# Le Monde

LE MONDE ÉCONOMIE
- Et si la Chine implosait ?
- 22 pages d'offres d'emplois



55e ANNÉE – Nº 16814 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE — MARDI 16 FÉVRIER 1999 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI


## Prolongations pour le Kosovo

Les négociations de Rambouillet se prolongeront jusqu'à samedi. p. 2

## L'OCDE contre la corruption

La convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers entre en vigueur lundi 15 février. p. 6

## Deux Israël face à face

250 000 juifs ultra-orthodoxes ont défilé dimanche 14 février à Jérusalem. Une contre-manifestation laïque a rassemblé 50 000 personnes. p. 4 et notre analyse p. 18



## El son de Cuba

L'île s'ouvre au tourisme et exporte sa musique : l'industrie du disque encourage la fièvre salsa ou « son ». p. 31

## Achète ados footballeurs

Le « transfert » d'un jeune de quinze ans vers Arsenal est désapprouvé par la Fédération française de football et la ministre des sports. p. 27

## Fontainebleau : fin du mystère

Un homme de vingt-huit ans a avoué le meurtre, il y a dix ans, de deux promeneurs. Deux autres personnes ont été mises en examen. p. 38

## Les 35 heures à contrecœur

Romans, capitale de la chaussure, s'engage dans la réduction du temps de travail sans enthousiasme. p. 15

## M. Jospin ajuste les réformes

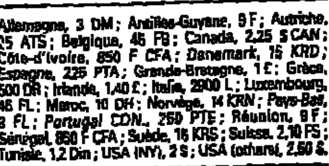
Le premier ministre cherche à éviter que les réformes engagées ne deviennent des obstacles politiques. p. 8

## Les idées du XXIe siècle

Tous les lundis jusqu'à la fin de l'année, une page « Entretiens » sur les enjeux du siècle à venir. p. 16


Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 $ ; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 216 - 7,50 F

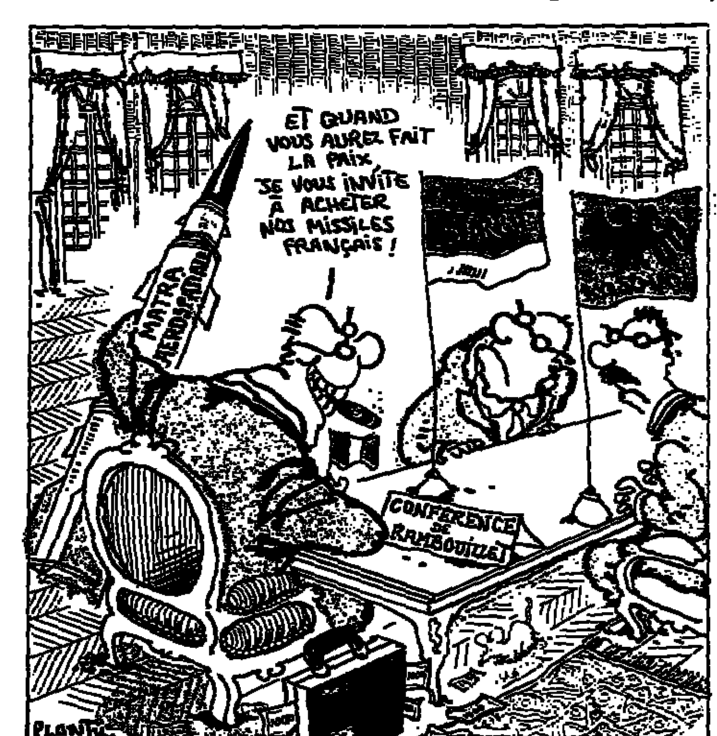



# Aerospatiale-Matra, naissance d'un géant

- Le décret de privatisation d'Aerospatiale a été publié
- Lagardère prendra 33 % du capital
- La fusion avec Matra créera le cinquième groupe mondial d'aéronautique civile et militaire
- Elle prélude à la constitution avec l'allemand Dasa d'un géant européen face aux Etats-Unis

**AVEC UN RETARD** de plusieurs semaines, le décret de privatisation d'Aerospatiale a été publié dimanche 14 février au *Journal officiel*. *« Le transfert du secteur public au secteur privé de la majorité du capital de la société Aerospatiale »* va permettre la fusion du groupe d'aéronautique et de défense avec Matra. Après de difficiles négociations, l'Etat et le groupe dirigé par Jean-Luc Lagardère sont parvenus à un accord sur les modalités du rapprochement. Lagardère, écarté en 1998 de la privatisation de Thomson-CSF repris par Alcatel, obtiendra 33 % du capital d'Aerospatiale et apportera en contrepartie ses activités dans l'industrie de la défense et une soulte de 1 milliard de francs (environ 152 millions d'euros). En fonction des performances économiques d'Aerospatiale-Matra, Lagardère pourrait verser un autre milliard de francs entre 1999 et 2001.

Un directoire, vraisemblablement présidé par Yves Michot, patron d'Aerospatiale, et un conseil de surveillance, avec à sa tête Jean-Luc Lagardère, dirigeront le groupe. Environ 20 % du capital d'Aerospatiale seront mis en Bourse au printemps. Entre 2 % et 3 % reviendront au personnel afin de ramener la part de l'Etat sous la barre des 50 %.




Aerospatiale-Matra se placera au cinquième rang mondial de l'industrie aérospatiale civile et militaire. Le groupe détient 46 % de Dassault Aviation, 37 % du consortium aéronautique Airbus Industrie et dispose également de participations importantes dans les avions de transport régional (ATR), les hélicoptères (Eurocopter), les missiles, les satellites et dans le consortium spatial européen Arianespace.

Cette étape française de la concentration mondiale de l'industrie de l'aéronautique et de la défense fait suite au rachat du britannique GEC-Marconi par British Aerospace. Elle est le prélude à la constitution d'un géant européen – notamment avec l'allemand Dasa – apte à faire face à la concurrence américaine.

*Lire page 20*

## Procès du sang : enquête sur une Cour en crise

**SOUS COUVERT** d'anonymat, onze juges parlementaires sur vingt-trois ont confié au *Monde* les critiques qu'ils formulent à l'encontre du président Christian Le Gunehec. Jeudi soir 11 février, sommé par les juges parlementaires de se *« ressaisir »*, M. Le Gunehec a répliqué : *« Si cela continue, c'est moi qui pourrais bien me récuser. »* Jugeant que la manière dont ce dernier organise les débats obère la suite du procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, plusieurs juges RPR ont approché l'un des magistrats qui assiste M. Le Gunehec, Henri-Claude Le Gall. *« Il n'a rien répondu, mais il paraît prêt »*, assure un juge-sénateur. Certains juges semblent décidés à se montrer plus incisifs à l'égard du ministre qui, pour l'heure, a montré le plus de faiblesses dans sa défense, Edmond Hervé.

*Lire page 13*

## *La leçon de pacifisme d'un Prix Nobel irlandais aux nationalistes corses*

**BASTIA**
*de notre correspondant*

John Hume, Prix Nobel de la paix, figure de proue du nationalisme catholique irlandais, a donné, dimanche 14 février à Bastia, une leçon de pacifisme aux nationalistes corses. John Hume, qui a partagé son prix avec David Trimble, chef du parti protestant modéré, répondait à l'invitation du journal *Arritti*, organe d'information de l'Union du peuple corse (UPC), d'obédience autonomiste et dont les figures emblématiques restent les frères Edmond et Max Simeoni.

A l'exception de Paul Giacobbi, président (radical de gauche) du conseil général de Haute-Corse, la classe politique traditionnelle avait boudé la réunion. Tous les partis nationalistes corses étaient représentés. Pour la première fois depuis de nombreuses années, des militants aux antagonismes très violemment affirmés siégeaient côte à côte pour écouter et débattre.

*« La violence armée au service d'intérêts politiques locaux est-elle le passage paradoxalement obligé à l'éclosion de tout processus de paix ? »* Qu'il s'agisse des exemples irlandais, israélo-palestinien, kosovar, basque ou corse, John Hume répond invariablement : *« Ceux qui poursuivent l'acte de violence sont des fascistes, il faut verser de la sueur et non du sang pour construire la démocratie. »* Ceux qui, dans le public, soutiennent l'action clandestine tentent pourtant de justifier ce recours en raison *« des injustices faites à un peuple et à son identité »*. Là encore, John Hume est catégorique : *« L'injustice ne peut pas être résolue par une plus grande injustice. Souvent, le conflit est fondé sur une différence de perception qu'a l'autre de la situation de son adversaire. Votre identité ne se définit pas en opposition à une autre identité. Si vous en êtes là, c'est que vous avez bien peu confiance en vous-mêmes. »*

Pour le Prix Nobel, *« il faut accepter, dans un premier temps, d'arrêter la violence. Cela semble quelquefois impossible. [...] Songez à ce qu'était notre situation en Irlande il y a cinq ans et à ce qu'elle est devenue. Il faut ensuite dialoguer avec son adversaire. Chacun doit savoir que l'on ne peut négocier qu'avec son opposant. Il faut l'accepter. Enfin, il faut tout mettre en œuvre pour travailler le terreau commun, l'économie, la culture, le fonctionnement de la société, les institutions, etc. »*

John Hume plaide pour l'Europe : *« Il y a cinquante ans, notre cadre de vie, notre culture, étaient notre cellule familiale, notre rue, notre quartier. Aujourd'hui, par le miracle de la communication, le monde est devenu plus petit. L'Europe est postnationaliste. Les Etats-nations laissent la place à des régions. A vous de faire cette Europe. Je ne serai pas moins irlandais, vous ne serez pas moins corses en construisant cet espace commun. Tout dépend de vos convictions et de votre capacité d'anticipation. »*

Max Simeoni, directeur du journal *Arritti*, a remercié John Hume d'avoir *« noué les premiers fils d'un dialogue rompu depuis plusieurs années entre nationalistes corses »*. C'était bien le moins.

*Michel Codaccioni*

## Ce gigantesque fichier de police

**LE CONSEIL D'ÉTAT** vient de poser des garde-fous au projet de gigantesque fichier de police qui doit contenir les noms de toutes les personnes mises en cause dans des procédures judiciaires, ainsi que ceux des victimes. Les juges administratifs demandent notamment que les décisions de non-lieu et de relaxe soient inclues dans ce Système de traitement des infractions constatées (STIC) dont l'idée avait été lancée par Charles Pasqua en 1994. Qualifié de *« liberticide »* par des avocats, le projet est présenté par le ministre de l'intérieur comme un instrument de *« transparence »*.

*Lire page 10 et notre éditorial page 18*

# La photo de presse en procès

**TOUT LE MONDE** a en tête cette photographie de Robert Kennedy, gisant dans son sang, les yeux encore ouverts, quelques secondes après son assassinat, le 5 juin 1968, dans un hôtel de Los Angeles. Ce n'est plus une image d'actualité mais un document d'histoire, abondamment publié dans les livres, exposé et commenté.

Cette photo suscite émotion ou effroi. Mais personne ne se demande si sa publication est choquante. L'image de Bob Kennedy pourrait-elle être publiée aujourd'hui en France ? Rien n'est moins sûr, tant notre époque est marquée par une surprotection de la vie privée de l'individu et de son image. Au détriment du droit collectif à l'information.

Etrange époque, comme le dit le photographe Patrick Bard, qui accepte une *« privatisation de l'espace public »*. Etrange époque où un village de Dordogne attaque un photographe qui a osé le fixer sur une carte postale, où il n'est plus possible de photographier une manifestation, un concert de rock, une exposition, un musée, un bout d'architecture – pourtant financé par de l'argent public – sans s'attirer les foudres d'un ayant droit. Etrange époque où personne n'assume son identité sans contrepartie, où l'on attaque en justice pour un oui ou pour un non, où le moindre livre consacré à une personnalité risque d'aboutir devant les tribunaux dès qu'il échappe au standard convenable de la biographie « autorisée ».

Cette époque-là ne peut que connaître une montée en flèche de procès intentés par des particuliers qui invoquent leur droit à l'image – depuis la star de cinéma jusqu'au badaud anonyme (*Le Monde* du 5 février). Certains subissent un véritable préjudice mais beaucoup livrent leur effigie contre quelques milliers de francs. Il n'est agréable pour personne, et douloureux parfois, de se retrouver exhibé sans son accord dans un journal. Mais le phénomène soulève plusieurs questions : quelles photos voulons-nous conserver de notre histoire, de notre société, de notre quotidien ?

*Michel Guerrin*

*Lire la suite page 18*



## Mousquetaires du bob



BRUNO MINGEON

**LA FRANCE** a conquis son premier titre mondial de bobsleigh à quatre, dimanche 14 février, à Cortina d'Ampezzo (Italie). Ce résultat couronne le travail et le talent de la petite équipe réunie, depuis quatre ans, autour du pilote Bruno Mingeon et des pousseurs Emmanuel Hostache, Eric Le Chanony et Max Robert.

*Lire page 28*

**NÉGOCIATIONS** Les ministres des affaires étrangères du Groupe de contact (Allemagne, Etats-Unis, Grande-Bretagne, Italie, France et Russie), réunis dimanche 14 février à Paris, ont donné aux Serbes et aux Albanais du Kosovo jusqu'à samedi midi pour parvenir à un accord de paix. Dans leur communiqué, les six pays parlent de *« progrès »* dans les négociations *« plus lents que ce qui était espéré »*. ● LE PLAN soumis aux deux délégations prévoit un statut d'autonomie pour le Kosovo sans mentionner la perspective d'un référendum que réclament les Albanais. Les questions de sécurité ne sont pas encore sur la table, *en raison* de l'hostilité qu'elles suscitent chez les Serbes et chez les Russes. ● À BELGRADE, la presse officielle souligne l'attitude *« constructive »* de sa délégation à Rambouillet, alors que l'opposition annonce, voire approuve, *« la venue certaine de l'OTAN »*.

# Compte à rebours à Rambouillet pour l'avenir du Kosovo

## Après de nombreuses rencontres diplomatiques, à Paris et à Rambouillet ce week-end, les ministres des affaires étrangères occidentaux ont fixé à samedi midi la date butoir pour la signature d'un accord de paix entre Serbes et Albanais du Kosovo

**IL NE RESTE PLUS** que quelques jours aux séquestrés du château de Rambouillet pour s'entendre : samedi 20 février à midi, Serbes et Albanais du Kosovo devront avoir conclu un accord. La diplomatie internationale a débarqué en force dimanche, en Ile-de-France, pour le leur rappeler : visite remarquée à Rambouillet de la secrétaire d'Etat américaine Madeleine Albright, déjeuner à Paris des quinze ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, réunion l'après-midi du Groupe de contact pour l'ex-Yougoslavie (Mme Albright, son homologue russe Ivanov et les ministres français, anglais, allemand et italien).

Le communiqué mis au point par ce Groupe parle de *« progrès »* dans les négociations *« plus lents que ce qui était espéré »* et de la nécessité pour les intéressés de *« parvenir immédiatement à un accord sur les points durs qui restent en suspens »*.

Une semaine après le début des pourparlers, le blocage est en effet total. Non que les deux délégations refusent de se parler : si elles restent cantonnées à deux étages différents du château, sans échange direct, c'est parce que les trois négociateurs internationaux le veulent ainsi et jugent plus efficace à ce stade – comme l'a expliqué l'Américain Christopher Hill – de faire des navettes entre les chambres plutôt que de réunir tout le monde autour d'une table. En rassemblant pour la première fois Serbes et Albanais autour d'elle, Mme Albright n'a donc pas réalisé un exploit mais tout juste un « coup » médiatique ; elle s'est d'ailleurs bornée à raconter à cet auditoire comment se sont passées les négociations de Wye Plantation sur le Proche-Orient...

Le blocage est fondamental : les Kosovars ne veulent pas renoncer à l'objectif de l'indépendance. Ils peuvent admettre qu'elle ne vienne pas tout de suite et que le projet mis sur la table par les grandes puissances ne leur garantisse pour les trois ans à venir qu'*« une autonomie substantielle »* ; mais ils voudraient que le règlement ouvre la perspective de l'indépendance, en promettant un référendum à l'issue de la période intérimaire de trois ans. Les Serbes de leur côté peuvent admettre beaucoup des dispositions proposées pour établir une « autonomie » du Kosovo ; mais ils ne veulent pas être dépossédés de leur souveraineté sur la province : ils refusent non seulement que la possibilité d'une indépendance à terme reste ouverte, mais aussi que vienne se déployer sur « leur » sol une force de l'OTAN qui deviendrait le véritable maître de la province.

### NUMÉRO DE CHARME

Mme Albright a rencontré séparément les uns et les autres à Rambouillet. A la délégation des Albanais du Kosovo, elle a fait valoir que l'accord proposé par le Groupe de contact est *« un bon arrangement »* qui soulagerait la population de ses souffrances et serait vraiment garanti internationalement (Bill Clinton venait de confirmer sa disposition à participer, à hauteur de quatre mille hommes, à la force internationale qui veillerait à la mise en œuvre d'un accord). Aux Serbes, Mme Albright a fait un numéro de charme, en évoquant les souvenirs de la partie de son enfance qu'elle passa à Belgrade. Elle leur a dit aussi que le choix qui s'offrait à eux aujourd'hui était *« soit la poursuite de la désintégration de la Yougoslavie »* et la plongée dans l'abîme (*« deep dark hole »*), soit l'établissement de relations civilisées avec la population du Kosovo et, en corollaire pour Belgrade, *« une forme de réintégration »* dans la communauté internationale.

Mme Albright s'est par ailleurs félicitée, lors de sa conférence de presse, tout comme Hubert Védrine, de l'*« unité »* de la communauté internationale, De fait, le principal enjeu du week-end était de resserrer les rangs au sein du Groupe de contact. Mais en dépit de l'unanimisme affiché dimanche soir, les tiraillements restent patents.

Il y a d'abord le problème des Russes. Ils ont jusqu'ici fait leur l'hostilité des Serbes au déploiement d'une force internationale au Kosovo, ce qui empêchait le Groupe de contact de boucler son plan de règlement. La partie de ce plan portant sur les questions de sécurité n'a ainsi pas encore pu être soumise aux deux délégations.

Tout ce que les Occidentaux ont obtenu dimanche, c'est que les Russes acceptent, dans le communiqué du Groupe de contact, une phrase qui appelle les parties à consentir à *« la mise en place d'une force de police locale et des mesures nécessaires pour mettre fin aux affrontements militaires au Kosovo »* et une autre phrase qui dit que la communauté internationale *« est prête à consacrer d'importants moyens civils et militaires »* pour aider le Kosovo à retrouver la paix. Si la Russie avait cessé de se faire prier, on userait de formules moins alambiquées pour annoncer l'envoi de trente mille hommes dans la province.

Les diplomates occidentaux se refusaient dimanche à indiquer quand les parties du plan portant sur les questions de sécurité seraient mises sur la table des négociations. Leur pari semble être que, comme pour la Bosnie, les Russes *in fine* préféreront en être – contribuer à l'obtention d'un accord et participer à sa mise en œuvre – plutôt que de faire obstruction et de voir l'OTAN se charger seule, éventuellement par des frappes aériennes, d'amener les Serbes à la raison. La menace de frappes aériennes, au cas où aucun accord ne serait conclu le 20 février, n'est pas évoquée dans le communiqué du Groupe de contact, comme si on n'avait pas voulu « braquer » les Serbes et les Russes. Mme Albright a rappelé cette menace *« toujours réelle »*, lors de sa conférence de presse. Mais sur ce point, les approches semblent divergentes parmi les Occidentaux.

### TIRAILLEMENTS

Dans la délégation du ministère français des affaires étrangères – décidément très en retrait par rapport à la ferme impulsion initiale du président de la République au lendemain du massacre de Racak –, on veut mettre toute le monde sur le même plan, on estime que les pressions exercées sur la partie albanaise sont *« trop faibles »*, que l'Europe doit prendre des mesures contre cet aspect de la *« délinquance européenne »* que constitue le financement de l'Armée de libération du Kosovo par la diaspora installée en Allemagne et en Suisse ; on déclare que l'hypothèse d'une intervention aérienne de l'OTAN contre des cibles serbes supposerait que soit établie d'abord la responsabilité serbe dans l'échec des négociations ; on peste contre ceux qui, la semaine dernière, ont imputé aux Serbes le blocage des négociations. C'est le ministre britannique des affaires étrangères Robin Cook, coprésident de la conférence de Rambouillet, qui l'avait fait le premier. Mme Albright lui a fait écho dimanche, en affirmant que le *« ralentissement »* de la semaine dernière était *« dû aux Serbes »*.

Tous ces tiraillements – entre Russes et Occidentaux, entre Américains et Européens, entre Français et Français – peuvent se résorber au bout du compte. Ils disparaîtraient d'autant mieux que Serbes et Albanais seraient disposés à trouver un terrain d'entente. A ce jour on en est loin, mais tout peut se décider au dernier moment. La délégation albanaise au moins joue le jeu de la négociation ; elle n'étale pas jusque-là de divisions internes, elle constitue des groupes de travail et prend la peine de formuler par écrit ses amendements aux textes qui lui sont proposés. La partie serbe ne formule qu'oralement ses commentaires. La seule revendication qu'elle ait exprimée à ce jour par écrit est qu'on veuille bien lui installer un piano dans le château. Refusé...

*Claire Tréan*

## Vingt mille Albanais manifestent

**Environ 20 000 Albanais, selon la police, venus de toute l'Europe ont manifesté, samedi 13 février, à Rambouillet pour exiger l'indépendance du Kosovo. Reprenant des slogans de soutien à l'Armée de libération du Kosovo (UCK), la foule s'est regroupée à proximité du château de Rambouillet. *« Nous sommes ici pour prouver que nous sommes unis en faveur de la libération du Kosovo et prêts à donner nos vies pour le Kosovo »*, a lancé Bedri Islami, président du Mouvement du peuple du Kosovo. La délégation kosovare, cloîtrée depuis une semaine à l'intérieur du château, a fait parvenir un message de remerciement dans lequel elle promet de pas ne céder.**

**Le même jour au Kosovo, treize personnes ont été blessées par l'explosion d'une bombe placée devant l'agence d'une banque d'Etat yougoslave, dans le centre d'Urosevac (sud). Serbes et Albanais se rejettent la responsabilité de cet attentat qui a provoqué des dégâts à 100 mètres à la ronde.**

# Les principales dispositions du projet de règlement

**LE PROJET** d'accord que le Groupe de contact a mis sur la table des négociations n'a pas été rendu public mais, grâce aux quelques indications données par les négociateurs et à des fuites américaines, son contenu est en partie connu. Il se compose d'un document-cadre fixant les principes de base et les grandes lignes d'un statut d'autonomie pour le Kosovo, ainsi que de sept annexes plus détaillées sur la mise en œuvre de ce statut.

Au cours de la première semaine, les pourparlers indirects ont porté sur les trois annexes politiques (élections, constitution du Kosovo, rôle d'un médiateur international) et sur l'annexe économique. Les trois autres annexes portant sur les questions de sécurité n'ont pas encore été remises aux délégations.

● **Les principes de base** : ils sont supposés avoir été approuvés par les délégations quand elles ont accepté de venir à Rambouillet et ne sont pas négociables. Ce sont ceux qui avaient été arrêtés par le Groupe de contact lors de sa réunion du 29 janvier à Londres. Ils stipulent que l'accord, qui doit être conclu pour une durée de trois ans, instaure une *« autonomie substantielle »* pour le Kosovo, dans le respect des frontières internationales de la République fédérale de Yougoslavie (ce qui exclut l'indépendance).

Ils laissent ouverte la question cruciale de savoir ce qui se passera à l'issue de cette période intérimaire de trois ans, la formulation retenue se bornant à annoncer une révision de l'accord. Les Albanais voudraient qu'à cette date soit organisé un référendum sur l'indépendance, terme qui ne figure pas dans le document du Groupe de contact. Quant aux moyens que mettra en œuvre la communauté internationale pour surveiller l'application de l'accord, ils font encore l'objet d'un débat au sein même du Groupe de contact. Le texte de Londres déclarait que les parties doivent accepter *« le niveau et la nature de la présence internationale jugée appropriée par la communauté internationale »*. Les Serbes refusent pour l'instant le principe du déploiement d'une force militaire internationale au Kosovo. Ce déploiement fait l'objet de la septième annexe du projet d'accord, mise au point par les Occidentaux, mais non encore présentée aux délégations et qui a été au centre des discussions entre pays occidentaux et Russes dimanche à Paris.

● **Les annexes politiques** : elles décrivent les institutions qui devront être mises en place au Kosovo, au moyen d'élections organisées dans les neuf mois, ainsi que les pouvoirs dont elles disposeront. L'idée est de renforcer les institutions locales, notamment pour assurer une juste représentation des différentes minorités, et d'octroyer à des autorités représentatives à Pristina la gestion des principaux secteurs de la vie publique (fiscalité, éducation, santé, etc.), à l'exception de la défense et des affaires étrangères. Une assemblée de 100 membres sera élue, d'où émanera un gouvernement, et une trentaine de conseils régionaux seront créés.

Des liens institutionnels sont maintenus dans le projet à la fois avec la République de Serbie et avec la République fédérale de Yougoslavie. Le Kosovo, même s'il jouit de larges prérogatives, ne devient pas dans ce projet la troisième République de Yougoslavie à côté de la Serbie et du Monténégro.

Les négociateurs ont déclaré en fin de semaine que des *« progrès »* avaient été accomplis sur ces textes politiques, mais que la négociation n'était pas bouclée.

● **Les annexes sur la sécurité** : elles prévoient le retrait de la province de toute l'armée fédérale, à l'exception de 1 500 hommes qui auront pour fonction de surveiller la frontière, laquelle est en partie frontière de la Yougoslavie. La force multinationale déployée au Kosovo établira les règles du retrait et veillera à ce que les 1 500 hommes restants soient cantonnés dans leur fonction de gardes-frontières.

Les forces de police serbe seront réduites à 2 500 hommes, placés sous le contrôle de l'OSCE pendant un an. Une nouvelle police représentative des composantes ethniques de la population, à majorité albanaise, sera mise sur pied. Elle devrait se substituer à ces 2 500 Serbes au bout d'un an.

L'Armée de libération du Kosovo (UCK) devra remettre ses armes lourdes dans des dépôts sous contrôle de la force multinationale et renoncer au port des armes légères et des uniformes. Les combattants seront invités à subir une formation pour s'engager dans la nouvelle police.

*C. T.*



# La presse de Belgrade au secours de la délégation serbe

**BELGRADE**
*correspondance*

Il y a moins d'un an les citoyens de Serbie, à l'invitation de leur gouvernement, s'étaient largement prononcés par référendum contre la présence de médiateurs étrangers dans les négociations sur le Kosovo. Puis Belgrade s'était opposé à l'idée d'une conférence internationale organisée hors de Serbie et avait dénoncé toute discussion avec les « terroristes » de l'UCK (Armée de libération du Kosovo). Faisant fi de ces renoncements, la presse officielle de Belgrade met aujourd'hui l'accent sur l'attitude *« constructive »* et les initiatives de la délégation serbe à Rambouillet.

Dès le lundi 8 février, *Politika* se félicitait de *« la condamnation par tous les participants à la réunion, grâce à une proposition de la délégation serbe, d'une attaque terroriste »* survenue la veille à Pristina. Le jeudi suivant, ce même journal notait *« deux nouveaux succès diplomatiques »* de la délégation serbe : *« sa décision de signer les dix principes de base de la proposition du groupe de contact »* et *« sa demande d'entretiens directs avec les représentants des Albanais du Kosovo »*. Cette position « constructive » de la délégation serbe se voyait confirmée par les gros titres de la presse reprenant les déclarations de Milan Milutinovic, le président de la Serbie arrivé, mercredi, en renfort à Paris : *« Belgrade est pour le dialogue dans l'intérêt d'une solution pacifique. »*

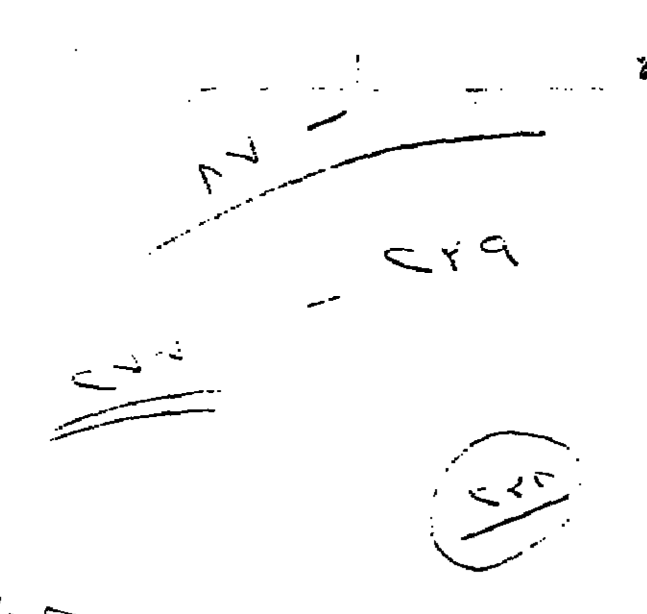
### RHÉTORIQUE PATRIOTIQUE

Mais, devant l'absence de progès spectaculaires à Rambouillet, la presse officielle ne pouvait, samedi, que relayer deux questions : *« Pourquoi les médiateurs n'autorisent-ils pas les entretiens directs entre les deux délégations ? »* et *« Pourquoi les Albanais du Kosovo refusent-ils de signer les dix principes de base du Groupe de contact ? »* Dimanche, l'éditorialiste de *Politika* esquissait une réponse à ces interrogations en dénonçant les liens entre la délégation des Albanais du Kosovo et ses « mentors » américains, ainsi que l'*« allégeance des terroristes »* de l'UCK, aux seuls intérêts de Washington et de l'OTAN dont le but serait d'*« entretenir des tensions au Kosovo afin de convaincre, de gré ou de force, la communauté internationale que les troupes de l'Alliance atlantique sont les seules à pouvoir apaiser les tensions »*.

*Politika* reprend les paroles de Milan Milutinovic affirmant : *« Nous offrons tout sauf l'indépendance du Kosovo* [mais] *nous sommes pour l'autonomie du Kosovo, et tout de suite. »* Sur la colonne voisine Vuk Draskovic, ministre fédéral et ex-opposant, rajoute que *« la Serbie est pour une autonomie la plus large possible du Kosovo »*.

Il ne reste donc qu'aux divers membres de la coalition au pouvoir, sillonnant les villes de Serbie, qu'à afficher leur pleine confiance dans leur délégation, dénoncer les menaces d'intervention de l'OTAN, et souligner, avec force rhétorique patriotique, le point sur lequel la Serbie reste intraitable, *« la défense de la souveraineté et l'intégrité nationale »*. Tel Ratko Krsmanovic, secrétaire général de JUL (Gauche unie yougoslave), qui avertit que *« les modifications de frontières ont toujours conduit au bain de sang dans les Balkans »*, tout en espérant que *« la communauté internationale saura en tenir compte »*. Leur position est largement soutenue par les passants interrogés par la radio d'opposition B 92, qui déclaraient, dimanche, en substance, que les pourparlers de Rambouillet sont organisés *« pour amuser la galerie »*, que *« les dés sont déjà jetés »*. Selon eux, *« l'OTAN viendra au Kosovo »*. De même, les partis d'opposition, au risque d'enfreindre la récente loi sur l'information destinée à *« protéger l'intérêt national et lutter contre le défaitisme »*, annoncent, voire approuvent, *« la venue certaine de l'OTAN »*. Surtout, le Parti démocrate (opposition) dénonce la manipulation médiatique d'un régime qui entend réduire au silence ses *« ennemis intérieurs »*, faute de pouvoir le faire avec l'OTAN.

*Pierre Benvenuto*



# L'Afrique du Sud, engagée dans une surenchère sécuritaire, crée une « ville fortifiée »

**LE CAP**
*de notre envoyé spécial*

Pour se protéger contre la criminalité, les Sud-Africains ne reculent devant rien. George Hazelden encore moins que les autres. Face à l'obsession sécuritaire de ses concitoyens, ce promoteur immobilier de la région du Cap a trouvé une solution radicale mais efficace : construire une ville fortifiée. Entourée d'une clôture électrique en guise de remparts, la cité du futur sud-africaine devrait permettre à ses 10 000 habitants de vivre en complète autarcie, à l'abri des agressions du monde extérieur. *« Vivez, travaillez et détendez-vous en toute sécurité »*, proclame le panneau publicitaire planté au bord du terrain de Heritage Park, la future ville adossée à la commune de Somerset West et aux montagnes de l'Helderberg, à 30 kilomètres du Cap.

## Le concept médiéval a subi quelques adaptations d'ordre technologique

*« Vous pourrez presque vivre et mourir sans sortir de la ville »*, assure M. Hazelden, en montrant, sur le plan l'emplacement des deux cimetières, de l'église, de l'école, des bureaux et des terrains de sport. *« C'est une véritable ville que nous construisons. Nous l'entourons d'une clôture électrique, c'est tout »*, souligne l'agent immobilier d'origine britannique, qui affirme s'être inspiré des villes fortifiées françaises comme le Mont-Saint-Michel. Le concept médiéval a néanmoins subi quelques adaptations d'ordre technologique. *« Par rapport à un mur, la clôture est plus efficace. Elle sera connectée à un système d'alarme, lui-même relié à des gardes de sécurité »*, explique le père de Heritage Park. Pour entrer dans l'enceinte, les habitants seront munis de passes et les visiteurs occasionnels devront se soumettre à un contrôle d'identité.

*« Partout déjà en Afrique du Sud, le moindre lotissement est entouré d'une clôture électrique. Nous ne faisons que pousser la logique un peu plus loin »*, insiste M. Hazelden pour atténuer l'aspect concentrationnaire de la future ville. La criminalité, il est vrai, constitue en Afrique du Sud un véritable fléau que l'appareil policier et judiciaire s'avère toujours incapable d'enrayer. En moyenne, 1 cambriolage sur 34 et 1 viol sur 13 seulement font l'objet d'une condamnation. Préservée des effets de la délinquance au temps de l'apartheid, la population blanche vit particulièrement mal le phénomène. Pour se protéger, elle s'est engagée dans une surenchère sécuritaire dont la ville fortifiée marque l'aboutissement caricatural mais logique.

Le projet n'en est qu'à ses débuts. George Hazelden se donne dix ans pour bâtir Heritage Park. Mais les bulldozers ont déjà préparé l'emplacement pour l'école et des magasins se sont installés sur une partie des 200 hectares de la future cité. Les premières maisons seront construites avant la fin de l'année. Les squatters qui habitent en bordure du terrain devraient, eux, bientôt quitter leurs cabanes de bric et de broc et être relogés gratuitement dans des maisons un peu plus loin. Mais de l'autre côté de la clôture électrique, M. Hazelden rejette néanmoins les critiques qui décrivent Heritage Park comme un projet à connotation raciale, symbolisant la difficulté des Blancs à accepter la nouvelle Afrique du Sud. *« Si la criminalité baisse, nous sommes prêts à enlever la clôture »*, promet M. Hazelden.

*Frédéric Chambon*

# L'Erythrée accuse l'Ethiopie de vouloir étendre la guerre

## L'ouverture d'un troisième front à proximité du port érythréen d'Assab, sur la mer Rouge, ranime le spectre d'une escalade d'un conflit qui portait jusqu'à présent sur le contrôle de quelques plaines caillouteuses le long de la frontière

**Les fronts entre l'Erythrée et l'Ethiopie étaient calmes, dans la matinée du lundi 15 février, après les échanges de tirs d'artillerie de la veille dans la région du port érythréen d'Assab (Est), au cours desquels l'armée éthiopienne a reconnu avoir perdu un hélicoptère. Les deux pays s'accusent mutuellement de la reprise des hostilités. Le ministre des affaires étrangères du Yémen, Abdel Kader Bajammal, a invité, dimanche, Addis Abeba et Asmara à envoyer des délégués à Sanaa en vue de l'ouverture de pourparlers de paix. La guerre a repris, le 6 février, entre l'Ethiopie et l'Erythrée qui se disputent depuis près d'un an le contrôle de quelques centaines de kilomètres carrés le long de leur frontière commune. Selon la presse internationale, qui a eu accès aux lignes de front côté érythréen, les positions n'auraient pas évolué.**

**ASMARA (Erythrée)**
*de notre envoyé spécial*

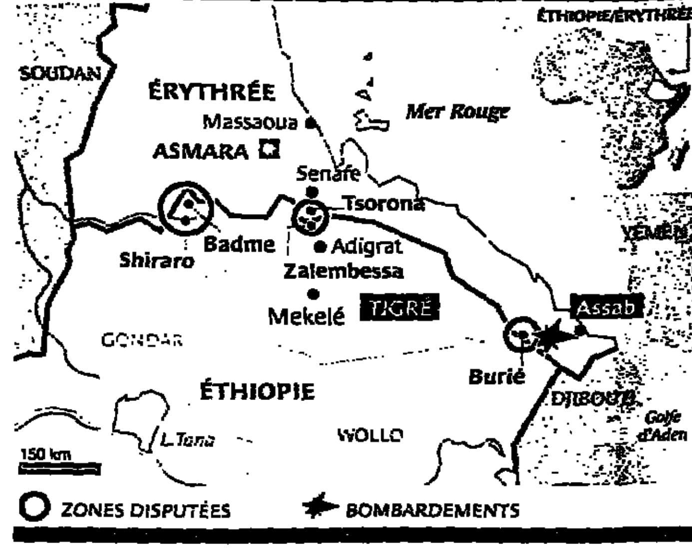
La guerre entre les frères abyssins s'envenime inexorablement. Si aucune offensive d'envergure n'a été signalée sur le front érythréo-éthiopien depuis le 10 février, et que les lignes ne sont secouées que par de sporadiques duels d'artillerie, le bombardement de la région d'Assab, dimanche 14 février, a brisé une barrière symbolique. Les combats s'étendent au-delà du triangle de Badme et de la province d'Akeleguzaï, ces régions où le tracé de la frontière est contesté. L'ouverture d'un troisième front à proximité du port d'Assab, sur la mer Rouge, ranime le spectre d'une escalade dans la guerre.

Comme après chaque bataille, l'Erythrée et l'Ethiopie s'accusent d'avoir déclenché les hostilités, et chaque pays revendique la victoire. A Asmara, le porte-parole de la présidence, Yemane Ghebre Meskel, a affirmé que *« les Ethiopiens ont lancé des raids aériens à l'aube, suivis d'intenses tirs d'artillerie »*. A Addis Abeba, la porte-parole du gouvernement, Selome Tadesse, a déclaré que *« l'héroïque force aérienne éthiopienne a participé à la contre-offensive d'Assab, causant de lourdes pertes à l'ennemi »*, et détruit deux tanks, de même qu'une station de pompage d'eau. Ces bombardements sont-ils le prélude à une attaque de l'infanterie vers le port érythréen stratégique d'Assab que l'Ethiopie, dépourvue d'accès à la mer, pourrait convoiter ? Aucun soldat n'est encore sorti des tranchées.

Le problème est que nul ne saisit précisément les objectifs des belligérants dans un conflit où les soldats combattent sans haine et où les capitales expriment leurs profonds regrets dès qu'un civil est blessé. Chaque camp se défend de vouloir renverser le pouvoir du pays ennemi ou de projeter la conquête d'un territoire qui ne lui appartiendrait pas. L'Erythrée et l'Ethiopie, gouvernées par des hommes – respectivement le président Issaïas Afeworki et le premier ministre Meles Zenawi – qui ont combattu ensemble la dictature de Mengistu Haïle Mariam, le « Négus rouge », ont cependant déclenché depuis mai 1998 une guerre de type conventionnel, avec ses batailles de chars et ses raids aériens, comme l'Afrique en a rarement connu.

## Chaque camp a exprimé son indignation d'être mis sur un pied d'égalité avec l'autre

La frontière s'est enflammée l'an dernier lorsque l'Erythrée a conquis le « triangle de Badme », une plaine caillouteuse de 390 km². Les Ethiopiens s'étaient peu à peu installés dans cette province d'un intérêt stratégique si mineur que les Erythréens n'avaient pas jugé bon d'y marquer la frontière lors de leur indépendance en 1993. Les paysans tigréens y vivaient en paix sans trop se soucier du pays auquel ils appartenaient, parlant la même langue, commerçant tranquillement et mariant leurs enfants d'un village à l'autre. La situation s'est détériorée lorsque Asmara a créé en 1997 sa propre monnaie, le nakfa. Cette décision a traumatisé les Ethiopiens, illustrant la volonté érythréenne de consolider son indépendance en marquant, cette fois, la frontière.




L'Erythrée a exigé de retrouver ses frontières de l'époque coloniale et l'Ethiopie a refusé de quitter un territoire qu'elle considérait comme le sien. Le conflit armé est né pour des terres miséreuses qui continuent de diviser historiens et cartographes.

Après les combats de 1998, qui eurent lieu sans déclaration de guerre ni rupture des relations diplomatiques entre les ex-pays frères, la trêve de ces huit derniers mois fut mise à profit par l'Erythrée et l'Ethiopie, des Etats classés parmi les plus pauvres de la planète, pour s'équiper en avions et hélicoptères de combat, en artillerie, et pour creuser des centaines de kilomètres de tranchées.

L'Ethiopie est passée à l'offensive le 6 février, tout d'abord dans la région de Badme, puis dans l'Akeleguzaï, en direction de Tsorona. Les attaques se sont soldées par des échecs. S'il est impossible de juger la véracité des communiqués spectaculaires publiés par les deux pays sur les *« défaites désastreuses »*, les *« prises de bastions majeurs »* et les *« pertes sévères »*, il paraît clair, après que la presse internationale a eu accès aux lignes de fronts du côté érythréen, que les positions n'ont pas évolué.

Une première escalade sérieuse est intervenue avec la décision éthiopienne de recourir à la force aérienne, en violation du moratoire accepté en 1998 par les deux pays grâce à la médiation américaine. Les Etats-Unis, alliés à la fois de l'Erythrée et de l'Ethiopie depuis la chute de Mengistu, ont condamné Addis Abeba. Et les accusations éthiopiennes d'un bombardement érythréen préalable sur la ville d'Adigrat se sont révélées être une manipulation. *« Il est impossible de comprendre la stratégie éthiopienne*, commente un diplomate occidental. *Ils se sont affaiblis en brisant le moratoire aérien, un engagement pris avec les Américains, et en relançant la guerre alors que l'émissaire de l'ONU, Mohammed Sahnoun, se trouvait ici pour tenter une médiation ». « L'Erythrée est à mes yeux coupable d'avoir passionné le débat pour un confetti caillouteux*, analyse un observateur. *Personne ne peut toutefois accepter l'attitude éthiopienne, surtout après le bombardement de la frontière près du port d'Assab. Chaque jour qui passe voit s'éloigner les chances d'une négociation sereine »*. La première semaine de combats n'apporta qu'un enseignement d'ordre militaire : l'Ethiopie (55 millions d'habitants), auréolée de ses deux mille ans d'histoire et de son statut de puissance régionale, ne peut apparemment pas espérer balayer aisément l'armée de la petite Erythrée (3,5 millions d'habitants), le plus jeune Etat d'Afrique, au patriotisme farouche forgé par trente années de guérilla. A Asmara comme à Addis Abeba, on refuse les pressions internationales. Après les appels au dialogue des Etats-Unis, de l'Union européenne, des Nations unies et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), chaque camp a exprimé son indignation d'être mis sur un pied d'égalité avec l'autre.

*« Le dictateur éthiopien Mengistu avait la meilleure armée d'Afrique, grâce au soutien soviétique. Il a perdu la guerre. Si les Ethiopiens continuent à nous attaquer, ils vont souffrir »*, annonce Yemane Ghebre Meskel à Asmara. *« La souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Ethiopie sont en train d'être restaurées. L'Ethiopie ne veut rien de plus que de retrouver sa terre envahie et n'acceptera rien de moins »*, affirme Selome Tadesse, à Addis Abeba. Dans les plaines, les vallées et les montagnes de l'ancienne Abyssinie, la guerre continue.

*R. O.*

# Pas de haine apparente, en dépit des combats et des victimes civiles...

**ZALEMBESSA et TSORONA (Province d'Akeleguzaï)**
*de notre envoyé spécial*

La rivière Mahmas, réduite en cette saison à un ruisseau de cailloux, serpente dans la vallée Medroroba. Sur les rives, des arbres survivent au soleil brûlant. C'est la ligne de front. Pour les soldats érythréens, qui scrutent dans leurs jumelles les mouvements de l'ennemi, la rivière marque la frontière entre l'Erythrée et l'Ethiopie. Pour ceux d'en face, la vallée est éthiopienne, occupée par l'armée d'Asmara.

**REPORTAGE**

## Dans toute la province, on se prépare à une guerre longue

Les combattants veillent, en ces jours d'accalmie, à consolider leurs positions. Menacés depuis que l'armée éthiopienne mène des raids aériens, ils creusent des tranchées à flanc de colline pour enterrer armes et munitions. Dans toute la province d'Akeleguzaï, de la vallée qui mène à Zalembessa au front de Tsorona, on se prépare à une guerre longue, dure, une guerre de positions.

En amont de la rivière Mahmas, des mortiers sont prêts à ouvrir le feu, *« en cas d'offensive éthiopienne »*, selon le colonel Mebrahtu. *« Nous n'agressons pas l'Ethiopie, nous défendons notre pays. »* Yemane Mebrahtu sourit, appuyé sur une canne en bois. A quarante-deux ans, il a trente-cinq ans de vie militaire. Après les écoles du Front populaire de libération de l'Erythrée (FPLE), ce fut la guerre qui dura trente ans. L'officier est resté dans l'armée après la victoire sur le dictateur Mengistu Haïle Mariam et l'indépendance du pays. La paix dura cinq ans, avant le déclenchement du conflit entre l'Ethiopie et l'Erythrée, en mai 1998. Yemane Mebrahtu a alors repris le sentier de la guerre. Il veille sur la vallée Medroroba avec ses hommes.

Dans les casemates adossées à la roche, recouvertes de rondins et de feuilles séchées, on boit le thé, on fume la cigarette nationale, l'Ideal. Les bombardements se sont arrêtés. Les combattants rient souvent. S'ils s'affirment déterminés à affronter les Ethiopiens, les soldats n'apprécient pas ce conflit. Ils combattent leurs frères d'armes d'hier, lorsque tous étaient alliés contre Mengistu. Abdun, vingt-six ans, est *« triste »*. Il tente de masquer son incrédulité. Retourné à la vie civile après son adolescence de guérillero, il a rejoint de lui-même une unité militaire, l'an dernier, pour participer à la lutte. Patriotisme affiché, tristesse murmurée, et puis Abdun se tait. Un officier interdit aux soldats de se confier à un étranger.

**CARNAGE**

Sur le front de Tsorona, les collines portent les stigmates des violents combats des derniers jours. Là, contrairement aux rives de Mahmas, où l'offensive s'est limitée à des tirs d'artillerie, les Ethiopiens ont lancé leurs soldats à l'assaut des positions érythréennes. L'attaque principale a eu lieu non loin du village de Konoto, dominé par une église aujourd'hui inaccessible, dans la ligne de mire des canons.

Des cadavres de soldats éthiopiens n'ont pas été enterrés. Des odeurs de mort planent aux détours des sentiers. Un combattant gît sur le dos, un trou béant à la cuisse droite. De sa besace sont tombés des munitions et des biscuits. *« Nous avons tué 1 500 ennemis »*, clame le colonel Andemariam Ghebremedhin. Le résultat d'un tel carnage n'est pas vérifiable. *« Les hommes attendent le prochain assaut. Nous n'allons pas en Ethiopie. Nous défendons notre frontière »*, poursuit l'officier, récitant les communiqués d'Asmara. Il est impossible de savoir à qui appartient, ou devrait appartenir telle colline. Les cartes de la région ont varié au fil des décennies. Dans la plaine de Badme, des villages auraient même été rebaptisés pour tromper les médiateurs occidentaux.

En contrebas, près de la route qui mène à Tsorona, les combattants se reposent après la bataille. Ils ne s'inquiètent pas des explosions sporadiques qui résonnent au loin. Un guerrier pose son poste de radio sur un rocher et fait écouter de la musique à trois femmes-soldats. L'armée érythréenne est à 35 % féminine, tradition conservée de l'époque du maquis. *« Chacun, homme ou femme, veut faire son service militaire*, assure un vétéran de la guerre de libération. *Nous n'avons pas de problème de désertion en Erythrée. »* Le service dure dix-huit mois : six mois dans une unité militaire, un an affecté à une tâche civile. *« L'âme du service militaire était surtout que chacun participe à la reconstruction du pays, ravagé par trente ans de conflit*, dit-il. *Nous ne pensions pas avoir de nouveau la guerre ici... »*

En première ligne pour cette nouvelle guerre, il y a à la fois ces jeunes combattants, les soldats professionnels issus des rangs du FPLE, et ceux qui avaient quitté l'uniforme au moment de la proclamation d'indépendance et sont revenus sous les drapeaux lors des premières batailles contre l'Ethiopie, en 1998. Les combattants les plus âgés évoquent souvent les *« bons vieux jours »* de la guérilla. Leurs fils parlent plus immédiatement de la paix, qui a volé en éclats sans qu'ils comprennent vraiment pourquoi.

Derrière les lignes, à l'hôpital de Senafe où gisent des victimes des bombardements, l'atmosphère est aussi dominée par l'incompréhension face à la guerre. Pas de haine malgré la souffrance, pas de procès... *« Je veux que ce conflit trouve une issue pacifique rapide*, dit Gebremetin. *J'ai perdu mon père, mon épouse et mon fils de quatre ans. Notre maison a été touchée un matin. Je suis très triste, paralysé à vie par la perte de ma famille. » « Je suis désolé que les Ethiopiens aient tué un enfant. J'ai besoin de paix maintenant »*, conclut-il. Gebremetin n'est pas un soldat et, après la mort de son fils, il n'envisage pas de prendre un fusil. Il est fermier, et ne paraît pas se soucier de savoir à quel endroit de sa province natale sera bâti le poste-frontière.

*Rémy Ourdan*

# Les manifestations de Jérusalem consacrent la cassure de la société israélienne

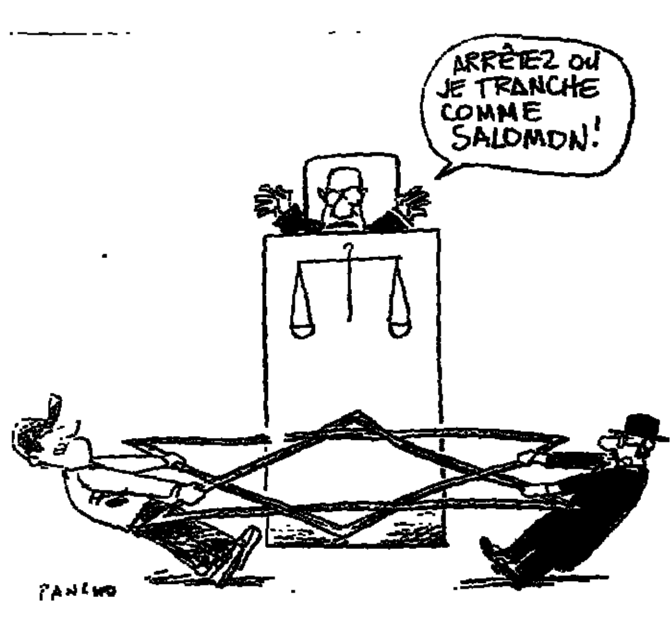
## Deux conceptions du judaïsme s'opposent d'une manière de plus en plus radicale

**Les ultra-orthodoxes ont réussi leur démonstration de force en regroupant 250 000 personnes, dimanche 14 février, à Jérusalem, l'un de leurs bastions. Une contre-manifestation de laïques a rassemblé 50 000 personnes. L'opposition entre deux rapports au judaïsme se cristallise sur les dernières décisions de la Cour suprême israélienne, favorables au courant réformé du judaïsme.** *(Lire l'analyse de Georges Marion page 18.)*



**JÉRUSALEM**
*de notre correspondant*

Avec un savoir-faire de lobbyiste confirmé, le rabbin Jonathan Rosenblum, citoyen américain fraîchement débarqué de New York, a livré à la presse étrangère la morale de l'histoire : Israël, a-t-il dit en substance, est un pays juif qui suit les règles du judaïsme ; s'il y a plusieurs judaïsmes différents, il n'y a plus de pays possible. Puis il s'est lancé dans une longue tirade contre les réformés (juifs) de toutes obédiences qui, aux Etats-Unis, admettent que le président d'une synagogue *« ne soit même pas juif »* ou, encore, acceptent *« qu'un rabbin femme marie deux hommes ou deux femmes »* et, presque pire, *« qu'au repas de noces il soit servi des crevettes »*, aliment strictement interdit à tout juif pieux.




Tout le monde a alors compris que le rabbin Rosenblum, dont l'organisation, à New York, finance généreusement les ultra-orthodoxes en Israël, avait une conception unique du judaïsme : la sienne. Et qu'en appelant, dimanche 14 février, au côté des rabbins locaux, ses frères ultra-orthodoxes à descendre dans la rue pour combattre ce qu'il nomme les *« empiètements des juges sur la vie religieuse »*, il défendait en fait le monopole des ultra-orthodoxes sur le judaïsme.

Trois heures plus tard, ils étaient quelque 250 000 *harédim* (craignants Dieu), marée sombre d'hommes, de femmes et même de très jeunes enfants, assis dans leur poussette, venus des quatre coins du pays prier dans les rues de Jérusalem pour que le président de la Cour supréme, Aharon Barak, ne puisse plus faire droit aux demandes des rabbins libéraux qui entendent siéger au sein des conseils religieux, ou procéder à des conversions.

**UNE JOURNÉE PEU ORDINAIRE**

Quelques centaines de mètres plus loin, dans une débauche de pancartes colorées, de ballons et de musique, une contre-manifestation de 50 000 laïques prenait la défense de la Cour, *« l'une des dernières organisations démocratiques du pays où les religieux ne puissent pas imposer leur loi »*. Ici l'on agitait le drapeau israélien, l'on dénonçait *« la dictature religieuse »* et, en signe de dérision, l'on portait des panneaux où la photo de l'imam Khomeini côtoyait celle du rabbin Kadouri, vénérable centenaire qui distribue à la commande amulettes et bénédictions. On se voulait aussi citoyen comparable à celui des pays où la religion ne détermine ni le statut ni la nationalité. *« Je ne suis qu'un être humain, je veux un avenir normal »*, chantait l'un des artistes célèbres du moment, Meïr Banaï. Séparées par d'importantes forces de police, les deux manifestations n'ont pas eu l'occasion de se confronter, et, contrairement aux craintes manifestées l'avant-veille, aucun incident n'a été signalé.

Le plus paradoxal dans cette journée peu ordinaire, qui, en une démonstration de force sans précédent – la plus importante de l'histoire de l'Etat hébreu –, a vu descendre dans la rue tout ce qu'Israël compte d'écoles rabbiniques et de juifs pieux ultra-orthodoxes, est que le pays n'abrite qu'un nombre infime de rabbins réformés. Dans une large mesure, le différend qui oppose ces derniers aux ultra-orthodoxes est un conflit interne au judaïsme américain. Mais il résonne fortement dans la conscience collective d'un pays où le statut personnel dépend étroitement de la réponse à une question essentielle : *« Qui est juif ? »*

Depuis la fondation du pays, en 1948, les rabbins ultra-orthodoxes sont seuls chargés de donner la réponse. Au demeurant, les litiges étaient jusqu'alors négligeables. Mais les vagues successives d'immigration, dont la dernière, la vague russe et son million de personnes, dont une bonne proportion n'a que des liens très lâches avec le judaïsme, ont changé la donne. Pour les ultra-orthodoxes, le danger de « dissolution » du peuple juif interdit de faire la moindre entorse aux règles. *« La lutte ne fait que commencer »*, a ainsi précisé, en fin de manifestation, l'un des organisateurs du rassemblement religieux, le rabbin David Yossef, rejoint dans son intransigeance par les rabbins les plus prestigieux du pays.

Au-dessus de la foule en noir, les pancartes étaient au diapason, conspuant *« la dictature des juges »* ou appelant à la vigilance. Enfant rescapé d'Auschwitz, le grand rabbin ashkénaze d'Israël, Meïr Lau, a, seul, exprimé une volonté de conciliation, en déclarant : *« Nous avons toujours su mourir ensemble, il est temps que nous apprenions à vivre ensemble. »*

*Georges Marion*

# Afghanistan : la mystérieuse « disparition » d'Oussama Ben Laden

## L'extrémiste islamiste saoudien aurait quitté le pays

**OUSSAMA BEN LADEN** a disparu. L'extrémiste islamiste, considéré par les Américains comme l'un des plus dangereux terroristes de la planète, qui vivait jusque-là en Afghanistan, aurait quitté ce pays pour une destination inconnue, a annoncé le régime des talibans. Le chef des intégristes afghans, le mollah Omar, a déclaré, dimanche 14 février, que Ben Laden serait parti de lui-même, tout en reconnaissant que le sort de son *« hôte »* demeurait un mystère : *« Nous n'avons jamais forcé Oussama* [Ben Laden] *à quitter le pays. Il était libre d'aller vers tout pays de son choix »*, a dit le mollah sur les ondes de la radio afghane.

Auparavant, un responsable taleb avait indiqué avoir *« entendu dire que Ben Laden avait disparu. Nous ne savons pas s'il se trouve encore en Afghanistan, ou s'il a quitté le pays »*. Selon des sources diplomatiques, Ben Laden chercherait à partir pour Doubaï ou pour l'Irak, voire pour la Tchétchénie. Le ministère des affaires étrangères iranien a par ailleurs démenti des informations émanant d'un haut responsable pakistanais du renseignement, laissant entendre que l'extrémiste avait été vu, vendredi, près de la frontière iranienne.

Le secrétaire d'Etat britannique au Foreign Office, Derek Fatchett, a de son côté déclaré dimanche qu'il ne croyait pas que les talibans aient pu perdre la trace de Ben Laden. *« Je ne pense pas que Ben Laden ait pu disparaître soudain, sous le nez des talibans »*, ceux-ci *« contrôlant parfaitement ce qu'il fait. Je n'accepte pas l'idée qu'il pourrait se balader en Afghanistan en faisant ce qu'il veut »*, a ajouté M. Fatchett. Les Etats-Unis, qui soupçonnent le millionnaire islamiste d'origine saoudienne d'avoir organisé les deux attentats à la bombe contre les ambassades américaines de Nairobi et de Dar es-Salam, le 7 août 1998, ont fait savoir qu'ils n'étaient *« pas en mesure »* de confirmer que le *« terroriste »* a quitté l'Afghanistan.

Ces dernières semaines, Washington a accru ses pressions sur le régime des Talibans pour le forcer à extrader Ben Laden. Un opposant saoudien basé à Londres, interrogé par l'AFP en fin de semaine, a estimé à ce propos que la disparition de l'extrémiste pourrait être *« une manœuvre destinée à détourner l'attention et à mettre fin aux pressions américaines sur les talibans »*. – *(AFP, Reuters.)*

# Le médiateur de l'ONU est « très pessimiste » sur le conflit afghan

**NEW YORK (Nations unies)**
*de notre correspondante*

Lakhdar Brahimi est pessimiste. L'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU pour l'Afghanistan ne compte plus sur les factions afghanes pour trouver une solution pacifique au conflit dans ce pays. L'ancien ministre algérien des affaires étrangères estime que la *« clé »* de la paix en Afghanistan se trouve chez les pays voisins. Tout en partageant cette analyse, les experts internationaux sont encore plus pessimistes. Pour eux, le Pakistan, qui soutient les talibans en Afghanistan, n'est pas, du fait de sa situation intérieure, en mesure d'apporter une solution acceptable au problème afghan.

*Lors d'un entretien avec Le Monde*, Lakhdar Brahimi, qui entreprend, cette semaine, une tournée dans la région, explique que *« ce n'est plus désormais la peine de reprendre les pourparlers avec les parties en présence en Afghanistan. Car, comme d'habitude, ceux qui ont le dessus militairement ne veulent même pas entendre parler des négociations politiques, et, pour l'instant, les plus forts sont les talibans »*.

Cette nouvelle tentative de médiation dans la région amènera le diplomate algérien en Arabie saoudite, au Pakistan, en Iran, en Russie et *« peut-être »* en Afghanistan. Il a l'intention, dit-il, de *« passer autant de temps que nécessaire, deux, peut-être trois mois, mais*, ajoute-t-il, *si au bout de cette période je vois que rien ne bouge, je ferai un rapport au secrétaire général qui évoquera le sujet avec le Conseil de sécurité »*. Les talibans, explique notre interlocuteur, *« ne sont ni meilleurs ni pires que les autres, s'ils sont intransigeants, c'est parce qu'ils sont plus forts en ce moment »*.

M. Brahimi s'efforce de *« faire comprendre »* aux talibans que même s'ils occupent les 80 % du pays, *« cela ne veut pas dire qu'ils auront la paix »*, car, ajoute-t-il, *« les autres parties, grâce toujours au soutien de l'étranger, pourront, sans aucun doute, maintenir un degré d'activités militaires »*. *« Mais cette logique laisse les talibans complètement indifférents. »*

A l'invitation du diplomate algérien, les représentants du groupe de pays dit « six plus deux » (Pakistan, Iran, Chine, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan plus les Etats-Unis et la Russie) se sont réunis, à la mi-janvier, à New York. Le médiateur des Nations unies est sorti de cette réunion *« les mains vides »*. Lors de cette dernière rencontre, le représentant de l'ONU a tenté de trouver un terrain d'entente, de faire de sorte que ces pays *« parlent d'une seul voix »* de la situation afghane.

*« Je ne peux pas dire que ce fut un grand succès »*, admet-il aujourd'hui. Selon M. Brahimi, l'Iran et le Pakistan *« ne se parlent même pas vraiment, ils s'accusent mutuellement, c'est toujours la faute de l'autre »*. *« Ce sont les deux pays qui souffrent le plus du conflit afghan. »* *« Trouvera-t-on une solution à cette guerre ?*, se demande-t-il. *Dire que je suis pessimiste est peu dire... »* La solution du conflit afghan était aussi le sujet d'un séminaire, le 25 janvier, à New York. Participant pendant plus de trois heures à cette réunion, les experts internationaux n'ont pu apporter, eux non plus, aucun élément d'espoir au débat. De retour d'Afghanistan, un expert américain a expliqué que, *« malgré ce que l'on pense, ou plutôt ce que l'on souhaite, les talibans ont une base populaire en Afghanistan »*. Le problème est qu'après vingt ans de conflit les gens *« ne veulent plus envoyer leurs fils à la guerre »*.

**DE L'ISLAM AUX DOLLARS**

Il y a encore quelques mois, les talibans étaient en mesure de récompenser les parents avec de l'argent. Mais l'Iran a réussi à freiner le trafic de drogues, privant les maîtres de Kaboul d'une source *« considérable »* de revenu. *« A l'extérieur les talibans disent Islam, Islam, Islam ; à l'intérieur c'est dollar, dollar, dollar »* : cet expert exclut pourtant un soulèvement populaire contre les talibans, qui *« sont tout de même mieux vus que les autres »*. Pour un autre de ses collègues, de la Banque mondiale, aucune des factions afghanes n'est en mesure de revendiquer un soutien populaire stable, car *« il n'y a pas d'Etat et donc pas d'institutions »*.

Les spécialistes de la région sont unanimes sur un point : le Pakistan *« se trouve dans un tel désarroi que, même s'il le souhaitait »*, il serait incapable de mettre fin au conflit afghan. Parlant de la situation politique et économique *« catastrophique »* au Pakistan, un expert s'exclame : *« Il faut comprendre, le Pakistan n'a plus une administration, il a une bombe ! »* Un autre expert juge que ce pays est *« dans un état de désintégration totale »*. Les participants ont, en tout cas, tous écarté l'éventualité d'un démembrement de l'Afghanistan, qui serait, selon eux, *« beaucoup trop dangereux pour tout le monde »*.

*Afsané Basir Pour*

# Le « sexuellement correct » apparaît comme la grande victime du scandale Lewinsky

***Y AURA-T-IL** un effet Lewinsky* sur les relations hommes-femmes dans le cadre du travail ? Y aura-t-il, comme le souhaite ce lobbyiste de Washington, un retour au bon sens et un assouplissement des règles de cohabitation entre travailleurs des deux sexes, devenues terriblement rigides ces dernières années ? *« Retrouverons-nous le droit au flirt, aux compliments, aux clins d'œil complices, aux invitations à déjeuner ? Le droit de séduire ou de tenter de charmer ? Le droit, comme en Europe, de laisser la vie entrer dans nos bureaux ? Car la vie, c'est une relation naturelle entre des hommes et des femmes responsables, pas un carcan de règles monastiques, présupposant potentiellement dangereuse toute rencontre entre les deux sexes ! »* Pour ce juriste célibataire, cela ne fait aucun doute : après l'issue du procès Clinton, le climat va forcément se détendre, draguer ne sera plus un crime dans les bureaux américains. *« Attention ! Clinton n'est pas devenu un exemple ! Personne n'approuve. Tout le monde ricane. Mais il y a, dans l'absolution que lui ont donnée les Américains – et le Sénat – la reconnaissance que les présidents, les cadres ou les stagiaires sont terriblement humains. Eh bien, il n'était pas mauvais qu'on s'en rende compte un jour. »*

Loin des arguties juridiques du Congrès et des débats politiques organisés par CNN, certains hommes ont vite fait de tirer de l'affaire Lewinsky leurs propres conclusions. Plusieurs semblent même surpris de leur audace à assumer des propos qui, il y a un an, leur auraient valu, disent-ils, une condamnation pour pensée *« politiquement incorrecte »*.

**D'IMPROBABLES DIALOGUES**

Leur aiguillon ? Les femmes, affirment-ils. Toutes ces Américaines qui ont élu Bill Clinton et le réélira{i}ent demain, malgré Paula Jones, malgré Kathleen Willey, malgré Monica Lewinsky. *« Le dragueur n'est plus démonisé comme il le fut il y a quelques années*, estime un professeur de Georgetown. *Et les débats qu'ont engendrés partout les mésaventures du président ont curieusement désamorcé la charge explosive qui interdisait auparavant ce type de conversation. J'ai l'impression qu'une certaine anxiété a disparu et que le naturel, dans les rapports quotidiens hommes-femmes, reprend doucement ses droits »*.

Chacun, en fait, se rappelle l'affaire Anita Hill : en 1991, cette jeune et brillante juriste avait accusé de harcèlement sexuel le juge Clarence Thomas (nommé à la Cour suprême), en se fondant essentiellement sur des propos à consonance érotique. Le débat, retransmis en direct à la télévision, avait fasciné le pays, muselé les bonimenteurs et affecté durablement le monde du travail. En un an, le nombre de plaintes pour harcèlement sexuel avait rapidement doublé, des avocats s'étaient mobilisés pour faire évoluer la jurisprudence dans le sens d'une toujours plus grande sévérité. Entre 1990 et 1996, le montant des compensations financières dans ce type de litige avait grimpé de 7,7 millions à 27 millions de dollars, et les patrons sont devenus de plus en plus nerveux à l'annonce de condamnations ronflantes comme celle – largement commentée à l'époque –, de cet avocat important qui dut payer 3,8 millions de dollars (3,4 millions d'euros) à une secrétaire pour avoir versé dans son corsage des bonbons M & M...

*« Les grandes sociétés ont fini par prendre les devants »*, raconte David Swink, président de Strategic Interactions, une société de conseils en relations du travail, qui, entre autres formations, dispense des cours de prévention en matière de harcèlement sexuel. *« Les plaintes sont si nombreuses, les frais de justice et les condamnations si onéreux que les règlements intérieurs de nombreuses entreprises stipulent désormais l'interdiction de relations sexuelles entre cadres dirigeants et employés. »*

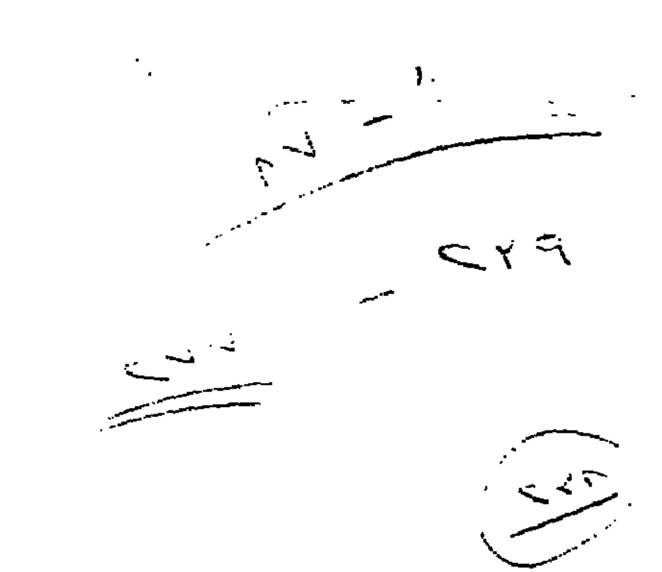
C'est vrai, reconnaît-il, depuis quelques mois le climat est plutôt à la détente. Effet Maison Blanche ? Sans doute, dit-il. L'enquête, le procès, les polémiques, les blagues aussi, ont amorcé dans les bureaux d'improbables dialogues. L'homme le plus puissant du monde peut-il entretenir avec une stagiaire une relation consensuelle ? Ou bien l'iniquité fondamentale de leur situation évoque-t-elle l'abus de pouvoir ? On discute, on se dispute, on rit aussi... Des tabous ont été brisés, la glace est rompue. *« Tant mieux ! Mais ne nous trompons pas de conclusion. La tourmente dans laquelle a été entraîné Bill Clinton, la publicité de son histoire et le risque de "peine de mort politique" qu'il a encouru sont là pour rappeler à chacun qu'une violation de la loi occasionne de terribles dégâts. Et je ne vois pas en quoi l'affaire Clinton influencerait ou adoucirait les juges. »* Attention au moindre relâchement, conseille-t-il donc à ses clients.

Hellen Gurley Brown, à la direction de *Cosmopolitan*, ne cache pas, quant à elle, sa satisfaction. Enfin un peu de réalisme et de bon sens ! *« Eh oui, le sexe existe au bureau ! Qui cela peut-il encore étonner ? La majorité des gens y passent entre huit et douze heures par jour et y nouent leurs principales relations. Alors vivement une attitude adulte, des codes moins policiers, et un climat léger. Croyez-moi, on peut être féministe et juger qu'une condamnation à 1 million de dollars pour un regard brûlant ou un geste esquissé est d'un grotesque achevé. De la décontraction, que diable ! Ce président est merveilleux ! »*

Le « politiquement correct », en Amérique, est dans tous ses états !

*Annick Cojean*





هكذا في الأصل

## Les règlements de compte politiques violents continuent en Iran

**TÉHÉRAN.** Malgré la détermination du président réformateur Mohamad Khatami de faire régner l'Etat de droit, les règlements de compte politiques violents continuent en Iran. Hadi Khamenei, personnalité de la gauche radicale et frère du Guide de la République islamique, Ali Khamenei, a été violemment battu par des militants intégristes dans la ville sainte de Qom, au sud de Téhéran, a rapporté la presse, samedi 13 février. « *Au moment de l'attaque, les assaillants ont crié "Mort à Khatami" et déchiré les portraits du président dans la mosquée* », selon le journal *Salam*. L'incident a eu lieu jeudi.

Par ailleurs, un ancien représentant de la Deutsche Bank en Iran, Heinrich Lembert Heimes, a été tué samedi par un malfaiteur qui l'a pris en otage alors qu'il conduisait le véhicule diplomatique de l'attaché militaire allemand Peter Hausman, selon la version officielle. Pour le journal *Iran News*, proche du gouvernement, cette version n'est « *ni claire ni convaincante* ». « *Des mains invisibles* [sont] *à l'œuvre pour empêcher l'amélioration des relations entre Téhéran et Bonn.* » – *(AFP.)*

## Hongrie, Pologne et République tchèque adhéreront à l'OTAN le 12 mars

**BUDAPEST.** La Hongrie, la Pologne et la République tchèque adhéreront à l'OTAN le 12 mars, a annoncé samedi 13 février l'ambassade des Etats-Unis à Budapest. La cérémonie d'adhésion aura lieu à Independence (Missouri), aux Etats-Unis, ville natale de Harry Truman, le président américain sous le mandat duquel avait été fondée l'OTAN en 1949. Ces trois pays – les premiers de l'ancien Pacte de Varsovie à adhérer à l'OTAN – avaient été invités en juillet 1997, lors du sommet de Madrid, à se joindre à l'Alliance atlantique. Le Parlement polonais s'apprête de son côté à ratifier l'adhésion de la Pologne lors d'une session qui s'ouvre mercredi 17 février. – *(AFP.)*

## Le blizzard fait seize morts en Hongrie

**BUDAPEST.** Des tempêtes de neige ont causé la mort d'au moins seize personnes et isolé des centaines de villages en Hongrie, a affirmé samedi 13 février un porte-parole de la police. Des centaines de véhicules de l'armée et de la garde civile s'efforcaient de distribuer des fournitures dans les villages enneigés. Des hélicoptères étaient immobilisés en raison de la mauvaise visibilité et des vents puissants.

En Pologne, le bilan du froid a continué de s'alourdir pour atteindre deux cent deux morts depuis le début de l'hiver, a annoncé la police dimanche. En République tchèque, trois touristes sont morts de froid samedi dans les montagnes du nord-est de la Bohême. – *(Reuters, AFP.)*

### DÉPÊCHES

■ **ÉTATS-UNIS/MEXIQUE : le président américain Bill Clinton est arrivé**, dimanche 14 février, à Merida (péninsule du Yucatan), pour une visite de vingt-quatre heures au Mexique, au cours de laquelle il doit s'entretenir avec son homologue mexicain Ernesto Zedillo de la collaboration dans la lutte antidrogues et de l'immigration illégale. Le Mexique est le deuxième partenaire économique des Etats-Unis, après le Canada et devant le Japon. La visite de M. Clinton intervient alors que Washington doit prochainement distribuer aux pays d'Amérique latine ses traditionnels « *certificats de bonne conduite* » dans la lutte antidrogue, liés à l'octroi d'une assistance économique et commerciale. – *(AFP.)*

■ **IRAK : l'Irak est en mesure d'attaquer les bases saoudiennes et américaines** utilisées par les avions américains et britanniques qui bombardent le pays, a déclaré, dimanche 14 février, le président Saddam Hussein. « *Avec l'aide de Dieu, le soutien de notre glorieuse nation arabe et des patriotes en Arabie saoudite et au Koweït, nous sommes capables d'atteindre les endroits qui servent de points de départ aux agressions* », a affirmé un communiqué publié à l'issue d'une réunion entre M. Hussein et ses adjoints. – *(Reuters.)*

■ **ALGÉRIE : quarante cadavres ont été recensés** dans le charnier découvert mardi dans la Mitidja, aux portes d'Alger, a rapporté, dimanche 14 février, le quotidien *El Khabar*. Les aveux d'un islamiste repenti, dénommé Djidel, ont permis aux services de sécurité de découvrir ce nouveau charnier. – *(AFP.)*

■ **GUINÉE-BISSAU : le président et le chef rebelle** se sont rencontrés, pour la première fois, dimanche 14 février à Bissau, lors de la visite d'Emma Bonino, commissaire européen chargé de l'aide humanitaire. Le chef de l'Etat de Guinée-Bissau, Joao Bernardo Vieira, et le chef de la junte rebelle, le général Ansumane Mane, se sont entretenus pendant une heure. A l'issue de cet entretien, le président Vieira a espéré que la paix puisse « *être restaurée de manière définitive* » en Guinée-Bissau. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : trois fonctionnaires ont été inculpés pour le déversement** de plus de 3 000 tonnes de déchets toxiques en décembre 1998 dans le port de Sihanoukville, rapporte lundi 15 février le quotidien *Cambodia Daily*. Cette affaire avait provoqué d'importantes manifestations dans les rues de Sihanoukville. Une personne avait perdu la vie pendant les défilés et quatre personnes avaient été tuées lors de l'exode massif de la population craignant la contamination. La firme taïwanaise Formosa Plastics, « *exportatrice* » des déchets en novembre, a annoncé le 5 février qu'elle nettoierait la pollution et enverrait les déchets vers un pays en développement ou à Taïwan. – *(Reuters.)*

## Hillary Clinton pourrait être candidate au Sénat

**WASHINGTON.** L'epouse du président américain, Hillary Clinton, envisage d'être candidate à l'un des sièges de sénateurs de l'Etat de New York en 2000 a déclaré, dimanche 14 février, le secrétaire général de la Maison Blanche, John Podesta. « *Si elle décide d'être candidate, elle va gagner. Mais je pense qu'il est un peu prématuré d'aller aussi loin*, a-t-il déclaré. *Maintenant que le procès de destitution est achevé, elle va parler aux gens qui l'ont appelée à poser sa candidature et y réfléchir.* » Dans la course au remplacement du démocrate Daniel Moynihan, qui n'est pas candidat à sa réélection au Sénat, des sondages récents donnaient Mme Clinton gagnante contre le très populaire maire de New York, Rudolph Giuliani, ainsi que contre l'ancien sénateur Alfonse D'Amato, tous deux républicains. – *(AFP.)*



# La lutte anticorruption devient un objectif international de premier plan

## Les pays de l'OCDE tentent une vaste opération « Mains propres »

**La convention sur la lutte contre la corruption des agents publics étrangers est entrée en vigueur le 15 février dans les pays de l'OCDE. La France n'a pas encore ratifié le texte. Celui-ci devrait permettre de réduire le versement des commissions et pots-de-vin sur les marchés publics internationaux. Leur montant est évalu[é à] 80 milliards de dollars par an (64 milliards d'[eu]ros) dans le monde.**

« *MAINTENANT que le communisme est mort, le principal ennemi du capitalisme s'appelle la corruption* » : cet avis formulé par Ed Yardeni, chef économiste de la Deutsche Bank à New York, semble refléter un avis dominant dans les pays du monde développé. Ceux-ci ont adopté une convention anti-corruption qui est entrée en vigueur le 15 février dans trente-quatre pays (d'abord onze pays sur les vingt-neuf membres de l'OCDE auxquels se sont joints le Brésil, l'Argentine, le Chili, la Bulgarie et la Slovaquie). Ce texte, qui devrait être ratifié par la France au printemps, prohibe la corruption d'agents publics dans les transactions commerciales internationales.

L'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE) a commencé à discuter de ce dossier en 1989, l'année de la chute du mur de Berlin. Depuis cette date, de nombreux événements – notamment la crise financière en Asie ou en Russie –, ont révélé l'impact grandissant de la corruption sur l'évolution des sociétés. Les thèmes de la « transparence » et de la « bonne gouvernance » font désormais partie des priorités internationales. « *La corruption menace la démocratie, le développement économique et la loyauté dans la concurrence internationale* », explique Donald Johnston, le secrétaire général de l'OCDE. « *La globalisation ne sera acceptable que si des règles de déontologie internationale comme celles-ci sont adoptées* », souligne pour sa part Rainer Geiger, directeur adjoint des affaires financières à l'OCDE.

### JUSQU'À DIX ANS DE PRISON

L'objectif de la convention est de sanctionner la corruption « à la source », « *de la même façon que certains pays luttent contre la prostitution en poursuivant le client* », souligne Rainer Geiger. Autrement dit, c'est le « corrupteur » qui commet un délit : une entreprise ne pourra donc plus verser de pots-de-vin à un agent public pour obtenir un marché à l'étranger. Les contrevenants risquent jusqu'à dix ans de prison et 1 million de francs d'amendes. « *Chaque partie prend les mesures nécessaires pour que constitue une infraction pénale en vertu de sa loi le fait (...) d'offrir, de promettre ou d'octroyer un avantage indu pécuniaire ou autre, directement ou par des intermédiaires, à un agent public étranger (...) en vue d'obtenir ou conserver un marché ou un autre avantage indu dans le commerce international* » (article 1 de la convention).

On assiste donc à l'équivalent d'une vaste opération « Mains propres » sur les grands marchés publics – armement, construction d'infrastructures, énergie... –, qui représentent la part du lion du chiffre d'affaires de la corruption. Les seules commissions légales jusqu'ici défiscalisées atteignent, en France, 10 milliards de francs par an en moyenne. Les sommes versées au titre des commissions opaques représenteraient, chaque année dans le monde, 80 milliards de dollars (64 milliards d'euros), d'après les estimations de la Banque mondiale. Tout indique qu'il ne s'agit là que du « sommet de l'iceberg », précise-t-on à l'OCDE.

La nouvelle convention va-t-elle être suivie d'effets ? On est en droit de le penser, puisque les responsables du patronat français ont prié Matignon de leur permettre de continuer à verser les pots-de-vin promis avant son entrée en vigueur... Si les entreprises ont néanmoins intérêt à jouer le jeu de la transparence, c'est que « *la corruption est nuisible à la réputation des entreprises et rend imprévisibles les transactions commerciales* », souligne Raeiner Geiger.

Les Etats-Unis ont été les premiers et les plus ardents à militer pour l'adoption d'une législation internationale en matière de corruption. Les milieux industriels estimaient être pénalisés par leur propre loi anti-corruption (en vigueur depuis 1977), à laquelle n'étaient pas soumis leurs concurrents étrangers.

Beaucoup s'interrogent sur l'e[ffi]cacité réelle de ce texte. « *C[ette] convention n'a pas une portée univ[er]selle. Elle ne couvre ni la corrup[tion] d'agents privés ni celle de candida[ts à] des charges publiques ou de resp[on]sables de partis politiques (sauf d[ans] les pays à parti unique), comme le [de]mandaient les Américains* », soulig[ne] Daniel Dommel, président pour [la] France de l'association Transpare[ncy] International.

Il ajoute que la convention « *[ne] traite pas le problème des places [off]shore, qu'elle ne sanctionne pas [la] maison mère pour les pots-de-vin [ver]sés à son profit par une filiale étr[an]gère* ».

La convention aura essentiel[le]ment « *une fonction préventive* » souligne Rainer Geiger. S'il ne f[aut] pas s'attendre à des procès ni à [des] condamnations spectaculaires, [la] « peur du gendarme » devr[ait] contribuer à modifier petit à petit [les] pratiques : la déductibilité fiscale [des] pots-de-vin, par exemple, est dés[or]mais interdite dans des pays com[me] la France ou l'Allemagne. M. Do[m]mel souligne que « *la force de [la] convention tient en grande partie d[e] la procédure de suivi, qui a été défi[nie] de façon très précise et va susciter [une] pression réciproque entre pays sig[na]taires* ».

*Lucas Delat[tre]*

# Les entreprises craignent les effets pervers de la convention de l'OCDE

« *COMMENT pourrait-on être opposé à la convention de l'OCDE contre la corruption ? Il en va de notre intérêt moral et financier. Mais permettra-t-elle vraiment d'éradiquer le phénomène ?* » Sous le couvert de l'anonymat, qui a été la règle imposée par tous nos interlocuteurs, ce responsable des affaires internationales d'un grand groupe exportateur s'interroge sur les répercussions possibles de la convention anti-corruption entrée lundi en vigueur. Il reconnaît que son groupe a dû passer par les commissions pour emporter des contrats dans certains pays. Et il ne voit pas comment un simple traité OCDE pourrait mettre un terme à des pratiques souvent institutionnalisées au plus haut niveau. De nombreux grands groupes partagent la même interrogation. Tous les secteurs dépendant de la commande publique – de l'armement aux grandes infrastructures civiles (pétrole, énergie, transports, BTP, equipements des eaux, voire équipements médicaux et paramédicaux) –, sont confrontés au problème. A l'exception des pays occidentaux – et encore – ou des projets placés sous la tutelle d'organismes internationaux comme la Banque mondiale, il y a peu de grands contrats internationaux sans commissions. S'élevant en moyenne entre 5 et 15 % de la valeur des contrats, elles peuvent atteindre parfois jusqu'à 30 à 45 % pour les grands contrats d'armement. Elles servent à rétribuer les agents commerciaux qui ont favorisé la conclusion des affaires, mais aussi tous les intermédiaires haut placés, censés avoir contribué à la finalisation du contrat.

Dans toute l'Asie, hormis à Singapour, ces pratiques sont le viatique indispensable pour pouvoir exporter. Dans la plupart des pays du Golfe, elles sont devenues une composante de la loi et il est rare qu'un étranger puisse vendre sans passer par un intermédiaire local, qui appartient le plus souvent à la famille régnante. Même les investisseurs qui veulent bâtir des unités de production dans certains pays sont soumis à la règle. Pour obtenir les autorisations nécessaires, il faut souvent verser des récompenses au plus haut niveau, sans parler des menus cadeaux aux fonctionnaires locaux.

« *Allons, ce sont des pratiques dépassées* », se récrie un responsable d'un groupe d'armement lorsqu'on évoque ce sujet. « *La corruption de fonctionnaire n'est plus de mise. Nous sommes tout à fait favorables à la convention de l'OCDE. Elle crée un nouvel environnement. Elle n'interdit pas, toutefois, les conseillers et les consultants.* » La plupart des grandes firmes, y compris dans le secteur de l'armement, n'ont pas une lecture si restrictive de la convention. Pour elles, c'est tout leur dispositif commercial international qui est menacé. « *Il est vrai que les valises de billets sont devenues plutôt rares. Mais la vraie difficulté touche aux agents commerciaux. Nous en avons tous et nous ne pouvons jamais être sûrs à 100 % d'eux et de leurs agissements* », explique un dirigeant.

Pour se prémunir, certains groupes ont déjà introduit dans leurs contrats des clauses anti-corruption. Leurs intermédiaires s'engagent à ne commettre aucun acte illégal. « *Malgré toute notre attention, ne risquons-nous pas d'être accusés de complicité ? Nos clauses anti-corruption ne seront-elles pas perçues comme de simples précautions de façade ?* », s'inquiète un dirigeant.

Toutes les entreprises françaises jugent le danger réel. Le projet de loi qui va transposer en droit français à la fois la convention de l'OCDE et le traité de l'Union européenne sur la corruption des agents publics étrangers s'annonce des plus rigoureux. Il prévoit de punir toute corruption active et passive d'agents publics étrangers d'une peine pouvant aller jusqu'à un million de francs d'amende et dix ans de prison. Pour éviter toute tentative de déstabilisation par les concurrents, le texte prévoit que les poursuites ne pourront être engagées que par le procureur, et qu'il n'y aura pas de constitution de partie civile. « *Les critères pour engager les poursuites seront-ils clairs ? Le risque est grand de voir l'inculpation requalifiée en abus de biens sociaux avec mise en examen de la personne morale. Chaque procureur risque d'avoir son interprétation* », relève un spécialiste juridique d'un grand groupe.

Tous soulignent la différence de traitement des entreprises, selon les pays. « *La convention prévoit une* "équivalence fonctionnelle" *entre tous les pays signataires. Mais sera-ce vraiment le cas ? Des pays comme la Bulgarie ou la Turquie seront-ils aussi prompts à se saisir de dossiers de corruption que les pays occidentaux ? Les risques de distorsion de concurrence existent même entre la France et les Etats-Unis* », dit un responsable d'un grand groupe habitué au marché américain.

### MISSIONS DISCRÈTES

Dans la vaste panoplie prêtée aux groupes américains, on cite les contrats donnant lieu à compensations sans rapport avec le contrat de départ : les études d'un enfant de dirigeant pris en charge dans une grande université américaine ou les soins de santé payés, comme cela a été récemment mis au jour au Comité international olympique ; sans parler des sous-filiales immobilières ou de commercialisation, basées dans des paradis fiscaux, des énormes honoraires versés à des cabinets d'avocats dont une partie sert à alimenter des cagnottes réservées à des missions discrètes, ou bien encore des provisions sur contrats fictifs qui permettent de mobiliser des sommes à tout instant.

« *Nous étions en train de sortir d'un système après les "affaires" en France et la mise au jour de la perversité des filiales comme Elf International. Aujourd'hui, le risque est grand qu'un certain nombre d'entreprises recréent des circuits parallèles encore plus opaques et pervers que par le passé* », s'inquiète-t-on dans un grand groupe industriel.

*Martine Orange*

### *Les Etats-Unis ne donnent pas le bon exemple*

**Outre-Atlantique, la loi contre la corruption, adoptée en 1977 après le scandale Lockheed au Japon, n'est pas contraignante. Un seul procureur fédéral instruit tous les dossiers. Les filiales à l'étranger des grands groupes ne peuvent pas être poursuivies. Ainsi les dirigeants d'IBM n'ont-ils jamais été inquiétés aux Etats-Unis pour le contrat d'équipement de la Banque nationale d'Argentine, remporté avec pots-de-vin à la clef. Enfin, les possibilités de négociations et de transactions à l'amiable sont ouvertes à tout instant. Entre 1977 et 1997, seuls cinq procès pour fait de corruption ont été tenus et une sanction à un an de prison a été prononcée...**

**Face à cette situation, beaucoup d'interlocuteurs n'hésitent pas à parler d'« *hypocrisie* » dans le jeu des Américains pour retrouver leur puissance dans le commerce international. « *Les Etats-Unis ont été à l'origine de la convention. Mais il y a longtemps que leurs groupes se sont organisés afin de mettre en place des dispositifs professionnels pour échapper à la loi* », tonne le responsable d'un groupe français.**

### TROIS QUESTIONS À...
### *YVES MENY*

**1 Vous êtes spécialiste de la c[or]ruption, directeur du cen[tre] Robert Schuman à l'Institut u[ni]versitaire européen de Floren[ce]. Que pensez-vous de la Conv[en]tion OCDE sur la corruption [des] fonctionnaires internationaux, [qui] entre en vigueur à partir du 15 [fé]vrier ?**

Cette convention traduit u[ne] prise de conscience du phén[o]mène de la corruption internat[io]nale. Si cette convention a [été] adoptée, c'est parce que les Eta[ts-]Unis, qui ont une loi nationale [si]milaire, l'ont voulu. Cette [dé]marche est d'autant plus hypocr[ite] que, dans la pratique, il n'y a q[ua]siment jamais eu de poursuite [aux] Etats-Unis sur la base de ce[tte] loi.

**2 La convention OCDE pourra[-t-]elle changer les choses ?**

Fondamentalement, je ne pe[nse] pas. Certains pays en sont ou [se]ront signataires alors qu'ils serv[ent] eux-mêmes de paradis fisca[ux]. C'est le cas, par exemple, [de] Chypre, aujourd'hui le princi[pal] pôle offshore entre le Moy[en-]Orient, la Russie et l'Europe. A[vec] cette convention, on risque d'[as]sister à la multiplication des int[er]médiaires : au lieu de corromp[re] un fonctionnaire chinois, p[ar] exemple, une entreprise franç[aise] payera une entreprise d'inter[mé]diation, située en Chine ou a[il]leurs, qui sera chargée de rému[né]rer le fonctionnaire chino[is]. Compte tenu des difficultés inh[é]rentes aux poursuites pénale[s à] l'étranger, il y a peu de chan[ces] que la manipulation soit mise [à] jour.

**3 Quel plan de lutte contre [la] corruption proposeriez-vous ?**

Il faut d'abord s'attaquer a[ux] paradis fiscaux, qui fleurissent p[ar]tout, à commencer par l'Euro[pe]. Les principaux pays développ[és] pourraient taxer les capitaux [qui] transitent par les places offsho[re] : seuls les capitaux douteux a[u]raient alors encore intérêt à al[ler] s'y réfugier. Un contrôle accru [de] l'origine des capitaux des para[dis] fiscaux serait alors mieux cib[lé]. Deuxième point crucial, favori[ser] la cooperation judiciaire inter[na]tionale. En ce domaine, no[us] sommes restés à l'époque méd[ié]vale, alors que nous avons une [dé]linquance du XXIe siècle. Tant q[ue] ces deux points n'auront pas [été] réglés, il sera inutile de bâ[tir] toutes ces usines à gaz contre [la] corruption.

*Propos recueillis p[ar] Virginie Malin[g]*

مكتب الإعلام



(Publicité)

**GOUVERNEMENT** Les quatre mois qui viennent d'ici aux élections européennes vont être occupés d'abord, pour le gouvernement et pour le Parlement, par la couverture maladie universelle, la réforme de la justice et, surtout, les dossiers de la parité, du cumul des mandats et du PACS, qui opposent la gauche à la droite, particulièrement au Sénat. ● **L'ÉDUCATION NATIONALE** et la politique de Claude Allègre provoquent inquiétude et débats au sein du Parti socialiste, où on enregistre un mécontentement des enseignants, qui pourrait se traduire aux élections européennes. ● **JACQUES CHIRAC** visitera, mardi 23 février, le lycée d'enseignement professionnel de Saint-Jean-de-la-Ruelle, dans la banlieue d'Orléans. Le chef de l'Etat entend bien utiliser les embarras du ministre de l'éducation nationale pour démontrer l'impuissance réformatrice du gouvernement.

# La réforme devient le terrain majeur de la compétition droite-gauche

## Accusé d'immobilisme, Lionel Jospin compte sur ses projets les plus « politiques » – parité, cumul des mandats, PACS – pour faire la différence entre conservateurs et modernistes. Le réformisme systématique de Claude Allègre exaspère cependant les enseignants

« *IL PREND toujours autant de plaisir à gouverner* », assure son vieux complice Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. Pourtant, au-delà des sentiments éprouvés dans la direction des affaires publiques, chaque jour qui passe rend plus difficile l'action du premier ministre et plus aléatoire la conclusion de multiples chantiers ouverts depuis vingt mois.

Lorsqu'il s'installe à l'hôtel Matignon, le 2 juin 1997, Lionel Jospin porte en lui la conviction des bienfaits d'un certain volontarisme en politique. « *Je veux partir des faits pour les transformer,* explique-t-il lors de l'« université d'été » du PS, à La Rochelle, le 31 août 1997. (...) *Les Français attendent un réformisme économique et social qui modernise le pays, qui l'adapte à la compétition mondiale sans détruire la cohésion sociale.* (...) *Il nous faut réhabiliter l'idée même de la réforme.* »




Armé de ce bréviaire, et fort de la légitimité conférée par une victoire électorale toute proche, le premier ministre connaît une certaine réussite dans le traitement de ses premiers dossiers : réduction du temps de travail, emplois-jeunes et, surtout, redéfinition des règles de l'immigration qui, malgré quelques fortes résistances au sein même de la gauche, s'appliquent aujourd'hui.

Avec le recul, ces mois-là semblent nimbés d'un relatif état de grâce. Car, hormis le volet européen, que le premier ministre cogère avec le président de la République, pratiquement tout ce qui a été entrepris depuis demeure à l'état d'ébauche, comme en témoignage de l'impuissance, et parfois de la maladresse, du gouvernement. La tentative de limitation des cumuls de mandats en offre une parfaite illustration. Convaincu du soutien de l'opinion publique, M. Jospin engage cette réforme avec un bel optimisme. « *Elle aura bientôt force de loi* », jure-t-il, le 31 août 1997, devant les militants socialistes.

L'euphorie n'est plus de mise : sénateurs et députés renâclent à abandonner leur mandat de maire, et il faudra sans doute longtemps avant de découpler la direction d'un exécutif local et la fonction de parlementaire. « *Quel que soit le résultat, dont je crains qu'il ne corresponde ni à nos ambitions ni aux attentes des Français,* reconnaît, dans *Le Monde* du 7 janvier, le premier ministre, *ce sera, pour moi, une étape.* »

La même déception affleure, pour le chef du gouvernement, à propos du pacte civil de solidarité (PACS). Le voici justifiant avec quelque emphase son projet devant les parlementaires socialistes, à Tours, le 29 septembre 1998 : « *Les mœurs changent souvent plus vite que le droit. Il est nécessaire de mettre en phase la loi et la vie.* » Un brin inconsciente, la majorité prévoyait alors d'offrir aux Français la possibilité de conclure un PACS avant l'été 1999. Puis, devant les difficultés et les manifestations, l'automne a paru plus sage. Aujourd'hui, la prudence interdit tout pronostic de calendrier. « *Cette réforme entrera tranquillement dans notre droit* », s'est contenté d'assurer M. Jospin aux sénateurs socialistes, le 9 février.

**CHANTIERS EN PANNE**

Les tentatives, à ce jour inabouties, de renouveler la réglementation de l'audiovisuel public, de redéployer les forces de police ou de gendarmerie ou encore de moderniser l'énorme machine de l'éducation nationale *(lire ci-dessous)*, s'inscrivent, elles aussi, dans ces difficultés de l'exercice gouvernemental. Même les réformes que l'on croyait consensuelles entre la majorité et l'opposition semblent délicates à mener à bien. L'immense chantier de la justice demeure ainsi en panne. La rénovation du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) attend toujours, pour entrer dans les faits, la convocation du Parlement en Congrès par le président de la République, qui attend lui-même... de voir quel sort les députés réserveront aux autres textes gouvernementaux censés moderniser l'appareil judiciaire.

Celui qui concerne la présomption d'innocence est sans aucun doute le plus périlleux. Déjà, des parlementaires socialistes, mécontents du texte mis au point par la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, affûtent leurs amendements. Inspirées par Arnaud de Montebourg (PS, Saône-et-Loire), ces propositions de modification font l'objet de sarcasmes dans la coulisse gouvernementale, où l'on parle volontiers de « lobby des avocats ».

Tous ces blocages, M. Jospin les a perçus. A la fin de 1998, il a ainsi demandé à tous ses ministres des notes susceptibles de l'aider à définir une relance de son action. Il en est résulté une réorientation assez sensible, la sécurité devenant, « *après l'emploi* », la « *deuxième priorité du gouvernement* » (*Le Monde* du 7 janvier). L'entreprise est difficile, tant les conflits entre les deux gauches, celles qu'incarnent Jean-Pierre Chevènement et Mme Guigou, divisent la majorité. Seul le terrain social paraît encore fertile pour le premier ministre. La loi instaurant une couverture maladie universelle (CMU), dont le Parlement devrait débattre ce printemps, suscitera sans doute des propos consensuels. La seconde loi sur les 35 heures fournira à la gauche l'occasion de se rassembler, à l'automne, contre la droite et le patronat.

Malgré tout, la succession de déboires pose ouvertement une question que le premier ministre ne peut pas ignorer durablement : le laminoir de l'Hôtel Matignon ne produit-il pas irrévocablement les effets sur lesquels compte Jacques Chirac pour mener à bien son projet de reconquête ?

*Jean-Michel Aphatie*

### Le soutien de l'opinion recule mais reste très élevé

**Si elle s'effrite en février, la satisfaction de l'opinion publique à l'égard du premier ministre reste exceptionnelle pour un chef de gouvernement en fonction depuis vingt mois. Selon la dernière enquête de Louis-Harris (réalisée les 5 et 6 février auprès d'un échantillon de 1 003 personnes et publiée par *Valeurs actuelles* le 12 février), Lionel Jospin recueille 57 % de bonnes opinions (en baisse de 7 points) contre 33 % de mauvaises. Selon le sondage d'Ipsos (réalisé les 5 et 6 février auprès d'un échantillon de 948 personnes et publié par *Le Point* du 13 février), M. Jospin obtient 60 % de bonnes opinions (en baisse de 7 points) contre 35 % de mauvaises. Dans ces deux enquêtes, il retrouve son niveau du premier semestre 1998. De son côté, Jacques Chirac recueille 61 % de bonnes opinions (en baisse de 4 points), contre 29 % de mauvaises, selon Louis-Harris. Pour Ipsos, il recule de 6 points, à 68 % de bonnes opinions, contre 28 % de mauvaises.**

### Fermeté sur la limitation du cumul des mandats

**Votés par les députés en mai 1998, mis en pièce par les sénateurs en octobre, les deux projets de loi – l'un organique, l'autre ordinaire – visant à limiter le cumul des mandats sont de retour au Palais-Bourbon, pour une deuxième lecture prévue les 3 et 4 mars. Le gouvernement avait paru, durant l'automne, prêt à rechercher une transaction avec le Sénat sur ce texte. « *Ce qu'on peut faire tout de suite, on le fera. Et puis on continuera le lendemain, ou le jour d'après* », avait expliqué Lionel Jospin, le 22 novembre. Depuis le débat au Sénat sur la parité, le gouvernement semble décidé à défendre fermement cette réforme. Il entend représenter aux sénateurs, sans modifications, le texte déjà adopté par les députés, afin de faire à nouveau la démonstration que la droite sénatoriale est un facteur de blocage de sa volonté de modernisation de la vie politique.**



# Le « cas » Allègre préoccupe le PS

**COMMENT FAIRE** avec Claude Allègre, à quatre mois des élections européennes ? Le 10 février, au surlendemain du chahut de quelques enseignants qui avaient interpellé Lionel Jospin au Cirque d'Hiver en lâchant quelques morceaux de papier – « *Jospin trahison ! Tu casses l'école de la nation !* » –, le secrétariat national du Parti socialiste a débattu de la question. Si elle minimise encore la crainte d'un vote-sanction aux élections européennes, la direction du PS s'attend à ce que des professeurs mécontents perturbent des meetings de campagne. Les résultats d'un questionnaire aux adhérents montrent que, en octobre 1998, 23 % des membres du PS étaient dans l'enseignement.

Soutenu par Jean-Christophe Cambadélis, François Hollande s'est ému d'échos de presse indiquant que de jeunes députés jospiniens, appartenant au groupe « Rako », qui se réunit chaque semaine, comme Marisol Touraine (Indre-et-Loire) et Vincent Peillon (Somme), avaient demandé, lors d'un déjeuner avec Dominique Strauss-Kahn, la démission de M. Allègre. Mme Touraine a démenti un tel propos, en soulignant qu'il ne faut « *surtout pas demander sa démission* », mais « *l'aider* », à condition toutefois que le ministre lui-même s'y prête...

Au diapason de Jean-Pierre Sueur, chargé de l'éducation au secrétariat national, le premier secrétaire a distingué le fond – des réformes qu'il s'agit de soutenir pour « *faire bouger l'éducation nationale* » – et la forme, qui l'a souvent irrité et qui reste à améliorer. « *En aucun cas, le PS ne peut apparaître comme une formation non réformiste* », a prévenu M. Hollande.

**« RÉFORMITE AIGUË »**

Faisant état de « *cartes déchirées* » par des enseignants dans sa section et de cartes d'électeur renvoyées à Amiens, M. Peillon ne demande pas la démission de M. Allègre. Mais, ajoute-t-il, « *le thème : "Il faut tout réformer", qui sous-entend que tout va mal, pose problème* ». Professeur de philosophie, M. Peillon suggère une réflexion sur le discours de M. Allègre, qu'il caractérise par « *une réformite aiguë* ». « *Il n'y a pas tout à faire, on ne part pas de zéro* », assure-t-il. Latente, la question à laquelle le PS se garde ouvertement de répondre est de savoir si le « *point de rupture* » n'a pas déjà été atteint entre M. Allègre et les enseignants.

Lundi 15 février, Alain Claeys, chargé de la coordination et de la trésorerie au secrétariat national, a affirmé, sur RTL, que le départ de M. Allègre du gouvernement n'est « *absolument pas* » à l'ordre du jour. Directeur de la campagne européenne, proche de Laurent Fabius, M. Claeys explique que le travail du PS est d'« *alerter* ». « *Il faut trouver les mots pour les enseignants, afin qu'ils accompagnent ces réformes* », a-t-il dit, et non les « *montrer du doigt* ». « *Claude Allègre a engagé des réformes, cela nous change de l'immobilisme de François Bayrou pendant quatre ans*, a ajouté le député de la Vienne. *Quand on engage des réformes, il y a un rythme à trouver.* »

La veille, sur Europe 1, M. Bayrou a affirmé que le bilan de son successeur, « *c'est un immense gâchis pour l'éducation nationale, les parents et les élèves* ». « *C'est l'échec d'une méthode et (...) aussi l'échec d'un projet ou d'une absence de projet* », a ajouté le président de l'UDF.

*Michel Noblecourt*

# Le projet audiovisuel de Mme Trautmann n'est pas encore complètement bouclé

**À FORCE** d'attaques en règle des lobbies professionnels, de retards multiples, de changements de périmètre et d'hésitations politiques, le projet de loi sur l'audiovisuel, qui avait pourtant fait l'objet d'une communication en conseil des ministres le 28 janvier 1998, est devenu un des textes du gouvernement Jospin dont l'accouchement semble le plus pénible. Rarement un projet de loi sur ce secteur – le huitième depuis 1972 – aura connu autant de rebondissements et fait avaler autant de couleuvres à un ministre de la communication. Catherine Trautmann avait pourtant reçu, à la fin de l'été, l'appui du premier ministre, dans sa volonté de réduire significativement le temps de publicité sur les chaînes publiques. Toutefois, son projet, jugé inachevé, a été retiré in extremis de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, le 1er décembre 1998.

Mme Trautmann continue de se battre avec détermination. Le 6 janvier, le premier ministre lui avait accordé un ultime sursis pour s'assurer du soutien des parlementaires de la majorité « plurielle » et faire naître un consensus autour de son projet chez les professionnels. L'obstination de la ministre lui a déjà permis, le 2 février, de se targuer de l'aval d'une vingtaine de députés et sénateurs PS, Verts, radicaux de gauche et MDC (*Le Monde* du 4 février).

Ayant déjà renoncé à des mesures radicales visant, par exemple, à abaisser le seuil maximal de détention des chaînes de télévision privées, Mme Trautmann a réintroduit, dans l'actuelle mouture du texte, quelques dispositions visant le secteur privé. Ainsi, à la constitution d'une holding destinée à coiffer les chaînes publiques, s'ajoutent des mesures visant à accompagner l'essor des nouveaux services, assurer davantage d'indépendance et de pluralisme en renforçant les pouvoirs du Conseil supérieur de l'audiovisuel ou en mettant fin à l'exclusivité de diffusion des chaînes publiques sur le bouquet satellitaire TPS.

Pour faire taire de nombreuses critiques et éviter de faire un cadeau trop voyant à TF 1 et M 6 – qui bénéficieront de façon mathématique de la baisse de la publicité sur France 2 et France 3 –, la ministre veut instaurer une taxe additionnelle au prélèvement sur les recettes publicitaires qui alimentent le compte de soutien aux industries de programmes (Cosip). Mme Trautmann a également calmé une autre inquiétude de la majorité en affirmant que « *la loi érigera en principe le remboursement intégral des exonérations de redevance* », afin d'« *assurer la compensation effective de la baisse des ressources publicitaires* » sur France 2 et France 3.

**URGENCES MULTIPLES**

Rien n'est toutefois encore acquis. Au cours d'un entretien avec M. Jospin, samedi 13 février, au pavillon de *la Lanterne*, à Versailles, Mme Trautmann a fait part des avancées du projet. Il faudra encore une nouvelle réunion du groupe de travail parlementaire ainsi qu'une réunion interministérielle, ce qui prendra au minimum une dizaine de jours, pour « boucler » les différentes mesures du projet de loi.

Les urgences se multiplient. La Commission de Bruxelles a déjà enjoint à la France d'intégrer, dans son droit national, les dispositions de la directive « Télévision sans frontières ». Cela devait être fait avant la date-butoir de 1999. La désignation du président de France 2 et France 3 se fera-t-elle hors du cadre de la future holding ?

Le projet de loi de finances, qui décidera du budget modifié des chaînes publiques, se discute, au niveau du gouvernement, durant l'été. Ces urgences militeraient plutôt en faveur d'un examen rapide du projet de loi par l'Assemblée nationale. Mais on ne peut exclure que, sous prétexte de calendrier parlementaire chargé, ce projet ne soit reporté, une fois encore, à des jours meilleurs.

*Nicole Vulser*

# *Jacques Chirac en embuscade sur l'éducation*

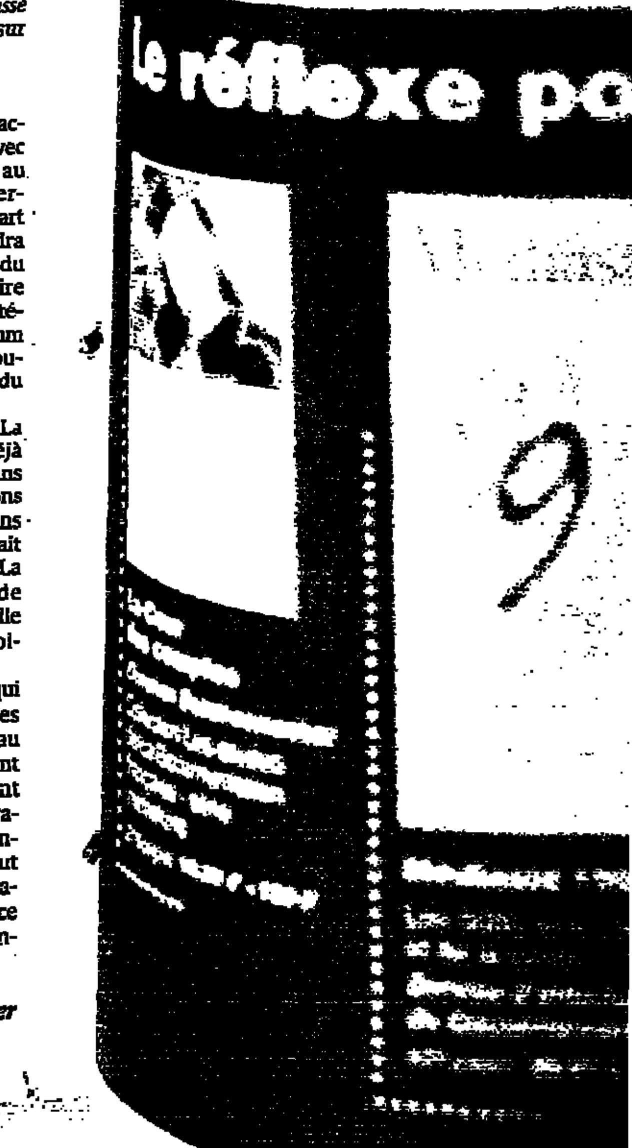
**APRÈS** Jean-Pierre Chevènement, Claude Allègre. Après l'insécurité, l'éducation nationale. Pour Jacques Chirac, la technique est la même : un grand sujet de société, un ministre à la personnalité forte qui divise le gouvernement et le peuple de gauche, un domaine ministériel dans lequel l'attente est grande et les résultats du gouvernement décevants. Lorsque M. Allègre était populaire, le chef de l'Etat s'affichait volontiers à ses côtés. Les images de sa complicité avec le ministre de l'éducation nationale ne sont pas pour le gêner aujourd'hui.

M. Chirac n'oublie pas que la personnalité de M. Allègre avait beaucoup séduit l'électorat de droite. Si ce dernier désavoue aujourd'hui le ministre de l'éducation nationale, ce n'est pas pour ce qu'il a dit – sur l'absentéisme ou sur le « *mammouth* » –, mais plutôt pour tout ce qu'il n'a pas eu, selon lui, le courage de faire. Aux yeux de cet électorat, M. Allègre devient le symbole du réformateur empêché de réformer. Pour le chef de l'Etat, tout l'enjeu est là : dénoncer l'immobilisme, voire l'« *archaïsme* » du gouvernement, et tenter de démolir l'image de « modernisateur » du premier ministre.

A l'Elysée, on travaille donc à de futures interventions du président de la République sur l'éducation. Après son voyage en Alsace, les 20 et 21 janvier, qui lui avait permis de rappeler son intérêt pour l'aménagement des rythmes scolaires, M. Chirac visitera, mardi 23 février, un lycée d'enseignement professionnel dans le Loiret. La commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, dans la zone très urbanisée d'Orléans, est confrontée, à son échelle, à toutes les difficultés des cités de banlieue. Son lycée professionnel, qui forme des techniciens automobiles, est sa fierté.

Le chef de l'État devrait donc renouveler son credo en faveur d'une meilleure adaptation de l'enseignement au marché du travail, pour limiter le chômage des jeunes. Ce discours là est prêt depuis... septembre 1998, date qui avait été initialement retenue pour la visite de M. Chirac, puis déprogrammée (*Le Monde* daté 20-21 septembre 1998). A cette époque, l'Elysée avait redouté que la rentrée, le même jour, de Claude Allègre dans un LEP, ne lui vole la vedette.

*Pascale Robert-Diard*



# M. Bayrou reproche à M. Séguin de revendiquer le parrainage du chef de l'Etat pour les européennes

## Le président du mouvement gaulliste a été intronisé comme tête de la liste RPR-DL

**Le conseil national du RPR a désigné, samedi 13 février, son président, Philippe Séguin, comme tête de la liste RPR-DL pour les élections européennes du 13 juin. Alors que M. Séguin cherche à se placer dans le sillage de Jacques Chirac, le président de l'UDF, François Bayrou, le lui a vertement reproché, dimanche, estimant *« puéril de constamment vouloir tirer »* le chef de l'Etat dans ce scrutin.**

OSONS... Puisque François Fillon, porte-parole du RPR, a reconnu, dès le 6 février, que *« depuis quelque temps* [l'opposition] *a perdu la recette de la potion magique »* et, qu'à l'inverse, Charles Pasqua confie volontiers qu'il se verrait bien dans la peau du chef de cet irréductible village gaulois, osons la suite d'une métaphore au goût du jour : les légions du RPR ont adopté la formation dite de la tortue, c'est-à-dire avec des boucliers devant, derrière, sur les côtés et au-dessus de leurs têtes.

Philippe Séguin peut bien montrer à ses visiteurs la collection de tortues, en pierre, en cuivre ou en terre cuite, qui orne son bureau, rue de Lille – des *« tortues qui regardent les lièvres en ricanant »*, assure-t-il –, le mouvement gaulliste n'est pas rassuré pour autant. Comme le dit Nicolas Sarkozy, secrétaire général du RPR, les élections européennes du 13 juin ne seront *« pas une partie de plaisir »*. En aparté, des séguinistes de la première heure redoutent même le pire pour leur chef de file bien-aimé ; ils saluent son courage, son sens du sacrifice ; et, finalement, se rassurent, un instant, en se disant qu'il est peut-être, après tout, le meilleur, voire le seul, pour relever le gant dans cette élection à hauts risques. Il faut serrer les rangs, par conséquent : la participation de M. Séguin, aux côtés d'Alain Juppé, à la fête de la fédération RPR de la Gironde, dimanche 14 février, a constitué la première illustration de cette volonté *(lire ci-contre)*.

La veille, samedi 13 février, le conseil national du RPR avait appelé *« chaleureusement, son président, Philippe Séguin, à s'engager personnellement dans le débat européen »* (*Le Monde* daté 14-15 février). Dans une motion finale, ce conseil a même précisé qu'*« il fait confiance à Philippe Séguin pour que la campagne européenne (...) soit l'occasion d'expliquer, de développper et de promouvoir la politique européenne du président de la République »*.

Faute de pouvoir compter, dorénavant, sur le soutien explicite de Jacques Chirac – lequel n'a pas intérêt à choisir, pour ce qui le concerne, entre l'une ou l'autre des listes de l'opposition –, le RPR se précipite, en somme, sous le parapluie de celui-ci. *« Nous ne voulons monopoliser personne,* s'est, du reste, défendu M. Séguin. *Cela dit, si nous entendons dire, ou si nous lisons, que c'est nous, et nous seuls, avec ceux qui veulent bien nous accompagner, qui sommes les soutiens de la politique européenne du président de la République, nous n'irons pas jusqu'à y opposer un démenti. Les arguments nous feraient défaut. »* Ils n'ont en tout cas pas fait défaut à François Bayrou pour critiquer cette appropriation de Jacques Chirac par le RPR. Invité, dimanche, du « Club de la presse » d'Europe 1, le chef de file de la liste UDF s'en est vivement pris à son concurrent du RPR en jugeant *« puéril de constamment vouloir tirer le président de la République dans cette affaire. Ce sont des élections européennes, ce ne sont pas des élections de politique intérieure. »* Le président de l'UDF a lui aussi placé sa liste sous les auspices de la majorité présidentielle lorsqu'il a officialisé son entrée en campagne : *« L'intérêt du président de la République, c'est qu'il puisse additionner les soutiens, faire des additions »* au soir du 13 juin, avait-il affirmé à Bordeaux le 7 février (*Le Monde* du 9 février).

Reçu par le chef de l'Etat jeudi 11 février, M. Bayrou s'est fait, dimanche, un malin plaisir d'insister sur le sujet : *« Chaque fois qu'on est en difficulté, vouloir se réfugier sous l'aile protectrice, ou réputée telle, du président de la République, cela ne me paraît pas une bonne idée,* a-t-il ajouté. *(...) Ça n'est pas la fonction des élections européennes que d'en faire un référendum sur le président de la République et je pense que si on laissait faire cela, ce serait très imprudent. »* Interrogé sur l'ambition prêtée à M. Séguin de revendiquer pour le RPR la propriété de la vraie croix chiraquienne, il a ironisé : *« Pour Philippe Séguin, le chiraquisme est une croix. »* Le président de l'UDF a une nouvelle fois mis en cause M. Séguin en raison de son attitude lors du référendum sur le traité de Maastricht : *« Prétendre être européen aujourd'hui tout en continuant à expliquer qu'on a eu raison de voter "non", ce sont des nœuds un tout petit peu trop compliqués pour moi »*, a expliqué M. Bayrou avant de conclure que, comme il se doit, sa campagne *« sera sans attaque contre les personnes »*.

### Les légions du RPR ont adopté la formation dite de la tortue

*« Chacun peut se faire plaisir »*, avait ironisé, samedi, M. Sarkozy à l'intention de M. Bayrou, *« mais nous, nous avons un devoir particulier, celui de préparer la reconquête »*. Selon une évidente répartition des rôles, le secrétaire général du RPR n'a pas davantage ménagé cet autre concurrent qu'est Charles Pasqua : *« Quand on est à l'heure dans un débat, on n'est pas obligé, par la suite, pour rattraper son retard, de proposer un certain nombre d'outrances. Le débat sur l'immigration, beaucoup d'entre nous l'ont pris avec retard, et ça s'est terminé, pour certains, par cette phrase* [NDLR : de M. Pasqua, en 1988] *devenue malheureusement célèbre :* "Nous avons les mêmes valeurs que le Front national". »

Bien qu'elle n'ait officiellemnt que pour *« seul adversaire, la gauche »*, l'alliance constituée par le RPR et par Démocratie libérale pour les européennes va devoir d'abord s'efforcer de marginaliser la double concurrence que lui opposent François Bayrou et Charles Pasqua, tout en laissant la liberté à M. Chirac de faire ses propres comptes au soir du 13 juin. C'est son boulot, un boulot ingrat, un contrat à durée déterminée de quatre mois.

*Jean-Louis Saux et Cécile Chambraud*

## Philippe Séguin enrôle Alain Juppé dans sa campagne

**BORDEAUX**
*de notre correspondante*

C'était jour de la Saint-Valentin, dimanche 14 février, et le président du mouvement gaulliste, Philippe Séguin, était l'invité d'honneur de la fédération girondine du RPR, dont le député et maire de Bordeaux, Alain Juppé, est le président. La rencontre, initialement prévue une semaine plus tôt, le jour où le conseil national de l'UDF se réunissait, à Bordeaux, en présence de François Bayrou, pour lancer sa liste aux élections européennes (*Le Monde* du 9 février), avait été *in extremis* repoussée d'une semaine.

Drôle de journée pour l'étrange couple du RPR. A l'heure du déjeuner, les deux hommes entraient, ensemble, dans le Palais des congrès de Bordeaux, où les attendaient un millier de sympathisants, d'adhérents et d'élus girondins. Devant cette affiche de choc, M. Juppé et M. Séguin, les frères ennemis d'hier aujourd'hui main dans la main, unis pour l'Europe, certains invités paraissaient sceptiques.

Dans un discours bref, M. Séguin a surpris l'assemblée, et en premier chef son hôte : en guise de fleurs, il a salué *« le courage, la force de conviction et le sens de l'Etat »* de l'ancien premier ministre. *« Chacun connaît des moments difficiles. Alain Juppé n'a pas été épargné. C'est le lot de tous ceux qui s'efforcent de placer l'intérêt général avant la sauvegarde de leur image. Et Alain Juppé est de ceux-là. Tout ce qu'il a fait, il l'a fait pour nos idées, pour notre mouvement, pour Jacques Chirac. Il lui est revenu d'assumer personnellement la responsabilité d'une action toujours collective. »* La salle applaudit à tout rompre. Le maire de Bordeaux, ému, ne bronche pas.

Il est encore plus surpris quand le président du RPR, au nom du mouvement, lui tend la main : *« Nous avons la ferme conviction que l'avenir de nos idées est indissociable de la présence d'Alain Juppé au premier rang dans notre mouvement. Notre rassemblement a besoin de lui dans la campagne qui s'annonce et dans les échéances futures. »* Aussitôt, des élus se dirigent vers l'estrade, le maire de Bordeaux en tête, pour entonner *La Marseillaise*.

Les rares représentants de l'UDF dans la salle ironisent sur la déclaration du président du RPR, jugée hypocrite et de circonstance. Dimanche, Alain Juppé est devenu la caution européenne et élyséenne de la campagne de Philippe Séguin.

*Claudia Courtois*

# Les opposants orthodoxes à la direction communiste tentent de se coordonner

## Pas de rapprochement avec les trotskistes

COMMUNISTES, ils sont, communistes, ils resteront ! Réunis, dimanche 14 février, dans un grand hangard à La Plaine-Saint-Denis, trois cents gardiens du temple thorèzien avaient fait le déplacement. Deux citations du patron des grandes années d'après-guerre du PCF avaient été placées en exergue : *« Pas de mannequin dans le Parti »* et *« Que les bouches s'ouvrent, pour sauver le PCF »*. Présidée par l'écrivain Henri Alleg, la tribune était ornée par deux portraits en couleur de Karl Marx et deLénine, avec autour des drapeaux rouges, estampillés de la faucille et du marteau, et un drapeau tricolore.

*« Aujourd'hui le parti se vide, les militants s'en vont, la presse s'effondre »*, a expliqué Rémy Auchedé, ancien député du Pas-de-Calais, pour qui Robert Hue propose *« le remède qui tue : la mutation »*. *« Cette assemblée a en commun une angoisse et une volonté farouche : celle d'empêcher la liquidation du parti »*, a-t-il expliqué, avant d'estimer qu'*« il existe bien une opposition de gauche, au sein du PCF »*.

La rencontre a rassemblé des délégués venus d'une quarantaine de départements, mais les troupes provenaient pour l'essentiel de plusieurs courants d'opposition très minoritaires : la Coordination communiste, créée en 1991, la Gauche communiste, animée par Jean-Jacques Karman, maire adjoint d'Aubervilliers, des opposants du Loir-et-Cher regroupés dans l'appel des 41 autour de Thérèse Hirzberg ainsi que des militants du Pas-de-Calais emmenés par M. Auchedé. Mais ni Rolande Perlican, membre du comité national, réputée très orthodoxe, ni Jean-Claude Dangiot, secrétaire fédéral du Pas-de-Calais, qui a envoyé un message d'encouragement, ni les députés Georges Hage et Patrice Carvalho, salués par l'assistance, n'avaient fait le déplacement.

Les participants ont massivement adopté deux textes, *« une adresse »* aux militants du Parti communiste et *« un appel »* aux *« travailleurs, à la jeunesse et au mouvement populaire »*. Ils ont aussi mis en place *« un comité permanent de liaison »* qui sera chargé notamment d'élaborer *« une plate-forme communiste alternative »* en vue de la préparation du 30e congrès du PCF, qui doit se tenir en janvier 2000.

**« POLITIQUE DÉGUEULASSE »**

Les débats sur la constitution d'une liste séparée pour les élections européennes ont en revanche vite tournés court. *« Une carte du PCF, cela suffit, il n'y a pas besoin d'avoir trois cartes dans sa poche »*, a répliqué Maurice Cukierman, membre du comité de liaison, afin de tuer dans l'œuf la proposition d'une liste avec le Parti des travailleurs, émise par un délégué, proche de ce petit parti trotskiste très antimaastrichtien.

*« Faire une liste aux européennes, à côté du parti, c'est se couper de la bataille du 30e congrès. C'est le plus beau cadeau qu'on puisse faire à Robert Hue »* qui aura les mains libres *« pour mener sa politique dégueulasse »*, a aussi averti une déléguée du Pas-de-Calais. M. Auchedé a mis fin au suspens, en rappelant que la constitution d'une liste demande d'importants moyens financiers. *« Avec 5 millions de francs nouveaux, vous n'avez même pas les tracts »*, a-t-il expliqué.

*Alain Beuve-Méry*

### DÉPÊCHES

■ **EUROPÉENNES : François Hollande, premier secrétaire du PS et tête de liste socialiste aux élections européennes, a indiqué,** dimanche 14 février sur Canal Plus, qu'il respectera l'*« esprit de la loi »* sur le non-cumul et choisira ce qui est dans cet esprit, *« c'est-à-dire le dernier mandat pour lequel on s'est présenté »*. Ce choix le conduirait donc à abandonner, dès juin, son mandat de député de Corrèze.

■ **FISCALITÉ : Didier Migaud, rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a affirmé,** dimanche 14 février sur LCI, que le gouvernement s'est fixé comme priorité la baisse ciblée de la TVA et celle de la taxe d'habitation. M. Migaud s'est, en revanche, déclaré *« contre »* une baisse de l'impôt sur le revenu.

■ **SÉNAT : Bertrand Delanoë, sénateur socialiste de Paris, estime,** dans un point de vue publié par *Libération* (daté 15 février), que le Sénat *« sera obsolète »* si son mode de scrutin n'est pas réformé.

هكذا من الاصل



**STIC** Le Conseil d'Etat vient de rendre un avis critique au projet de Système de traitement des infractions constatées (STIC). Cet avis conduit le ministère de l'intérieur à remanier ce vaste fichier devant contenir les noms de toutes les personnes mises en cause dans des procédures judiciaires, et ceux des victimes. ● CE FICHIER réunira des renseignements tirés des procès-verbaux sur les crimes, les délits et certaines contraventions. ● LE CONSEIL D'ÉTAT demande que les décisions de classement sans suite, de non-lieu, de relaxe et d'acquittement soient versées au fichier, et que le parquet soit saisi avant tout usage du STIC en matière de police administrative. ● CRÉÉ dans son principe par une loi de 1995, le STIC est présenté par le ministère de l'intérieur comme un instrument de « *transparence* » alors que des avocats y voient un projet « *liberticide* ». (*Lire notre éditorial page 18.*)

# Le Conseil d'Etat émet des réserves sur le projet de grand fichier de police

## Le gouvernement va devoir amender une nouvelle fois le texte organisant le fonctionnement de cette vaste banque de données qui doit contenir le nom de toutes les personnes mises en cause dans des procédures judiciaires, ainsi que ceux des victimes

**LE « SYSTÈME** de traitement des infractions constatées » (STIC) serait-il un fichier impossible ? La section de l'intérieur du Conseil d'Etat vient de formuler deux critiques qui obligent, une nouvelle fois, le gouvernement à réviser son projet d'arrêté portant création de ce gigantesque fichier qui devrait recenser les noms de toutes les personnes mises en cause dans des procédures judiciaires, ainsi que ceux de leurs victimes (*Le Monde* du 5 décembre 1998).

Ce rappel à l'ordre de la haute juridiction administrative à la fin du mois de janvier retarde la mise en œuvre d'un projet dont la première mouture avait été déposée devant la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) par le ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, le 21 octobre 1994. Après plus de quatre ans et bien des péripéties, le fichier, jugé « *liberticide* » par l'Association européenne des avocats pénalistes, n'a toujours pas d'existence légale. Le ministère de l'intérieur va devoir modifier une fois de plus le projet, avant de le représenter au Conseil d'Etat.

Le point principal soulevé par les conseillers d'Etat porte sur les conditions de la mise à jour du fichier. Les juges administratifs demandent que soient intégrées au STIC les informations concernant les décisions de classement sans suite, de non-lieu, de relaxe ou d'acquittement dont ont bénéficié les personnes inscrites dans le fichier. Dans le projet initial, elles n'y figuraient pas. Quant aux condamnations, elles restent, depuis son origine, hors du champ du STIC, la CNIL refusant qu'elles soient mentionnées ailleurs qu'au casier judiciaire.



### SUSPICION DE CULPABILITÉ

L'absence de précisions sur les mises hors de cause par le parquet, le juge d'instruction, le tribunal ou la cour d'assises dans le STIC constituait l'une des principales critiques émises contre la dernière mouture du texte gouvernemental. Elle pouvait induire une suspicion de culpabilité sur des personnes ayant pourtant été blanchies. Le Conseil d'Etat souhaite donc que l'arrêté créant le STIC précise que les parquets communiquent obligatoirement ces informations aux services de police. Le ministère de l'intérieur se dit prêt à considérer cette observation, même si elle pose un réel problème matériel. Chaque année, les parquets des tribunaux de grande instance décident en moyenne de près de trois millions de classements sans suite. Ils devront désormais, à chaque fois, en aviser par écrit les policiers.

La deuxième critique émise par le Conseil d'Etat concerne les risques d'atteinte au secret de l'instruction et à la confidentialité des procédures, liés à l'existence du fichier. Par cette remarque, la haute juridiction administrative vise surtout l'utilisation du STIC dans le cadre de missions de police administrative, effectuées en dehors du contrôle direct des magistrats.

Dans une lettre à la CNIL datée du 3 novembre 1998, Jean-Pierre Chevènement avait précisé quel devait être l'usage administratif du STIC. Le ministre de l'intérieur s'engageait, notamment, à ce que le fichier ne soit pas utilisé dans des enquêtes conduites préalablement à l'accès à certains emplois, à la délivrance d'un permis de port d'armes, ou à la gestion d'un établissement de jeux. En revanche, le recours au STIC était autorisé dans le cadre d'« *enquêtes sur des personnes dont le comportement est susceptible de créer des dangers pour autrui* ». Cette précision concerne, par exemple, les interventions en urgence contre un forcené, ou encore la mise en œuvre d'arrêtés d'expulsion locative ou du placement d'office d'une personne dangereuse, pour elle-même ou pour son entourage. Le ministre de l'intérieur se prononçait également en faveur du recours au STIC pour les missions de sécurisation aux abords des stades.

Le Conseil d'Etat, sans directement remettre en cause ces possibilités, demande que l'arrêté ministériel de création du STIC impose aux policiers de consulter le procureur de la République avant tout usage « administratif » du fichier. Là encore, le gouvernement s'est dit prêt à prendre en compte cette restriction.

Les observations des juges administratifs vont avoir pour effet de repousser d'au moins quelques semaines l'entrée en service du Système de traitement des infractions constatées. Ce projet de fichier, élaboré par Charles Pasqua, figurait déjà dans la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS) du 21 janvier 1995. Il était même alors présenté comme une des priorités de la modernisation de la police. Ce n'est pourtant qu'à une date récente, le 24 novembre 1998, que la CNIL rendait un avis favorable au STIC, en émettant plusieurs réserves.

La Commission informatique et libertés avait rappelé à cette occasion les nombreuses difficultés et les larges discussions qu'avait soulevées ce dossier. Dans sa forme initiale, le STIC se présentait comme un vaste fourre-tout rassemblant l'intégralité des procès-verbaux de police judiciaire. Il était accessible presque sans restriction aux officiers de police judiciaire et aux autorités administratives, n'apportant aucune distinction significative entre les auteurs et les témoins des infractions. Toutes les restrictions formulées par la CNIL ont été prises en compte par le ministère de l'intérieur. Ce dernier entend intégrer de la même façon les réserves du Conseil d'Etat, sans remettre en cause le principe du fichier, au nom de l'« *efficacité* » nécessaire « *pour présenter à la justice les auteurs de crimes ou de délits* ».

***Pascal Ceaux***

# Bien que non réglementaire, le STIC fonctionne déjà

**OFFICIELLEMENT**, le système de traitement des infractions constatées (STIC) n'existe pas. Pourtant, plusieurs procès-verbaux de police judiciaire y font explicitement référence, à travers des formules consacrées telles que « *non mentionné au STIC* », lorsqu'aucun renseignement visant la personne entendue dans une procédure n'est accessible. Ces irrégularités manifestes n'ont jusqu'à présent que rarement fait l'objet d'une plainte, voire d'une remarque des avocats des personnes mises en cause.

> « Il n'y a pas de système complètement sûr », reconnaît le ministère de l'intérieur

Le ministère de l'intérieur en tire argument pour justifier l'officialisation du STIC, censée encadrer et soumettre à contrôle l'utilisation de ce fichier aux dimensions peu ordinaires. Ainsi, en 1997, environ 700 000 personnes ont été poursuivies. A peu près 400 000 auraient figuré dans le STIC légal, pour une durée variant de cinq à quarante ans, selon la gravité de l'infraction. Présenté comme une garantie de transparence, place Beauvau, le STIC doit être, indique-t-on, l'occasion de détruire les vieux fichiers manuels, consultables par tous et qualifiés de « *liberticides* ».

Le STIC devrait, quant à lui, faire l'objet d'un double contrôle. Les citoyens auront la possiblité d'aller consulter le fichier, sauf dans le cadre d'une affaire judiciaire en cours, ou d'une enquête touchant à la sûreté de l'Etat. Les victimes auront le droit de voir leur nom s'effacer du fichier lorsque l'auteur de l'infraction aura été définitivement condamné. D'autre part, l'utilisation du STIC sera réservée aux officiers de police judiciaire, ainsi qu'à environ deux cents autres fonctionnaires habilités par le directeur général de la police nationale. La liste des personnes ayant interrogé le fichier, reconnaissables par leur signature électronique, sera conservée pendant une durée de trois ans, correspondant au terme juridique de la prescription des délits.

Cela suffit-il pour autant à assurer le respect des libertés publiques ? « *Le STIC est liberticide, car il conduit, en dehors de toutes les règles posées par le code de procédure pénale, à faire le procès non contradictoire, secret et obscur, des origines par une extraction massive et systématique des données relatives à chaque individu tendant à figer les situations* », écrit l'Association européenne des avocats pénalistes. « *Il n'y a pas de système complètement sûr* », reconnaît de son côté le ministère de l'intérieur.

*P. Ce.*

## *Des dimensions exceptionnelles et sans précédent*

Voici, sous réserve de modifications liées à l'avis du Conseil d'Etat, les grandes lignes du futur arrêté interministériel portant création du STIC :

**● Les sources du fichier**
Les données enregistrées dans le Système de traitement des infractions constatées (STIC) seront tirées exclusivement des procès-verbaux établis par les officiers et les agents de police judiciaire. Seront visées les personnes mises en cause pour les crimes, les délits et les cinq contraventions les plus graves (port d'uniforme ou d'insignes nazis, incitation à la haine raciale, intrusion dans des établissements scolaires, violences volontaires, ou encore racolage). Outre l'identité (nom, adresse, filiation, nationalité), le signalement et la photographie, les faits et les modes opératoires observés pendant la procédure seront relevés. Les victimes figureront également au fichier.

**● Des missions de police judiciaire et administrative**
Les missions de police judiciaire doivent être le champ principal d'utilisation du fichier. Il pourrait également servir en police administrative dans deux cas précis : les enquêtes sur les personnes dont le comportement est susceptible de créer des dangers pour autrui, et les opérations de sécurisation autour des stades ou lors de voyages et déplacements de personnalités. Dans ces cas, selon l'avis du Conseil d'Etat, les policiers devraient préalablement consulter le procureur de la République.

**● La consultation du STIC**
Elle est possible pour tous les officiers de police judiciaire, et pour environ deux cents personnes spécialement habilitées par le directeur général de la police nationale. Dans les enquêtes administratives, les habilitations strictement personnelles comporteront deux niveaux d'accès : les agents de base pourront savoir si le nom d'une personne figure au STIC. Pour en savoir davantage, ils devront s'adresser à leur supérieur, qui aura seul la possibilité de consulter les informations nominatives. Le système gardera en mémoire l'identité de l'usager, la date et l'heure exacte de la consultation.

**● La durée de conservation**
Elle peut varier de cinq à quarante ans, selon la gravité des faits. Pour les majeurs, la durée moyenne de conservation des données sera de vingt ans à compter de la date d'établissement de la procédure. Pour les mineurs, la règle imposera une durée de cinq ans, avec possibilité d'exception.

**● La mise à jour des informations**
Le traitement des données s'effectuera sous le contrôle du procureur de la République territorialement compétent, qui pourra demander leur rectification ou leur effacement. Le Conseil d'Etat a par ailleurs demandé que les décisions de classement sans suite, non-lieu, relaxe ou acquittement soient systématiquement jointes au fichier *(voir ci-contre)*.

**● Droit d'accès et de rectification**
Dans sa délibération en date du 24 novembre 1998,la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) avait recommandé que « *toute personne initialement mise en cause dans une procédure pourra exiger que la qualification des faits finalement retenue par l'autorité judiciaire soit substituée à la qualification initialement enregistrée dans le dossier* ».



# Le Syndicat de la magistrature dénonce l'« arbitraire » du Conseil supérieur de la magistrature

**LE SYNDICAT** de la magistrature (SM, gauche) a adressé, jeudi 11 février, une lettre ouverte aux membres du Conseil supérieur de la magistrature (CSM). Il leur demande de faire preuve de « *transparence minimale* » dans le processus de nomination des magistrats. Ce courrier intervient après que le CSM, qui participe à la nomination des magistrats, a refusé des propositions de candidats que lui avait soumis la chancellerie. Ces refus touchant certains de ses adhérents, le SM réclame que le CSM accepte de motiver ses décisions.

Le Conseil a été entièrement renouvelé en juin 1998, en attendant l'adoption définitive d'une réforme constitutionnelle devant renforcer ses prérogatives et modifier sa composition. Actuellement, il est composé de quatre personnalités extérieures à la magistrature et de douze magistrats, membres de l'Union syndicale de la magistrature, majoritaire. Depuis quelques mois, une querelle oppose le ministère de la justice au Conseil, qui a repoussé à plusieurs reprises certaines de ses propositions de nominations. Dans sa lettre, la présidente du SM, Anne Crenier-Vaudano, relève que le CSM « *s'est illustré au cours de ces derniers mois, en repoussant sèchement certains projets de nomination émanant du ministère de la justice* ». « *Faut-il pour autant se réjouir de cette séquence d'avis négatifs* (...) *dont on est bien obligé de préciser qu'aucun d'entre eux n'est motivé ou notifié aux magistrats concernés ?* »

Le CSM a refusé, en juillet 1998, de nommer Jean-Claude Nicod, ancien président du SM, actuellement avocat général à Besançon, au poste de procureur à Pau. Egalement écartés, Christian Feuillard, ancien directeur adjoint du cabinet de Pierre Arpaillange, aujourd'hui président de chambre à Paris, pour le poste d'avocat général à la Cour de cassation, et Gilbert Azibert, à l'époque directeur de l'administration pénitentiaire, qui souhaitait devenir avocat général à Versailles. En décembre 1998, il a revoqué la candidature d'Isabelle Chaussade comme premier juge d'instruction à Paris. Mme Chaussade, membre du SM, avait été préférée à Eva Joly pour ce poste par la chancellerie (*Le Monde* du 24 décembre 1998).

Le syndicat, qui demande au CSM de motiver ses décisions, affirme que rendre des avis négatifs sans justification « *témoigne soit d'un singulier manque de confiance* (...) *soit, plus grave, d'une volonté de gouverner la magistrature sans vous astreindre aux règles d'une démocratie moderne* ». « *Dans cette hypothèse, on n'aura fait qu'ajouter à l'opacité des décisions ministérielles, l'arbitraire de vos avis et propositions* », explique le SM qui affirme : « *Il est temps que l'autorité politique prenne la mesure de ces dysfonctionnements et comprenne que le danger du corporatisme est déjà réalisé, faute d'un quelconque dispositif instaurant une transparence minimale quant* [au] *fonctionnement* » du CSM.

***Cécile Prieur***

# Le hors-piste interdit en Haute-Savoie

**EN RAISON** d'importants risques d'avalanche en montagne, le préfet de Haute-Savoie, Pierre Breuil, a pris un arrêté, samedi 13 février, interdisant la pratique du ski hors piste, de la randonnée à raquettes et de l'alpinisme hors des domaines aménagés. Cette interdiction, qui constitue une première, est applicable jusqu'au mercredi 17 février à 19 heures.

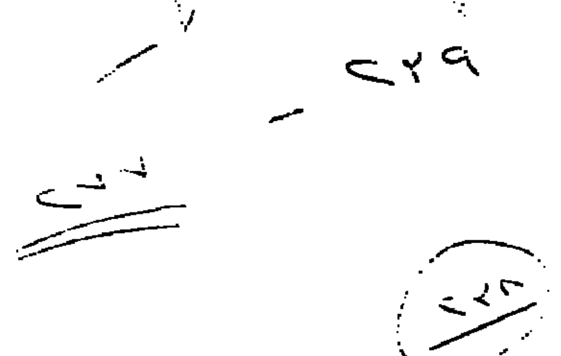
Elle est valable sur l'arrondissement d'Annecy (canton de Thônes), de Bonneville (cantons de Chamonix-Mont-Blanc, Saint-Gervais-les-Bains, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Sallanches, Samoëns, Taninges) et de Thonon-les-Bains (cantons d'Abondance, Le Biot, Boëge, Evian-les-Bains, Thonon-les-Bains). Dans la semaine du 6 au 13 février, dix-huit personnes sont mortes dans des avalanches dans le massif alpin. Six pratiquaient le hors-piste, douze sont mortes dans l'avalanche naturelle qui a emporté quinze chalets, mardi 9 février, à Montroc-Le Tour, au-dessus de Chamonix.

La décision du préfet de Haute-Savoie a pourtant suscité une levée de boucliers à Chamonix. Dimanche, les élus et les professionnels de la montagne, guides, moniteurs de ski et exploitants des remontées mécaniques, se sont réunis à la mairie pour dénoncer l'arrêté.

### UN ARRÊTÉ « INAPPLICABLE »

Le maire (divers droite) Michel Charlet a fait valoir que cet arrêté était « *inapplicable* » dans la vallée, « *compte tenu de l'étendue du domaine* » qui englobe la totalité du massif du Mont-Blanc. En signe de protestation, les responsables de la station ont stoppé les remontées mécaniques pendant une heure et demie, provoquant des réactions parfois violentes des vacanciers. Elus et professionnels ont finalement obtenu une modification de l'arrêté préfectoral. Pour Chamonix, un second arrêté, pris dimanche, limite l'interdiction du hors-piste à seulement cinq couloirs potentiellement dangereux, entre l'Aiguillette des Houches et le Brévent, ceux de Cheserys, de la Fis, du Passon et d'Orthaz. S'ils bravent l'interdit, les skieurs s'exposent à des amendes allant de 250 francs à 900 francs.





# Saisie record de cocaïne dans l'Essonne après cinq mois d'enquête policière

## Six membres d'un réseau de forains sont en garde à vue

**Les policiers de l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (Octris) ont saisi 1 250 kilos de cocaïne, vendredi 12 février dans un entrepôt d'un village de l'Essonne. *Cette prise représente une quantité supérieure à la totalité de la cocaïne saisie* durant l'année 1998. L'enquête, commencée *aux Antilles, se poursuit afin d'interpeller les* commanditaires du réseau.**

**LA PRISE** est énorme. En une seule opération, les policiers de l'office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (Octris) ont saisi plus de cocaïne que durant toute l'année 1998 (1 tonne). Les 1 250 kilos de drogue désormais conservés dans des cartons sous scellés au siège de l'Octris à Nanterre (Hauts-de-Seine) sont le résultat d'une enquête de plusieurs mois. Commencée aux Antilles, elle s'est achevée, vendredi 12 février en fin d'après-midi, dans un village de l'Essonne, au terme de cinq jours d'une filature menée depuis Dunkerque (Nord) par une cinquantaine de policiers. Ceux-ci ont pisté les deux camions de manège dans lesquels était dissimulée la cocaïne. Lundi 15 février au matin, six personnes étaient encore en garde à vue dans les locaux de l'Octris. En matière de lutte contre le trafic de stupéfiants, cette mesure peut être prolongée jusqu'à quatre jours.

L'affaire débute par une information fournie à l'Octris par les policiers du SRPJ Antilles-Guyane. Ils alertent leurs collègues sur le comportement suspect d'un groupe de forains installés au Gosier en Guadeloupe. Ceux-ci sont aussitôt placés sous une étroite surveillance. Au mois de janvier, les policiers constatent que des « travaux » sont effectués sur le contrepoids de deux manèges. Ils sont soigneusement évidés, puis recouverts d'une plaque de fer, d'une couche de résine, puis de ciment, rendant ainsi le camouflage presque indétectable, notamment par des chiens. En France, seuls les ports de Marseille et du Havre sont équipés de matériel susceptible de dévoiler à coup sûr la drogue ainsi dissimulée par les trafiquants.

Le 25 janvier, deux camions s'embarquent sur un navire à destination de Dunkerque. Officiellement, les manèges rentrent en France pour être soumis à une révision et un contrôle technique de sécurité, obligatoires pour ce type d'attraction. Dimanche 7 février, le bateau est amarré dans le grand port du Nord. Les camions sont aussitôt pris en charge par les policiers de l'Octris. La filature va durer jusqu'au vendredi 12. Le voyage vers Tigery (Essonne) tourne au périple interminable. Les convoyeurs sont d'abord retardés par la procédure de dédouanement. Lorsqu'ils finissent par prendre la route, les pneus des camions crèvent, victimes de l'usure et d'une trop longue immobilisation. Les véhicules et leur chargement finissent par arriver à Tigery dans la nuit de jeudi à vendredi. Les enquêteurs mettent en place une surveillance renforcée autour des lieux, et font appel au RAID (Recherche, assistance, intervention, dissuasion), car une partie des personnes visées, connues des services de police, risquent d'être armées.

« INTERMÉDIAIRES PARTICIPANTS »

L'intervention est décidée vendredi, vers 17 h 30, lorsqu'une camionnette vient prendre livraison d'une partie de la cocaïne. Sept personnes sont interpellées : trois d'entre elles ont assuré le convoyage de la drogue depuis la Guadeloupe, deux autres sont des habitants de Tigery, locataires de l'entrepôt où sont garés les camions. Le sixième homme, le seul qui n'appartient pas au monde des forains, est le conducteur de la camionnette, dont les enquêteurs espèrent qu'il leur permettra de remonter jusqu'aux organisateurs du trafic. Quant au septième homme, il s'agit d'un simple voisin ! Présent sur les lieux au moment de l'intervention de la police, il est venu protester contre l'odeur nauséabonde de fumée dégagée par un matelas qui brûle. Placé en garde à vue, il a été relâché, samedi.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les six personnes arrêtées vendredi, dont certaines étaient déjà connues pour des affaires de vol, sont des *« intermédiaires participants »*. Ils ont assuré la manutention et le transport de la cocaïne, grâce à un moyen jugé discret et efficace, mais ne sont sans doute pas les principaux organisateurs du réseau. Les policiers espèrent notamment remonter jusqu'à eux par le biais du conducteur de la camionnette, venu prendre livraison d'une partie du chargement.

Les policiers s'attendaient à une prise importante, en raison de la longue surveillance menée depuis le début de l'enquête, sans imaginer pour autant que la saisie atteigne le record national en la matière. Selon les enquêteurs, deux causes principales peuvent expliquer la présence de ces 1 250 kilos, dont la majeure partie était destinée à être écoulée en Europe, sur le territoire national. La France constitue d'abord un marché intéressant pour les trafiquants. Mais, ce sont surtout les efforts importants de la police espagnole qui pourraient expliquer que les trafiquants misent désormais sur une filière française. Au cours des deux dernières années, environ 10 tonnes de cocaïne ont été saisies en Espagne.

***Pascal Ceaux***

### *Au Clos-du-Roy, une cachette idéale*

**C'était l'endroit rêvé, loin de tout et à l'abri des regards indiscrets. Le lieu-dit du Clos-du-Roy, à Tigery, perdu aux confins de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, est un *no man's land* oublié du développement de la ville nouvelle de Sénart. L'ancienne nationale qui longe le hangar où a été trouvée la cocaïne finit en cul-de-sac. La fermeture de la nationale a contraint le carreleur, propriétaire du hangar, à fermer boutique, et à louer son entrepôt à l'ex-forain arrêté vendredi par la police. L'interpellation de l'ex-forain et de son gardien s'est produite à côté du mobil home, tandis que quatre autres complices étaient arrêtés aux abords de l'entrepôt. Le hangar en tôles grises, grand comme ceux d'anciens aérodromes, servait de cachette idéale. Assez vaste pour abriter le poids lourd chargé d'un manège de fête foraine, il permettait le déchargement de la drogue cachée dans des conteneurs en toute discrétion. Les mouvements réguliers de camions avaient poutant été repérés par le voisinage. *(Corresp.)***

# Un artificier du FLNC-canal historique interpellé en Corse-du-Sud

**JEAN-SYLVAIN CADILLAC**, dit *« Patrick »*, considéré comme un artificier du FLNC-canal historique, principal mouvement corse clandestin, bras armé d'A Cuncolta, a été interpellé, dimanche 14 février, par le SRPJ d'Ajaccio, dans le village de Figari (Corse-du-Sud). Il avait été condamné par contumace à la prison à perpétuité, le 20 juin 1994, par la cour d'assises de Corse-du-Sud, pour le meurtre par balles de Paul Albaladejo, un boucher de Figari. *Jean-Sylvain Cadillac* est soupçonné d'avoir participé à deux attentats à Aix-en-Provence, contre le palais de justice, le 29 septembre 1996, et contre la poste centrale, dans la nuit du 3 au 4 novembre de la même année. Il serait également impliqué dans plusieurs meurtres commis en Corse, notamment l'assassinat d'un vendeur ambulant, proche du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), Mario Azzara, tué par balles le 19 février 1996 à Ajaccio. La famille de Jean-Sylvain Cadillac a démenti, dimanche, *« toute appartenance de Jean-Sylvain à un mouvement nationaliste corse »*.

## DÉPÊCHES

■ **MEURTRE : les meurtriers présumés d'une fillette de 11 ans, retrouvée violée et étranglée,** vendredi 12 février, au domicile de ses parents à Goussainville (Val-d'Oise), ont été mis en examen et écroués, dimanche 14 février, à Pontoise, pour *« homicide ayant précédé, accompagné ou suivi le crime de viol sur mineur de moins de 15 ans »* et pour vols. Écroués à la maison d'arrêt d'Osny (Val-d'Oise), les deux hommes connaissaient les parents de l'enfant. Ils ont été interpellés par hasard, le jour du meurtre, alors qu'ils s'apprêtaient à revendre plusieurs objets dérobés au domicile des parents de la victime.

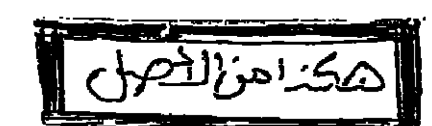
■ **JUSTICE : Jeanne Meslier de Rocan, première adjointe RPR au maire de Cannes,** Maurice Delauney (RPR), a été mise en examen, vendredi 12 février, à Grasse par le juge d'instruction Jean-Pierre Murciano, pour prise illégale d'intérêts, présentation de faux bilan et abus de biens sociaux et placée sous contrôle judiciaire. Cette mise en examen intervient dans le cadre d'un dossier portant sur l'attribution d'un marché public à une filiale de la Lyonnaise des Eaux, alors que Mme Meslier de Rocan était adjointe aux affaires sociales dans le conseil municipal conduit par Michel Mouillot (UDF).

■ **Le journaliste Philippe Palat a été condamné,** vendredi 13 février, à 30 000 francs d'amende par la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour recel de violation du secret de l'instruction ou du secret professionnel. Il avait été interpellé le 4 juillet 1997 lors d'un contrôle routier et les policiers avaient découvert dans sa valise 241 pages de procès-verbaux de police ou d'instruction photocopiés. Le prévenu avait expliqué à l'audience qu'il avait reçu ces documents de plusieurs informateurs, *« liés de près ou de loin à l'instruction »*, sans qu'il s'agisse pour autant d'un vol ou d'un recel de vol.

■ **EXCLUSION : un sans-domicile fixe d'une quarantaine d'années a été retrouvé mort de froid** par des passants, samedi 13 février, dans le quartier Montreynaud à Saint-Etienne. La municipalité a réagi, dimanche, en invitant la population à faire preuve d'une attention particulière vis-à-vis des SDF exposés aux très basses températures, en signalant leur présence *via* le 115 (numéro d'urgence gratuit) ou en contactant les pompiers ou la police.

■ **CHASSE : un chasseur de soixante-huit ans qui participait,** dimanche 14 février, à une battue au gros à Jouy-Le-Potier (Loiret) a été chargé par un cerf qui lui a perforé la poitrine à hauteur du cœur, le tuant sur le coup.





**VIENT DE PARAÎTRE**

● L'UNION EUROPÉENNE, VUE DE L'OUEST, VUE DE L'EST – Pages 8 et 9

# LE MONDE diplomatique

FÉVRIER 1999

Anatomie de la musique techno

LA DUPERIE DES FONDS DE PENSION

## Jouer sa retraite en Bourse ?

Par MICHEL HUSSON

## Kosovo

Par IGNACIO RAMONET

FÉVRIER 1999

## CE MOIS-CI DANS « LE MONDE DIPLOMATIQUE » :

**EUROPE**

Enjeux et risques d'une Union européenne élargie (*Jean-Yves Potel*). – L'opinion polonaise hésite (*Robert Soltyk*). – Trafic de femmes en provenance de l'Est (*Yves Géry*). – Amère victoire pour les mineurs roumains (*Damien Roustel*).

**NIGERIA**

Un pays aux multiples fractures (*Joëlle Stolz*). – Les armes étranges des révoltés du Delta (*J. S.*) – Les jeux d'influence du « grand frère » (*J. S.*).

**HISTOIRE**

Les archives bâillonnées de la guerre d'Algérie (*Claude Liauzu*). – Des camps pour les républicains espagnols (*Denis Fernandez Recatala*).

**PROCHE-ORIENT**

Israël assume « sa » bombe (*Amnon Kapeliouk*). – En Irak, des sanctions qui tuent (*Denis Halliday*).

**SOCIÉTÉ**

Le droit à l'intimité en prison (*Michaël Faure*). – Les dessous de l'affaire du sang contaminé (*Catherine Smadja* et *Philippe Froguel*).

**TECHNOLOGIES**

Une station spatiale ruineuse et inutile (*Robert Bell*). – Les termes inégaux des échanges électroniques (*Philippe Quéau*).

## Egalement au sommaire

● FONDS DE PENSION : Un triple échec aux Etats-Unis (*Jacques Nikonoff*). – Au nom des entreprises ? (*Dominique Plihon*). ● MÉDIAS : Il y a quinze ans : « Vive la crise ! » (*Pierre Rimbert*). – Journalistes à tout faire de la presse américaine (*Eric Klinenberg*). ● MALAISIE : Un nationalisme perverti (*David Camroux*). ● TURQUIE : La gauche entre militaires et islamistes (*Wendy Kristianasen*). – Quelle stratégie pour le Kurdistan ? (*Michel Verrier*). ● AFGHANISTAN : Un double piège (*Chantal Aubry*). ● COLOMBIE : Clameurs de paix (*Benoît Guillou*). – Le particularisme « noir » au risque de la violence territoriale (*Michel Agier* et *Odile Hoffmann*). ● CULTURE : La musique techno a dix ans (*Sylvain Desmille*). ● QUÉBEC : Les illusions du libre-échange (*Dorval Brunelle*). ● PHOTOGRAPHIE : Le cabinet des illusions (*Edgar Roskis*).

**EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 24 F - 3,66 €**

**ET POUR NE MANQUER AUCUN NUMÉRO, ABONNEZ-VOUS !**

| TARIFS | 1 AN | 2 ANS |
|---|---|---|
| **France** (y compris DOM-TOM et pays à accords postaux*) | 230 F | 418 F |
| **Tarif spécial** (étudiants, lycéens, chômeurs, RMistes sur présentation d'un justificatif. France métropolitaine uniquement) | 200 F | 340 F |
| **Etranger** | | |
| **Voie normale** (y compris Union européenne par avion) | 290 F | 538 F |
| **Voie aérienne** Tunisie | 285 F | 528 F |
| Autres pays d'Europe (sauf Union européenne, Suisse) Algérie, Maroc | 310 F | 578 F |
| DOM, Afrique francophone | 330 F | 618 F |
| Etats-Unis, Canada, Moyen-Orient | 350 F | 658 F |
| Amérique centrale, Amérique du Sud, Mexique, Afrique anglophone, Japon, Chine, autres pays d'Asie | 395 F | 748 F |
| TOM | 410 F | 778 F |
| Océanie, Australie, Nouvelle-Zélande | 435 F | 828 F |

* Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Rép. centrafricaine, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.

● OUI, je souhaite m'abonner au *Monde diplomatique* pour :

☐ 1 an (12 numéros) ☐ 2 ans (24 numéros)

Nom : ______ Prénom : ______

Adresse : ______

Code postal : ______ Ville : ______ Pays : ______

● Je joins mon règlement libellé en francs français de ______ FF, par : 901 MDMQ

☐ Chèque bancaire ☐ Eurochèque ☐ Mandat international

☐ Carte bancaire internationale n° : ______

☐ Carte American Express n° : ______

Expire fin : ______ Signature obligatoire :

Bulletin à renvoyer à : *Le Monde diplomatique*, service abonnements, 24, avenue du Général-Leclerc, 60646 Chantilly Cedex, France

# Climat de crise au sein de la Cour de justice de la République

## Sous couvert d'anonymat, onze juges parlementaires ont confié au « Monde » leurs critiques à l'égard du président Christian Le Gunehec. Souffrant, ce dernier aurait envisagé de se récuser lui-même

**LES JUGES** ont passé leur week-end à lire et entendre les critiques, voire les moqueries, dont fait l'objet la Cour de justice de la République et ils savent déjà que la semaine qui s'annonce sera déterminante. Car les premiers jours du procès de Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé dans l'affaire du sang contaminé ont révélé une crise majeure dans le fonctionnement de la Cour, dont l'effet le plus visible est sans aucun doute la contestation de son président, Christian Le Gunehec.

Plus que les cinq magistrats professionnels qui entourent ce dernier – deux magistrats titulaires et trois suppléants –, ce sont les vingt-trois juges parlementaires (onze députés et douze sénateurs, Xavier Deniau (RPR) s'étant retiré, pour raison de santé, avant même l'ouverture du procès) qui, dans le secret des débats, ont le plus violemment mis en cause les ratés de cette première semaine d'audiences. Parmi eux, nous avons pu interroger onze juges (cinq parlementaires socialistes et six parlementaires RPR, DL ou UDF) qui, sans vouloir être nommément cités, nous ont relaté les coulisses de ce procès sans précédent.

Les premières difficultés ont surgi dès les premières audiences, lorsque les juges parlementaires ont découvert que le président Le Gunehec, qu'ils croyaient familier de la machine judiciaire, avait les plus grandes difficultés à organiser le déroulement même du procès. Sans doute la fronde aurait-elle été moins vive, s'il ne s'était pas trouvé parmi les députés et les sénateurs huit professionnels du droit, magistrats, avocats, juristes ou professeurs de droit (*Le Monde* du 9 février). Sans doute aussi, les gestes d'impatience auraient-ils été moins nets si la plupart des parlementaires n'avaient pas eu, comme c'est le cas pour l'immense majorité d'entre eux, l'expérience de la présidence d'assemblées politiques : dix-neuf des vingt-trois députés et sénateurs qui composent la Cour sont en effet maires, présidents de districts, présidents de conseils généraux, voire vice-président de l'Assemblée nationale.

Enfin, la révolte des parlementaires aurait été moins franche s'ils n'avaient pas eu le sentiment d'avoir, pour la grande majorité d'entre eux, travaillé très sérieusement le dossier, alors que, selon l'un des juges-députés, *« ce président connaît à peine la chronologie des faits »*.

Le conflit n'a cependant éclaté qu'au troisième jour du procès, jeudi 11 février, à l'issue de l'interrogatoire de Laurent Fabius, dernier des trois anciens ministres à s'exprimer devant la Cour. L'audience avait non seulement été marquée par le brillant plaidoyer de l'ancien premier ministre – sans que ni la Cour, ni le procureur, ni l'avocat général ne lui apportent la moindre contradiction –, mais aussi par une série de gaffes, de maladresses, d'approximations du président. Ce sont ces dernières qui ont servi de prétextes aux premières explications orageuses. Lors de la séance de délibéré – qui suit, chaque jour, l'audience –, plusieurs juges se sont insurgés contre l'absence d'autorité du président à l'égard des victimes qui, à défaut d'avoir pu se constituer parties civiles, se sont placées au premier rang du public et ponctuent chaque audition de prévenus ou de témoins de remarques, voire d'insultes.

Puis les critiques se sont focalisées plus précisément encore sur le président. M. Le Gunehec avait prononcé au cours de l'audience le mot *« sidaïque »* provoquant des remous dans le public et au sein même de la Cour.




### « DÉCONSIDÉRER LA COUR »

En coulisses, c'est le député socialiste Jean-Paul Bacquet (juge titulaire), approuvé par l'ensemble des parlementaires, qui a donc sévèrement repris le président : *« "Sidaïque" est un mot que seul Jean-Marie Le Pen emploie et que tous les républicains récusent. »* M. Le Gunehec a paru tomber des nues : *« Vraiment, je ne le savais pas. »* Michel Dreyfus-Schmidt (PS, titulaire), François Colcombet (PS, titulaire), respectivement avocat et magistrat, ont souligné les erreurs de procédure qui pourraient donner plus tard matière à cassation.

Mais ce sont des députés de droite qui ont le plus violemment contesté le président. Charles de Courson (UDF, juge suppléant) et Paul Masson (RPR, juge titulaire), notamment, ont accusé le président de paraître *« ménager les trois ministres et de contribuer ainsi à déconsidérer la Cour »*. Christian Cabal (RPR, juge suppléant), mais aussi Patrick Ollier (RPR, juge titulaire), qui est pourtant l'un des seuls à tutoyer M. Le Gunehec avec lequel il a travaillé au ministère de la justice et au cabinet de Jacques Chaban-Delmas lorsque ce dernier était président de l'Assemblée, lui ont reproché de *« ne pas poser toutes les questions »* qui lui sont envoyées par les juges parlementaires.

Ce dernier point est d'ailleurs l'une des difficultés les plus visibles de la Cour. Les juges parlementaires, qui ne peuvent s'exprimer publiquement, envoient leurs questions manuscrites directement au président. *« Plusieurs questions accusatoires sont écartées »*, assure l'un des juges RPR. Dans *France-Soir* (daté 15 février), Patrick Ollier n'hésite pas à déclarer ouvertement : *« Il y a malaise. »*

Jeudi soir, à l'issue de cette explication orageuse, un petit groupe d'une demi-douzaine de parlementaires de droite a alors menacé de démissionner si le président ne se *« ressaisissait pas »*. Visiblement accablé, Christian Le Gunehec a seulement soufflé : *« Si cela continue, c'est moi qui pourrais bien me récuser moi-même. »* Fatigué, atteint depuis quelques jours, selon lui, par une bronchite qui le fait violemment tousser, M. Le Gunehec a évoqué son état de santé. Cette allusion a aussitôt suscité au sein de la Cour une série de rumeurs.

Les plus familiers de la procédure se sont penchés sur son possible remplacement en cas de retrait pour raison de santé. Son suppléant, Roland Le Roux-Cocheril, est un magistrat professionnel, mais à l'instar de M. Le Gunehec, il n'a jamais présidé un procès. Deux autres magistrats assistent le président : Bernard Challe et Henri-Claude Le Gall. C'est ce dernier qu'un petit groupe de juges RPR a approché, considérant que M. Le Gall, qui a déjà présidé des tribunaux correctionnels, apporterait l'expérience qui fait actuellement défaut à la Cour. *« Il n'a rien répondu mais il paraît prêt »*, assure un juge-sénateur. C'est dans cette atmosphère tendue et suspicieuse que s'est déroulée la dernière audience, vendredi. A l'issue de la journée, les parlementaires de droite, prenant à part M. Le Gunehec, lui ont *« conseillé »* de mettre à profit son week-end pour *« travailler le dossier »*.

### « SE DISCRÉDITER SEUL »

Ce sont donc les élus d'opposition, majoritaires au sein de la cour, qui ont été jusqu'ici à l'origine de la plus vive contestation. Les juges de gauche, qui ont toujours considéré M. Le Gunehec comme un adversaire politique, ont en effet très vite pris le parti de *« le laisser se discréditer seul »*. Tous souhaitent que le procès aille à son terme, levant ainsi l'hypothèque qui pèse depuis plusieurs années sur la carrière de Laurent Fabius.

Les « délibérés intermédiaires » – l'expression est des juges parlementaires eux-mêmes – ont fait réapparaître un clivage gauche/droite. Les juges socialistes craignent notamment que la volonté de relégitimation de la Cour ne se fasse au détriment du sort de l'un des prévenus. En effet, si les premières audiences ont paru convaincre une majorité des juges, droite et gauche confondues, de la faiblesse des charges retenues contre M. Fabius, si Mme Dufoix, qui a depuis longtemps quitté le milieu politique, paraît pour l'heure oubliée des débats, il n'en est pas de même pour M. Hervé. L'ancien secrétaire d'Etat à la santé n'a visiblement pas convaincu nombre de juges RPR et UDF. Soucieux de montrer que *« la Cour peut aussi condamner un ministre »*, ces juges parlementaires semblent, pour l'heure, décidés à centrer leurs interrogations sur lui.

***Raphaëlle Bacqué***
*Dessin : Noëlle Herrenschmidt*

## Quatre jours de confusion et d'approximations...

**LE JUGE** Hubert Falco, sénateur (DL) et président du conseil général du Var, a levé les yeux au ciel, puis secoué la tête. Pauvre justice! Un juge en robe noire dépité – il n'est pas le seul –, publiquement atterré; la scène était assez exceptionnelle, fût-ce dans une juridiction d'exception. Vendredi 12 février, la Cour de justice de la République (CJR) venait de se disloquer – on pourrait dire se déliter. Le président Christian Le Gunehec envisageait de suspendre l'audience quelques minutes, quand un sénateur juge suppléant lui criait, échaudé: *« Ah non! On arrête! »*

Pendant quatre jours, la CJR a vécu au rythme tant des bourdes du président Le Gunehec, que de ses approximations dans la connaissance du dossier et de ses difficultés à diriger les débats. D'emblée, à l'ouverture du procès, il a qualifié la procédure prévue par la Constitution et une loi organique d'*« impressionniste »*, *« voire surréaliste »*. A ses côtés, les juges sénateurs et députés qui l'ont votée ont apprécié.

Puis ses maladresses sont allées tout droit aux victimes. A Me Sabine Paugam, conseil de l'Association française des hémophiles, qui tentait de plaider contre l'impossibilité de se porter partie civile au procès, il a opposé un refus sec: *« Je n'ai pas à vous entendre (...). Ici, vous êtes des passants qui passent. »* Et d'inviter l'avocate à déposer ses conclusions *« sur un meuble »*. Un autre jour, des voix de victimes se sont élevées pour protester contre le témoignage du professeur Willy Rozenbaum qu'elles considèrent *« mensonger »*. Remarque du président: *« Et bien enregistrez les mensonges et vous en parlerez à la télévision ! »*...

Sur le fond, le juge a laissé échapper des erreurs qui ont vite fait douter de sa maîtrise du dossier. Alors qu'il ne procédait à aucun exposé préliminaire des faits, qu'il ne s'appuyait sur aucun découpage chronologique ou thématique, au premier jour, le président n'a cessé de parler du *« sang chauffé »*. L'avocat général a rectifié sèchement: à l'inverse du plasma, le sang ne se chauffe pas. Un autre jour, il s'est tourné vers son voisin à la recherche de la fonction qu'occupait jadis... le docteur Garretta. Des parlementaires ont soufflé, haussé le sourcil, quand deux d'entre eux, suppléants, étaient déjà partis dans les bras de Morphée.

Une fois, le président a confondu des recommandations destinées aux hémophiles avec la circulaire du 20 juin 1983 préconisant la sélection des donneurs de sang. Souvent, il s'est raccroché à une recommandation du Conseil de l'Europe, dont personne n'a osé lui dire qu'elle n'était pas véritablement centrale pour la compréhension. Ou, il a assuré mordicus à Laurent Fabius qu'il avait dit, en juin 1985, dans son discours à l'Assemblée que les tests de dépistage n'étaient pas au point. Il a donc lu. Protestations. Vérification faite, ce n'était pas le bon texte que le juge avait entre les mains.

### QUESTIONS PAR ÉCRIT

Décelant sa fragile maîtrise des débats, les juges parlementaires, qui prennent de nombreuses notes, ont décidé de l'abreuver de questions. *Par écrit.* Et voilà dans un prétoire décoré comme un plateau télévisé, le président Le Gunehec bombardé au standard de SVP. Et de trier les petits papiers, et de répéter, inlassablement: *« Une question est posée... »*

Parfois, des mots sont sortis: *« sidaïque »* ou, parlant de la décision ou non de motiver le jugement: *« C'est peut-être le suspens. »* Parfois, il a oublié de débrancher son micro et ce furent des apartés détonants. Se sont ajoutées des imprécisions formelles édifiantes pour un ancien président de chambre à la Cour de cassation : parmi elles, des prestations de serment à archiver, pour mémoire, au greffe de la Haute Assemblée. Celle de Jean Bernard fut un modèle. Le magistrat ânonnait le serment à la place du vieil hématologue qui, muet, se contentait d'hocher la tête à chaque instant.

Enfin, vendredi 12, répondant implicitement à la critique portant sur l'absence totale de charpente au débat, le président de la Cour a lâché cette affirmation, à méditer pour une affaire telle que celle du sang contaminé: *« Le procès est public, il n'est pas fait pour le public. »* A orienter sans attendre vers les débats feutrés de la Cour de cassation?

***Jean-Michel Dumay***

# Jean Tiberi veut accélérer le remodelage de la ZAC Paris Rive-gauche

**Le Conseil de Paris débat lundi du rapport alarmant de la chambre régionale des comptes sur le coût potentiel de l'opération. Soucieux de sauver son mandat, le maire RPR cherche un accord avec l'Etat et la SNCF avant de réviser les plans à la baisse. Quitte à affronter des débats houleux**

**LA MAIRIE** de Paris n'échappera *pas à une remise à plat publique* de l'opération d'aménagement de la ZAC Paris-Rive gauche. La courte discussion prévue, lundi 15 février, au Conseil de Paris autour du récent rapport de la chambre régionale des comptes (*Le Monde* du 6 février) consacré à la société d'économie mixte responsable de l'opération ne fait que préfigurer un affrontement beaucoup plus important entre les élus. Alors que Bertrand Delanoë, président du groupe PS, accuse Jean Tiberi de *« fuir le débat »*, Michel Bulté, adjoint (RPR) au maire, chargé de la construction, du logement et du logement urbain, a confirmé au *Monde* qu'*« il y aura un nouveau plan d'aménagement de zone (PAZ) de la ZAC Paris-Rive gauche »*.

La « lettre d'observations définitives » de la chambre régionale des comptes (CRC) sur la Société d'économie mixte d'aménagement de Paris (Semapa) confirme, en effet, l'ampleur du risque financier lié à ce gigantesque projet, qui devrait nécessiter 18 milliards de francs (2,74 milliards d'euros) d'investissements pour aboutir. A l'inverse, la Semapa a présenté, fin janvier, un rapport d'expertise commandé au cabinet Arthur Andersen. Payé *« plusieurs centaines de milliers de francs »* par la SEM, toujours présidée par Jacques Toubon, député (RPR) du 13e arrondissement et adversaire déclaré du maire, ce document analyse trois scénarios possibles pour le bilan final de l'opération. Un seul fait état d'un excédent de trésorerie, dans l'hypothèse d'une réalisation du projet initial. Les deux autres évoquent un déficit pouvant atteindre 1,35 milliard de francs (205 millions d'euros), en raison d'un prix de cession des droits à construire nettement inférieur au niveau nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Cette étude fait dire à Jean-Marie Le Guen, député (PS) du 13e arrondissement et administrateur de la Semapa, que l'opération va, de toute façon, *« vers un collapsus financier »*. Entre l'analyse du cabinet privé et celle des magistrats de la CRC, M. Tiberi ne semble pas hésiter. L'ampleur du risque mis en avant par les magistrats a décidé le maire (RPR) de la capitale à *reprendre en main*, il y a déjà plusieurs mois, un dossier qui risquait de condamner la majorité municipale, et par là même ses chances d'être réélu maire en 2001 : dès le 21 octobre 1998 (*Le Monde* du 22 octobre 1998), M. Bulté annonçait aux associations le virage stratégique du maire.

**Un dossier qui risquait de condamner ses chances d'être réélu en 2001**

La nouvelle version, révisée à la baisse, de la ZAC Paris-Rive gauche s'inscrit dans une volonté plus générale de M. Tiberi, qui veut revoir certaines orientations du plan d'urbanisme du sud de la capitale. Le maire de Paris et son équipe vont tout faire pour que la discussion sur la révision du PAZ n'intervienne pas avant qu'aient pu être enregistrés les premiers bénéfices financiers, à la suite des inflexions apportées au projet. La Mairie de Paris tente donc d'accélérer le remodelage du projet, indispensable pour rétablir la confiance chez les investisseurs. Ainsi, un nouveau schéma d'aménagement des abords de la gare d'Austerlitz a été présenté par les responsables de l'urbanisme de la Ville, le 13 janvier, au cours de la dernière réunion du comité de concertation Ville-Semapa-associations. A la satisfaction de ces dernières, le contournement de l'édifice écartera les automobiles, en limitant dans un premier temps l'accès aux piétons. Une voie sera ensuite ouverte aux transports en commun, aux taxis et aux cyclistes si l'activité de la gare le nécessite.

A ce propos, MM. Tiberi et Bulté viennent de demander à Louis Gallois, le président de la SNCF, un *« engagement formel »* sur le planning prévu par l'entreprise publique pour *« redynamiser la gare »*. *« Nous voulons d'autant plus des réponses précises de la SNCF*, rappelle Michel Bulté, *qu'Austerlitz est la figure de proue, l'arrivée sur la ZAC, mais aussi un élément important de la vie du 5e arrondissement. Pour l'instant, c'est un vaisseau fantôme. »* Devant cette demande de la Ville en forme d'ultimatum, la SNCF accélère ses études et se dit prête à proposer une solution *(lire ci-dessous)*.

La deuxième priorité de M. Tiberi, avant de lancer la révision du PAZ, est d'arriver rapidement à un accord avec l'Etat sur le transfert de plusieurs universités parisiennes sur la ZAC. Les négociations sont engagées entre la Ville et le ministre de l'éducation nationale sur l'ampleur du plan, rendu nécessaire par le programme de modernisation Universités du 3e millénaire (U3M). Le maire a annoncé, le 15 janvier, qu'il avait *« demandé aux services de la Ville d'étudier la localisation de 70 000 mètres carrés supplémentaires à Paris-Rive gauche »* : 130 000 mètres carrés étaient déjà inscrits au PAZ de 1997. Les présidents des huit universités parisiennes estiment leurs besoins entre 150 et 200 000 mètres carrés (*Le Monde* du 30 janvier).

M. Tiberi se dit prêt à participer financièrement à ce plan, avec l'Etat et la région. Il n'est pas question, pour autant, que la Ville fasse le même cadeau au gouvernement que pour l'implantation de la Bibliothèque François-Mitterrand, alors que viennent justement d'être signés les derniers actes officiels de cession à titre gracieux à l'Etat des terrains qui ont permis l'implantation de la « Très Grande Bibliothèque », en bordure de la ZAC. En faisant pression, d'un côté, sur la SNCF, associée avec la Semapa pour la commercialisation d'une grande partie des terrains de la ZAC, de l'autre, sur l'Etat pour l'opération U3M, M. Tiberi tente de se mettre en configuration favorable pour aborder un dossier qui pourrait bien devenir l'enjeu majeur de son mandat.

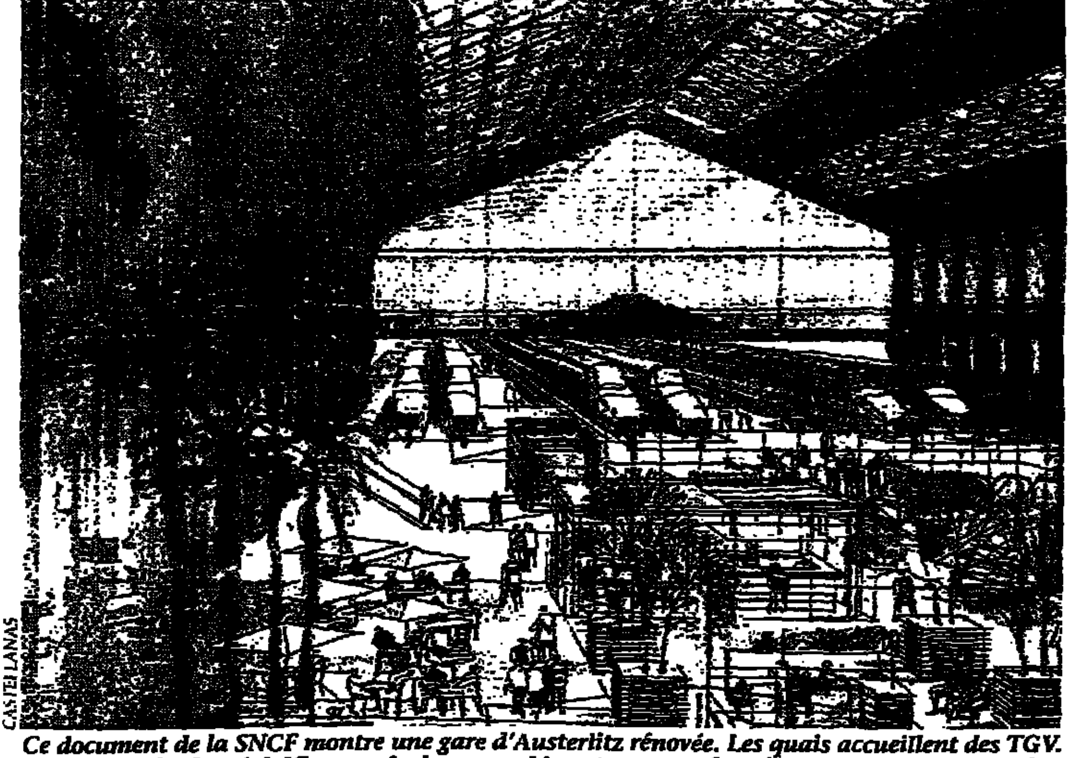
*Christophe de Chenay*

# L'avenir de la gare d'Austerlitz est lié à la relance de son activité

**QUE VA DEVENIR** la gare d'Austerlitz ? C'est l'éternelle question posée à la SNCF, par les élus comme par les associations, depuis le début de la ZAC Paris-Rive gauche. L'urbanisme de ce nouveau quartier a été conditionné par le refus de l'entreprise publique de déplacer la gare. En maintenant un faisceau d'une vingtaine de voies, la SNCF a conduit les urbanistes à imaginer un quartier entièrement construit à la hauteur de la dalle sous laquelle doivent passer les trains.

La SNCF est devenue partie prenante du projet en signant, en 1991, un protocole avec la Ville de Paris. Actionnaire de la Semapa, la société d'économie mixte chargée de l'aménagement, elle s'est engagée à vendre les surfaces au-dessus des voies en fonction du prix des droits à construire négociés par l'aménageur. L'entreprise a voulu ainsi éviter de renouveler l'*« erreur »* de la dalle Montparnasse, qui l'avait vue passer à côté des considérables plus-values réalisées par un aménageur extérieur, pour l'urbanisation de la couverture des voies du TGV-Atlantique.

La gare d'Austerlitz donne, depuis le début de la ZAC, une fâcheuse impression d'abandon. L'ensemble, construit en 1869, dispose pourtant de la plus vaste halle (250 mètres de long sur 50 mètres de large) des gares parisiennes et comprend des bâtiments d'un grand intérêt architectural, comme l'immeuble Valhubert, face à l'entrée du Jardin des plantes. Mais, depuis 1906, le métro aérien traverse la magnifique verrière, qui a échappé récemment au passage d'une voie routière en prolongement du pont Charles-de-Gaulle ; un sombre parking encombre la halle depuis 1950.



*Ce document de la SNCF montre une gare d'Austerlitz rénovée. Les quais accueillent des TGV. La halle a été débarrassée de son parking et est transformée en gare d'interconnexion avec le métro et le RER. Des commerces animent l'intérieur de la plus belle verrière de Paris.*

La moins active des six gares parisiennes a également vu son trafic chuter : le nombre de voyageurs est passé de plus de 16 millions en 1990 à 8 millions en 1997, en raison de la montée en puissance des TGV, qui partent des gares de Lyon et de Montparnasse, au détriment des lignes classiques desservies par Austerlitz. A la demande insistante de la Mairie de Paris, Louis Gallois, le président de la SNCF, vient de demander à ses services de présenter un projet global. Ce plan de rénovation complète pourrait être en partie financé par des investisseurs privés, intéressés par des emplacements sous l'immense verrière.

*« La gare d'Austerlitz est la seule gare parisienne à offrir des capacités d'accroissement du trafic »*, rappelle-t-on à la SNCF. Son activité pourrait être donc être relancée par l'arrivée d'un certain nombre de TGV venant du Sud-Est ou de l'Ouest. Il s'agirait, dans un premier temps, des trains supplémentaires des périodes de pointe. La SNCF pourrait également rapatrier vers Austerlitz des lignes en provenance du Massif Central. Il lui faudra pour cela convaincre Valéry Giscard d'Estaing, le très vigilant président (UDF) de la région Auvergne.

*C. de C.*

# Le conseil régional pourrait s'installer dans l'Est parisien

**L'institution cherche à regrouper ses services**

**ET SI** une institution politique importante s'installait à l'est de Paris ? Le conseil régional d'Ile-de-France étudie sérieusement la possibilité de s'installer dans la ZAC Paris-Rive gauche, où il a repéré *un terrain susceptible d'accueillir* l'ensemble des services, actuellement dispersés dans le 7e arrondissement. Il ne s'agit que d'une hypothèse, souligne-t-on au cabinet du président, Jean-Paul Huchon (PS), qui a cependant procédé à une première évaluation des avantages et des inconvénients d'un tel déménagement.

Certes, la plus importante, par sa population, des collectivités territoriales quitterait le prestigieux quartier des ministères, où elle partage avec la préfecture de région, depuis plus de vingt ans, un hôtel particulier de la rue Barbet-de-Jouy. Un hémicycle a ensuite été construit en sous-sol d'un autre hôtel particulier, rue de Babylone, qui accueille en séance publique les deux cent neuf conseillers régionaux. Enfin, en 1995, le conseil régional, alors présidé par Michel Giraud (RPR), avait acquis, boulevard des Invalides, l'ancien siège social de Roussel-Uclaf pour y installer son administration.

Avec l'accroissement de ses compétences, de son budget (passé de 5 milliards de francs en 1986 à 14 milliards en 1998) et de son personnel (huit cent soixante-quatre agents contre environ trois cent cinquante il y a dix ans), l'institution régionale est aujourd'hui à l'étroit dans ses 35 000 mètres carrés dispersés : au moins 5 000 mètres carrés supplémentaires seraient bienvenus. Après avoir fait le tour des immeubles de bureaux disponibles dans Paris, le conseil régional a successivement écarté une tour à la Villette (19e arrondissement) et la tour Nikko, dans le 15e : construire un hémicycle dans un immeuble existant impose de lourdes contraintes techniques et financières.

En croisant des critères de disponibilités foncières, de desserte en transports collectifs, et de rentabilité financière, le cabinet de M. Huchon a fini par s'adresser, *« de façon informelle »*, à la Semapa, aménageur de la ZAC Paris-Rive gauche. Un terrain d'environ 60 000 mètres carrés, face à Bercy, semble pouvoir répondre aux besoins.

**RÉÉQUILIBRAGE**

Politiquement, une telle implantation, si elle était concrétisée – pas avant quatre ou cinq ans – permettrait au conseil régional, géré par la gauche depuis 1998, de faire valoir sa contribution au rééquilibrage en faveur de l'est de la capitale, réclamé par les élus socialistes, communistes et écologistes de la région. Elle favoriserait les relations, jusqu'à présent très distantes, avec la Ville, confrontée aux difficultés de rentabilisation du site.

Il reste à convaincre l'ensemble des forces politiques régionales de la pertinence d'une opération – blanche, voire rentable, sur le plan financier. *« Si les présidents de groupe s'y montrent hostiles, nos projets s'arrêteront là »*, précise le cabinet de M. Huchon, qui attend les conclusions d'une mission de conseil sur la modernisation de l'institution régionale pour pousser plus avant ce projet.

*Pascale Sauvage*



# *La tour Eiffel cherche une nouvelle tête*

**LA TOUR EIFFEL** a perdu la tête ! Le 31 janvier, la plus grande dame de Paris a vu partir à la fois son directeur général, Christian Maresquier, et son secrétaire général, Jacques Malherbe, tous deux en fonctions depuis vingt ans. Si le second a simplement fait valoir ses droits à la retraite, le premier a claqué la porte du conseil d'administration de la société nouvelle d'exploitation de la tour Eiffel (SNTE). M. Maresquier s'est en effet senti trahi par les actionnaires qui, en juin 1998, avaient décidé de lui permettre de rester à ce poste jusqu'en mars 2002, bien qu'il eût atteint l'âge de la retraite. Six mois plus tard, les administrateurs sont revenus sur leur décision, invoquant une impossibilité juridique : ancien directeur général de la Société anonyme de gestion immobilière (SAGI), dont la Ville de Paris détient 40 % du capital, il en était resté le salarié, tout en dirigeant la tour Eiffel, dont la SAGI détient 70 % des parts, le reste du capital appartenant... à la Ville.

M. Maresquier devait faire valoir ses droits à la retraite vis-à-vis de la SAGI, tout en gardant le même niveau de revenus... La SNTE lui avait garanti cette possibilité, avant de se raviser, à l'initiative de la SAGI elle-même, dont un des actionnaires importants est le Crédit foncier de France (CFF). A ce titre, la banque dispose de deux sièges au conseil d'administration de la tour. L'un est occupé par Jérôme Meyssonnier, qui était gouverneur du CFF jusqu'à l'échéance de son mandat le 29 janvier.

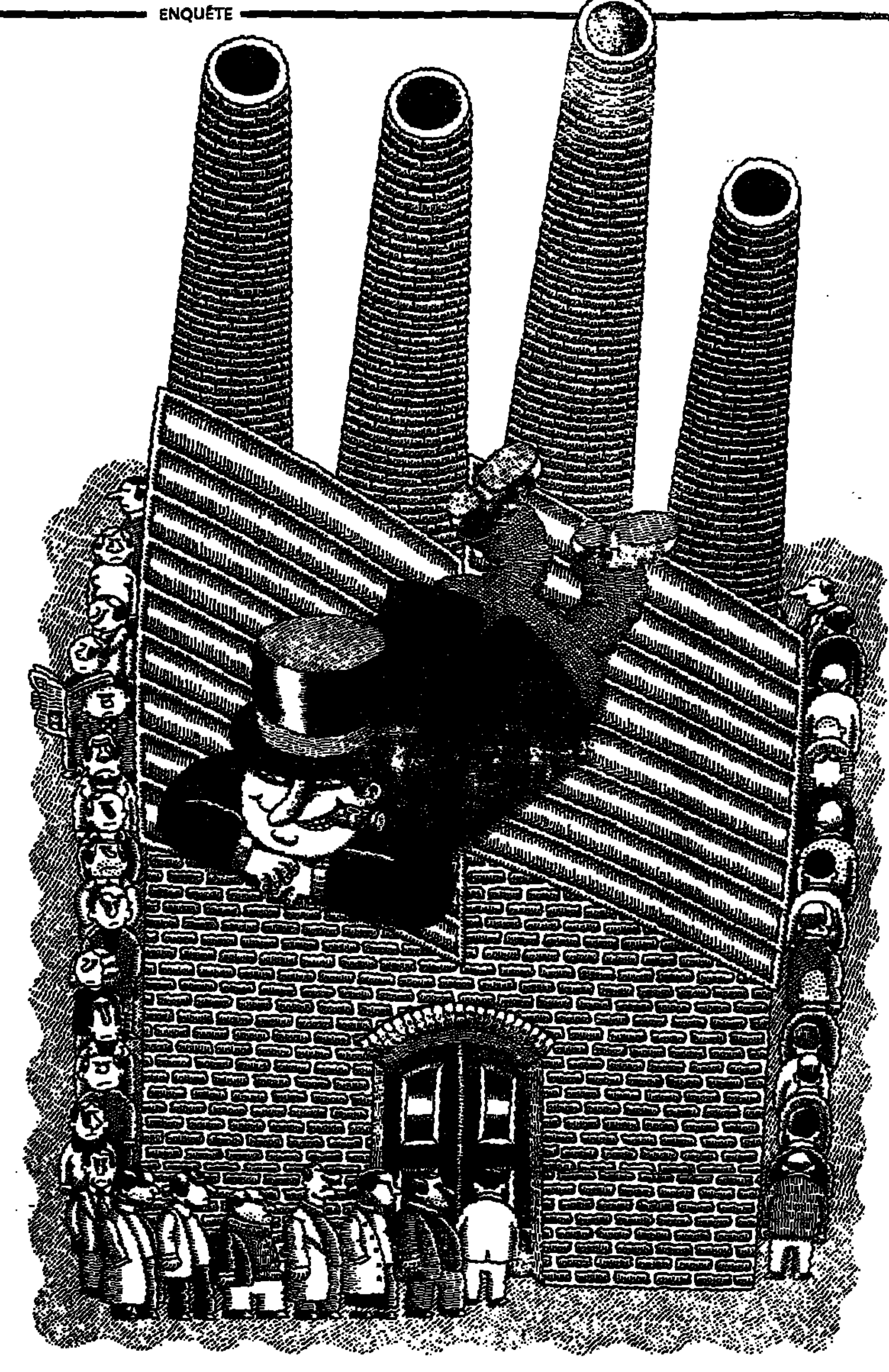
Les participations croisées et la situation juridique complexe de la tour sont particulièrement propices aux luttes d'influence entre la Ville et ses partenaires privés. Le poste de directeur général, l'un des mieux payés de la Ville et de ses sociétés d'économie mixte, est très convoité... Autant dire que le départ de M. Maresquier était surveillé comme le lait sur le feu par plusieurs directeurs de l'administration parisienne. Les manœuvres sont en cours, la Ville cherchant à reprendre le contrôle total de la gestion de la tour Eiffel par la désignation d'un directeur issu de son administration.

Les candidats ne manquent pas : Jean-François Béraud, privé de son poste de secrétaire général adjoint depuis la dernière réforme de l'administration parisienne, en octobre 1998, trouverait une sortie honorable en s'installant au sommet de la tour. Il est concurrencé par Anne Cuillé, actuelle directrice du Crédit municipal. Juste avant de quitter le CFF, M. Meyssonnier, qui peut compter sur les représentants de la SAGI et du CFF (5 sur 9), a eu le temps de faire savoir qu'il ne l'entendait pas de cette oreille : il souhaite préserver la représentation des actionnaires privés et a finalement obtenu de la Ville qu'il soit fait appel à un cabinet de recrutement pour trouver un nouveau directeur. Le personnel de la tour s'est mis en grève à plusieurs reprises ces derniers mois et le monument a besoin d'une tête solide pour effectuer avec panache le passage au troisième millénaire.

*P. S.*

# A Romans, les 35 heures à contrecœur

**Dans la capitale drômoise de la chaussure en proie à la crise, les salariés des entreprises vivent mal la perspective de la baisse du temps de travail, qui compromet un de leurs souhaits profonds : gagner plus**



ROMANS, la capitale de la chaussure nichée au nord de la Drôme, plie sous le vent de la crise. Dans cette ville de quarante mille habitants, le chômage atteint un actif sur quatre. Lorsque, l'été dernier, se sont ouvertes les négociations sur les 35 heures prévues par la loi Aubry, la rue s'est étonnée, les « vernis » nantis d'un emploi se sont inquiétés : *« Nous, on ne demande pas à travailler moins. On voudrait gagner plus »*, avoue une employée de Robert Clergerie, un des rares chausseurs prospères. L'idée généreuse du législateur de créer ainsi des emplois capotait sur le « réalisme » de ces légions de salariés victimes d'un chômage partiel récurrent, de plans de restructuration ayant eu pour effet de licencier et de faire baisser jusqu'au SMIC la plupart des paies ouvrières.

Romans et sa voisine, de l'autre côté de l'Isère, Bourg-de-Péage (15 000 habitants), n'ont pas attendu les dispositifs gouvernementaux pour se battre pour l'emploi. Une filiale de Framatome, la FBFC, installée dès 1965, est, avec 850 salariés, le principal employeur du privé. Le groupe Bourgoin (3 500 emplois), spécialisé dans la volaille, a ouvert ici un établissement de cinquante personnes. D'anciens artisans, comme la PME Courbis (élastomères), se développent. Fortes de leurs traditions anarcho-syndicalistes, les agglomérations romanaise et péageoise résistent. Une nouvelle page sociale s'écrit sous l'horloge des 35 heures.

Première étape, aux Tanneries Roux. Dans le showroom brillent d'un éclat raffiné les peausseries destinées à Hermès, Vuitton, Dior, Gucci, etc. Rachetée il y a quatre ans par Jean-Claude Ricomard, l'usine avait retrouvé une croissance de 40 % en trois ans. Depuis six mois, l'effondrement des exportations vers l'Asie a brutalement retourné la tendance. *« Il nous faut retrousser nos manches »*, déclare l'élégant patron, qui nous reçoit avec Michel Maraninchi, vingt ans de production chez Roux, délégué de la CFDT, seul syndicat représenté, et Bruno Legac, délégué du personnel. Les trois hommes ont décidé *« de s'expliquer ensemble, après avoir travaillé ensemble pour sortir de l'ornière »*. Un accord vient d'être signé, pour tous à l'exception du PDG : le personnel va travailler 35 heures payées 39. L'entreprise évite par ailleurs de licencier sept personnes, sur son effectif de 101. En contrepartie, le personnel doit accepter des *« sacrifices »*. Le principal est l'annualisation du temps de travail, avec ses périodes hautes et basses, liées aux collections du luxe printemps-été et automne-hiver. L'horaire pourra baisser jusqu'à 27 heures et grimper jusqu'à 42 heures pour les pointes (qui ne dépasseront pas douze semaines par an). Un compteur gérera ce volant d'heures. Les heures supplémentaires au-delà de 35 heures seront rémunérées à 120 % et les augmentations limitées sur cinq ans à 2 %. Les temps d'habillage et de pause-café ne rentrent plus dans l'horaire rémunéré (1 h 30 par semaine). *« Nous en profitons pour réorganiser le travail, en espérant améliorer la productivité de 4 % »*, affirme M. Ricomard. Les deux délégués acquiescent. Polyvalence désormais, d'un atelier à l'autre. Le personnel a approuvé le tout à 85,5 %.

*« C'est un bon accord, une version défensive de la loi Aubry, qui prévoit des aides de l'Etat en compensation des emplois préservés »*, dit-on à l'union locale CFDT. *« C'est un bon accord, d'après ce que nous en savons, il n'y a pas de baisse de salaire »*, confirme Yves Domard, le secrétaire de l'union locale CGT, majoritaire dans l'agglomération. On pourrait s'étonner... L'annualisation du temps de travail, en clair le calcul d'une durée moyenne sur l'année, était jusqu'à ces derniers temps fermement refusée par la CGT.

Même paysage d'un « Aubry défensif » à la FBFC, qui fabrique des combustibles pour le nucléaire. Puisque les commandes baissaient, le groupe a négocié, en même temps que la réduction du temps de travail, un plan social qui devrait ramener les effectifs de 1 100 à 935 (au lieu de 852 sans passage aux 35 heures). Un accord a été signé, sauvegardant 83 emplois, dont 70 à Romans, et annualisant le temps de travail, sans diminution de salaire. *« Mais avec le pointage dans les ateliers, une modération des augmentations pendant trois ans, et une variation des primes de poste. Nous avons dû faire grève neuf jours en juillet, quelquefois les patrons ont dû dormir à l'intérieur de l'usine. Il m'est arrivé de me faire secouer par des cégétistes »*, se souvient Ernest Voron, le délégué CFDT, *« trente ans de boite »*. La CGT, légèrement majoritaire, a finalement signé. *« La difficulté, c'est que nous dépendons de la direction du groupe, qui est loin de Romans*, poursuit calmement Ernest Voron. *Et cet accord ne vaut que pour deux ans, notre avenir restant incertain. »*

Chez le chausseur Stéphane Kélian, délocalisé à 60 % en Espagne, en Italie et au Portugal, on est déjà aux 35 heures depuis 1997, dans le cadre de la loi Robien. Pour ne pas licencier une fois de plus, le passage au dispositif Aubry vient d'être signé par la CGT et la CFDT. Après deux jours de grève à la veille de Noël, pour obtenir une bonne gestion de l'annualisation, *« amorcée n'importe comment dans le cadre Robien. Des ouvriers se retrouvaient débiteurs d'un solde négatif de 40 à 50 heures, parce que la modulation était mal conçue par l'encadrement »*, explique Serge Millot, le délégué CFDT de Kélian.

A l'union locale CGT, très active dans ces négociations où les confédérations gardent beaucoup d'influence, on fait la différence entre ces accords dont le rythme s'accélère depuis le début janvier. *« Le pire de tous est sans aucun doute celui de chez Charles Jourdan. Nous avons refusé de le signer, à l'inverse de Force ouvrière, très minoritaire, et de la CGC »*, raconte Francesco Sampino, le délégué cégétiste de l'usine produisant les célèbres chaussures. Quatrième étape donc, chez Jourdan...

> « Les 35 heures ? Cela va faire des vendredis de travail au noir ! Et qui paie ? Le contribuable, comme vous et moi »

LES 570 salariés du site vont passer à 35 heures payées 37 h 45, et non 39. Cela ne concernera que 203 d'entre eux, rémunérés à moins de 48 francs de l'heure. Pour les autres salariés, dont la rémunération reste toutefois modeste, ce sera 35 heures payées 37 h 30 : *« C'est une baisse de pouvoir d'achat d'un mois de salaire, de 5 200 francs »*, reproche la CGT. Le treizième mois devrait être ramené à la portion congrue. Les salaires sont gelés sur deux ans. L'annualisation se fait avec, par jour, des creux de 0 heure à des pointes de 8 h 45. Il n'y a plus de majoration pour les heures supplémentaires en dessous de 41 heures ni de repos compensateur. Les nouveaux embauchés ne bénéficieront pas de ce régime.

*« Le climat social est devenu détestable, à cause de cette loi »*, souligne la directrice des ressources humaines, qui nous reçoit avec Emile Mercier, le PDG pour l'Europe nommé par le groupe financier suisse qui a succédé au fondateur romanais. La marque est désormais déposée en Suisse, la production quitte partiellement Romans pour l'Espagne et d'autres continents. *« Vous signez, ou je licencie 49 personnes »*, a menacé Emile Mercier, après trois mois et demi de discussions, à la fois sur le plan social et sur la loi Aubry. Le personnel a été consulté deux fois. Un premier vote, négatif à 56 % ; un second positif de justesse, avec 51 %. Sur le bulletin rédigé par la direction, on avait le choix entre *« oui, en évitant 49 licenciements »* et *« non, 49 licenciements seront notifiés »*. *« C'est du chantage, comme si le personnel était responsable ! En plus, il y a eu tricherie dans le vote »*, accuse le délégué CGT. Gérard Clément, secrétaire de l'union départementale FO, qui a dirigé la négociation sur le terrain, s'en défend. *« Il fallait du courage pour signer. Le PDG aurait licencié. La liste et les lettres étaient prêtes. Est-ce qu'on a le droit de jouer avec la vie de 50 salariés ? Si on n'avait pas eu la précipitation de la loi Aubry, on aurait pu prendre le temps de faire quelque chose d'intelligent ! »*

Dans le milieu syndical local, comme chez quelques patrons, ou à l'inspection du travail, on s'interroge sur *« les difficultés de Jourdan »*, de son siège romanais *« alourdi par des charges liées aux prototypes et au réseau de négoce du groupe, qui, lui, gagne de l'argent »*. Le contrôle du temps de travail effectif *« va devenir très difficile »*. Certains soupçonnent l'actuel PDG d'avoir volontairement noirci la situation *« pour ne pas s'engager sur l'emploi tout en cumulant diverses aides de l'Etat »*. Découvrirait-on un effet pervers du dispositif Aubry ? Gilbert Giraud, secrétaire de l'union départementale CGT, se déclare *« décidé à changer de stratégie. Dans son principe, le dispositif Aubry constitue un progrès sur celui de Robien. Mais nous devons refuser de négocier le passage aux 35 heures dans le cadre de licenciements. C'est un détournement de la loi. Il n'y a pas de raison de distribuer des aides à des groupes prospères qui délocalisent »*.

JEAN-LUC SCHNEIDER, chargé à l'union locale CFDT des négociations sur les 35 heures dans les petites entreprises qui n'ont pas de représentation du personnel, est lui aussi aux aguets. *« La loi Aubry facilite l'implantation syndicale. Mais j'ai vu des patrons payer les cotisations syndicales à un de leurs salariés afin que la CFDT accepte de le mandater pour ouvrir le droit aux aides ! »* C'est un fait, à Romans et Bourg-de-Péage, ce sont les nombreuses PME en expansion, et à moins de 50 salariés, qui se lancent dans la création d'emplois, *via* la loi Aubry, en volet « offensif ». UGRM, un cabinet médical de 40 personnes, embauche un généraliste, un kinésithérapeute et une femme de ménage. Protector, qui fait de la sous-traitance commerciale, envisage d'embaucher un magasinier. La MJC de Romans va créer un poste.

Le seul accord « offensif » d'une grosse société enregistré sur la place à ce jour est celui du groupe Bourgoin, qui s'engage à créer 200 emplois, mais sur l'ensemble de ses établissements. La CGT a refusé de signer. Chez Manoukian (habillement), en pleine croissance, la CFDT s'apprête à parapher un accord « offensif » que FO refuse. Pour toute la Drôme, Alain Martinon, directeur départemental de l'emploi (DDTE), confirme *« avoir signé 6 conventions, concernant à 80 % le maintien des emplois. Sur les 12 000 entreprises du département, dont 4 sur 5 ont moins de 8 salariés, 115 ont demandé un conseil et sont en phase de réflexion. On sent une poussée dans le secteur social et sanitaire »*.

*« La plupart des chefs d'entreprise attendent l'accord de leur branche et son extension pour décider de ce qu'ils feront »*, réplique Daniel Courbis, qui préside le Cilec, un groupement de 30 patrons romanais. Lui-même dirige son groupe de 148 salariés qui vend beaucoup à l'étranger. Dernière étape donc, chez Daniel Courbis, soixante-deux ans... L'homme a la verve volontiers provocante. *« Cette loi ? Je l'ignore, tant qu'elle n'est pas obligatoire. Je n'ai pas besoin de ces aides, on est à 38 heures, on vient en 1998 de baisser d'une demi-heure. Et je continue d'embaucher en CDI, jamais en CDD : 4 recrues en décembre. Ces heures sup qu'on veut supprimer sont créatrices d'emplois. Ces aides fabriquent du chômage et sont des primes à la mauvaise gestion. Les 35 heures ? Cela va faire des vendredis de travail au noir ! Et qui paie ? Le contribuable, comme vous et moi. »*

Les salariés du secteur public suivent toutes ces parties de bras de fer. *« Avec nos horaires, plus réduits que dans le privé*, murmure un délégué, *on passe déjà pour des privilégiés. Toutes ces discussions risquent de renforcer ce sentiment. »* Serait-ce un autre effet pervers des négociations Aubry ? A l'hôpital, l'accord national va s'appliquer. *« Chez nous*, raconte un infirmier, *les contrats emploi-solidarité qui pullulent accentuent la précarisation et la sous-rémunération. L'Etat n'est pas un exemple. »* A Romans, comme ailleurs, on ne se fait guère d'illusions... *« L'accord EDF-GDF va nous aider dans la négociation*, conclut, plus positif, Yves Domard, secrétaire de l'union locale CGT. *Son effet d'annonce est déjà palpable. Mais nous ne sommes plus à l'époque où l'Etat donnait le ton, en innovant à Renault-Billancourt. »*

***Danielle Rouard***
*Dessin : Vincent Sardon*

2000 DEBATS POUR LE SIECLE A VENIR

Jean Baechler, sociologue

# « La démocratie est le régime politique naturel de l'espèce humaine »

**Ce disciple de Raymond Aron a défini de manière rigoureuse les conditions de possibilité des systèmes démocratiques. Il est optimiste pour leur avenir, même s'il considère que l'organisation actuelle des prises de décision n'est pas adaptée aux enjeux planétaires**

**« Vous affirmez que la planète entière sera capitaliste d'ici deux à trois générations. L'échéance n'est-elle pas encore plus rapprochée ?**

– Lorsqu'on fait ce genre de prédictions, on part d'une observation appliquée au monde actuel et on extrapole. Or, si on peut l'observer *dans le monde actuel*, c'est que c'est déjà en cours et, par conséquent, le mouvement a de fortes chances soit d'être beaucoup plus rapide qu'on ne l'avait prédit, soit de déraper complètement. Pour ce qui est du capitalisme, cela ira en effet peut-être *nettement plus vite*.

**– Vous dites aussi que la démocratie n'est pas une découverte moderne ni une invention grecque, qu'elle a été trouvée par personne et par tout le monde. Qu'entendez-vous par là ?**

– La démocratie est un régime politique, c'est-à-dire une certaine manière d'organiser les relations de pouvoir entre individus et groupes appelés à vivre ensemble pour des raisons historiques variées. Je définis la démocratie comme le régime où toutes les relations de pouvoir sont enracinées *dans ceux qui obéissent et qui acceptent* de le faire parce qu'ils jugent de leur intérêt bien compris d'obéir aux ordres énoncés par des individus qu'ils estiment compétents pour conduire à leur terme des entreprises collectives. Autrement dit, toute position de pouvoir en démocratie résulte de délégations consenties par des *« obéissants »* à des *« compétents »*, à titre temporaire, circonscrit et réversible.

» Si on accepte cette définition, on peut, je crois, démontrer, au sens fort du terme, que la démocratie est le régime politique naturel de l'espèce humaine, car c'est le régime qui correspond le mieux à la nature des problèmes que les humains réunis en société ont à affronter. Cela ne veut pas dire que ce soit *le régime toujours réalisé dans les histoires humaines*. Il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies pour que ce *régime naturel puisse devenir le régime réel*. Si on prend en compte l'ensemble de l'aventure humaine, aussi haut qu'on puisse remonter, c'est-à-dire le paléolithique supérieur, on peut repérer la réunion des conditions de possibilité dans les contextes les plus variés. Dans les sociétés paléolithiques de prédateurs, de chasseurs et de cueilleurs, on a des *régimes démocratiques*. Les institutions n'ont évidemment rien à voir avec celles que nous connaissons aujourd'hui, mais les principaux critères retenus sont effectivement respectés. Il y a d'innombrables exemples de démocraties parfaitement conformées dans le monde primitif.

» Les conditions ont été à nouveau réunies dans un contexte radicalement différent, dans l'univers des cités grecques. De même dans les cités médiévales d'Europe, en *Italie du Nord, dans la* vallée du Rhin, les Pays-Bas, la Hanse, il y a des expériences dé*mocratiques qui sont des réinventions*, parce que le souvenir des cités grecques avait totalement *disparu. A l'époque moderne*, c'est-à-dire à partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle, des condi*tions sont* à nouveau réunies pour des phases de démocratisation, qui commencent dans les Pro*vinces unies* lorsqu'elles échappent à la domination espagnole, puis en Angleterre, et dans d'autres parties de l'Europe. Personne n'a, en effet, inventé la démocratie, mais beaucoup de peuples l'ont réinventée.

**– Vous renversez l'idée reçue, à propos de l'Angleterre et des Provinces unies, en affirmant que l'apparition des tendances démocratiques précède celle du capitalisme.**

– Cela me paraît une évidence. Il est facile de montrer que l'économie ne peut se développer de fa*çon capitaliste que si les principes* démocratiques sont d'abord po*sés. Il n'y a pas de régime capita*liste sans droit de propriété. Qu'est-ce qu'un droit de propriété ? C'est la garantie que ce qui est *« propre »* à chaque acteur social ne sera l'objet d'aucune injustice de la part des puissants. Autrement dit, cela suppose l'existence d'un Etat de droit, d'un appareil judiciaire qui fonctionne à peu près convenablement. Il faut ensuite des marchés *« réglés »*, c'est-à-dire des espaces sur lesquels les acteurs sociaux, individus ou groupes, puissent se rencontrer pour échanger, partager, explorer les solutions de leurs problèmes économiques. *« Réglés », cela veut* dire soustraits à la violence et à la ruse. Il faut enfin que les acteurs économiques *puissent prendre les* initiatives qu'ils jugent efficaces pour satisfaire une demande virtuelle solvable et en retirer des profits. Il faut donc une liberté *d'initiative*.


ALEXIOS TJOYAS

» La précédence du régime politique sur le régime économique me paraît fondée en théorie. Mais il faut aller vérifier dans les faits si, chaque fois que se met en place un régime démocratique, il en résulte une organisation des activités économiques où les trois premiers caractères du capitalisme soient représentés : droit de propriété, marchés réglés et liberté d'initiative. La réponse est positive. En ce qui concerne *le capitalisme* contemporain, il faut ajouter un quatrième caractère distinctif : *l'injection perpétuelle d'innovation technique.* Si l'on cherche le facteur ultime qui explique que *l'économie soit en développement* perpétuel, celui-ci est incontestablement la science.

**– *Vous affirmez* que la démocratie est nécessaire à l'invention du capitalisme, mais pas à son adoption. Avez-vous en tête l'exemple de la Chine ?**

– *J'ai* pensé à tous les cas de développement économique depuis la seconde moitié du XIX[e] siècle *qui se sont déroulés dans le cadre* de sociétés non démocratiques. Ils sont majoritaires, à commencer *par la France. Le décollage économique* s'est effectué en France sous le Second Empire. En Amé*rique latine*, cela a eu lieu, au Mexique, sous le régime de Porfirio Diaz. Sont en effet compatibles avec le capitalisme des *régimes* que l'on peut appeler *« autoritaires »*. C'est-à-dire des régimes où le pouvoir est monopolisé par une minorité, souvent l'armée, et où il est totalement interdit d'essayer de déloger ceux qui sont au pouvoir, ce qui est diamétralement contradictoire avec *la démocratie*. Mais cette minorité peut, dans certains cas, respecter les règles fon*damentales du capitalisme, en ga*rantissant le droit de propriété et, surtout, en faisant en sorte que les investissements sur lesquels l'effort sera concentré affrontent un marché efficace, qui ne peut être que le marché international.

» J'ai toujours considéré que le miracle asiatique, qui ne s'est pas évanoui avec la crise actuelle, suppose l'existence des Etats-Unis et de l'Europe, et celle d'un marché international qui soit réglé d'une manière à peu près convenable par la pression *de ces* pays capitalistes qui ont, eux, des régimes démocratiques.

**– *Une démocratie peut-elle* exister sans vertus civiques ?**

– Je retiens quatre conditions de possibilité pour la démocratie. La *première est la stabilité du cadre* social à l'intérieur duquel les expériences démocratiques doivent *s'effectuer. Il faut, en effet, du* temps ; si le cadre ne cesse d'être bouleversé, l'expérience capote. *La deuxième est qu'il n'y a pas* d'expérience démocratique dans des sociétés isolées. Cela implique *l'existence d'une aire* culturelle distribuée en plusieurs sociétés politiques, comme ce qu'on a appelé le concert des nations en Europe. Troisième condition : il faut que la société soit structurée par des centres autonomes de décision, qu'il y ait des contre-pou*voirs. Aucun pouvoir en effet ne se* contrôle de lui-même, comme l'expliquait Montesquieu. Or ces *centres autonomes n'existent* pas dans toutes les sociétés. En Europe, les centres principaux ont été les aristocraties d'un côté et les paysanneries de l'autre, qui ont *été des contre-pouvoirs* très efficaces à toute tentative d'expansion du pouvoir royal. Il faut enfin que les acteurs développent un certain nombre de qualités qui leur permettent de gérer d'une manière à peu près convenable une démocratie. On peut qualifier *celles-ci, selon la terminologie* philosophique classique, de dispositions permanentes acquises, c'est-*à-dire de vertus*...

**– Que pensez-vous de la crainte d'une érosion des valeurs démocratiques, illustrée par l'absentéisme électoral, la perte d'adhérents des syndicats et des partis, bref de l'apparition d'une démocratie sans citoyens ?**

– Il faut distinguer entre crise de la démocratie et crise dans la dé*mocratie. Il s'agirait* dans le premier cas d'un effritement des conditions qui permettent aux ré*gimes démocratiques* d'exister, et je n'y crois pas beaucoup. Je demeure optimiste, à l'horizon d'une, deux ou trois générations, pour les chances de la démocratie dans le reste du monde. On peut en revanche parler d'une crise, au sens étymologique, dans la démocratie : le moment où l'on passe de ce qui disparaît à ce qui n'a pas encore émergé. Je prendrai en exemple la désaffection, que je crois incontestable en Europe, des citoyens à l'égard de la vie politique *dans leurs pays respectifs*. On peut considérer que le découpage politique européen est tota*lement inadapté. Les décisions* se prennent à un niveau supérieur, européen ou planétaire, et, par conséquent, les citoyens ont le *sentiment, parfaitement justifié*, que leurs hommes politiques ne maîtrisent plus grand-chose. On *peut estimer qu'un certain nombre* de problèmes sont mieux gérés à un niveau infra-étatique, celui de *la région, ou supra-étatique*.

**– Vous êtes donc favorable à la création, au XXI[e] siècle, d'un exécutif européen fort et responsable devant un véritable Parlement fédéral ?**

– Je suis pour les Etats-Unis d'Europe. Cela tient en partie au fait que *je suis lorrain*, né près des frontières allemande et luxembourgeoise. Mais je le crois surtout *pour la raison suivante* : les histoire humaines se déroulent dorénavant à l'échelle planétaire. Pour participer à *l'histoire à l'échelle* planétaire, il faut faire le poids.

*Propos recueillis par*
*Dominique Dhombres*

> « Il est facile de montrer que l'économie ne peut se développer de façon capitaliste que si les principes démocratiques sont d'abord posés. Il n'y a pas de régime capitaliste sans droit de propriété »

## Le goût des concepts abstraits

*JEAN BAECHLER est historien de* formation et enseigne la sociologie à la Sorbonne, mais son goût pour les concepts abstraits et les généralisations le ferait ranger plutôt du côté des philosophes. C'est en effet à la définition la plus rigoureuse et la plus générale possible des régimes démocratiques qu'il a consacré une grande partie de son œuvre, depuis *Démocraties* (Calmann-Lévy, 1985) jusqu'au *Précis de la démocratie* (Calmann-Lévy, 1994).


*JEAN BAECHLER*

Né en 1937 à Thionville (Moselle), M. Baechler est *agrégé d'histoire* et docteur ès lettres avec une thèse sur les suicides, soutenue en 1975 sous la direction de Raymond Aron. Dans ce texte, il *conteste* deux idées reçues selon lesquelles le suicide serait le *propre des civilisés et que* l'on se suicide de plus en plus. Les récits publiés dans les journaux et les livres consacrés au suicide n'encouragent pas davantage, *selon lui*, la *propension* au suicide. Quelques-unes de ses phrases sur le processus suicidaire sont *ainsi citées dans* l'avant-dernière page du roman d'Antoine Blondin *Monsieur Jadis*...

M. Baechler est également l'auteur de *Politique de Trotski* (Armand Colin, 1968), *Les Phénomènes révolutionnaires* (PUF, 1970), *Les Origines du capitalisme* (Gallimard, 1971), *Qu'est-ce que l'idéologie ?* (Gallimard 1976) et *Le Pouvoir pur* (Calmann-Lévy, 1985). Il a été au Centre national de la recherche *scientifique* (CNRS) de 1966 à 1988, et au Centre européen de sociologie historique, dirigé par Raymond Aron, de 1969 à 1984. Jean Baechler est, depuis 1988, professeur de sociologie historique à l'université Paris-IV-Sorbonne.

*D. D.*

François Léotard, député (UDF) du Var, au « Grand Jury RTL-"Le Monde"-LCI »

# « Il y a une responsabilité des médias dans la situation de la société française »

**« Vous sortez d'une période de silence pour reprendre votre place dans le débat politique. Pourquoi maintenant ? Et dans quel état d'esprit ?**

– Je suis comme tous les Français. *Je bougonne, je râle, je rouspète* quand je vois que ça ne marche pas. J'ai envie de faire des *propositions. J'ai envie de dire* : "Attention ! Là, on pourrait faire autrement." On est le seul pays, en Europe, *dans lequel on brûle* un autobus toutes les semaines. Je comprends que les citoyens se *disent* : "Mais ça ne va pas, ça ne marche pas !" J'ai envie de m'engager de nouveau pour être – comment *dire ? – un acteur désintéressé* des succès de la France.

**– "Désintéressé" ?...**

– *Non pas le désintérêt*, mais le désintéressement. Je ne cherche pas une place. Je suis un homme public, je suis élu, je suis parlementaire et conseiller régional, dans l'opposition ; je veux jouer le rôle d'un élu, représenter une population, exprimer ses *doutes, ses* inquiétudes, son scepticisme, mais aussi ses volontés et ses espérances.

**– Il y a treize ans, Gérard Longuet, Alain Madelin, vous-même, et d'autres, vous aviez le vent en poupe, vous étiez la coqueluche des médias. Comment êtes-vous arrivés là où vous en êtes aujourd'hui ? Quelles leçons tirez-vous de ces années ?**

– D'abord, nous avons peut-être trop donné à l'image et pas assez à la réflexion de fond. *Je crois aussi* qu'en France *"on achève bien les chevaux"*. Il y a un goût de la société et de l'opinion publique *françaises*, des médias, peut-être, pour, dès que quelqu'un sort de la tranchée, *faire en sorte qu'il ne puisse* plus jamais sortir à nouveau. C'est un goût français pour le massacre *des innocents*.

» Puisque l'on cherche aujourd'hui, à tâtons, le sens de la *responsabilité – responsabilité des* parents, des élus, de l'Etat, des journalistes, des magistrats –, je souhaite qu'on étende cette réflexion à l'ensemble de la société. Je veux bien accepter la part qui est la mienne, comme d'autres qui sont, aujourd'hui, *en situation* d'être jugés par l'opinion et par des magistrats. Je veux, simplement, que chacun s'interroge sur le sens de sa responsabilité. Je crois qu'il y *a aussi une responsabilité* des médias dans la situation de la société française. Il faut que chacun l'accepte.

**– Vous avez été un de ceux qui annonçaient un renouveau de la *droite*. Or cette *droite* – vous en êtes un exemple – a connu des échecs graves dans ses rapports avec les Français, dans *ses* rapports avec ses électeurs, dans les rapports entre ses responsables... *Aujourd'hui*, vous êtes mis en examen – et, aussi, mis en cause par les dirigeants de *Démocratie libérale*, qui étaient vos amis – pour la manière dont vous avez assuré le financement *de l'ex-Parti* républicain...**

– Je trouve tout à fait consternant que des personnes qui ont été associées à ces décisions se trouvent, ensuite, dans la situation de se porter partie civile. C'est quelque chose qui déroute et le *bon sens, et le sentiment légitime* de dignité qu'on devrait avoir dans une famille politique ou dans une famille de pensée. Et vous voyez très bien ce que je pense de ceux qui ont eu ce genre de comportement...

**– Indigne ?**

– *Quel autre mot conviendrait* pour le fait de se désolidariser d'une décision prise ensemble ?

**– *Il y a dix ans*, M. Madelin et vous, vous vous teniez par la main sur les affiches, sur les tribunes. *Aujourd'hui*, vous vous envoyez du papier bleu. N'avez-vous pas davantage à dire sur la *manière dont vous en êtes arrivés là ?***

– L'évolution des libéraux fran*çais, je suis prêt à vous en parler* pendant plusieurs heures ! Le libéralisme français s'est fourvoyé en ne *considérant*, dans le principe des libertés de la personne, que son aspect économique. Je crois que c'est une erreur majeure et que nous devons retrouver nos grands ancêtres, de Montaigne à Tocqueville en passant par Montesquieu.

**– *Ce n'est quand même pas un* désaccord idéologique qui explique le point où vous en êtes...**

– *Si j'ai fait une erreur, je la* confesse volontiers, c'est d'avoir fait en sorte que la direction de ce mouvement soit aujourd'hui celle qui est exercée par Alain Madelin. C'est une *erreur politique*. Vous connaissez beaucoup d'hommes politiques qui disent cela ? Mais ce n'est pas l'essentiel de mon message, si vous le permettez. Et j'espère qu'on pourra, en France, juger *les libéraux à l'aune de ce qu'ils* sont vraiment. C'est-à-dire non pas une espèce de droite idéologique, comme celle que l'on voit aux Etats-Unis aujourd'hui, mais une réflexion mesurée, moderne, attentive, généreuse sur la personne humaine, sur l'évolution des sociétés de demain.

» La société qu'on est en train de construire en France est une société de blessés, une société malheureuse, et les libéraux ont une réponse sur ce sujet : respecter les individus, la famille, l'Etat de droit. Tout cela n'est pas, en France, aussi respecté que nous le souhaiterions. C'est pour cette raison que je suis dans l'opposition et que je considère que la meilleure opposition aux socialistes français, ce sont les libéraux politiques.

**– Y a-t-il une *divergence* entre M. Madelin et vous sur l'attitude à avoir à l'égard du Front national de Bruno Mégret ?**

– *J'imagine*... Il y a aujourd'hui, dans l'opposition, une sorte de course pour essayer de capter les électeurs du Front national. J'ai une analyse un peu différente. *Je* crois que la coupure en deux du Front national, c'est un phénomène de prolifération au sens médical du terme. *Il y a peut-être* autre chose à dire que de courir derrière des propos, des propositions, des projets qui sont inconcevables ou insoutenables pour la société française. »

*Propos recueillis par*
*Patrick Jarreau,*
*Olivier Mazerolle*
*et Pierre-Luc Séguillon*

espèce humaine





# Au-delà du PACS : pour l'égalité des sexualités

*par Daniel Borrillo, Eric Fassin et Marcela Iacub*

AUJOURD'HUI, la ligne de partage n'est plus à proprement parler entre ceux qui se déclarent favorables au PACS et ceux qui s'y montrent hostiles : tous en voient pareillement les incohérences. D'abord insatisfaisant, le projet est devenu, à force de négociations, insaisissable. Désormais, le choix politique qui nous est proposé est plutôt le suivant : encourager le mouvement, ou bien maintenir l'ordre. Se prononcer pour le PACS, dans l'espoir d'aller au-delà, ou bien contre le PACS, afin de rester en deçà.

En France, dans les années 80, le législateur a eu le courage et la sagesse d'avancer vers l'égalité des sexualités, en effaçant de la loi toute discrimination homophobe à l'encontre des individus. Aujourd'hui, la question se pose en des termes nouveaux : pour avancer encore, il ne s'agit plus seulement des individus, mais également des couples. Demain, n'en doutons point, c'est un autre pas qu'il nous faudra franchir : sur la route de l'égalité, comment s'arrêter à mi-chemin ? Au-delà de l'individu, il y a le couple ; mais, derrière le couple, c'est la famille qui se profile. Déjà, il est difficile de croire que le refus de reconnaissance opposé aux couples de même sexe soit sans rapport avec la discrimination ; bientôt, il deviendra absurde de prétendre que les familles homoparentales ne sont pas des familles. Autrement dit, nous n'en avons pas fini avec l'égalité.

N'allons pas dire que le mariage et la famille n'ont rien à voir avec la discrimination homophobe : n'apprenons-nous pas justement, dans et par le mariage et la famille, que seule l'hétérosexualité serait légitime, puisque seule elle y a sa place ? Tous, ou presque, nous affirmons respecter les droits des homosexuels et récuser la discrimination. Tous, ou presque, nous reconnaissons l'importance fondamentale du mariage et de la famille dans notre société. Et tous, ou presque, nous nous accorderions à refuser une place à l'homosexualité dans ces institutions qui sont au cœur de notre citoyenneté ? C'est donc, paradoxalement, parce que nous récusons l'homophobie que nous refuserions de voir la discrimination là où elle se joue...

Il est vrai que toute différence devant la loi ne constitue pas une discrimination. Encore faut-il que de fortes raisons viennent la justifier. Aussi, pour légitimer l'exclusion de l'homosexualité hors de l'enceinte sacrée du mariage et de la famille, beaucoup invoquent-ils aujourd'hui la différence des sexes : l'identité sexuelle serait une valeur, même à gauche. Mais c'est une chose d'enrôler la différence au service de l'égalité, avec la parité ; c'en est une autre, à propos du PACS, d'en faire une arme contre l'égalité. Comment croire qu'une politique identitaire hostile à l'égalité puisse nourrir un argumentaire de gauche ?

Faute d'arguments politiques solides, c'est donc trop souvent aux sciences humaines qu'on emprunte leurs raisons. Contre cet usage abusif, il nous faut dénoncer « l'illusion anthropologique ». La différence des sexes, on l'entend ici et là, serait le principe anthropologique qui fonde l'institution du couple, de la famille et de la parenté. En amont de la politique, ancrée dans un socle anthropologique qui ignore le changement, la différence des sexes s'imposerait à nous, non pas seulement comme une réalité biologique (qui le contesterait ?), mais bien plus comme une loi, de la nature ou de la culture, peu importe – une loi anthropologique, en surplomb de nos lois politiques.

Or les sciences sociales sont bien loin de nous proposer des lois intemporelles : comme les sociétés qu'elles étudient, elles sont traversées par l'histoire. C'est pourquoi il est impossible de proposer, du couple, de la famille ou de la filiation, quelque définition anhistorique : dans le temps et dans l'espace, les sociétés remodèlent les institutions qui les définissent. Ce qui nous apparaît impensable à présent, c'est ce que nous n'avons pas encore pensé. L'impensé a donc un pied dans le passé. Et, sur ce point, les sociétés bougent parfois plus vite que les savoirs. Pourtant, n'est-ce pas contre les préjugés que doit se construire la pensée rationnelle – et donc la science ?

Surtout, quand bien même les sciences de la société, à la manière des sciences de la nature, nous proposeraient de telles lois, il faut rappeler qu'en bonne démocratie les lois de la science ne sont pas les lois de la République : le savant, pas plus que le prêtre, ne peut substituer son autorité à celle du législateur, ni imposer une vérité révélée, par la science ou la religion, à la délibération démocratique. Hier encore, les lois de l'Histoire nous empêchaient trop souvent d'appréhender la nature politique des phénomènes sociaux ; faudra-t-il qu'aujourd'hui, prenant le relais de « l'illusion historiciste », « l'illusion anthropologique » vienne nous imposer, pour mieux échapper, une fois encore, au choix proprement politique qui est le nôtre, de prétendues lois de l'anthropologie ?

De l'histoire, faute de lois, nous pouvons du moins tirer des leçons. Il y a un siècle, les intellectuels nous ont appris que l'affaire Dreyfus n'était pas seulement l'affaire d'un juif, ni même des juifs : c'était l'affaire de tous. N'allons pas croire aujourd'hui que défendre le PACS, et au-delà l'ouverture du mariage et de la famille aux homosexuels, ce soit seulement leur affaire, leur problème. Bien au contraire, les groupes de pression homosexuels posent à tous des questions d'intérêt général : refuser de poser la différence des sexes au principe du couple et de la famille, c'est aussi récuser un modèle qui singe la reproduction biologique, en la confondant avec la filiation sociale.

Du mouvement américain des droits civiques, qui réunissait dans les années 60 des Noirs, mais aussi des Blancs, retenons la conviction qui les inspirait : tant que tous ne seraient pas libres, nul ne serait libre. A fortiori, aujourd'hui, tant que tous ne seront pas égaux, tous seront inégaux. Si nous prenons au sérieux ce truisme, il nous faut redéfinir la citoyenneté indépendamment de la sexualité, comme alors indépendamment de la couleur de la peau. Et c'est l'affaire de tous. Comment imaginer que seuls les Noirs ou les homosexuels prendraient au sérieux la liberté, ou l'égalité, valeurs universelles ? Autrement dit, que les autres ne se mobiliseraient que pour défendre leurs intérêts particuliers ?

Il y a plus de trente ans, en France, c'est de contraception que l'on débattait. Certains en étaient alors convaincus, c'était tout l'ordre des sexes et de la sexualité qui était menacé. Ils n'avaient pas tout à fait tort : la société s'est profondément transformée ; mais elle ne s'est pas effondrée. Dans un peu plus de trente ans, peut-être nos enfants, nés de couples hétérosexuels pour la plupart, mais aussi, hors de la différence des sexes, de mères célibataires ou adoptés par des personnes seules, et parfois par des couples homosexuels, auront-ils peine à imaginer qu'on ait pu se battre en France, à la fin du second millénaire, pour prolonger, quelques années encore, l'inégalité entre les sexualités, au nom de la différence des sexes. Ces enfants et leurs enfants nous demanderont demain des comptes de nos engagements d'aujourd'hui.

**Daniel Borrillo** et **Marcela Iacub** sont juristes, respectivement à Paris X et au CNRS.
**Eric Fassin** est sociologue (ENS).

# Du relativisme moral

*par Chantal Delsol*

VOTRE éditorial du 31 janvier à propos du PACS, « Un pacte clérical », m'a beaucoup étonnée. Il apparaît, à vous lire, que seule la foi religieuse s'opposerait au relativisme ambiant, qui réclame de légitimer également tout comportement et toute forme de famille. Je ne crois pas que nous demeurions cantonnés dans cette alternative désagréable. A vrai dire, les religions n'ont pas grand-chose à voir là-dedans. Si un certain nombre de Français réclament d'encourager davantage, par les lois, les familles qui engagent leur responsabilité sur le long terme, ce n'est pas pour respecter la Bible : c'est parce que les enfants y sont, d'évidence, plus heureux.

Il n'est pas question dans cette affaire des droits-libertés ni de la tolérance. Chacun peut à sa guise se mettre en ménage avec qui il souhaite, de l'un ou l'autre sexe, et nul ne vient regretter cette liberté qui garantit l'expression démocratique. Les problèmes d'aménagement de la vie commune qui ont été avancés ne sont pas non plus en cause : chacun a bien compris que notre arsenal législatif y suffit et que ces questions bien réelles ne justifient pas la création d'un statut juridique nouveau. Il s'agit, plus profondément, de droits-créances et de légitimité symbolique, les deux allant de pair.

> Vouloir étendre les avantages du mariage aux couples pacsés revient à signifier que l'engagement vis-à-vis des enfants et du conjoint n'a pas plus de sens que le non-engagement

Un couple pacsé bénéficiera des avantages financiers du mariage, et surtout d'un statut, obtenant ainsi de la part de la société un sceau de légitimité, sans pour autant souscrire aux obligations de responsabilité sur le long terme auxquelles le mariage l'astreint. C'est la seule différence entre le PACS et le mariage : la prise en charge de ses propres actes à long terme. Et si un certain nombre de couples hétérosexuels disent préférer le PACS, c'est parce qu'il les libère de l'engagement, sans pour autant les priver des droits attenants.

Rappelons que, dans le cadre du mariage, les avantages financiers et fiscaux ne visent pas à conforter les comportements d'une morale traditionnelle, mais à rendre matériellement réalisable l'engagement sur le long terme à lui conférer des possibilités matérielles de réalisation. Vouloir étendre ces avantages aux couples pacsés, donc libérés d'engagement sur le long terme, revient à signifier que l'engagement vis-à-vis des enfants et du conjoint n'a pas plus de sens que le non-engagement, qu'il est affaire de choix subjectif et que la société n'a pas à préférer l'un à l'autre. C'est ce que je récuse. Dans l'aventure – périlleuse et grave – que représente la constitution d'une famille, je soutiens que la société doit privilégier ceux qui s'engagent à répondre de leurs actes par rapport à ceux qui préfèrent conserver entière leur liberté de rompre, abandonner, répudier à tout moment. La religion n'est aucunement en cause : mais la morale élémentaire, corroborée par la simple expérience.

Nous savons, chiffres à l'appui, que la délinquance – devenue aujourd'hui un problème de société terrifiant – est largement liée à la déstructuration familiale, notamment à l'absence du père. Les enfants sont malheureux dans l'instabilité, leur équilibre passe par l'existence d'un engagement pris à leur égard et construit dans le temps. On a l'air ringard à le dire ? C'est la réalité, alors, qui est ringarde, et les injures à son endroit n'y changeront rien. Une loi qui garantirait l'individu contre sa propre irresponsabilité garantirait en même temps le mal fait aux victimes de l'irresponsabilité. Chacun peut, s'il en a le désir, fonder une famille sans engagement d'aucune sorte, et personne ne cherchera à l'en empêcher. Mais la société n'a pas à subventionner ni à légitimer le refus d'engagement. Les lois seraient plus justes au contraire en légitimant, en aidant davantage les comportements qui permettent l'équilibre et le bonheur des enfants.

Comment comprendre une société où l'on développe sans discontinuer des discours sur l'éthique et sur le respect et où l'on passe sous silence le malheur avéré des enfants, parce que ce malheur est la contrepartie de l'agréable désinvolture des adultes ? Ne doit-on pas se demander s'il n'y a pas là quelque hypocrisie troublante ? A quoi sert de clamer partout le principe de responsabilité, face à la nature, à l'Histoire, face aux plus démunis et aux peuples du tiers-monde, de réclamer partout des lois et des institutions pour le garantir, si ce principe ne vaut pas pour nos propres enfants ? Ce que veulent les défenseurs du PACS en réclamant un statut hors mariage, c'est que la société n'ait pas l'air, en privilégiant le mariage, de désigner une bonne vie, un comportement familial meilleur que d'autres. Je prétends que si l'équilibre des enfants est en cause, de façon si évidente, les enfants doivent passer avant le confort symbolique des adultes.

La question du relativisme moral est au cœur de ce débat. Dire que la société devrait ici tolérer sans légitimer, c'est proposer une hiérarchisation éthique des modes de vie, hiérarchisation qui serait assumée par la société. Celle-ci légitime, encourage et finance ce qui est meilleur pour elle. L'idée même qu'un comportement puisse être officiellement « meilleur », et non pas seulement « meilleur pour tel ou tel », révolte un certain nombre d'entre nous. Je comprendrais fort bien cette révolte si le critère de valeur était religieux : aucun esprit sensé ne saurait vouloir imposer l'application de préceptes religieux à des citoyens pour lesquels la religion ne signifie rien. Mais si le critère du « meilleur » provient de l'évidence du malheur des plus faibles, malheur que chacun peut constater au gré de son honnêteté intellectuelle, alors je me demande si nous ne trouvons pas ici la limite du relativisme moral. Alors, dira-t-on, si les motifs des détracteurs ne sont pas religieux, pourquoi les catholiques se pressent-ils dans la manifestation contre le PACS ? Pourquoi les autres religions, protestante, musulmane, se liguent-elles dans ce combat ? Parce que, dans la plupart des cas et la plupart du temps, elles tentent d'ériger des morales qui reposent sur l'équilibre et le bonheur des humains. C'est pourquoi il arrive que l'expérience vienne corroborer leurs principes. C'est le cas ici.

Je m'étonne que le seul argument avancé pour la défense de cette loi soit celui du progrès constitué par un droit supplémentaire, sans considération de ses conséquences : la loi, dit Mme Guigou, « apportera un plus à des gens qui, aujourd'hui, sont en dehors du mariage ». Certes. Et si ce droit supplémentaire concédé aux adultes apporte un moins considérable aux enfants ? Je m'étonne que la seule réponse apportée à notre argument soit l'injure : réacs, cathos coincés, intolérants... N'y a-t-il pas là, dans ces cris de haine, d'étranges silences ? Toujours, l'injure est le signe d'une faiblesse de l'argument. Ou plutôt le signe d'un argument inavouable : qui osera réclamer publiquement qu'une loi vienne médailler un comportement clairement dangereux pour les plus faibles ?

**Chantal Delsol** est professeur de philosophie (université de Marne-la-Vallée).

**Le Monde**

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http : //www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

# Un fichier dangereux

DANS le dernier de ses films, le réalisateur Wim Wenders imagine *La Fin de la violence* dans une ville comme Los Angeles. Grâce à un formidable logiciel relié à un système de caméras, la police peut intervenir à tout moment et empêcher le plus petit acte de banditisme. La ville pourrait être ainsi délivrée de toute violence. Mais le créateur du système, un surdoué de l'informatique, a des remords. Il va torpiller le projet. Il comprend que la fin de la violence, ainsi organisée, est une forme de violence générale : la sécurité maximale, dans la logique policière, c'est l'insécurité pour tous.

On ne sait pas si les juristes du Conseil d'Etat ont vu *La Fin de la violence*. Mais ils viennent, à juste titre, d'émettre, non des remords, mais des réserves sur un projet du ministère de l'intérieur datant du mandat de Charles Pasqua, en 1994, et qui fait dangereusement penser au film de Wenders : le STIC.

La barbarie du sigle cache un projet ambigu et dangereux : la création, par arrêté ministériel, d'un système de traitement des infractions constatées. En gros, il s'agit d'établir un gigantesque fichier informatique, une formidable mémoire électronique policière, qui recenserait pêle-mêle et conserverait vingt ans durant les noms de toutes les personnes mises en cause dans des procédures judiciaires – du crime au délit routier – et ceux de leurs victimes (que ces dernières le souhaitent ou non). L'ensemble serait dressé dès la rédaction du procès-verbal de police et mis ensuite à la disposition permanente des policiers, sans que l'accès au fichier soit toujours soumis à l'autorisation d'un magistrat...

Sans doute ne faut-il pas céder, ici, à une sorte d'angélisme : les policiers disent qu'un tel fichier rendrait plus efficace la lutte pour la sécurité, qui intéresse au premier chef les plus défavorisés d'entre les Français ; des dispositifs similaires existent aux Etats-Unis, aux Pays-Bas ou en Grande-Bretagne, pays qui passent pour être au moins aussi soucieux des libertés publiques que la France. Mais à ces arguments, on objectera qu'il s'agit justement de la France, c'est-à-dire qu'il s'agit d'implanter pareil fichier dans un pays où, de trop longue date, le citoyen a rarement le dernier mot face à un Etat dont les débordements sont moins contrôlés qu'ailleurs en Europe de l'Ouest. L'histoire du STIC le démontre elle-même.

Ce projet, à l'évidence, est dangereusement ficelé, dépourvu de certaines garanties élémentaires. Mais il n'en pas moins reçu l'aval un peu trop empressé de l'organisme précisément institué pour protéger les citoyens des possibles dérives de l'informatique, la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) ! La CNIL n'a rien trouvé à redire aux deux dispositions que vient de recaler *in extremis* le Conseil d'Etat au motif qu'elles peuvent être gravement attentatoires aux libertés.

De pareille mésaventure, il n'y a qu'une conclusion à tirer : en France, les détails mêmes d'un projet comme le STIC doivent faire l'objet d'une loi, d'une discussion parlementaire et d'un large débat public. En l'état et dans l'immédiat, le projet doit être arrêté.

*Le Monde* est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

*Directeur de la rédaction* : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Editoriaux et analyses*) ;
Laurent Greilsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;
Jacques Buob (*Aujourd'hui*), Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
*Conseiller de la direction* : Alain Pollat ; *directeur des relations internationales* : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

*Anciens directeurs* : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
*Capital social* : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,
Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

## IL Y A 50 ANS, DANS *Le Monde*

# Gloires périmées

IL Y A une querelle faite aux maîtres admirés avant l'autre guerre. On les a condamnés sans avoir instruit leur procès. Le plus grand péché est d'avoir plu hier, aux yeux de qui tout commence seulement d'aujourd'hui. D'où ce système de déboulonnage des statues qui n'attesteraient plus que des gloires périmées : on vous dit qu'elles n'intéressent plus.

Voyez le silence total fait sur Moreas, sur Régnier. Voyez le mépris de Paul Bourget. Voyez comme sont traités Anatole France et Maurice Barrès. On ne fait pas le point avec eux. On ne cherche pas à savoir s'ils ont eu du talent, ce qui est tout de même l'essentiel pour un écrivain ; on leur dénie brutalement toute valeur et toute raison d'être. Sartre les englobe d'un seul bloc dans sa condamnation de la littérature de classe.

Pour les ultramontains de la mystique comme pour les intoxiqués de surréalisme, Anatole France est l'ennemi public numéro un, car ces piétistes détestent l'ironie et les rieurs. Barrès tient cependant un peu mieux. *La Colline inspirée* continue à paraître un grand livre aux spiritualistes ; et on a même vu, en dépit de l'affaire Dreyfus et du nationalisme, Louis Aragon prendre la défense de l'écrivain, sinon du penseur, pour le caractère historique et de témoignage des *Déracinés* ; ce en quoi Aragon a raison.

Il n'y a que le pauvre Loti qui reste tout entier sur le carreau. Mais, malgré tout ce dédain critique, Pierre Loti continue à être lu, et ses tirages réguliers attestent que ses meilleurs livres touchent toujours un vaste public.

***Emile Henriot***
*(16 février 1949.)*



# Les « guerres politiques » d'Israël

**JÉRUSALEM**
*de notre correspondant*

Qu'elle était belle la paix que savourait Israël en pleine guerre ! La menace extérieure unissait alors la nation dont les divergences, bien réelles, ne dépassaient jamais un seuil convenable d'expression. Mais aujourd'hui, alors qu'aucun de ses anciens adversaires ne doute sérieusement de sa pérennité, Israël, débarrassé de la pression de l'ennemi, se laisse aller avec délices à ses divisions. Cinquante ans après la naissance de leur Etat, ses citoyens s'insultent, se prennent à partie, s'agressent ; leur pays paraît doucement glisser vers l'explosion, comme si tout ce qui faisait son exceptionnelle diversité jouait désormais contre lui. Séfarades contre ashkénazes, droite contre gauche, religieux contre laïques, natifs contre immigrants : jamais les conflits qui, de toujours, traversent la société israélienne n'avaient connu un tel degré d'exacerbation. « Le temps est à l'exaltation des différences qui éloignent et non à celles des ressemblances qui unissent », regrettait, récemment, un éducateur lors d'un débat public consacré au racisme.

Le phénomène ne date pas d'hier, et, s'il fallait en marquer le point de départ, sans doute la date du 4 novembre 1995 servirait-elle de référence. Ce jour-là, *« au nom de Dieu »*, Yigal Amir assassinait Yitzhak Rabin, décrété traître au peuple juif, accusation qui, dans la symbolique intégriste, équivaut à une peine de mort. Chaque Israélien, à l'époque, s'était effrayé d'un geste qu'il croyait jusque-là impossible : le meurtre d'un dirigeant juif par un assassin juif, au nom des valeurs suprêmes du judaïsme ! Mais, depuis, la pulsion de mort et de violence qui habitait le jeune extrémiste a largement débordé les limites de son groupuscule. A la Knesset, dans la rue, dans les débats publics qu'organise la télévision, l'insulte de *« nazi »* est devenue banale, notamment dans les bouches religieuses qui l'utilisent contre quiconque critique la dérive ultra-orthodoxe dans laquelle les rabbins intégristes veulent corseter la société. L'inévitable injure aux lèvres, ils étaient ainsi des centaines, le 1er février, à manifester contre la prétention de trente fidèles réformés à venir prier, hommes et femmes réunis, devant le mur des Lamentations. De solides renforts policiers ont seuls permis qu'ils n'en viennent pas aux mains. Dimanche 14 février, les ultra-orthodoxes étaient plus de 200 000 dans les rues de Jérusalem pour dénoncer la Cour suprême. Ce fut la plus grande manifestation religieuse jamais organisée depuis la création de l'Etat en 1948.

La campagne électorale est à peine commencée, mais, déjà, elle a pris un ton qui laisse mal augurer de son déroulement. En début d'année, le chef de la police avait publiquement redouté que l'épreuve soit la plus violente de toutes celles de l'histoire du pays. Il risque d'être entendu. La première sortie électorale du candidat centriste, Amnon Lipkin-Shahak, dans un marché populaire de Tel Aviv a été accompagnée de manifestations d'opposants venus menacer de mort et bombarder de tomates celui qui osait fouler le sol d'un fief réputé tout acquis au parti Likoud et à son chef Benyamin Nétanyahou. L'affaire a été jugée suffisamment sérieuse pour que la justice engage des poursuites et que, de tous côtés, s'élèvent les mises en garde contre ces dangereux dérapages. Mais si l'on en juge par les récents incidents au cours desquels une trentaine de partisans du Likoud disposés dans le public d'une émission de télévision ont brutalement empêché les adversaires de M. Nétanyahou de parler, la leçon n'a guère porté. Ce qu'une journaliste de la radio israélienne appelle, effrayée, la *« culture du portefaix »* possède encore quelques beaux restes.

La violence et la division demeurent au cœur de cette bataille électorale. Non sans ironie pour quelqu'un forcé d'en appeler aux électeurs à cause des faiblesses chroniques de sa coalition gouvernementale, Benyamin Nétanyahou, prompt à saisir l'air du temps, a choisi la force pour thème central de sa campagne. *« Un leader fort pour un peuple fort »* : accompagné de la photo du premier ministre sortant, le slogan s'étale depuis quelques jours sur tous les murs d'Israël. Ehoud Barak et le Parti travailliste restent, eux, dans le registre de la division, proposant aux électeurs : *« Un dirigeant pour un peuple uni »*, formule qui n'est pas, elle non plus, dénuée d'ambiguïté.

### COMME CHAMPIGNONS APRÈS LA PLUIE

Le slogan du Likoud a provoqué aussitôt une forte polémique entre gauche et droite, la première reprochant à la seconde de flirter avec des concepts plus proches de l'idéologie mussolinienne que des idéaux démocratiques. M. Nétanyahou a contre-attaqué en accusant son adversaire d'utiliser un slogan *« militaro-fasciste »* qui lui évoquait Adolf Hitler ! Abasourdis, les observateurs demeurent confondus devant la violence des propos et des références. Les Israéliens, si on en croit un récent sondage publié par le quotidien *Yediot Ahronoth*, demeurent, eux, majoritairement indifférents, soit qu'ils sont mithridatisés contre les discours les plus radicaux, soit qu'ils y adhèrent.

Pourquoi, d'ailleurs, devraient-ils s'émouvoir des divisions qui secouent la classe politique alors qu'ils sont les témoins passifs d'un système qui ne semble plus fonctionner que pour la satisfaction de ses politiciens. Sans pudeur aucune, et sans même faire semblant de défendre leurs convictions, ces derniers, quitte à censurer leurs habituelles critiques, sont en ce moment surtout préoccupés de négocier une place d'éligible sur la liste des candidats de leur parti. Ceux qui n'y parviennent pas rejoignent d'autres formations ou en créent de nouvelles, incités à le faire par un système électoral où le premier ministre est désigné comme le président français mais où les députés sont élus à la proportionnelle intégrale, sans autre obligation que de passer le seuil de 1,5 % des votants.

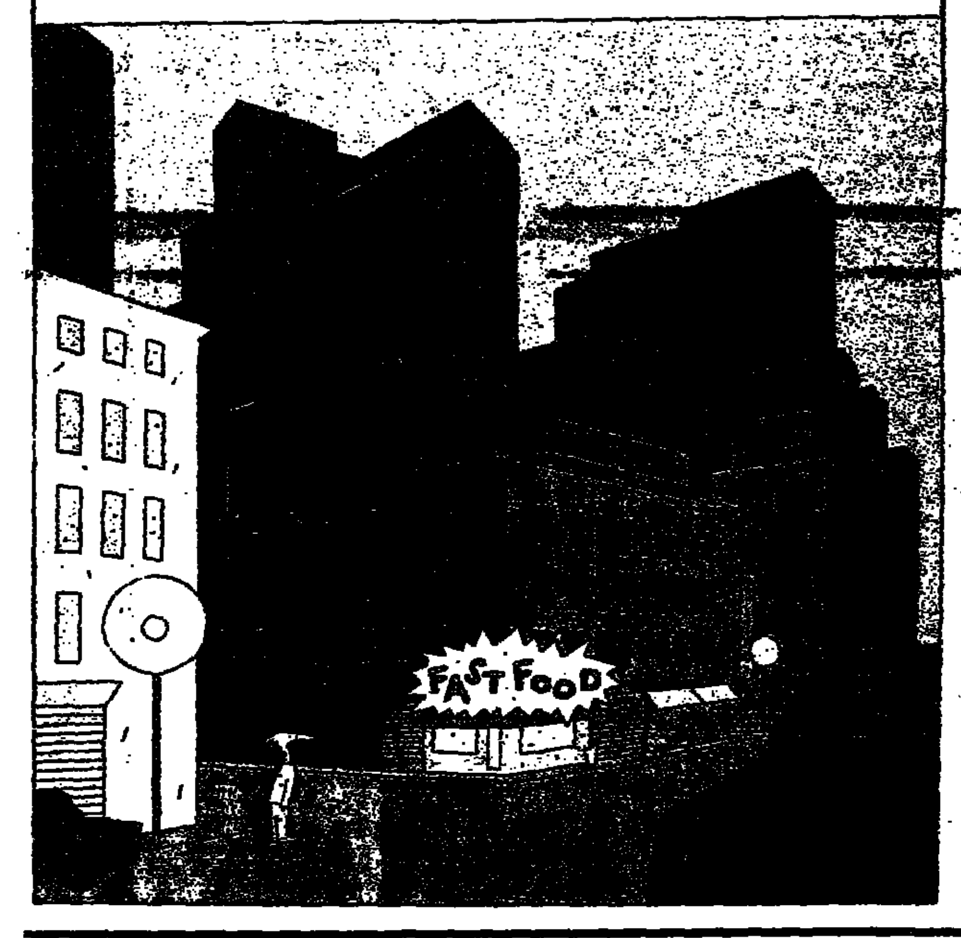
En quelques semaines, de nouveaux partis sont sortis de terre comme champignons après la pluie. Il y en a pour tous les goûts, chacun exprimant des préoccupations particulières étroites : un ex-mannequin sex-symbol qui prétend défendre la cause des femmes battues, un natif de Casablanca qui en appelle ouvertement au roi du Maroc pour le financement de sa campagne, un rêveur qui défend la méditation transcendantale, un dirigeant syndicaliste membre de toujours du Parti travailliste mais qui fonde le Parti des travailleurs, un ex-directeur de cabinet de Benyamin Nétanyahou en mission commandée pour casser le parti russe de Nathan Chtcharansky pourtant ministre du gouvernement sortant...

Selon toute probabilité, la prochaine Knesset devrait connaître un fort émiettement, ce qui, en tout état de cause, n'en facilitera guère le fonctionnement.

***Georges Marion***

## Les « Fables » de La Fontaine *par Lionel Kœchlin*

LIVRE SEPTIÈME. FABLE IV
LE HÉRON
La faim le prit : il fut tout heureux et tout aise
De rencontrer un limaçon.




# La photo de presse en procès

*Suite de la première page*

Voulons-nous voir la réalité en face, quitte à ce que des images nous renvoient un univers de violence ? *« Continuons comme cela et nous n'aurons plus que des photos mortes et non plus vivantes »*, dit le photographe Christian Ducasse.

La photo de Bob Kennedy est proche de celle du préfet de Corse, Claude Erignac – la couleur se substitue au noir et blanc –, gisant dans une rue d'Ajaccio, assassiné par balles, le 6 février 1998. La famille proche, choquée par la publication de l'image, a saisi la justice. Et a obtenu gain de cause. Comment ne pas comprendre son indignation, qui n'a rien à voir avec une quelconque motivation financière ? Mais comment ne pas entendre les reporters-photographes, qui rappellent que Claude Erignac était *« le premier préfet assassiné depuis Jean Moulin »* ? Ce document, il faut le regarder en face pour prendre la mesure de l'événement. Un juge, pourtant réputé sévère dans l'application stricte du droit à l'image, ne dit pas autre chose : *« Claude Erignac est un symbole de l'Etat qui dépasse les droits de la personne. »*

### « PRÉSOMPTION D'INNOCENCE »

Nombre d'observateurs affirment que cette décision Erignac n'aurait pas été rendue il y a à peine cinq ans. Toujours l'air du temps. On trouve une autre preuve de ce changement de climat à travers deux dispositions du projet de loi Guigou visant à *« renforcer la présomption d'innocence »* qui sera discuté en mars. Ce projet prévoit d'interdire la publication d'images d'un crime ou d'un délit qui *« portent atteinte à la dignité de la victime »* et d'images qui montreraient une personne *« menottée ou entravée »*.

A force de rejeter ainsi les images, ce sont les faits qui risquent d'être niés. Ne plus pouvoir représenter une victime d'un attentat, c'est indirectement gommer la réalité même de l'attentat. Et qu'est-ce qui est le plus choquant, publier le portrait d'un homme menotté ou le fait même de menotter un guide de montagne, déjà accablé par le drame et dont on a peine à croire à la dangerosité ? Etrange époque encore qui cherche à entraver celui qui montre plutôt que de s'interroger sur ce que l'image montre, reflète, révèle. Autre exemple. Le photographe Elie Kagan est mort quelques jours avant que s'ouvre à Paris le procès pour *« complicité de diffamation »* intenté par Maurice Papon contre l'historien Jean-Luc Einaudi. Ce dernier, dans un article publié par *Le Monde* du 20 mai 1998, écrivait à propos de la manifestation des Algériens de Paris du 17 octobre 1961 : *« Il y eut un massacre perpétré par des forces de police agissant sous les ordres de Maurice Papon. »* Elie Kagan était un témoin-clé de cette nuit sanglante. Ses documents parlent pour lui. Ils sont accablants. Il s'agit de photos violentes qui *« portent atteinte à la dignité de la victime »*. Maurice Papon les a rejetées : *« Je n'y crois pas du tout, c'est du montage. »* S'il ne s'agit pas de montage, la défense de l'ancien préfet de police de Paris en serait fragilisée.

### RÉPUTATION DE VOYEURS

Les photographes de presse dérangent parce qu'ils sont les témoins, en première ligne, d'une société qui ne veut plus se regarder en face, et qui préfère, pour conserver sa cohésion, se voir dans le miroir d'images virtuelles. Ces dernières ne cessent de gagner du terrain. Au détriment de documents photographiques, qui sont les seuls à donner une représentation non pas exacte, le terme est absurde, mais concrète, vivante, du monde. La fracture est en effet béante entre les mots que l'on peut lire, dans la presse ou les livres, sur la violence actuelle – banlieues et lycées au premier chef – et les photos correspondantes qui sont publiées. Que voit-on ? Des images factices, manipulées, truquées, aseptisées, stéréotypées, propres à façonner un monde rassurant et décoratif.

Les photographes sont une cible idéale, tant leur réputation est dégradée dans l'opinion : des voyeurs, des charognards qui se font des fortunes sur le dos des gens. La mort de Lady Di et le phénomène des paparazzi n'ont pas arrangé les choses. Des abus ont également été commis par des photographes, agences d'images et journaux, dans une quête du spectaculaire. Mais ceux qui dénoncent les photographes sont les mêmes qui s'enthousiasment devant une photo de Doisneau ou de Cartier-Bresson – comme si le temps écoulé entre la prise de vue et la diffusion gommait l'indignation – et qui ne trouvent rien à redire à la publication d'images sanglantes et insoutenables du Kosovo ou du Rwanda.

***Michel Guerrin***



**AÉRONAUTIQUE** Le décret de privatisation d'Aerospatiale, qui va permettre la fusion du groupe aéronautique français avec Matra hautes technologies, filiale du groupe privé Lagardère, a été publié dimanche 14 février au *Journal officiel*. ● APRÈS DE DIFFICILES NÉGOCIATIONS, l'Etat et le groupe dirigé par Jean-Luc Lagardère sont parvenus à un accord sur les modalités du rapprochement. Lagardère, écarté en 1998 de la privatisation de Thomson-CSF, obtiendra 33 % du capital d'Aerospatiale et apportera en contrepartie ses activités dans l'industrie de la défense et une soulte de 1 milliard de francs. ● EN FONCTION des performances économiques d'Aerospatiale-Matra, Lagardère pourrait verser encore 1 milliard de francs entre 1999 et 2001. ● ENVIRON 20 % du capital d'Aerospatiale sera mis en Bourse au printemps ; la part de l'Etat passera sous la barre des 50 %.

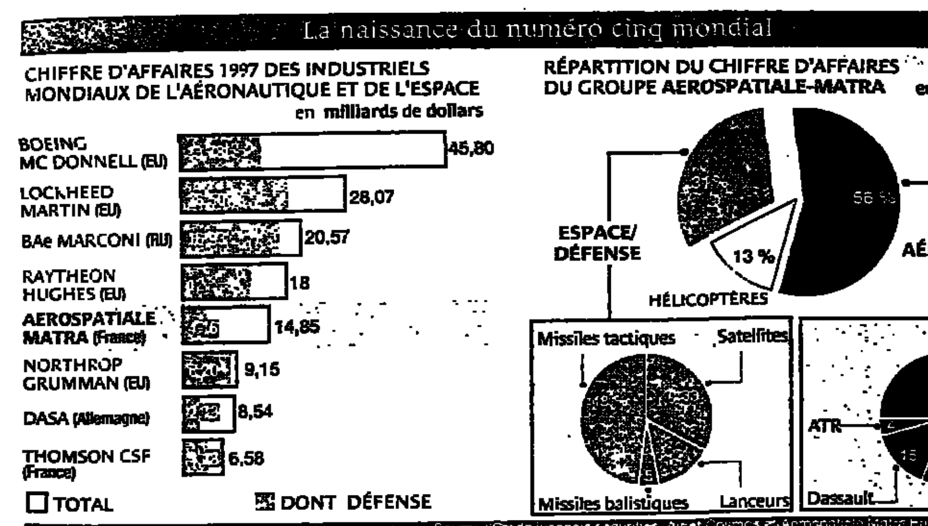
# L'Etat donne le coup d'envoi à la privatisation d'Aerospatiale

## Le groupe public aéronautique va fusionner avec Matra hautes technologies. Cette étape française de la concentration mondiale dans l'industrie de la défense est le prélude à la constitution d'un ensemble européen, notamment en y associant l'allemand DASA

**EN SIGNANT**, samedi 13 février, le décret de privatisation d'Aerospatiale, paru le lendemain au *Journal officiel*, le premier ministre a donné le coup d'envoi à un processus qui a plusieurs fois paru s'enliser. Le *« transfert du secteur public au secteur privé de la majorité du capital de la société Aerospatiale, société nationale industrielle »* est annoncé dans le premier article de ce texte. Le second se contente de préciser que Lionel Jospin confie *« l'exécution du présent décret »* au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, Dominique Strauss-Kahn.

Quant aux modalités de cette opération, qui doit reposer sur un rapprochement avec Matra hautes technologies (groupe Lagardère), suivi d'une mise en Bourse du nouveau groupe, elles n'étaient pas encore publiques lundi matin. Les deux industriels semblaient même légèrement surpris de l'initiative du premier ministre, alors que le retard pris par les négociateurs était patent ces dernières semaines. Ni le groupe Lagardère ni Aerospatiale ne s'aventuraient à faire de commentaires.

Il ne restait plus que quelques détails à régler avant l'annonce des conditions définitives de la privatisation, négociée depuis six mois par le Trésor public, actionnaire à 100 % d'Aerospatiale, et le groupe Lagardère. L'organigramme d'Aerospatiale-Matra, notamment, devait faire l'objet des derniers ajustements, avant la publication de l'accord, lundi dans la journée, ou au plus tard mardi.




Dès le 22 juillet 1998, le gouvernement avait rendu publics les contours de l'accord vers lequel il fallait tendre : Lagardère, actionnaire de référence d'Aerospatiale privatisée, lui apporterait Matra hautes technologies, sa branche spécialisée dans l'espace et la défense. A l'issue de cet apport, le groupe privé détiendrait entre 30 % et 33 % du nouvel ensemble, l'Etat conservant entre 45 % et 49 %, tandis que 2 % à 3 % seraient entre les mains des salariés, le reste étant mis en Bourse.

Pour le gouvernement, il s'agissait de rattraper le retard français en matière de restructuration de l'industrie d'armement, partie des Etats-Unis il y a plus de cinq ans, et qui touche désormais l'industrie européenne. Après ce regroupement, Aerospatiale-Matra occupera le cinquième rang mondial, tout en détenant des positions de numéro un dans les hélicoptères et les lanceurs commerciaux, et de numéro deux dans l'aviation commerciale, les satellites, les missiles tactiques. Et même dans les avions d'affaires, puisque l'Etat a transféré, à la veille de Noël, les 45,76 % qu'il détenait dans Dassault Aviation à Aerospatiale. En Europe, le français sera le numéro deux derrière British Aerospace (BAe), qui vient de racheter son compatriote GEC-Marconi (*Le Monde* du 20 janvier).

Pour le groupe de Jean-Luc Lagardère, qui avait été évincé de la privatisation de Thomson-CSF, première étape de la restructuration nationale, le rapprochement avec Aerospatiale représentait un enjeu considérable. Acteur relativement petit mais connu pour avoir un management dynamique, Lagardère avait posé ses conditions : il ne descendrait pas en-dessous d'une participation de 30 %, et détiendrait les commandes d'Aerospatiale-Matra. Une affirmation plus facile à énoncer qu'à traduire dans les faits : à l'issue des premières évaluations, il lui aurait fallu débourser une soulte de près de 5 milliards de francs pour parvenir à ses fins.

### PAIEMENT ÉCHELONNÉ

Cette somme a été contestée, dès le départ, par l'entourage de Jean-Luc Lagardère, laissant entendre que la mariée avait utilisé quelques artifices pour se faire si belle. La soulte sera finalement payable en plusieurs fois, à commencer par un premier versement de 1 milliard de francs lors de la fusion. Le montant du complément serait fixé ultérieurement, en fonction des résultats du nouveau groupe. L'annonce officieuse de pertes pour Aerospatiale, en 1998, est venue à point nommé justifier cette révision du prix à la baisse, dont s'émouvaient, en fin de semaine dernière, les syndicalistes d'Aerospatiale.

Ces derniers, dénonçant le *« cadeau »* au groupe privé, redoutent par ailleurs ce que certains appellent une *« lagardisation »* du groupe public. D'où les complications de dernières minutes concernant la mise au point de l'organigramme d'Aerospatiale-Matra. Il a été convenu, depuis déjà plusieurs semaines, que Jean-Luc Lagardère serait le président du conseil de surveillance, et que, à ce titre, il serait notamment chargé de négocier la participation du nouveau groupe à l'étape suivante de la restructuration, celle qui doit conduire à l'intégration de l'industrie européenne. Le partage des rôles entre Yves Michot, actuel PDG d'Aerospatiale, et Philippe Camus, cogérant du groupe Lagardère, était encore en question au moment de lancer le processus de privatisation. *« Il faut tout de même que ça ressemble à un compromis »*, commentait un proche du dossier, évoquant la sensibilité des personnels d'Aerospatiale, dont certains sont franchement hostiles à la privatisation.

Les difficultés rencontrées dans la négociation, couplées à cette réticence d'une partie des salariés, risquaient de mener le rapprochement Aerospatiale-Matra dans l'impasse. Compte tenu, surtout, d'un calendrier de privatisations serré : après la mise en Bourse d'Air France, qui doit intervenir le 22 février, les privatisations du Crédit lyonnais et d'Aerospatiale doivent avoir lieu avant le mois de juin. Faute de quoi, elles seraient de nouveau reportées de plusieurs mois. Un retard de ce genre aurait risqué de marginaliser définitivement l'industrie française.

***Anne-Marie Rocco***

# La plus belle victoire industrielle de Jean-Luc Lagardère

**EN PRENANT** la tête d'Aerospatiale-Matra, Jean-Luc Lagardère, soixante et onze ans depuis le 10 février, arrache peut-être la plus belle victoire de ses presque cinquante années de carrière. Victoire ambiguë toutefois, car, si elle hisse l'ancien ingénieur de Dassault à la tête de l'aéronautique nationale, elle déclenche aussi le processus de l'inéluctable dilution de Matra, sa société, dans de plus vastes constructions : française aujourd'hui, européenne demain.

Avec 33 % du nouvel ensemble, acquis de haute lutte face aux négociateurs du Trésor, le groupe Lagardère est voué à voir sa part réduite au fil des restructurations. Une situation que le patron assume pleinement, ses lieutenants ayant désormais l'habitude de gérer des ensembles qu'il ne contrôle pas mathématiquement.

Mais Jean-Luc Lagardère en fait à peine mystère : si, un jour, son groupe ne devait plus occuper la même position-clé au sein d'Aerospatiale-Matra, l'actionnaire Lagardère pourrait céder sa participation, et sortir de l'industrie de défense pour miser tout sur la presse et les médias, réunis au sein d'Hachette. C'est le pré carré de son fils Arnaud, trente-sept ans. Dauphin officiel, il a été nommé, en mars 1998, cogérant du groupe Lagardère, aux côtés de son père et de Philippe Camus. Tourner la page de l'armement, ce n'est sûrement pas de gaieté de cœur que Jean-Luc Lagardère s'y résoudrait. S'il est vrai que le fils s'intéresse plus au multimédia qu'aux missiles, le père, en revanche, lui a consacré l'essentiel de sa vie : après dix ans passés dans l'entreprise de Marcel Dassault, à sa sortie de Supélec, il est recruté, en 1962, par Marcel Chassagny et Sylvain Floirat. Les deux actionnaires de Matra offrent sur un plateau la direction générale de l'entreprise à ce jeune Gascon de trente-cinq ans. La société n'emploie alors qu'un millier de personnes, fabrique des lance-roquettes et des missiles, et travaille sur les premiers programmes spatiaux français.

### EUROPÉEN AVANT L'HEURE

Dès son arrivée, Jean-Luc Lagardère se met à parcourir le monde pour chercher des débouchés à l'exportation. Encore inconnu, il persuade l'américain TRW de le prendre pour partenaire dans les satellites, et fait son entrée sur un marché qui constitue aujourd'hui l'un de ses principaux fonds de commerce. Dans les missiles, il engage, déjà, des coopérations avec Hawker-Siddeley Dynamics, ancêtre de l'actuelle British Aerospace.

Européen avant l'heure – une des qualités qui lui vaut aujourd'hui de se voir confier la conduite des futures négociations d'Aerospatiale-Matra avec ses grands partenaires –, Jean-Luc Lagardère réussit ce qu'il entreprend et cultive ses amitiés politiques. Affichant un solide appétit pour la culture américaine et la technologie, il devient l'homme qui monte dans un paysage industriel français un peu poussiéreux. Les projets s'enchaînent. Il se lance dans l'automobile – l'Espace sera un de ses plus beaux succès – et, pour rendre son groupe populaire, propulse en 1967 des bolides sur le circuit des 24 Heures du Mans. En 1974, Marcel Chassagny lui confie la direction d'Europe 1. En 1977, le patron de Matra convainc Valéry Giscard d'Estaing de financer la fusée européenne Ariane.

A la fin des années 70, Jean-Luc Lagardère est incontournable : micro-informatique, transports, télécoms, équipement automobile, horlogerie, composants électroniques, football... Son empire s'étend jusqu'au déraisonnable, au gré de ses inspirations, ou des demandes pressantes des pouvoirs publics. Il sait renvoyer la balle, et, à quelques mois de l'élection présidentielle de 1981, recueille les fruits de sa persévérance : l'occasion lui est offerte de prendre le contrôle de Hachette, belle endormie qui deviendra l'un des joyaux de son groupe. Après l'ascension spectaculaire vient le temps des échecs... toujours suivis de rebonds retentissants. La nationalisation de Matra, en 1981, le chagrine ? Jean-Luc Lagardère obtient qu'elle ne porte que sur 51 % du capital – comme Dassault – et conserve la présidence de la société. En 1987, alternance aidant, il joue son coup de maître et devient l'actionnaire de référence de Matra privatisée, alors qu'il en possède seulement quelque 5 % à 6 %. Cinq ans plus tard, il réussira même à donner son nom, Lagardère, à la holding qui contrôle Matra.

### SORTIE DE GALÈRE

La ténacité gasconne et la fidélité de son entourage semblent avoir le pouvoir de venir à bout des pires galères. Après avoir rêvé pendant des années d'audiovisuel, Jean-Luc Lagardère croit toucher le ciel en entrant à La Cinq. Un plaisir de courte durée. Début 1992, il se retrouve propriétaire d'une chaîne de télévision en faillite, et la survie même d'Hachette est menacée. C'est face au président du tribunal de commerce qu'il doit imaginer la parade : les bénéfices réalisés dans l'armement vont éponger les pertes du petit écran. Matra et Hachette vont fusionner, mécontentant au passage les actionnaires.

Finie la folie des grandeurs. Le groupe Lagardère, peu à peu, élague ses participations. A l'exception de l'automobile, bénéficiaire et chère au cœur du patron, le groupe se recentre sur l'édition et la défense. Mais, à l'heure des restructurations mondiales, Matra, rebaptisé Matra hautes technologies, est trop petit. Il faut impérativement grandir. La privatisation de Thomson-CSF, lancée en 1996, est l'occasion pour Jean-Luc Lagardère de repartir à l'assaut. En vain. L'équipe de Matra est battue par ses rivaux d'Alcatel.

La défaite est amère mais Lagardère se remet aussitôt en selle, persuade le gouvernement que la restructuration de l'industrie de défense française ne peut laisser Matra sur le bord de la route. Aerospatiale, lui promet-on, sera pour lui. C'est maintenant chose faite. Mais le plus dur commence. Jean-Luc Lagardère a pour mission de négocier une place au soleil pour Aerospatiale-Matra dans une grande société européenne. Matra et l'esprit qui anime ses équipes y survivront-ils ? Quelle position l'actionnaire Lagardère pourra-t-il s'assurer ? Au siège du groupe, coquet hôtel particulier logé près de l'Etoile, à Paris, le dernier pari du patron donne des frissons.

***A.-M. R.***

# Une logique qui pousse à la constitution de géants sans frontières

**ANALYSE**

**La multiplicité des rôles de l'Etat a retardé le mouvement en France**

**APRÈS** Boeing-McDonnell Douglas, après Lockheed-Martin-Loral, après Raytheon-Hughes Aircraft-Texas Instrument, après Northrop-Grumman, après United Technologies-Sikorsky, après Thomson CSF-Alcatel-Dassault électronique, après British aerospace-Marconi Electronic Systems, voici le mariage entre Aerospatiale, déjà détenteur de 46 % du capital de Dassault-Aviation, et Matra hautes technologies. Le monde industriel de l'aéronautique et de la défense enregistre une nouvelle étape dans la concentration de ses activités et de ses moyens. Aux Etats-Unis, mais aussi en Europe occidentale. A l'Est, le secteur n'y échappe pas. La Russie envisage une fusion entre VPK Mapo, le producteur des célèbres Mig, et AVPK Sukhoï, le créateur des avions de combat du même nom.

Où s'arrêtera-t-on ? Ou bien ne serait-ce pas plutôt l'amorce d'un mouvement plus large de regroupements avec, à la clé, des alliances industrielles presque hégémoniques de part et d'autre de l'Atlantique ?

L'absorption de McDonnell Douglas par Boeing a déclenché, dans le monde, des Meccano industriels, qui ont abouti, sous prétexte de rationalisation et d'économie de gestion, à instaurer ou à consolider des « forteresses » nationales. Au risque de créer des situations de monopole que ne contrôlent plus les gouvernements. Même aux Etats-Unis, où la priorité donnée à la satisfaction des actionnaires inspire la quasi totalité de ces concentrations, on en revient un peu aujourd'hui. Le Pentagone – dispensateur de crédits en hausse et très protectionniste – commence à s'émouvoir à la perspective de ne plus pouvoir mettre en compétition de telles méga-entreprises. Au point que les militaires américains ne sont plus persuadés que *« big is beautiful »* – tant il est difficile de maîtriser certaines fusions – et qu'ils retrouvent, pour des programmes de pointe, les vertus de groupes plus petits et homogènes.

Cela étant, le mouvement est lancé. En France, où la restructuration des industries de défense a été, avec la professionnalisation des forces armées, un acte de foi du chef de l'Etat en février 1996, l'affaire a pris du temps. Du fait de la résistance de la plupart des dirigeants d'entreprises, nationales ou privées, pour des raisons qui tiennent à des rivalités ancestrales tant le milieu vit recroquevillé sur lui-même. Mais aussi parce que l'Etat, en France plus qu'ailleurs, a confondu les casquettes en étant, à la fois, le dispensateur de crédits, l'actionnaire majoritaire (voire exclusif), le donneur d'ordres, l'administration de tutelle, le régulateur et le client. C'est un mélange des fonctions qui complique la situation et que les partenaires de la France, européens ou nord-américains, critiquent durement ou feignent de mal supporter.

On retrouve ce même état d'esprit quand les gouvernements français, de droite comme de gauche, tentent d'imposer au forceps des alliances ou des synergies à leurs industriels du secteur. L'Etat revendique son rôle de « pilote » des opérations de restructuration à mener, alors qu'une telle initiative, dans d'autres pays de développement équivalent, est laissée aux entrepreneurs concernés, même s'il existe quelques règles du jeu à observer. Plus que d'autres Etats, la France a longtemps affiché le principe selon lequel l'industrie de l'aéronautique et de défense relève de la souveraineté nationale. Elle est apparue comme le pays européen qui s'est attaché, sans doute avec le plus de détermination, à faire respecter, par la Commission de Bruxelles, l'article 223 du traité de Rome, qui soustrait le domaine de la défense à une volonté d'harmonisation communautaire.

L'industrie française du secteur – avions militaires et civils, espace, hélicoptères, missiles et électronique de défense, à l'exception des moteurs qui relèvent d'une autre logique – s'est mise avec retard en ordre de bataille. A un moment où les marchés civils entament un cycle de développement plus ralenti et où le commerce des armes marque le pas.

### NOUVELLE DONNE

C'est ce qui fait dire que ce mouvement de concentration et de fusion n'est sans doute pas arrivé à terme. Les clients vont devoir s'adapter eux aussi à la nouvelle donne et ouvrir davantage leurs appels d'offres, au motif qu'ils recherchent le meilleur rapport qualité-prix quelle que soit la nationalité du fournisseur. L'industrie américaine, qui s'appuie sur un marché intérieur rémunérateur et bénéficie d'un fort soutien public déguisé, fait dès lors figure de catalyseur, sous réserve que les Etats-Unis, en échange, ne se ferment pas aux produits non américains.

De cette évolution vers des mégagroupes sans frontières, on prendra plusieurs exemples. C'est d'abord British aerospace qui trace la voie, en s'organisant avec Marconi pour répartir son potentiel de travail sur une centaine de sites industriels, dont une quarantaine aux Etats-Unis, en France, en Australie, en Allemagne, en Italie, en Suède et en Arabie saoudite. C'est aussi Dassault-Aviation, qui ne cache pas sa quête d'un partenaire nord-américain pour son Falcon d'affaires supersonique. C'est encore ce projet à trois (Etats-Unis, Allemagne et Italie) d'un bouclier antimissiles. Ce sont enfin ces contacts – discrets – entre Lockheed Martin et Airbus pour une coopération sur l'avion-cargo militaire A-400.

L'ébullition qui agite la « base » industrielle de défense n'est pas achevée. En France, il reste à régler l'avenir de deux secteurs protégés et lourds de crises sociales : les arsenaux et l'armement terrestre.

***Jacques Isnard***

# IG Metall accepte une ultime négociation avant de recourir à la grève

## Un médiateur pourrait être désigné dans les prochaines heures

**Tout en continuant à se préparer à une grève dure, les dirigeants du syndicat allemand IG Metall ont accepté le principe de la nomination d'un conciliateur dans le conflit qui porte sur les augmentations de salaires. En cas de nouvel échec, le mouvement pourrait commencer dès le 1er mars. Les négociations salariaes de la métallurgie donnent le ton dans les atres branches de l'économie allemande.**

**IG METALL** a soufflé le chaud et le froid, durant le week-end, dans le bras de fer qui l'oppose au patronat sur les négociations salariales de la métallurgie. Tout en poursuivant les préparatifs d'une grève d'envergure, qui pourrait débuter dès le 1er mars, le syndicat allemand a confirmé son intérêt pour une tentative de médiation. La proposition avait été faite en fin de semaine dernière par les responsables patronaux de Gesamtmetall.

A l'issue d'une réunion décisive de sa direction, dimanche 14 février, Klaus Zwickel, le président d'IG Metall, a estimé qu'une *« médiation de la dernière chance »* devrait être menée avant mercredi 17 février minuit, dernier délai. Le nom de Hans-Jochen Vogel, président du Parti social-démocrate de 1987 à 1991 et ancien ministre de la justice du chancelier Helmut Schmidt, circule comme éventuelle personnalité susceptible de concilier, en un minimum de temps, des intérêts toujours divergents.

**EN CAS D'ÉCHEC...**

Tout en laissant entendre qu'il accepterait cette désignation, Gesamtmetall a voulu prévenir les réserves syndicales sur cette procédure exceptionnelle, en assurant, par la voix de son président Werner Stumpfe, que *«la suggestion de faire appel à un médiateur n'est pas une manœuvre tactique, mais plutôt un premier pas vers un compromis que nous prenons très au sérieux »*. Certains syndicalistes estiment que les patrons cherchent à gagner du temps pour affaiblir la détermination des salariés. Selon M. Zwickel, *« les discussions pourraient aboutir si les employeurs (...) acceptent d'aborder enfin le fond du problème »*. Une réunion pourrait se tenir mardi 16 février dans le Bade-Wurtemberg, haut lieu de la métallurgie, riche de grands noms de l'industrie automobile, comme Audi et Porsche, et d'un nombre important de petites et moyennes entreprises très dynamiques. La région compte 840 000 des quelque 3,4 millions de métallurgistes allemands, et joue donc un rôle pilote dans les nécociations en cours.

En cas d'échec de cette ultime ouverture, une escalade du conflit serait inévitable. IG Metall se réserve la possibilité de consulter par référendum les métallurgistes de chaque Land sur l'opportunité d'une grève, entre le 22 et 24 février. Là encore, c'est le Bade-Wurtemberg qui pourrait donner le coup d'envoi. *« La grève pourrait commencer le lundi suivant [1er mars] »*, a indiqué Klaus Zwickel. La dernière grève remonte à 1995 dans le Land de Bavière, berceau de BMW et de Siemens.

Alors que les népciations salariales sont interronpues depuis le 11 février dans l'·nsemble des Länder, les grèves cavertissement se sont succédé dns différentes entreprises du pas, mobilisant des centaines de nilliers de salariés. Sous le regzrd des autres branches, qui von ensuite adapter leurs revendiczions au résultat obtenu dans cesecteur-clé de l'économie du pay. IG Metall demande pour les mtallurgistes allemands une augnentation de 6,5 % pour 1999. Lepatronat propose 2,3 % et entenl conditionner un supplément de 1,5 % au résultat de chaque groue. Le premier syndicat allemand :onsidère toujours comme une *: provocation »* la position du patonat et refuse la possibilité d'amnager des espaces de souplesse salariale au sein des entrepries dans des conventions collecives négociées traditionnellement au niveau des branches.

A l'instar du chacelier Schröder, qui craint pour'avenir de son initiative de pacte pour l'emploi, les responsables éonomiques allemands tentent d'éviter un conflit social dur.Selon Dieter Hundt, le présiden de la Confédération patronale dans un entretien au quotidie *Tagesspiegel* du 15 février, *« qu encourage la grève pèche contre économie allemande »*.

**Philippe Ricard**

### *Menace sur le pacte pour l'emploi de M. Schröder*

**La perspective d'une grève inquiète le chancelier allemand, qui craint de voir son projet de pacte pour l'emploi remis en cause par un conflit social d'envergure. Alors que le gouvernement allemand n'intervient pas de coutume dans les négociations salariales entre partenaires sociaux, Gerhard Schröder a exhorté les deux parties à parvenir à un règlement à l'amiable. Dans une lettre rendue publique vendredi 12 février, M. Schröder *« fait part de son inquiétude face à l'escalade »* du conflit, dont il évoque les *« conséquences sur la conjoncture »*.**

**Il fait ainsi écho aux menaces des responsables patronaux, qui sont prêts à annuler une deuxième rencontre concernant le pacte pour l'emploi prévue pour le 25 février. Werner Stumpfe, le président de Gesamtmetall, a été clair, dimanche 14 février : *« On ne doit pas s'attendre à ce que le 23 février soit le coup d'envoi d'un conflit social redoutable et que nous nous retrouvions souriants le 25 autour du chancelier pour réfléchir à sortir de l'ornière »* causée par le chômage.**

# Les cheminots sont encore loin des 35 heures

**QUELLE EST** la durée réelle du travail des cheminots ? Dans son édition du 15 février, *Le Figaro* publie une étude réalisée par l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact) sur le sujet. Ce rapport, réalisé à l'initiative de la direction, révèle que la durée du travail serait, dans certains établissements, inférieurs de 25 % à 30 % aux horaires affichés. C'est ainsi que le temps de travail effectif des « roulants » se situait autour de 29,1 heures par semaine en intégrant six jours d'absence pour maladie, sept jours pour activité syndicale et 1,3 jour pour visite médicale.

Ce rapport est rendu public à l'heure même où la direction a engagé les premières réunions bilatérales avec les différentes organisations syndicales ainsi que la première table ronde sur la réduction du temps de travail. Actuellement, la durée annuelle du travail des agents sédentaires assujettis aux 39 heures est officiellement de 1 582 heures pour une année comportant 52 dimanches et 10 jours fériés ne tombant pas un dimanche. La durée de travail des autres agents est fixée à 1 568 heures pour une année identique et comprend la compensation du temps de travail de nuit qui prend un caractère forfaitaire.

Dans son rapport, l'Anact relève que les cadres travaillent en moyenne entre 45 et 50 heures par semaine contre moins de 35 heures pour le reste des salariés. Le rapport précise, en outre, que la minoration du temps de travail est souvent la conséquence des nombreux conflits sociaux que connaît l'entreprise qui, au fil des grèves, a installé des usages locaux et autres accords tacites. L'autre révélation faite par l'Anact est celle de la perception du temps de travail par les cheminots. Ces derniers estiment prendre leur service dès qu'ils ont quitté leur domicile. Or, la gratuité du transport a fait qu'un grand nombre des salariés habitent loin de leur lieu de travail. Deux à trois heures de transport quotidien ne sont pas quelque chose d'extraordinaire...

**SECRET DE POLICHINELLE**

Les conclusions de l'enquête de l'Anact sont un secret de Polichinelle pour les cheminots mais pour eux seuls. Depuis plusieurs semaines, syndicats et direction en disposaient mais, jusqu'à présent, personne n'a jugé bon s'en servir. Ni les organisations syndicales lors du conflit déclenché par les contrôleurs au mois de décembre, ni la direction ors du même conflit. En revanche, on prêtaf à la direction l'intention de révéler les résultas de cette enquête en cas d'échec des négcations sur les 35 heures. Louis Gallois, président de la SNCF, interrogé sur LCI lundi 15 févrie. a jugé l'article du *Figaro « partiel et partial »* rais ne juge pas utile de rendre le rapport publik

Alors que l'aide de l'Etat à EDF pour passer aux 35 heures a déjà suscité nmbre de réactions défavorables, la publicatio de ce rapport risque de rendre plus difficil, aux yeux de l'opinion publique, un accord sr les 35 heures à la SNCF. D'entrée de jeu, ladirection de la SNCF, souhaitant un avis posit des syndicats, n'avait pas hésité à accorder, es le début des négociations, 18 jours supplémentaires de repos, qui s'ajouteraient aux 104 existants pour tous, et 27 jours supplémenaires pour les agents travaillant 1 568 heures ar an. Les personnels roulants devraient bnéficier de 17 jours supplémentaires auxquls pourraient s'ajouter plus tard, suivant ctaines conditions, 10 jours de repos supplémentaires.

**François Bostnavaron**

# Les juges limitent le recours aux conventions de forfait pour les cadres

**L'UN DES PRINCIPAUX** effets de la loi sur les 35 heures a paradoxalement été de mettre en évidence que les cadres travaillaient bien plus que 39 heures et qu'il était illusoire de penser qu'ils allaient pouvoir, du jour au lendemain, passer aux 35 heures hebdomadaires.



EXPERTISE

Depuis l'été 1998, la plupart des accords de branche ou d'entreprise reconnaissent cette situation. Comme dans la métallurgie, nombre d'entre eux définissent trois types de cadres : les cadres dirigeants, les cadres commerciaux ou qui dirigent des équipes, et les cadres qui, en fait, n'exercent pas d'activité d'encadrement. C'est ainsi que l'accord conclu dans le BTP prévoit que les *« personnels d'encadrement assumant une fonction de management élargi »* ne sont pas *« soumis à un horaire de travail précis »* et leur *« rémunération forfaitaire est indépendante du nombre d'heures de travail effectif accomplies pendant la période de paie considérée »*. A plusieurs reprises, Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, a laissé entendre que la deuxième loi sur les 35 heures permettrait de calculer le temps de travail des cadres en jours et non en heures.

Pourtant, trois récents arrêts de la chambre sociale de la Cour de cassation remettent en question les « conventions de forfait » telles qu'elles se pratiquent. Dans le premier arrêt (nº 4 907 du 25 novembre 1998), la Cour accepte qu'un cadre reçoive une rémunération *« forfaitaire et sans référence horaire »* car, dans cette entreprise spécialisée dans le commerce en gros de céréales, *« la forfaitisation n'est pas ici prévue en raison de la pratique régulière dans l'entreprise d'un horaire supérieur à l'horaire légal mais en raison de la nature particulière de l'activité »*, qui dépend des récoltes. Mais, première précision, *« la rémunération forfaitaire n'est licite que pour autant qu'elle permet au salarié de percevoir, au moins, la rémunération à laquelle il peut légalement prétendre, y compris les majorations prévues pour les heures supplémentaires ; que sa licéité suppose donc nécessairement une comparaison entre le forfait convenu et le salaire minimum conventionnel augmenté des heures suppplémentaires »*.

**CALCUL NÉCESSAIRE**

Le 20 janvier 1999 (arrêt nº 363), la Cour de cassation reprend presque mot pour mot cet arrêt : *« Le salaire forfaitaire versé au salarié doit être au moins égal à celui auquel il pouvait prétendre... »* Or, un troisième arrêt (19 janvier 1999, arrêt nº 299) précise que *« la seule fixation d'une rémunération forfaitaire, sans que soit déterminé le nombre d'heures supplémentaires inclus dans cette rémunération, ne permet pas de caractériser une convention de forfait »*.

Cela signifie qu'une convention de forfait ne dispense nullement l'employeur de calculer le temps de travail du salarié forfaité, contrairement à ce que prévoient de nombreux accords de branche ou d'entreprise.

Ainsi, l'accord signé dans la métallurgie le 28 juillet 1998 précise, dans son article 14, que *« le contrat de travail peut prévoir que le salarié est libre et indépendant dans l'organisation et la gestion de son temps de travail pour remplir la mission qui lui a été confiée. Le contrat de travail ou son avenant contenant une convention de forfait sans référence horaire doit définir la fonction ou la mission qui justifie l'autonomie dont dispose le salarié pour l'exécution de cette fonction ou de cette mission. Le salarié n'est pas soumis à un horaire de travail »*.

Rien n'indique que la jurisprudence actuelle de la Cour de cassation permette de telles dispositions. Pour les juges, une convention de forfait permet uniquement de forfaitiser les heures comprises entre la 39e heure et l'horaire indiqué sur le contrat de travail. .bsolument pas de se dispenser de :alculer les horaires effectués ou le ne pas indiquer d'horaires dar la convention puisque la compaaison doit être possible avec le salire conventionnel majoré des heres supplémentaires. Peut-on au noins exonérer les employeurs de ette obligation lorsqu'il s'agit de onventions signées avec des cades supérieurs ? Contrairement à ue idée reçue, rien, dans la jurispdence, ne permet de l'affirmer. Suls les mandataires sociaux peuent être exclus d'une telle obligatio.

**DIFFICILE ÉVALUATIN**

Ces rappels à l'odre de la Cour de cassation ont le mérite de rappeler la jurisprudencede la chambre sociale sur le temp de travail des cadres. Ils ne ferot évidemment pas plaisir aux empoyeurs et relanceront le débat sur a notion de travail de cette catégrie de salariés. Est-il vraiment réaste de calculer les horaires de travil de cadres qui passent une grand partie de leur temps en voyagesd'affaires à la même aune que cel de salariés sédentaires ? Beaucop en doutent. Le gouvernement v. en tout cas devoir être extrêmemnt précis dans sa seconde loi su un sujet qu'il avait préféré ne pasaborder dans la première.

**Frédric Lemaitre**

# Les indices boursiers rivalisent pour imposer le baromètre européen

## De multiples candidats pour deux ou trois élus

**LA BOURSE DE PARIS** a le CAC 40 ; celle de New York, l'indice Dow Jones ; la place japonaise, le Nikkei ; mais quel indice deviendra le baromètre des marchés européens ? Les candidats se bousculent pour obtenir les faveurs des investisseurs.

Il y a peu de temps encore, les investisseurs s'intéressaient essentiellement aux variations de leur Bourse nationale. Les investissements hors des frontières de chacun des pays de la zone euro étaient modestes. En 1993, les investissements en actions européennes des institutionnels français s'élevaient ainsi à environ 60 milliards de francs (9,15 milliards d'euros), *« l'équivalent de ce que détenait une grande société de gestion britannique comme Mercury ou Prudencial »*, se souvient Serge Alvarès, responsable des ventes d'actions françaises de la Société générale. Aujourd'hui, avec la mise en place de l'euro, les caisses de retraites, les fonds de pension ou les grands investisseurs comme les assureurs commencent à élargir leur horizon de placement et s'intéressent aux actions européennes car ils ne courent plus aucun risque de change.

**UNE LONGUEUR D'AVANCE**

Dans la bataille pour devenir le baromètre de référence de l'Europe boursière, les indices Stoxx semblent avoir pris une longueur d'avance. Lancés en février 1998 par l'américain Dow Jones en partenariat avec les Bourses de Paris, de Francfort et de Zurich, ils remportent déjà les suffrages de nombreuses sociétés de Bourses et de médias, *Le Monde* ayant d'ailleurs choisi, pour sa nouvelle cote boursière, le DJ Stoxx, qui retrace l'évolution de 653 valeurs européennes. Mais d'autres espèrent que leur indice se fera une place au soleil.

Historiquement, c'est MSCI, une société détenue par la banque d'affaires américaine Morgan Stanley Dean Witter, qui a été la première à calculer une batterie d'indices retraçant l'évolution des actions du Vieux Continent. Mais, aujourd'hui, elle apparaît en retard par rapport à ses concurrents. Ce n'est que fin janvier qu'elle a annoncé le lancement de deux indices boursiers européens, l'indice MSCI Euro et l'indice MSCI pan-Euro. *« Cette société américaine était moins focalisée que d'autres sur l'émergence de la devise unique. Ils n'ont pas pris conscience de la demande »*, juge un professionnel. Elle souffre également d'un handicap : elle fait payer chèrement l'utilisation de ses indices, dont elle défend jalousement la large diffusion. Mais s'ils sont très peu diffusés dans le grand public, ils bénéficient d'un avantage de taille : leur antériorité. Les données statistiques remontent jusqu'au début des années 70, alors que, chez ses concurrents, l'historique ne commence qu'au milieu des années 80, voire au début de cette décennie.

Autre candidat, les indices Footsie (FTSE), poussés par les Bourses de Londres et d'Amsterdam, n'ont pas, pour le moment, réussi à s'implanter sur le continent. Le choix de privilégier le poids des capitalisations boursières dans le calcul des indices favorise les entreprises britanniques, ce qui n'est guère du goût des gérants français ou allemands. Des sociétés récemment mises sur le marché comme France Télécom ne figurent pas dans ces indices. Du côté du FTSE, on indique que la composition de l'indice obéit à des règles strictes et qu'elles ne peuvent pas être changées sans arrêt. Toutefois, les modalités d'élection d'une valeur devraient être assouplies rapidement pour permettre notamment aux sociétés récemment introduites en Bourse d'apparaître dans les indices.

Le dernier à se lancer dans la bataille est Standard and Poor's. L'agence financière veut, comme Dow Jones, profiter de la célébrité de son indice américain, le S&P 500, pour s'imposer en Europe. Elle mise également sur des règles de calcul originales pour séduire les boursiers et les investisseurs. Standard and Poor's tient compte ainsi du flottant, c'est-à-dire du nombre de titres que l'on peut réellement acheter, pour calculer ses indices. Cela permet notamment de relativiser l'importance de France Télécom, dont moins de 40 % du capital est accessible aux investisseurs. Mais il est loin d'être certain que ces arguments techniques suffisent à eux seuls à convaincre.

Chaque indicateur donne un reflet plus ou moins déformé de la réalité boursière. Ainsi l'indice étroit Eurotop ou Eurobloc ne comprend que sept pays alors les autres retracent l'évolution de valeurs appartenant à dix pays différents. Les indices n'accordent pas non plus le même poids aux secteurs économiques, dont ils n'ont pas d'ailleurs toujours la même définition. *« L'indice Dow Jones, qui est loin d'être parfait, a réussi à s'imposer. Faut-il être parfait ou représentatif ? »*, s'interroge M. Alvarès.

Les gérants de sicav ou de Fonds communs de placement (FCP) français semblent, en tout cas, avoir déjà tranché. Ils ont largement adopté les indices DJ Stoxx, ce qui donne à ces références une sérieuse longueur d'avance sur ces concurrentes. *« Il devient de plus en plus difficile pour un gérant de prendre le risque de choisir un indice de référence qui n'est pas choisi par ses confrères. Cela peut le pénaliser »*, juge Serge Alvarès.

*« Aux Etats-Unis, près de 50 % de la gestion est indicielle ; en Grande-Bretagne, ce chiffre est de 20 % ; mais, dans la zone euro, il est beaucoup plus faible »*, constate Graham Colbourne, directeur des opérations chez FTSE International. Pour le moment, le seul indicateur qui permettrait de départager les prétendants au titre d'indice des Bourses européennes serait de connaître le volume des contrats et d'options négociés sur chacun de ces indicateurs. Mais les observateurs ne disposent pas suffisamment de recul pour analyser ce chiffre délicat à interpréter. Unique certitude à terme, seuls deux ou trois indicateurs devraient prendre le pas sur les autres : un indice étroit qui retrace l'évolution d'un nombre limité de titres, un indice plus large et enfin un indice qui rende compte du parcours des valeurs moyennes.

**Joël Morio**

# Lourde amende pour le syndicat des pilotes d'American Airlines

**ENTAMÉE** le 6 février, la grève des pilotes d'American Airlines (AMR) semble avoir trouvé sa conclusion une semaine plus tard, samedi 13 février. Le syndicat des pilotes, Allied Pilots Association, demandait à ce que les 300 navigants de la compagnie régionale Reno Air, acquise par American Airlines en décembre 1998, soient payés selon la même grille de salaire que leurs homologues d'AMR. Afin de détourner l'interdiction de faire grève, nombre de pilotes s'étaient déclarés en congé maladie.

Après la décision du juge Kendall, le 10 février, ordonnant au syndicat d'appeler ses membres à reprendre le travail, le mouvement s'était durci. Les pilotes étaient plus de 2 400 (sur 9 400) à soutenir la grève non officielle, entraînant l'annulation de près de la moitié des vols prévus vendredi 12 février. Le juge a estimé que l'attitude du syndicat était digne de pratiques mafieuses et l'a condamné à verser une avance de 10 millions de dollars (8,85 millions d'euros) en attendant l'audience de mercredi 17 février.

# L'Europe entre dans l'ère de la télévision interactive

## Après les expériences menées par les groupes audiovisuels publics allemand ARD et anglais BBC, ainsi que par les bouquets numériques français, une première génération d'émissions grand public combinant l'ordinateur personnel et le téléviseur est annoncée avant l'été

**CANNES**
*de notre envoyée spéciale*

Choisir la tenue vestimentaire, influencer les répliques ou orienter les réactions de l'héroïne de votre série télévisée préférée... voilà ce que propose « On-Line Caroline », une fiction télévisée interactive dans laquelle le téléspectateur devient scénariste ou acteur. Dans un premier temps, il faut envoyer des messages électroniques depuis un micro-ordinateur connecté à Internet pour se présenter. Ensuite, on peut jouer avec l'héroïne et participer à ses mésaventures quotidiennes depuis son clavier. Chacun, pour peu qu'il ait un accès au site Web de l'émission, peut participer à la construction de l'intrigue.

C'est dans un deuxième temps seulement que l'internaute devient téléspectateur. Désormais face à son écran de télévision, il regarde les images de l'épisode filmé avec une « webcaméra » et écoute le narrateur qui commente l'intrigue telle qu'elle a évolué sur le Web au fil des interventions des uns et des autres téléspectateurs. Cette série, qui se construit entre un ordinateur personnel et un poste de télévision, a été développée par la société anglaise XPT.

*Il s'agit encore d'une expérimentation*, mais les trente épisodes d'une demi-heure chacun devraient être prochainement diffusés sur la chaîne anglaise Channel 4 à un rythme hebdomadaire et à une heure tardive. On-Line Caroline est l'un des programmes télévisés interactifs présenté aux 6 800 professionnels venus de cinquante-quatre pays, du 9 au 12 février au Milia (marché du multimédia), à Cannes. Une journée entière a été consacrée aux récents développements de la télévision interactive.

*Les producteurs multimédias* et de télévision pionniers de l'interactivité audiovisuelle estiment déjà dépassés les conflits de plates-formes (câble, satellite, hertzien, TV ou Internet). Contraints d'élaborer des productions pour tous les types de réception numérique existants – en attendant, comme le prévoit Peter Ohnemus, le président de la société suisse The Fantastic Corporation, le décodeur numérique multi-plates-formes gratuit intégré au poste de télévision –, ils travaillent d'arrache-pied, depuis novembre 1998, aux contenus qui sollicitent une participation active du téléspectateur.

*« Les émissions qui divertissent le téléspectateur en le faisant participer ont une audience qui augmente de 30 % et le temps passé devant la télévision est multiplié par deux »*, a constaté Marjorie Curtis, de 2 Way TV, une filiale de Cable & Wireless, qui teste depuis 1997 des jeux interactifs télévisés fondés sur les connaissances et le sport. L'un des programmes développés par 2 Way TV permet, par exemple, à plusieurs téléspectateurs d'un même foyer qui regardent un match de football de parier, pendant les phases de jeu, sur le nombre de corners ou de se *substituer à l'entraîneur en suivant* les performances des joueurs qu'ils ont sélectionnés parmi ceux qui évoluent sur le terrain pour constituer leur propre équipe.

Les Français ont dominé en 1997-1998 la première étape de l'interactivité en proposant aux abonnés des bouquets satellitaires des services périphériques aux programmes : sur TPS, par exemple, on peut commander un produit présenté dans une émission de télé-achat, cliquer sur une publicité pour avoir davantage d'informations, suivre les prévisions météorologiques, obtenir un résultat sportif ou consulter une petite annonce. Le modèle français a inspiré les Anglais et les Allemands qui l'ont adapté et poussé plus avant.

*La BBC diffuse* depuis novembre 1998, sur On-Digital, 700 pages d'informations générales ou sportives couplées à une vidéo petit format. La BBC lancera son premier programme interactif en juin à l'occasion du tournoi de tennis de Wimbledon. Le téléspectateur pourra suivre quatre matches simultanément au format quart d'écran et accéder à des informations statistiques. *« Il n'est plus question, et c'est le plus difficile, de juxtaposer des placards de textes qui cachent l'image ou même de les mettre l'un à côté de l'autre sur l'écran »*, affirme John Holland, responsable de l'interactivité à la BBC.

**DEUX HEURES PAR JOUR**

En Allemagne, l'ARD, qui coiffe seize chaînes de télévision et cinquante-deux radios, a mis au point un guide de programmes qui permet au téléspectateur de composer sa chaîne personnelle autour d'un mot-clé : *« Si vous voyez une image sur la mort de Diana au journal télévisé, vous cliquez dessus et la liste des programmes diffusés ce jour sur ce thème apparaît, vous la mettez dans un signet et vous composez comme ça votre chaîne personnelle »*, explique Andreas Weiss, de l'ARD.

Plus ambitieuse, la chaîne américaine publique PBS a testé, fin 1998, auprès de quarante foyers, un documentaire interactif consacré à l'architecte Frank Lloyd Wright. Après avoir regardé le portrait télévisé, les téléspectateurs ont visité le musée Guggenheim et la maison Falling Water, en manœuvrant une « webcaméra », *via leur télécommande de télévision*. Celle-ci était reliée à un PC et connectée à une parabole. Certes, l'équipement est lourd, mais *« nous avons offert une expérience complémentaire au téléspectateur »*, raconte John Hollar, vice-président de PBS Learning Ventures.

Tous estiment que le téléspectateur consacrera aux programmes interactifs en moyenne deux heures par jour, d'ici à cinq ans, contre cinquante-deux minutes par mois actuellement pour un site portail sur le Net. Dans ce contexte, l'Europe devrait occuper une position dominante. Plus de 43 millions de foyers recevront du haut débit en 2003, contre 2,5 millions en 1998. Et la réunion des industries d'Internet, des télécommunications et des médias – des sociétés principalement européennes à ce jour – *« pèsera 1 300 milliards de dollars de chiffre d'affaires* [1 150 milliards d'euros], *soit plus que le secteur de la grande consommation aujourd'hui »*, affirme M. Ohnemus.

***Florence Amalou***

### *Ventes records de téléviseurs en 1998*

**1998 a été l'année du décollage des téléviseurs 16/9 sur le marché français, a indiqué Michel-Bernard Brossard, le président du Syndicat des industries de matériels audiovisuels électroniques (Simavelec), vendredi 12 février. Les ventes de ces appareils au format « cinéma » ont progressé de 60 % en un an, à 300 000 unités. L'ensemble du secteur de l'électronique grand public, qui recouvre le marchés des téléviseurs, magnétoscopes, chaînes hi-fi et Caméscope, a bénéficié d'une conjoncture favorable, avec une progression de son chiffre d'affaires de 8 %.**

***« Les ventes de produits électroniques ont atteint 40 milliards de francs (6,1 milliards d'euros) en 1998 contre 37 milliards en 1997*, a précisé M. Brossard. *Le secteur a largement bénéficié de deux éléments moteurs. Le premier est lié à l'effet Coupe du monde, qui a permis la vente record de 4 millions de téléviseurs dans l'année (+ 12 %), et le second est dû au haut niveau de consommation des ménages. »***

# Reportages trompeurs : TF 1 sanctionne, France 3 explique

**EXCUSES RAPIDES** sur l'écran et menace de licenciement à TF 1, longues explications de la médiatrice sur France 3 : durant le week-end, les deux chaînes ont traité, chacune à sa manière, leurs récentes « bavures » journalistiques.

*« A la suite de notre émission du 30 janvier, nous vous avions signalé pour nous en excuser que certaines arrestations contenues dans le reportage du 5 décembre 1998 étaient reconstituées sans être signalées comme telles. Il s'avère aujourd'hui qu'une scène du même type diffusée le 27 juin 1998, également reconstituée, n'avait pas non plus été signalée. TF 1 a décidé de renforcer encore son contrôle sur l'ensemble des sujets produits à l'extérieur de la chaîne »*, expliquait, samedi 13 février, un texte diffusé sur l'écran avant le début de l'émission Reportages.

La chaîne savait alors que, le lendemain, « Arrêt sur images », le magazine de La Cinquième, *montrerait un reportage*, diffusé en juin sur la Une et intitulé *Les Brigades de l'autoroute*, dans lequel les voleurs interpellés sans ménagement n'étaient que des gendarmes déguisés. Ce reportage avait été réalisé par Philippe Buffon, le journaliste déjà incriminé pour le sujet sur les faux dealers, le 5 décembre 1998.

**SURENCHÈRE**

A la suite de ces révélations, TF 1 a décidé de sanctionner Henri Chambon, responsable du *magazine « Reportages », contre* lequel est engagée une *« procédure disciplinaire »*. La chaîne a rarement fait montre d'une telle sévérité, notamment au moment de la vraie-fausse interview de Fidel Castro, réalisé par Patrick Poivre d'Arvor.

Guère mieux lotie avec son histoire de CRS jouant le rôle de blessés de la montagne, France 3 a consacré la demi-heure de l'émission « On se dit tout », dimanche 14 février, à s'expliquer sur cette anomalie. Pour l'occasion, Geneviève Guicheney, la médiatrice des programmes des deux chaînes publiques, nommée il y a plus de neuf mois, a fait sa première prestation à l'écran. Elle avait invité Patrick de Carolis et Patrick Charles, les deux responsables du magazine « Des racines et des ailes ». Ceux-ci ont expliqué dans quelles conditions ils avaient accepté les propositions d'une agence de presse pour un sujet sur les dangers de la montagne et dans quelles conditions s'était déroulé le reportage.

Ils ont notamment raconté comment, lorsqu'il s'est agi de tourner les scènes de sauvetage, les CRS ont refusé, pour des raisons de sécurité, qu'un journaliste monte dans l'hélicoptère et ont proposé de filmer eux-mêmes ces moments. Dans la vingtaine de cassettes qu'ils ont ensuite remis aux journalistes, la majorité des scènes n'étaient pas de vrais sauvetages, mais des films de séances d'entraînement dans des conditions réelles, destinés à la formation des CRS et des autres sauveteurs. *« Le CRS cameraman nous a assurés que ces images étaient celles de sauvetages réels »*, assurent les responsables de l'émission.

Dans sa conclusion, Geneviève Guicheney a estimé que *« la bonne foi des équipes de France 3 avait été abusée »* ; face au risque que *« le spectacle prenne le dessus »* et de *« surenchère »*, elle a souligné la nécessité, pour le service public, d'être *« vigilant »*.

***Françoise Chirot***

# Rupert Murdoch est contraint de renoncer à l'Italie

**ROME**
*de notre correspondant*

Par un communiqué laconique d'une ligne et demie, Telecom Italia a annoncé, samedi 13 février, l'*« interruption des négociations »* avec News Corp. Europe – la nouvelle société créée par Rupert Murdoch – dont l'objectif était la prise de contrôle de Stream, plate-forme numérique filiale à 100 % de Telecom Italia. Le 26 décembre 1998, un accord de principe avait été conclu pour la cession de 80 % des actions de Stream. Le prix de la transaction avait été fixé à 1 350 dollars par abonné (1 195 €), dont le nombre est d'environ 135 000 selon les chiffres fournis par la société.

A l'époque, il avait été précisé que les négociations continuaient afin que d'autres partenaires italiens et européens participent à ce bouquet numérique qui devait donc devenir le concurrent direct de Telepiù, contrôlée à 90 % par Canal Plus. Il était enfin indiqué que les deux parties avaient l'intention d'acquérir les droits de retransmission des matches du championnat italien sans autre forme de précision alors que Telepiù détient déjà les droits de sept équipes parmi les plus importantes. Le magnat australo-américain avait clairement manifesté le désir d'acheter les droits des deux divisions, la série A et la série B, pour une durée de six ans et un montant de 4 200 milliards de lires (2 milliards d'euros).

C'est cette question – capitale pour le succès d'une plate-forme numérique – qui a fait capoter tout le projet. Entre-temps, le gouvernement italien a en effet décidé de limiter à 60 % pour un seul opérateur les droits de retransmission du *calcio* afin de freiner les appétits jugés démesurés de Rupert Murdoch. Prétextant cet obstacle devenu difficilement franchissable, ce dernier a essayé de renégocier l'accord intervenu le lendemain de Noël, mais Telecom Italia a refusé catégoriquement. La rupture est désormais consommée après deux mois et demi d'une bagarre à trois bandes contre Canal Plus et les autorités italiennes.

**CHAMP LIBRE POUR TELEPIÙ**

Une fois de plus, Rupert Murdoch échoue dans sa tentative de prendre pied en Europe continentale après les nombreux autres échecs qu'il a eu à subir par le passé (*Le Monde* du 5 décembre 1998). Il est officiellement précisé que cet échec *« n'altère pas l'intérêt pour l'Italie »* de News Corp, et qu'il existe encore une possibilité à travers TF 1 qui devait prendre 10 % du capital de Stream.

Dans le jeu des nouvelles alliances actuellement en cours de négociations en Europe, il n'est pas exclu, comme la rumeur en a couru, que des accords soient intervenus entre Canal Plus et Rupert Murdoch afin de se partager le marché européen. *Le lâchage* de l'Italie ne serait donc qu'une pièce du nouveau puzzle en train de se mettre en place.

La question est désormais de savoir comment Telecom Italia peut se débarrasser de Stream ? Franco Bernabè, le nouvel administrateur délégué de Telecom Italia, a clairement manifesté l'intention de céder la majorité de la chaîne cryptée en raison de ses pertes importantes (700 milliards de lires en cinq années d'existence, soit 350 millions d'euros). Il est urgent de trouver de nouveaux actionnaires ou de fermer la porte, ce qui laisserait le champ libre à Telepiù.

***Michel Bôle-Richard***

# Le fonds de modernisation de la presse est en ordre de marche

*LA MINISTRE de la culture* et de la communication, Catherine Trautmann, a installé, vendredi 12 février à Paris, le comité d'orientation du nouveau Fonds de modernisation de la presse quotidienne et assimilée (*Le Monde* du 24 septembre 1998). Le comité comprend six représentants de l'Etat et cinq représentants des différents syndicats de la presse quotidienne et des agences de presse, nommés pour trois ans. Cette composition, selon Mme Trautmann, devrait permettre *à cette nouvelle instance de fonctionner « dans le respect du pluralisme »*.

La ministre a rappelé que le fonds aura *« la possibilité d'intervenir en soutien à des projets de nature industrielle, rédactionnelle ou commerciale, destinés à accroître la productivité des entreprises, mais visant également à favoriser l'amélioration de leur contenu rédactionnel, à accélérer leur diversification vers de nouveaux supports, ou encore à aider à développer de nouveaux modes de distribution »*.

Le président du comité, Bruno Lasserre, a rappelé trois *« principes »* de fonctionnement : *« la transparence »* car il s'agit d'argent public, *« l'équilibre entre tous les intérêts en présence »* et la *« rapidité »* dans le traitement des dossiers. Les dossiers seront examinés par le service juridique et technique de l'information (SJTI, dépendant du premier ministre), puis soumis au comité d'orientation qui se réunira trois fois par an.

*« Je n'ai pas souhaité qu'une définition purement comptable de la notion d'investissement limite de manière trop stricte le périmètre des projets éligibles »*, a précisé Catherine Trautmann. Le niveau des aides est destiné à éviter le saupoudrage. Il devrait, selon la ministre, *« générer un réel effet de levier »*.

Le fonds sera alimenté par le produit d'une taxe de 1 % sur le hors-média, qui a rapporté 139 millions de francs en 1998 (21 millions d'euros) et doit rapporter environ 200 millions (30 millions d'euros) en 1999. Le fonds financera les projets retenus sous forme d'avances remboursables et de subventions. Le montant total de l'aide ne pourra excéder 40 % de l'investissement projeté.

Le président du Syndicat de la presse parisienne (SPP), Yves de Chaisemartin, s'est félicité de la création du fonds, estimant qu'il *« fallait inventer un nouveau système d'aide structurelle aux entreprises »*. Pour sa part, le président du Syndicat de la presse quotidienne régionale (SPQR), Jean-Louis Prévost, a souligné qu'il ne fallait pas *« confondre le fonds avec les aides directes à la presse, qui sont en constante diminution »*.

### *Une mission de réflexion sur la déontologie*

**Catherine Trautmann a confié à Jean-Marie Charon, chercheur au CNRS et ancien conseiller technique de la ministre, une *« mission d'exploration et de réflexion »* en vue de la création d'une *« référence commune »* en matière de déontologie des journalistes. Cette mission, dont les conclusions devront être rendues avant la mi-avril, vise *« à préciser le cadre que pourrait revêtir une concertation »*.**

***« Si la multiplication des codes ou chartes déontologiques rédigés à l'initiative de syndicats de journalistes, des fédérations d'éditeurs ou de certaines entreprises doit être appréciée positivement*, poursuit le communiqué *elle ne permet pas qu'une référence commune soit proposée au public et à l'ensemble des professionnels. »***





# TABLEAU DE BORD

## AGENDA

### MARDI 16 FÉVRIER

■ **FRANCE : examen du projet de** loi de transposition de la directive européenne sur l'électricité, qui ouvre le marché à la concurrence. La CGT organise le même jour une manifestation.

■ **Table ronde** entre les syndicats et la direction de Renault sur les 35 heures.

### MERCREDI 17 FÉVRIER

■ **FRANCE : déclaration** du gouvernement à l'Assemblée nationale sur l'avenir du secteur bancaire et financier français, suivie d'un débat.

■ **Signature de l'accord** sur l'aménagement et la réduction du temps de travail à La Poste par FO, la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC.

■ **BRUXELLES : publication** d'une étude sur *« les incidences sur l'emploi »* de la suppression du « duty free ».

### JEUDI 18 FÉVRIER

■ **ALLEMAGNE : publication** du baromètre des affaires de l'institut IFO pour janvier.

■ **FRANCFORT : réunion** bimensuelle du conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne.

■ **ÉTATS-UNIS : rencontre** entre Jacques Chirac, Bill Clinton, James Wolfenshon (Banque mondiale) et Michel Camdessus (FMI).

### VENDREDI 19 FÉVRIER

■ **EUROPE : ouverture** du marché européen de l'électricité.

■ **FRANCE : publication** de l'enquête de l'INSEE sur les investissements dans l'industrie en 1998 et 1999.

### SAMEDI 20 FÉVRIER

■ **ALLEMAGNE : réunion** à Bonn des ministres des finances et des gouverneurs de banques centrales des pays du G 7.

## AFFAIRES

### INDUSTRIE

● **AEROSPATIALE : le décret de** privatisation du groupe aéronautique a été publié dimanche 14 février au *Journal officiel*. (*Lire p. 20.*)

● **GIANFRANCO FERRÉ : l'investisseur italien** Franco Mattioli a vendu 49 % de sa participation dans le capital de la maison de couture Gianfranco Ferré à la banque d'affaires Rothschild, selon des révélations de M. Mattioli au magazine américain *Women's Wear Daily*.

### SERVICES

● **MICROSOFT : des manifestants de plusieurs pays** (Etats-Unis, France et Nouvelle-Zélande) utilisateurs du système d'exploitation Linux devaient demander, lundi 15 février, au numéro un mondial des fabricants de logiciels le remboursement du système d'exploitation Windows, installé automatiquement sur leurs micro-ordinateurs alors qu'ils ne n'utilisent pas.

● **LA POSTE : le Conseil d'Etat a annulé une directive** sur la notation des agents, à la demande de trois d'entre eux, considérant que cette entreprise a *« édicté de nouvelles règles qui ne relevaient pas de sa compétence »*.

### FINANCES

● **AGF : l'assureur a lancé**, vendredi 12 février, un nouveau service, appelé « AGF Santé Conseil », visant à favoriser la maîtrise des dépenses de santé en optique et en dentaire.

### RÉSULTATS

■ **LLOYDS TSB : affecté par une provision pour couvrir des plans de retraite** mal vendus, le résultat net de la banque britannique est en hausse de 7 % pour 1998, à 2,292 milliards de livres (3,3 milliards €), soit un rendement sur fonds propres de 33 %.

■ **SG PARIBAS : dans la note d'information** lançant l'ouverture de l'offre publique d'échange de la Société générale sur Paribas, les deux banques annoncent leurs résultats pour 1998 : le bénéfice global s'élève à 13,6 milliards de francs (2,07 milliards €), traduisant une hausse de 15 % du résultat de la SG à 7 milliards de francs, malgré une perte de 197 millions dans la banque d'investissement, et une progression de 25 % pour Paribas (avant activités cédées), à 6,5 milliards de francs.

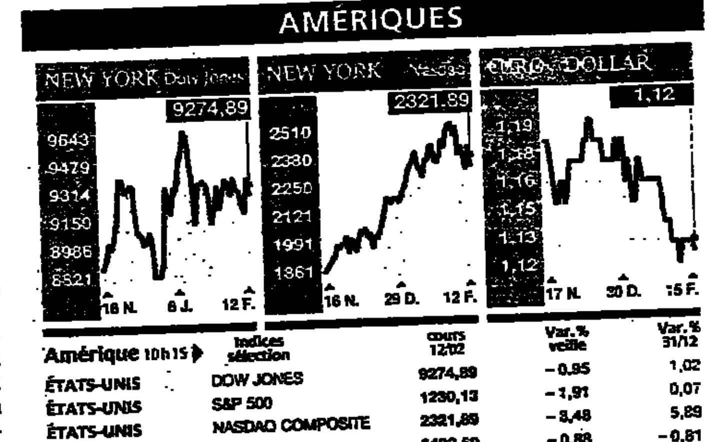
■ **FRANCE TELECOM : l'opérateur de télécommunications** a annoncé, lundi, un chiffre d'affaires en hausse de 5,2 % en 1998, à 161,7 milliards de francs (24,6 milliards €). Michel Bon, le président du groupe a estimé, dimanche, dans un entretien à *La Croix*, que *« le pari stratégique qui était de stimuler le marché pour compenser les baisses de tarifs et la perte de la concurrence a bien fonctionné »*.

## EUROPE

FRANCFORT DAX 30 : 4840,93 — LONDRES FT 100 : 5959,70 — PARIS CAC 40 : 4035,83

| Europe 12h30 | Indices sélection | cours 15/02 | Var. % 12/02 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| EUROPE | EURO STOXX 50 | 3374,95 | –0,90 | 0,98 |
| EUROPE | STOXX 50 | 3345,74 | –0,41 | 0,77 |
| EUROPE | EURO STOXX 324 | 287,46 | –0,77 | –0,33 |
| EUROPE | STOXX 653 | 282,71 | –0,37 | 1,26 |
| PARIS | CAC 40 | 4035,83 | –0,60 | 2,36 |
| PARIS | MIDCAC | 1686,89 | 0,26 | –3,69 |
| PARIS | SBF 120 | 2713,02 | –0,65 | 2,12 |
| PARIS | SBF 250 | 2544,50 | –0,78 | 1,75 |
| PARIS | SECOND MARCHÉ | 1890,04 | 0,08 | –5,57 |
| AMSTERDAM | AEX | 521,22 | –0,40 | –2,18 |
| BRUXELLES | BEL 20 | 3373,17 | –0,47 | –4,02 |
| FRANCFORT | DAX 30 | 4840,93 | –0,98 | –3,23 |
| LONDRES | FTSE 100 | 5959,70 | 0,15 | 1,31 |
| MADRID | STOCK EXCHANGE | 9758,20 | 0,19 | –5,83 |
| MILAN | MIBTEL 30 | 33737,00 | –0,34 | –4,03 |
| ZURICH | SPI | 6954,40 | –0,12 | –2,98 |

## AMÉRIQUES




| Amérique 10h15 | Indices sélection | cours 12/02 | Var. % veille | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| ÉTATS-UNIS | DOW JONES | 9274,89 | –0,95 | 1,02 |
| ÉTATS-UNIS | S&P 500 | 1230,13 | –1,91 | 0,07 |
| ÉTATS-UNIS | NASDAQ COMPOSITE | 2321,89 | –3,48 | 5,89 |
| TORONTO | TSE INDEX | 6433,69 | –0,88 | –0,81 |
| SAO PAULO | BOVESPA | 8952,00 | –0,42 | 31,96 |
| MEXICO | BOLSA | 238,43 | –0,06 | 2,56 |
| BUENOS AIRES | MERVAL | 357,38 | –1,08 | –9,52 |
| SANTIAGO | IPSA GENERAL | 110,59 | –0,77 | 43,62 |
| CARACAS | CAPITAL GENERAL | 4098,12 | –1,31 | –14,42 |

## ASIE - PACIFIQUE

TOKYO Nikkei : 14054,72 — HONGKONG Hang Seng : 9402,39 — EURO/YEN : 129,10

| Zone Asie 10h15 | Indices sélection | cours 15/02 | Var. % 12/02 | Var. % 31/12 |
|---|---|---|---|---|
| TOKYO | NIKKEI 225 | 14054,72 | 0,58 | 1,54 |
| HONGKONG | HANG SENG | 9402,39 | –0,24 | –6,43 |
| SINGAPOUR | STRAITS TIMES | 0,00 | -- | –2,27 |
| SÉOUL | COMPOSITE INDEX | 63,32 | 6,40 | –2,49 |
| SYDNEY | ALL ORDINARIES | 2877,80 | –0,40 | 2,29 |
| BANGKOK | SET | 24,96 | –1,19 | –2,80 |
| BOMBAY | SENSITIVE INDEX | 3345,60 | 0,25 | 9,50 |
| WELLINGTON | NZSE-40 | 2147,18 | –1,01 | 3,97 |

# ÉCONOMIE

## Excédent courant record au Japon

**L'EXCÉDENT COURANT** japonais a progressé de 38,7 % en 1998, pour atteindre 15 860,8 milliards de yens (122 milliards d'euros), soit son niveau le plus élevé de l'histoire, selon les données provisoires communiquées, lundi 15 février, par le ministère japonais des finances (MoF). Le précédent record avait été établi au titre de l'année calendaire 1993, a précisé le ministère.

La balance des comptes courants recouvre les échanges de marchandises et de services (tourisme, fret, assurances...), le produit des placements à l'étranger et certains transferts financiers. L'excédent nippon s'explique par les seules performances de son commerce extérieur, qui a dégagé l'an dernier un surplus de 15 993,2 milliards de yens (+ 29,9 % sur l'année précédente).

Cette hausse n'est toutefois pas la manifestation d'une économie en bonne santé, bien au contraire : tant les exportations (– 1,3 %, à 48 866,6 milliards de yens) que les importations (– 11,7 %, à 32 973,4 milliards de yens) du Japon ont reculé au cours de l'année écoulée.

■ **Le nombre des défaillances d'entreprises au Japon** a baissé en janvier pour le troisième mois consécutif, avec 1 003 cas, soit 33,2 % de moins que lors du même mois de 1998, a annoncé lundi la société privée d'analyse-crédit Teikoku Databank dans un communiqué. Les faillites sont en recul régulier depuis fin 1998 grâce à la mise en place par le gouvernement d'un système d'aide à la trésorerie pour les PME : elles avaient déjà baissé de 4,6 % en novembre et de 26,6 % en décembre.

■ **CHINE : après une légère reprise en décembre**, les exportations de la Chine ont recommencé à chuter en janvier, confirmant la tendance amorcée au milieu de 1998 du fait de la crise asiatique, a annoncé lundi la presse officielle. Les ventes de la Chine à l'étranger ont reculé de 10,9 % en janvier par rapport au même mois de 1998, a indiqué le *China Daily*.

■ **La Chine a corrigé lundi en forte baisse** la hausse de la production industrielle pour janvier, affirmant qu'elle n'avait atteint que 8 %, et non 17,9 % comme annoncé la semaine dernière.

■ **La presse officielle chinoise** a reconnu dimanche des *« exagérations »* dans le calcul de la croissance économique de la Chine en 1998, toutes les provinces sauf une ayant annoncé un taux de croissance supérieur ou égal à celui réalisé par l'ensemble du pays.

■ **MALAISIE : le premier ministre de Malaisie**, Mahathir Mohamad, a affirmé samedi, à l'issue d'un entretien de deux heures avec le président Jacques Chirac, que son pays allait bien et avait réussi à *« se préserver de la spéculation qui a déstabilisé beaucoup d'autres pays »* asiatiques.

■ **ÉQUATEUR : la banque centrale de l'Equateur** a modifié vendredi le système de change de la monnaie nationale, le sucre, la laissant flotter librement face au dollar, ce qui a entraîné une dévaluation de 7 % le même jour.

■ **MEXIQUE : le gouvernement mexicain** négocierait une nouvelle ligne de crédit auprès du Fonds monétaire international, qui pourrait atteindre la somme de 8 milliards de dollars (7,14 milliards d'euros), a indiqué dimanche le journal *La Jornada*.

■ **IRAN : le taux de change officiel** restera gelé durant l'année iranienne 1378 (de mars 1999 à mars 2000), a annoncé samedi le gouverneur de la banque centrale, Mohsen Nourbakhch. Le taux de change est gelé en Iran depuis mai 1995, à 3 000 rials pour 1 dollar.

■ **G7 : Bonn va proposer lors du G7 finances** du 20 février la création d'un conseil comprenant les ministres des finances et les présidents des banques centrales du G7, pour analyser la situation des marchés financiers internationaux, selon un haut responsable du ministère des finances allemand.

■ **RUSSIE : le Fonds monétaire international** est sur le point d'approuver le plan de réforme des impôts proposé par le gouvernement russe, a déclaré vendredi le directeur des services fiscaux russes, Georgi Boos.

■ **ALLEMAGNE : l'industrie allemande** s'attend à une baisse de son chiffre d'affaires à moyen terme, selon une enquête de l'institut de conjoncture de Munich, Ifo, publiée dimanche. A peine la moitié des entreprises interrogées par l'institut ont estimé être sur des marchés en croissance contre 55 % fin 1997.

■ **Le patron des patrons allemands, Dieter Hundt**, a mis en garde le syndicat des métallurgistes, IG Metall, contre les effets négatifs sur la croissance et l'emploi d'une grève dure. *« Qui encourage la grève pèche contre l'économie allemande »*, a déclaré le président de la Confédération patronale (BDA) dans une interview au quotidien *Tagesspiegel* publiée lundi *(lire aussi page 21)*.

# VALEUR DU JOUR

## BMW suscite les convoitises

**LE NOUVEAU** président de BMW, Joachim Milberg, et l'actionnaire de référence, la famille Quandt, qui détient 46 % des titres, ont beau multiplier les déclarations sur la *« volonté claire d'être indépendant »*, la presse allemande et les analystes spécialisés pensent le contraire. Dans son édition du samedi 13 février, le quotidien *Die Welt* indique que le numéro un mondial de l'automobile, General Motors, s'apprêterait à faire une offre *« dans les prochains jours »*. De son côté, le magazine *Der Spiegel* avance que Volkswagen étudierait une proposition concurrente. Ces spéculations ont soutenu le cours de Bourse de BMW, qui a gagné 20 % depuis le début du mois, à 722 €. Pourtant, les dernières statistiques sur les immatriculations en Europe ont démontré que, en janvier 1999, les ventes de l'ensemble BMW-Rover ont reculé de 9,5 % par rapport à janvier 1998, pendant que le marché augmentait de 0,2 %. En Europe, BMW contrôle désormais 5 % du marché européen. Le britannique Rover, acquis en 1994, est responsable de la débâcle. Ses ventes se sont effondrées et ses pertes se sont creusées (entre 500 et 900 millions € attendus pour 1998).

Trois prétendants sont sur les rangs pour acquérir BMW. Ford, qui contrôle 9,9 % du marché automobile européen depuis le rachat de Volvo, est toujours à la recherche d'opportunités de croissance. General Motors (12,7 % du marché européen), serait intéressé par le positionnement de BMW sur les voitures de luxe. Enfin, Volkswagen, leader européen avec 20,1 % du marché, ne peut se permettre de voir ses concurrents contester sa suprématie. Selon le magazine *Der Spiegel*, Volkswagen aurait concocté une offre combinant un paiement en liquides et une prise de participation croisée. Ainsi, VW prendrait 24,9 % de BMW en échange d'une participation de 24,9 % de BMW dans Audi AG, la filiale de voitures de luxe de VW.

BMW pèse 17,2 milliards € en Bourse (112,8 milliards de francs). Un éventuel rachat serait une opération relativement modique au regard de celle lancée par Daimler sur Chrysler : 32 milliards €.

**Action BMW** — en euros à Francfort — 722 le 12 février (graphique : 400 à 1 100 ; J F M A M J J A S O N D J F, 1998)

*Enguérand Renault*

# SUR LES MARCHÉS

### PARIS

**LUNDI 15 FÉVRIER**, l'indice CAC 40 de la Bourse de Paris s'inscrivait en baisse de 0,71 %, à 4 031,33 points en fin de matinée. Il avait ouvert en repli de 0,76 %. Vendredi 12 février, l'indice de la Bourse de Paris avait déjà abandonné 0,29 % à 4 060,36 points malgré une ouverture en forte hausse. Prudents, les investisseurs avaient calqué leur attitude sur l'évolution de la Bourse de New York.

### FRANCFORT

**L'INDICE DAX 30** a débuté la séance du lundi 15 février sur une baisse de 1,34 %, à 4 831,27 points. Le marché a réagi avec retard à la baisse de Wall Street, vendredi 12 février. Ce jour-là, l'indice Dax avait terminé la séance sur un gain de 0,56 %, à 4 896,74 points.

### LONDRES

**L'INDICE FT 100** a progressé de 1,06 %, à 5 950,70 points, vendredi 12 février. La Bourse britannique a été soutenue par la forte hausse des valeurs bancaires qui ont publié des résultats annuels meilleurs que prévu.

### TOKYO

**L'INDICE NIKKEI** a terminé la séance du lundi 15 février sur une hausse de 0,58 %, à 14 054,72 points. Les investisseurs ont bien accueilli la baisse du taux de l'argent au jour le jour annoncée vendredi 12 février par la Banque du Japon après la clôture de la séance.

### NEW YORK

**LA BOURSE** de New York avait terminé la séance du vendredi 12 février en baisse. L'indice Dow Jones des principales valeurs avait perdu 88,57 points (– 0,95 %), à 9 274,88 points, et l'indice du Nasdaq avait chuté de 83,61 points (– 3,48 %), à 2 321,94 points.

Les marchés financiers avaient ignoré le résultat du vote d'acquittement du président Bill Clinton au Sénat américain.

Une nouvelle fois, un important mouvement de ventes des valeurs de la haute technologie et de l'Internet avait prévalu et pesé sur l'ensemble du marché des actions, avec notamment un plongeon du fabricant d'ordinateurs Dell après un avis négatif du courtier Salomon Smith Barney.

### MONNAIES

**L'EURO** restait faible, lundi matin 15 février, face au billet vert. Il cotait 1,1275 dollar. Le yen, en revanche, faisait preuve de fermeté, à 114,06 yens pour un dollar.

### TAUX

**LES MARCHÉS** obligataires européens ont ouvert en nette baisse, lundi 15 février. Après une demi-heure de transactions, le contrat notionnel du Matif perdait 38 centièmes, à 111,31 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 3,98 %. Vendredi, les emprunts d'Etat américain avaient terminé la séance en très net recul, le taux du titre à 30 ans remontant à 5,43 %.

## Taux de change fixe zone €uro

| €uro contre ▶ | Taux |
|---|---|
| FRANC | 6,55957 |
| DEUTSCHEMARK | 1,95583 |
| LIRE ITALIENNE (1000) | 1,93627 |
| PESETA ESPAG. (100) | 1,66386 |
| ESCUDO PORT. (100) | 2,00482 |
| SCHILLING AUTR. (10) | 1,37603 |
| PUNT IRLANDAISE | 0,78756 |
| FLORIN NÉERLANDAIS | 2,20371 |
| FRANC BELGE (10) | 4,03399 |
| MARKKA FINLAND. | 5,94573 |

| contre franc ▶ | Taux |
|---|---|
| EURO | 0,15245 |
| DEUTSCHEMARK | 3,35385 |
| LIRE ITAL. (1000) | 3,38774 |
| PESETA ESPAG. (100) | 3,94238 |
| ESCUDO PORT. (100) | 3,27190 |
| SCHILLING AUTR. (10) | 4,76703 |
| PUNT IRLANDAISE | 8,32894 |
| FLORIN NÉERLANDAIS | 2,97660 |
| FRANC BELGE (10) | 1,62607 |
| MARKKA FINLAND. | 1,10324 |

## Hors zone €uro

| €uro contre ▶ | 12/02 |
|---|---|
| COURONNE DANOISE | 7,4347 |
| COUR. NORVÉGIENNE | 8,6075 |
| COUR. SUÉDOISE | 8,9305 |
| COURONNE TCHÈQUE | 37,860 |
| DOLLAR AUSTRALIEN | 1,7459 |
| DOLLAR CANADIEN | 1,6752 |
| DOLLAR NÉO-ZÉLAND | 2,0550 |
| DRACHME GRECQUE | 321,90 |
| FLORINT HONGROIS | 249,32 |
| ZLOTY POLONAIS | 4,2302 |

## Cours de change croisés

| 15/02 12h30 ▶ | Cours DOLLAR | Cours YEN(100) | Cours €URO | Cours FRANC | Cours LIVRE | Cours FR. S. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| DOLLAR | --- | 0,87214 | 1,12595 | 0,17165 | 1,63110 | 0,70534 |
| YEN | 114,66000 | --- | 129,10000 | 19,68500 | 156,98000 | 80,87500 |
| €URO | 0,88814 | 0,77459 | --- | 0,15245 | 1,44835 | 0,62645 |
| FRANC | 5,82580 | 5,08115 | 6,55957 | --- | 9,50085 | 4,10645 |
| LIVRE | 0,61308 | 0,53465 | 0,69045 | 0,10525 | --- | 0,43240 |
| FRANC SUISSE | 1,41775 | 1,23650 | 1,59630 | 0,24335 | 2,31195 | --- |

## Taux d'intérêt (%)

| Taux 12/02 ▶ | Taux j.j. | Taux 3 mois | Taux 10 ans | Taux 30 ans |
|---|---|---|---|---|
| FRANCE | 3,08 | 2,91 | 3,93 | 4,78 |
| ALLEMAGNE | 3,13 | 3,12 | 3,84 | 4,78 |
| GDE-BRETAG. | 5,63 | 5,19 | 4,50 | 4,39 |
| ITALIE | --- | 3,02 | 4 | 4,96 |
| JAPON | 0,18 | --- | 2,12 | --- |
| ÉTATS-UNIS | 4,68 | 4,62 | 5,01 | 5,39 |
| SUISSE | 0,81 | 1,13 | 2,51 | 3,86 |
| PAYS-BAS | 3,05 | 3,06 | 3,92 | 4,80 |

## Matif

| Cours 12h30 ▶ | Volume 15/02 | dernier prix | premier prix |
|---|---|---|---|
| Notionnel 5,5 MARS 99 | 15470 | 111.02 | 111.40 |
| Euribor 3 mois MARS 99 | 1496 | 96,95 | 96,95 |

## Pétrole

| En dollars ▶ | Cours 12/02 | Var. % veille |
|---|---|---|
| BRENT (LONDRES) | 10,10 | --- |
| WTI (NEW YORK) | 11,89 | 0,34 |
| LIGHT SWEET CRUDE | 11,90 | –0,17 |

## Matières premières

| En dollars ▶ | Cours 12/02 | Var. % veille |
|---|---|---|
| MÉTAUX (LONDRES) | | $/TONNE |
| CUIVRE 3 MOIS | 1482 | –0,34 |
| ALUMINIUM 3 MOIS | 1212 | –0,25 |
| PLOMB 3 MOIS | 518 | 0,39 |
| ETAIN 3 MOIS | 5160 | --- |
| ZINC 3 MOIS | 1030 | –0,39 |
| NICKEL 3 MOIS | 4610 | –0,65 |
| MÉTAUX (NEW YORK) | | $/ONCE |
| ARGENT A TERME | 5,71 | 2,15 |
| PLATINE A TERME | 77671,67 | 1,19 |
| GRAINES DENRÉES | | $/BOISSEAU |
| BLÉ (CHICAGO) | 257,5 | –2 |
| MAÏS (CHICAGO) | 216 | –0,46 |
| SOJA TOURTEAU (CHG.) | 129,5 | –0,99 |
| SOFTS | | $/TONNE |
| CACAO (NEW YORK) | 1256 | –1,34 |
| CAFÉ (LONDRES) | 1761 | --- |
| SUCRE BLANC (PARIS) | 235 | --- |

## Or

| En €uros ▶ | Cours 12/02 | Var % 11/02 |
|---|---|---|
| OR FIN KILO BARRE | 8250 | +1,10 |
| OR FIN LINGOT | 8350 | +1,71 |
| ONCE D'OR (LO) $ | 287 | --- |
| PIÈCE FRANCE 20 F | 50 | +2,46 |
| PIÈCE SUISSE 20 F | 50 | +2,67 |
| PIÈCE UNION LAT. 20 F | 49,10 | +1,03 |
| PIÈCE 10 DOLLARS US | 270 | +1,89 |
| PIÈCE 20 DOLLARS US | 457,50 | --- |
| PIÈCE 50 PESOS MEX. | 306,75 | +0,49 |

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

# VALEURS EUROPÉENNES

● L'action de la banque italienne **Banca Intesa** a progressé de 2,67 % à Milan, vendredi 12 février, à la suite d'une rumeur selon laquelle la banque pourrait prendre une participation dans le capital du Crédit lyonnais.

● Le titre allemand **Viag** a gagné 1,04 % à Francfort, vendredi. Le groupe de services aux collectivités *a publié un résultat opération* pour 1998 en hausse de 10,3 %.

● L'action **Adidas** a gagné 3,11 %, vendredi 12 février. Le titre est toujours très entouré, bénéficiant de recommandations positives de plusieurs sociétés de Bourse.

● Le titre de **British Airways** a terminé la séance du vendredi 12 février sur un modeste gain de 0,51 %. La compagnie aérienne britannique a acquis 9 % du capital de la compagnie espagnole Iberia. Dans le même temps, American Airways a pris 1 % du capital.

● Le titre **DaimlerChrysler** est resté stable, vendredi 12 février, à Francfort. Une étude publiée par le quotidien *Handelsblatt* vient de démontrer que les investisseurs américains ont réduit leur participation au capital du nouvel ensemble de 44 % à 33 % depuis la fusion.

● L'action **BMW** a gagné 3,51 %, vendredi 12 février, soutenue par les rumeurs d'acquisition de la part de General Motors, Ford ou Volkswagen.

STOXX 653 — sur un an: 282,71 (315, 294, 273, 253, 232, 212 ; 25 FÉV., 18 AOÛT, 15 FÉV.) — sur 5 jours: M 279,32 ; M 277,98 ; J 281,10 ; V 283,86 ; L 282,71

EURO STOXX 50 — sur un an: 3374,95 (3685, 3432, 3178, 2925, 2672, 2419 ; 16 FÉV., 18 AOÛT, 15 FÉV.) — sur 5 jours: M 3342,56 ; M 3325,56 ; J 3375,42 ; V 3405,93 ; L 3374,95

15/02 12 h 32 ▶

## AUTOMOBILE

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AUTOLIV SDR | SE | 35,05 | -0,63 |
| BASF AG | BE • | 30,6 | .... |
| BMW | DE • | 734 | +1,52 |
| CONTINENTAL AG | DE • | 25,5 | -2,11 |
| DAIMLERCHRYSLER | DE • | 82,8 | -1,49 |
| FIAT | IT • | 2,83 | -0,35 |
| FIAT PRIV. | IT • | 1,46 | .... |
| LABINAL /RM | FR • | 165 | .... |
| LUCAS VARITY | GB | 4,03 | .... |
| MAGNETI MARELLI | IT • | 1,32 | -1,49 |
| MICHELIN-B- /RM | FR • | 40,33 | +2,10 |
| PEUGEOT /RM | FR • | 128,4 | -0,47 |
| PIRELLI | IT • | 2,66 | -1,48 |
| RENAULT | FR • | 44,7 | +0,45 |
| SOMMER ALLIBER/ | FR • | 24 | +0,84 |
| VALEO /RM | FR • | 78 | -3,68 |
| VOLKSWAGEN | DE • | 65,5 | +0,77 |
| VOLVO -A- | SE | 24,07 | -0,23 |
| VOLVO -B- | SE | 24,63 | -0,68 |
| ▶ DJ E STOXX AUTO P | | 263,90 | -0,32 |

## BANQUES

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ABBEY NATIONAL | GB | 17,68 | -2 |
| ABN AMRO HOLDIN | NL • | 18,2 | -1,09 |
| ALLIED IRISH BA | GB | 15,83 | -1,08 |
| ALPHA CREDIT BA | GR | 110,87 | .... |
| ARGENTARIA RS | ES • | 22,25 | +0,04 |
| B PINTO MAYOR R | PT • | 18,85 | .... |
| BANCO ESSI R | PT • | 10,79 | .... |
| BANK AUSTRIA AG | AT • | 43,8 | +7,38 |
| BANK OF IRELAND | GB | 18,65 | .... |
| BANK OF PIRAEUS | GR | 41,85 | .... |
| BANKINTER | ES • | 33,25 | +0,76 |
| BARCLAYS PLC | GB | 22,52 | +2,77 |
| BAYR.HYPO-U.VER | DE • | 55,8 | -3,29 |
| BCA FIDEURAM | IT • | 5,34 | -2,02 |
| BCA INTESA | IT • | 4,69 | +1,74 |
| BCA ROMA | IT • | 1,29 | +3,20 |
| BCO BILBAO VIZC | ES • | 13,08 | +1,63 |
| BCO CENTRAL HIS | ES • | 10,18 | +0,59 |
| BCO POPULAR ESP | ES • | 60,9 | +1,33 |
| BCO SANTANDER | ES • | 17,02 | +1,61 |
| BCP REG | PT • | 27,29 | .... |
| BNP /RM | FR • | 73,45 | -1,14 |
| CCF /RM | FR • | 77,7 | +4,30 |
| CHRISTIANIA BK | NO | 3,61 | -0,32 |
| COMIT | IT • | 5,58 | -1,06 |
| COMM.BANK OF GR | GR | 111,21 | .... |
| COMMERZBANK | DE • | 25,3 | -0,78 |
| DEN DANSKE BK | DK | 113,06 | -0,29 |
| DEN NORSKE BANK | NO | 3,49 | -0,66 |
| DEUTSCHE BANK A | DE • | 46,6 | -1,17 |
| DEXIA CC | BE • | 149 | .... |
| DEXIA FCE RM | FR • | 136 | -1,09 |
| DRESDNER BK AG | DE • | 33,2 | -2,06 |
| ERGO BANK | GR | 76,29 | .... |
| FIRST AUSTRIAN | AT • | 49,42 | -91,41 |
| FOERENINGSSB A | SE | 22,51 | +2,29 |
| FOKUS BK | NO | 8,77 | -1,95 |
| HALIFAX | GB | 10,66 | -1,60 |
| HSBC HOLDS | GB | 22,44 | -0,26 |
| IMI | IT • | .... | .... |
| IONIAN BK REG.S | GR | 53,81 | .... |
| JYSKE BANK REG | DK | 77,34 | -0,69 |
| KAPITAL HOLDING | DK | 42,37 | -3,60 |
| KBC BANCASSURAN | BE • | 70,25 | +0,57 |
| LLOYDS TSB | GB | 12,59 | +2,11 |
| MERITA | FI • | 5,4 | -2 |
| NAT BANK GREECE | GR | 68,78 | .... |
| NATEXIS | FR • | 53,85 | -2,80 |
| NATL WESTM BK | GB | 17,98 | +1,14 |
| NORDBANKEN HOLD | SE | 5,85 | -0,98 |
| OBERBANK | AT • | 61,8 | +0,24 |
| ROLO BANCA 1473 | IT • | 22,75 | -1,09 |
| ROYAL BK SCOTL | GB | 17,55 | +2,02 |
| S-E-BANKEN -A- | SE | 9,46 | +1,20 |
| SPAREBANKEN NOR | NL • | 163 | .... |
| STE GENERAL-A-/ | FR • | 140,8 | +2,62 |
| SV HANDBK -A- | SE | 33,76 | -0,17 |
| UBS N | CH | 278,08 | -0,87 |
| UNICREDITO ITAL | IT • | 4,56 | +0,44 |
| UNIDANMARK -A- | DK | 66,67 | -1,89 |
| XIOSBANK | GR | 52 | .... |
| ▶ DJ E STOXX BANK P | | 260,04 | -0,15 |

## PRODUITS DE BASE

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ACERINOX REG | ES • | .... | .... |
| ALUMINIUM GREEC | GR | 61,97 | .... |
| ARJO WIGGINS AP | GB | 1,78 | -2,38 |
| ASSIDOMAEN AB | SE | 15,66 | +1,46 |
| AVESTA | SE | 3,10 | -1,77 |
| BEKAERT | BE • | 397,8 | +0,68 |
| BILTON | GB | 4,45 | +1,65 |
| BOEHLER-UDDEHOL | AT • | 40,3 | +1,23 |
| BRITISH STEEL | GB | 1,84 | -0,78 |
| BUHRMANN NV | NL • | 17,1 | +0,59 |
| BUNZL PLC | GB | 3,43 | +0,42 |
| CART.BURGO | IT • | 6,36 | -1,65 |
| DEGUSSA-HUELS | DE • | 33,8 | +2,44 |
| ELKEM ASA, OSLO | NO | 12,66 | +0,46 |
| ELVAL | GR | 11,80 | .... |
| INPARSA | PT • | 19,61 | .... |
| JOHNSON MATTHEY | GB | 6,35 | +0,23 |
| MAYR-MELNHOF KA | AT • | 41,7 | -1,60 |
| METSAE-SERLA A | FI • | 6,75 | .... |
| MODO B FR | SE | 23,51 | +0,96 |
| NORSKE SKOGIND- | NO | 28,95 | -0,85 |
| OUTOKUMPU OY -A | FI • | 8,21 | -2,84 |
| PECHINEY-A- | FR • | 31,5 | -1,41 |
| PORTUCEL INDUST | PT • | 5,38 | .... |
| RAUTARUUKKI K | FI • | 5,65 | +0,71 |
| RIO TINTO | GB | 11,85 | -1,20 |
| SIDENOR | GR | 22,31 | .... |
| SILVER & BARYTE | GR | 33,24 | .... |
| SMURFIT JEFFERS | GB | 1,89 | -0,85 |
| SONAE INDUSTRIA | PT • | 12,04 | .... |
| SOPORCEL | PT • | 11,23 | +1,08 |
| SSAB SW ST A FR | SE | 9,85 | -1,12 |
| STORA ENSO -A- | FI • | 8,1 | +1,25 |
| STORA ENSO -R- | FI • | 8,26 | -0,48 |
| SVENSKA CELLULO | SE | 19,32 | -0,80 |
| THYSSEN | DE • | 170 | -0,06 |
| TRELLEBORG B | SE | 8,62 | .... |
| UNION MINIERE | BE • | 32,65 | -1,95 |
| UPM-KYMMENE COR | FI • | 23,8 | -0,42 |
| USINOR | FR • | 12,1 | .... |
| VIOHALCO | GR | 28,82 | .... |
| VOEST-ALPINE ST | AT • | 25 | -2,15 |
| ▶ DJ E STOXX BASI P | | 150,72 | -0,55 |

## CHIMIE

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AGA -A- | SE | 11,78 | -0,94 |
| AGA -B- | SE | 11,65 | -0,95 |
| AIR LIQUIDE /RM | FR • | 136 | +0,29 |
| AKZO NOBEL | NL • | .... | .... |
| BASF AG | DE • | 30,6 | .... |
| BAYER AG | DE • | 31 | +0,32 |
| BOC GROUP PLC | GB | 12,40 | -1,72 |
| CIBA SPEC CHEM | CH | 69,41 | -0,22 |
| CLARIANT N | CH | 460,23 | -0,14 |
| DYNO INDUSTRIER | NO | 13,71 | +0,43 |
| EMS-CHEM HOLD A | CH | 4896,20 | -0,45 |
| HENKEL KGAA VZ | DE • | 70,2 | -2,23 |
| HOECHST AG | DE • | 39,2 | -0,76 |
| ICI | GB | 7,84 | -0,73 |
| KEMIRA | FI • | 5,9 | -4,07 |
| LAPORTE | GB | 8,60 | +1,03 |
| LENZING AG | AT • | 54,2 | -2,52 |
| PERSTORP -B- | SE | 9,24 | -1,20 |
| SNIA BPD | IT • | 1,34 | -2,90 |
| SOLVAY | BE • | 62,56 | -0,48 |
| TESSENDERLO CHE | BE • | 47,5 | +0,11 |
| UCB | BE • | .... | .... |
| ▶ DJ E STOXX CHEM P | | 260,52 | -0,73 |

## CONGLOMÉRATS

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AKER RGI -A- | NO | 10,22 | -3,30 |
| CGIP /RM | FR • | 49 | +0,29 |
| CIR | IT • | 0,97 | .... |
| D'IETEREN SA | BE • | 444,1 | -2,18 |
| GAZ ET EAUX /RM | FR • | 40,5 | -0,37 |
| GBL | BE • | 169,1 | +0,06 |
| GENL ELECTR CO | GB | 7,47 | +1,77 |
| GEVAERT | BE • | 66,5 | +1,22 |
| HAGEMEYER NV | NL • | 30,9 | .... |
| INCHCAPE PLC | GB | 2,14 | +2,07 |
| INVESTOR -A- | SE | 37,18 | .... |
| INVESTOR -B- | SE | 37,90 | +0,15 |
| KVAERNER -A- | NO | 19 | -1,80 |
| KVAERNER -B- | NO | 15,45 | -3,62 |
| LVMH / RM | FR • | 205,6 | -0,19 |
| MYTILINEOS HOLD | GR | 16,88 | .... |
| NORSK HYDRO | NO | 32,88 | +0,35 |
| OERLIKON-BUEHRL | CH | 110,84 | +0,42 |
| ORKLA -A- | NO | 13,18 | +0,89 |
| ORKLA -B- | NO | 11,15 | +1,05 |
| SONAE INVESTIME | PT • | 36,79 | .... |
| VEBA AG | DE • | 49,8 | -0,20 |
| ▶ DJ E STOXX CONG P | | [illegible] | [illegible] |

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| BRITISH TELECOM | GB | 15,17 | +1,94 |
| CABLE & WIRELES | GB | 11,71 | -2,06 |
| DEUTSCHE TELEKO | DE • | 38 | -1,04 |
| EUROPOLITAN HLD | SE | 96,75 | -1,26 |
| FRANCE TELECOM | FR • | 78,3 | -2,13 |
| HELLENIC TELE ( | GR | 25,47 | .... |
| KONINKLIJKE KPN | NL • | 44,85 | +2,53 |
| PORTUGAL TELECO | PT • | 45,2 | .... |
| SWISSCOM N | CH | 365,18 | -0,35 |
| TELE DANMARK | DK | 102,90 | -3,16 |
| TELECEL | PT • | 173 | .... |
| TELECOM ITALIA | IT • | 8,2 | -2,15 |
| TELECOM ITALIA | IT • | 5,5 | -0,18 |
| TELEFONICA | ES • | 40,13 | -1,04 |
| TIM | IT • | 5,58 | +0,54 |
| VODAFONE GROUP | GB | 16,11 | -0,62 |
| ▶ DJ E STOXX TCOM P | | 645,98 | -1,30 |

## CONSTRUCTION

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AALBORG PORTLAN | DK | 16,81 | -3,85 |
| ACCIONA | ES • | 55,6 | -0,09 |
| ACESA REG | ES • | 12,87 | -0,54 |
| AKTOR SA | GR | 14,76 | .... |
| ASKO OY | FI • | 13,45 | -0,37 |
| AUMAR | ES • | 21,8 | -0,46 |
| AUTOSTRADE | IT • | 7,35 | +1,94 |
| BCA INTESA | IT • | 4,69 | +1,74 |
| BICC PLC | GB | 1,21 | .... |
| BILFINGER & BER | DE • | 17,3 | +0,53 |
| BLUE CIRCLE IND | GB | 4,79 | +1,22 |
| BOUYGUES /RM | FR • | 225,8 | -1,86 |
| BPB | GB | 3,38 | +0,86 |
| CARADON | GB | 2,10 | .... |
| CBR | BE • | 85 | -1,16 |
| CHARTER | GB | 5,13 | -0,56 |
| CIMPOR SGPS R | PT • | 25,3 | .... |
| COLAS /RM | FR • | 180 | -2,70 |
| CRH PLC | GB | 16,25 | +0,54 |
| CRISTALERIA ESP | ES • | 51,75 | +0,68 |
| DRAGADOS CONSTR | ES • | 35 | +0,57 |
| FOM CON CONTRAT | ES • | 57,95 | -0,26 |
| GROUPE GTM | FR • | 91,3 | +1,61 |
| HEIDELBERGER ZE | DE • | 67,1 | +1,06 |
| HELL.TECHNODO.R | GR | 11,18 | .... |
| HERACLES GENL R | GR | 23,61 | .... |
| HOCHTIEF ESSEN | DE • | 29,3 | +1,07 |
| HOLDERBANK FINA | CH | 232,62 | .... |
| HOLDERBANK FINA | CH | 948,72 | -0,20 |
| IMETAL /RM | FR • | 104 | -0,76 |
| ITALCEMENTI | IT • | 9,2 | +1,77 |
| ITALCEMENTI RNC | IT • | 4,09 | -0,49 |
| LAFARGE /RM | FR • | 81,2 | -2,46 |
| MICHANIKI REG. | GR | 8,14 | .... |
| PARTEK | FI • | 7,85 | +0,66 |
| PHILIPP HOLZMAN | DE • | 124,2 | -0,24 |
| PILKINGTON PLC | GB | 0,96 | +3,03 |
| POTAGUA -B- | DK | 16,81 | -7,41 |
| RMC GROUP PLC | GB | 10,61 | -2,13 |
| RUGBY GRP | GB | 1,39 | .... |
| SAINT GOBAIN /R | FR • | 128,8 | -1,55 |
| SEMAPA | PT • | 14,88 | .... |
| SKANSKA -B- | SE | 28,93 | .... |
| SUPERFOS | DK | 13,45 | .... |
| TARMAC | GB | 1,62 | +1,82 |
| TAYLOR WOODROW | GB | 2,44 | +0,60 |
| TECHNIP /RM | FR • | 75,25 | +3,37 |
| TITAN CEMENT RE | GR | 73 | .... |
| UNICEM | IT • | 8,1 | -1,83 |
| URALITA SA | ES • | 8,05 | -0,55 |
| VALENCIANA CEM | ES • | 11,5 | -0,17 |
| WIENERB BAUSTOF | AT • | 175,25 | -0,23 |
| WILLIAMS | GB | 5,10 | +0,86 |
| ▶ DJ E STOXX CNST P | | 182,58 | -0,60 |

## CONSOMMATION CYCLIQUE

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ACCOR /RM | FR • | 213,3 | -1,11 |
| ADIDAS-SALOMON | DE • | 87,5 | -2,23 |
| AMER GROUP A | FI • | 10,85 | -3,12 |
| AUSTRIAN AIRLIN | AT • | 28,56 | -1,35 |
| BANG & OLUFSEN | DK | 61,80 | -0,34 |
| BARRATT DEV PLC | GB | 3,80 | -0,37 |
| BEAZER GROUP | GB | 2,60 | -2,17 |
| BENETTON GROUP | IT • | 1,48 | .... |
| BERKELEY GROUP | GB | 8,41 | -1,19 |
| BRITISH AIRWAYS | GB | 5,77 | +0,25 |
| BRYANT GROUP PL | GB | 1,89 | +2,83 |
| CHARGEURS RM | FR • | 43 | -0,69 |
| CLUB MED. /RM | FR • | 85 | -1,16 |
| COATS VIYELLA | GB | 0,51 | -2,78 |
| COMPASS GRP | GB | 10,31 | -0,70 |
| COURTAULDS TEXT | GB | 2,37 | -1,20 |
| DT.LUFTHANSA N | DE • | 18,85 | .... |
| ELECTROLUX -B- | SE | 15,45 | -0,36 |
| EMI GROUP | GB | 6,04 | +0,97 |
| EURO DISNEY /RM | FR • | 1,14 | +0,88 |
| FINNAIR | FI • | 5 | .... |
| G WIMPEY PLC | GB | 1,86 | -0,77 |
| GRANADA GROUP P | GB | 16,64 | +0,70 |
| HERMES INTL | FR • | 73 | -5,07 |
| HPI | IT • | 0,58 | .... |
| HUNTER DOUGLAS | NL • | 26,35 | -0,57 |
| KLM | NL • | 25 | -0,40 |
| LADBROKE GRP | GB | 3,70 | -1,54 |
| MOULINEX /RM | FR • | 9,53 | .... |
| NCL HLDG | NO | 2,38 | +0,49 |
| PATHE /RM | FR • | 236,6 | -1,42 |
| PENTLAND GRP | GB | 1,43 | +1,02 |
| PERSIMMON PLC | GB | 3,08 | +0,35 |
| RANK GROUP | GB | 2,96 | +0,99 |
| SAIRGROUP N | CH | 185,72 | -1 |
| SAS DANMARK A/S | DK | 9,55 | +0,71 |
| SEB /RM | FR • | 58,9 | +3,45 |
| THE SWATCH GRP | CH | 501,50 | -1,47 |
| THE SWATCH GRP | CH | 119,43 | -0,52 |
| WILLIAM BAIRD | GB | 1,42 | -2 |
| WILSON BOWDEN | GB | 8,46 | +0,34 |
| WOLFORD AG | AT • | 42,58 | -2,61 |
| WWWW UK UNITS | GB | 0,87 | .... |
| ▶ DJ E STOXX CCYC P | | 151,74 | -0,65 |

## PHARMACIE

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ASTRA -A- | SE | 17,41 | -0,96 |
| ASTRA -B- | SE | 17,30 | -0,96 |
| ELAN CORP | GB | 66,50 | +7,60 |
| GLAXO WELLCOME | GB | 28,89 | +0,40 |
| NOVARTIS N | CH | 1582,87 | -0,51 |
| NOVO NORDISK B | DK | 103,67 | -0,55 |
| ORION A | FI • | 20,5 | -1,20 |
| ORION B | FI • | 21 | -0,47 |
| RHONE POUL/RM | FR • | 41,6 | -1,40 |
| ROCHE HOLDING | CH | 15851,66 | -0,29 |
| ROCHE HOLDING G | CH | 11124,31 | -0,34 |
| SANOFI /RM | FR • | 149 | -0,67 |
| SCHERING AG | DE • | 117,2 | -1,26 |
| SMITHKLINE BEEC | GB | 12,17 | +0,36 |
| ZENECA GROUP | GB | 36,87 | -1,09 |
| ▶ DJ E STOXX PHAR P | | 390,22 | -0,87 |



## ÉNERGIE

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AKER MARITIME | NO | 7,09 | -1,61 |
| BG | GB | 5,06 | -1,18 |
| BP AMOCO | GB | 12,27 | -1,05 |
| BURMAH CASTROL | GB | 11,20 | +3,47 |
| CESPA | ES • | 33,48 | +2,86 |
| ELECTRAFINA | BE • | 105,5 | -1,40 |
| ELF AQUITAINE / | FR • | 91,3 | .... |
| ENI | IT • | 5,33 | -0,37 |
| ENTERPRISE OIL | GB | 3,63 | +0,40 |
| F.OLSEN ENERGY | NO | 5,46 | -4,08 |
| LASMO | GB | 1,63 | +0,89 |
| OCEAN RIG | NO | 0,21 | -4,71 |
| OMV AG | AT • | 75,21 | -2,13 |
| PETROFINA SA BR | BE • | 398 | -1,53 |
| PETROLEUM GEO-S | NO | 10,57 | -2,15 |
| PRIMAGAZ /RM | FR • | 74 | -3,77 |
| PROSAFE | NO | 5,46 | -1,05 |
| REPSOL | ES • | 47,83 | -0,75 |
| ROYAL DUTCH CO | NL • | 38,96 | -1,27 |
| SAGA PETROLEUM | NO | 7,84 | -2,17 |
| SAIPEM | IT • | 3,28 | -1,20 |
| SHELL TRANSP & | GB | 4,79 | -0,60 |
| SMEDVIG -A- | NO | 8,02 | .... |
| TOTAL /RM | FR • | 90,2 | -0,88 |
| ▶ DJ E STOXX ENGY P | | 222,52 | -0,90 |

## SERVICES FINANCIERS

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| 3I | GB | 8,76 | .... |
| ALMANIJ | BE • | 72,7 | -0,07 |
| ALPHA FINANCE | GR | 43,96 | .... |
| AMVESCAP | GB | 8,10 | .... |
| BAIL INVEST /RM | FR • | 127 | +1,52 |
| BPI-SGPS N | PT • | 31,8 | .... |
| BRITISH LAND CO | GB | 7,40 | -0,39 |
| CAPITAL SHOPPIN | GB | 6,58 | -0,52 |
| COBEPA | BE • | 64,5 | -1,83 |
| CORP FIN ALBA - | ES • | 121,15 | -1,68 |
| CPR /RM | FR • | 35,44 | +0,97 |
| CS GROUP N | CH | 140,54 | -0,33 |
| EURAFRANCE /RM | FR • | 455 | -2,42 |
| FONCIERE LYONNA | FR • | 129,9 | -0,46 |
| FORTIS AG | BE • | .... | .... |
| GECINA /RM | FR • | 103 | +0,10 |
| HAMMERSON | GB | 5,77 | -0,75 |
| IMMEUBLES FRANC | FR • | 17 | +0,59 |
| KAPITAL HOLDING | DK | 42,37 | -3,60 |
| LAND SECURITIES | GB | 11,58 | -2,20 |
| LIBERTY INT.HDG | GB | 6,52 | -0,22 |
| MEDIOBANCA | IT • | 8,71 | +1,04 |
| MEDIOLANUM | IT • | 5,68 | +0,18 |
| MEPC PLC | GB | 6,48 | -2,91 |
| METROVACESA | ES • | 23,36 | -0,68 |
| NATIO-INTER -C- | NL • | .... | .... |
| PARIBAS | FR • | 86,65 | +3,15 |
| PROVIDENT FIN | GB | 12,43 | -1,60 |
| RODAMCO NV | NL • | 20,8 | -1,42 |
| SCHRODERS PLC | GB | 16,41 | -1,30 |
| SEFIMEG N /RM | FR • | 60,75 | +0,08 |
| SIMCO N /RM | FR • | 78,5 | +0,26 |
| SLOUGH ESTATES | GB | 4,68 | -0,31 |
| SOPHIA /RM | FR • | 38 | .... |
| UNIBAIL /RM | FR • | 113,8 | +1,61 |
| UNIM | IT • | 0,5 | .... |
| VALLEHERMOSO | ES • | 11,38 | +1,79 |
| WOOLWICH PLC | GB | 4,87 | +1,47 |
| ▶ DJ E STOXX FINS P | | 244,79 | -0,31 |

## ALIMENTATION ET BOISSON

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ALLIED DOMECQ | GB | 6,98 | -0,22 |
| ASSOCIATE BRIT | GB | 7,29 | -1,18 |
| BASS | GB | 11,62 | +0,60 |
| BBAG OE BRAU-BE | AT • | 41,62 | -2,08 |
| BONGRAIN /RM | FR • | 370,5 | -0,67 |
| BRAU-UNION | AT • | 46 | -0,65 |
| CADBURY SCHWEPP | GB | 13,65 | -0,94 |
| CARLSBERG -B- | DK | 42,37 | -3,08 |
| CARLSBERG AS -A | DK | 41,70 | -3,13 |
| CHR. HANSEN HLD | DK | 108,98 | .... |
| CULTOR -1- | FI • | 7,65 | -6,71 |
| DANISCO | DK | 41,16 | -1,60 |
| DANONE /RM | FR • | 225,4 | -0,09 |
| DELTA DAIRY | GR | 16,86 | .... |
| DIAGEO | GB | 9,37 | +0,47 |
| ELAIS OLEAGINOU | GR | 29,19 | .... |
| ERID.BEGH.SAY / | FR • | 124,8 | +2,30 |
| GREENCORE GROUP | GB | 3,81 | +0,83 |
| HEINEKEN | NL • | 48,5 | -0,51 |
| HELLENIC BOTTLI | GR | 32,28 | .... |
| HELLENIC SUGAR | GR | 9,10 | .... |
| HUHTAMAEKI I VZ | FI • | 32,6 | -1,21 |
| KERRY GRP-A- | GB | 11,13 | -11,29 |
| MONTEDISON | IT • | 0,9 | +3,45 |
| NESTLE N | CH | 1582,04 | +0,80 |
| PARMALAT | IT • | 1,33 | +0,76 |
| PERNOD RICARD / | FR • | 54,4 | -0,18 |
| RAISIO GRP K | FI • | 6,8 | -6,83 |
| RAISIO GRP V | FI • | 6 | -4 |
| RIEBER & SON -B | NO | 8,04 | -1,89 |
| TATE & LYLE | GB | 6,32 | -2,89 |
| UNICER REG | PT • | 20,59 | -1,72 |
| UNIGATE PLC | GB | 5,70 | -0,51 |
| UNILEVER | NL • | 66,7 | +1,83 |
| UNILEVER | GB | 8,24 | -0,87 |
| ▶ DJ E STOXX F & BV P | | 239,28 | -0,48 |

## BIENS D'ÉQUIPEMENT

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ABB AB -A- | SE | 10,41 | -0,53 |
| ABB AB -B- | SE | 10,38 | -0,54 |
| ABB BADEN | CH | 1118,68 | -0,45 |
| ADECCO CHESEREX | CH | 402,70 | +0,16 |
| ALSTOM | FR • | 23,39 | -2,74 |
| ALUSUISSE LON-G | CH | 1017,38 | -0,67 |
| ASSOC BR PORTS | GB | 3,88 | -1,08 |
| ATLAS COPCO -A- | SE | 22,17 | +1,02 |
| ATLAS COPCO -B- | SE | 22,06 | +1,03 |
| ATTICA ENTR SA | GR | 8,01 | .... |
| BAA | GB | 10,24 | +0,99 |
| BBA GROUP PLC | GB | 5,96 | +0,73 |
| BERGESEN | NO | 12,55 | -0,92 |
| BONHEUR | NO | 17,85 | +0,32 |
| CMB | BE • | 32,5 | -0,31 |
| COOKSON GROUP P | GB | 2,01 | +0,72 |
| DAMPSKIBS -A- | DK | 5111,17 | -5 |
| DAMPSKIBS -B- | DK | 5722,22 | +0,10 |
| DAMSKIBS SVEND | DK | 8482,25 | +1,71 |
| DELTA PLC | GB | 1,62 | .... |
| DET SONDENFJ NO | NO | 7,20 | +1,64 |
| ELECTROCOMPONEN | GB | 5,83 | .... |
| EQUANT NV | DE • | 66 | -5,71 |
| FINNLINES | FI • | 25,5 | -3,77 |
| FKI | GB | 2,41 | +1,83 |
| FLS IND.B | DK | 17,89 | +0,76 |
| FLUGHAFEN WIEN | AT • | 38 | -0,65 |
| GKN | GB | 12,23 | .... |
| GLYNWED INTL PL | GB | 2,53 | -0,57 |
| HALKOR | GR | 9,88 | .... |
| HANSON PLC | GB | 6,52 | -0,22 |
| HAYS | GB | 8,01 | -0,18 |
| HEIDELBERGER DR | DE • | 60,5 | .... |
| HELLAS CAN SA P | GR | 10,42 | .... |
| IFIL | IT • | 3,04 | +1,33 |
| IMI PLC | GB | 3,50 | .... |
| ISS INTL SERV-B | DK | 57,43 | -2,73 |
| KOEBENHAVN LUFT | DK | 98,88 | -0,68 |
| KON.NEDLLOYD | NL • | 10,95 | -0,45 |
| KONE B | FI • | 106 | -1,82 |
| LAHMEYER | DE • | 46,4 | -0,17 |
| LEGRAND /RM | FR • | 191,4 | -0,57 |
| LEIF HOEGH | NO | 10,57 | -3,19 |
| LINDE AG | DE • | 483 | -3,40 |
| MAN AG | DE • | 236 | +0,21 |
| MANNESMANN AG | DE • | 112,2 | -2,43 |
| METALLGESELLSCH | DE • | 17,4 | +1,46 |
| METRA A | FI • | 14,61 | -8,69 |
| MORGAN CRUCIBLE | GB | 3,05 | -0,94 |
| NFC | GB | 2,10 | -0,68 |
| NKT HOLDING | DK | 71,95 | -2,73 |
| OCEAN GROUP | GB | 11,39 | -0,25 |
| PENINS.ORIENT.S | GB | 9,86 | -1,16 |
| PREMIER FARNELL | GB | 2,80 | +0,52 |
| PREUSSAG AG | DE • | 435 | -1,14 |
| RAILTRACK | GB | 22,35 | -0,71 |
| RANDSTAD HOLDIN | NL • | 50,1 | +0,10 |
| RATIN -A- | DK | 174,86 | +0,78 |
| RATIN -B- | DK | 172,84 | -1,53 |
| RAUMA OY | FI • | 11 | .... |
| RENTOKIL INITIA | GB | 8,04 | -1,18 |
| REXAM | GB | 2,80 | +0,56 |
| REXEL /RM | FR • | 74,5 | +1,85 |
| RHI AG | AT • | 23,8 | -0,83 |
| RIETER HLDG N | CH | 525,26 | -0,24 |
| SANDVIK -A- | SE | 17,84 | -0,94 |
| SANDVIK -B- | SE | 17,76 | -0,31 |
| SAURER ARBON N | CH | 405,83 | +1,41 |
| SCANIA AB -A- | SE | 24,07 | +0,23 |
| SCANIA AB -B- | SE | 24,19 | -0,23 |
| SCHINDLER HOLD | CH | 1388,19 | +0,91 |
| SCHINDLER HOLD | CH | 1407,58 | -2,13 |
| SCHNEIDER /RM | FR • | 58,2 | -2,82 |
| SEAT-PAGINE GIA | IT • | 1,18 | -0,84 |
| SECURICOR | GB | 6,66 | -0,89 |
| SECURITAS -B- | SE | 12,71 | -0,87 |
| SGS GENEVA BR | CH | 751,69 | -2,20 |
| SHANKS & MCEWAN | GB | 3,27 | +0,44 |
| SIDEL /RM | FR • | 67,4 | +0,90 |
| BTR SIEBE | GB | 3,51 | +2,53 |
| SITA /RM | FR • | 191 | +0,84 |
| SKF -A- | SE | 11,81 | -3,65 |
| SKF -B- | SE | 12,65 | .... |
| SOPHUS BEREND - | DK | 30,26 | -0,88 |
| SOPHUS BERENDS | DK | 28,92 | -1,38 |
| STORK NV | NL • | 17,95 | -0,55 |
| SULZER FRAT.SA1 | CH | 540,90 | -1,14 |
| SVEDALA | SE | 14,61 | +2,35 |
| SVENDBORG -A- | DK | 8070,27 | +2,56 |
| T.I.GROUP PLC | GB | 5,44 | +1,90 |
| TOMRA SYSTEMS | NO | 29,28 | -1,18 |
| ULSTEIN HOLDING | NO | 19,75 | -0,58 |
| UNITOR | NO | 7,78 | +3,08 |
| VA TECHNOLOGIE | AT • | 89,7 | -0,63 |
| VALMET | FI • | 10 | -3,85 |
| ▶ DJ E STOXX IND P | | 333,79 | -1,35 |

## ASSURANCES

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AGF /RM | FR • | 52,05 | -0,67 |
| ALLEANZA ASS | IT • | 9,88 | -0,20 |
| ALLIANZ AG | DE • | 288 | -1,03 |
| ALLIED ZURICH | GB | 12,87 | +0,79 |
| ASPIS PRONIA GE | GR | 13,95 | .... |
| AXA /RM | FR • | 119,3 | -0,08 |
| CGU | GB | 13,08 | +0,56 |
| CORP.MAPFRE REG | ES • | 20,78 | -0,14 |
| ERGO VERSICHERU | DE • | 124,5 | +1,22 |
| ETHNIKI GEN INS | GR | 41,16 | .... |
| FONDIARIA ASS | IT • | 4,61 | .... |
| FORSIKRING CODA | DK | 98,19 | +1,49 |
| FORTIS AMEV NV | NL • | 73,85 | -1 |
| GENERALI ASS | IT • | 38,65 | -0,71 |
| GENERALI HLD VI | AT • | 193 | .... |
| INA | IT • | 2,04 | -0,97 |
| IRISH LIFE | GB | 8,96 | -0,48 |
| LEGAL & GENERAL | GB | 12,61 | -0,57 |
| MUENCH RUECKVER | DE • | 187,5 | -2,85 |
| NORWICH UNION | GB | 6,55 | +0,44 |
| POHJOLA GRP.B | FI • | 45,89 | -0,24 |
| PRUDENTIAL CORP | GB | 12,74 | +0,80 |
| RAS | IT • | 9,81 | -1,21 |
| ROYAL SUN ALLIA | GB | 7,14 | +1,23 |
| SAMPO -A- | FI • | 32 | .... |
| SCHWEIZ RUECK N | CH | 2067,38 | +0,21 |
| SEGUROS MUNDIAL | PT • | 29,91 | .... |
| SKANDIA FOERSAE | SE | 13,77 | -0,40 |
| STOREBRAND | NO | 6,97 | +0,84 |
| SWISS LIFE BR | CH | 625,31 | -1,38 |
| TOPDANMARK AS | DK | 174,18 | -2,17 |
| TRYG-BALTICA | DK | 22,87 | .... |
| ZURICH ALLIED N | CH | 607,80 | +1,46 |
| ▶ DJ E STOXX INSU P | | 335,31 | -1,05 |

## MEDIAS

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| B SKY B GROUP | GB | 7,32 | -0,39 |
| CANAL PLUS /RM | FR • | 278,2 | -1,70 |
| CARLTON COMMUNI | GB | 8,68 | -2,93 |
| ELSEVIER | NL • | 13,4 | +1,13 |
| HAVAS ADVERTISI | FR • | 167 | -2,62 |
| INDEPENDENT NEW | IR • | 3,3 | +1,54 |
| LAGARDERE SCA N | FR • | 37,8 | -3,13 |
| MEDIASET | IT • | 8,13 | -0,25 |
| PEARSON | GB | 19,10 | +1,86 |
| REED INTERNATIO | GB | 7,60 | -1,31 |
| REUTERS GROUP | GB | 11,90 | -0,84 |
| SCHIBSTED | NO | 11,73 | -0,98 |
| TF1 | FR • | 160 | +1,35 |
| UNITED NEWS & M | GB | 8,56 | -0,17 |
| WOLTERS KLUWER | NL • | 162,3 | +0,19 |
| WPP GROUP | GB | 7,04 | +6,80 |
| ▶ DJ E STOXX MEDIA P | | 307 | -0,92 |

## BIENS DE CONSOMMATION

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| AHOLD | NL • | 34,4 | -2,13 |
| ASDA GROUP PLC | GB | 2,23 | -1,28 |
| ATHENS MEDICAL | GR | 22,80 | .... |
| AUSTRIA TABAK A | AT • | 67,8 | -0,07 |
| BEIERSDORF AG | DE • | 69 | -1 |
| BIC /RM | FR • | 54 | -2,35 |
| BRIT AMER TOBAC | GB | 8,36 | +0,17 |
| CASINO GP /RM | FR • | 90,2 | -1,42 |
| CFR UNITS -A- | CH | 1431,97 | -0,65 |
| CPT MODERNES /R | FR • | 506 | +9,20 |
| DELHAIZE | BE • | 86,5 | +0,12 |
| ESSILOR INTL /R | FR • | 344 | .... |
| ETS COLRUYT | BE • | 704 | -0,56 |
| FYFFES | GB | 2,39 | -2,94 |
| GIB | BE • | 37,73 | -2 |
| GOODYS | GR | 27,81 | .... |
| IMPERIAL TOBACC | GB | 10,21 | -1,40 |
| KESKO OY | FI • | 12,4 | -2,75 |
| L'OREAL /RM | FR • | 574 | -1,03 |
| MODELO CONTINEN | PT • | 18,57 | .... |
| PAPASTRATOS CIG | GR | 13,98 | .... |
| PROMODES /RM | FR • | 578 | -0,52 |
| RECKITT & COLMA | GB | 12,51 | +0,23 |
| SAFEWAY | GB | 4,18 | -1,70 |
| SAINSBURY J. PL | GB | 5,51 | +0,79 |
| SEITA /RM | FR • | 51,85 | -5,56 |
| SMITH & NEPHEW | GB | 2,53 | .... |
| STAGECOACH HLDG | GB | 3,46 | .... |
| TABACALERA REG | ES • | 20,19 | +0,20 |
| TAMRO | FI • | 3,8 | -2,06 |
| TESCO PLC | GB | 2,58 | -1,67 |
| TNT POST GROEP | NL • | 30,8 | -0,65 |
| ▶ DJ E STOXX CNCY P | | 491,51 | -1,08 |

## COMMERCE DISTRIBUTION

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ARCADIA GRP | GB | 2,50 | +1,76 |
| BOOTS CO PLC | GB | 13 | -2,92 |
| CARREFOUR /RM | FR • | 587,5 | -0,84 |
| CASTO.DUBOIS /R | FR • | 189,3 | -0,11 |
| CENTROS COMER P | ES • | 21,16 | +0,24 |
| CONTINENTE | ES • | 28,44 | +1,50 |
| DIXONS GROUP PL | GB | 14,92 | -1,53 |
| GEHE AG | DE • | 50,5 | -0,98 |
| GREAT UNIV STOR | GB | 9,88 | -1,15 |
| GUILBERT /RM | FR • | 115,4 | -2,94 |
| HENNES & MAURIT | SE | 66,43 | +0,81 |
| JERONIMO MARTIN | PT • | 35,85 | .... |
| KARSTADT AG | DE • | 340 | +1,49 |
| KINGFISHER | GB | 9,50 | -0,61 |
| MARKS & SPENCER | GB | 5,28 | -0,82 |
| METRO | DE • | 61 | +1,33 |
| NEXT PLC | GB | 9,41 | -0,76 |
| PINAULT PRINT./ | FR • | 151,7 | -1,81 |
| RINASCENTE | IT • | 8,24 | -0,60 |
| STOCKMANN A | FI • | 22 | -2,22 |
| VALORA HLDG N | CH | 194,47 | -1,27 |
| W.H SMITH GRP | GB | 8,11 | +0,54 |
| WOLSELEY PLC | GB | 6,09 | -0,94 |
| ▶ DJ E STOXX RETL P | | 332,22 | -0,68 |

## HAUTE TECHNOLOGIE

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ALCATEL /RM | FR • | 94,6 | -0,42 |
| ALTEC SA REG. | GR | 34,14 | .... |
| ASK PROXIMA | NO | 6,27 | .... |
| BAAN COMPANY | NL • | 8 | -0,62 |
| BARCO | BE • | 175,5 | +0,86 |
| BOWTHORPE | GB | 5,86 | -1,22 |
| BRITISH AEROSPA | GB | 6,25 | +1,85 |
| BRITISH BIOTECH | GB | 0,32 | -18,52 |
| CAP GEMINI /RM | FR • | 156 | -2,50 |
| COLOPLAST B | DK | 100,21 | +0,10 |
| DASSAULT SYST./ | FR • | 36 | +1,69 |
| ERICSSON A | SE | 24,58 | +1,62 |
| FINMECCANICA | IT • | 1,09 | -1,80 |
| FRESENIUS MED C | DE • | 59,2 | +1,20 |
| GAMBRO -A- | SE | 7,73 | +1,47 |
| GAMBRO -B- | SE | 7,78 | +2,21 |
| GETRONICS | NL • | 38 | -1,04 |
| GN GREAT NORDIC | DK | 30,26 | -0,44 |
| INSTRUMENTARIUM | FI • | 32,4 | -1,82 |
| INTRACOM N | GR | 52 | .... |
| KON. PHILIPS EL | NL • | 61,8 | -1,90 |
| MERKANTILDATA | NO | 10,17 | -0,57 |
| MISYS | GB | 8,40 | -1,53 |
| NERA ASA | NO | 1,88 | -0,61 |
| NETCOM ASA | NO | 27,88 | -1,23 |
| NOKIA -A- | FI • | 119,9 | -1,32 |
| NOKIA -K- | FI • | 118,5 | -1,66 |
| NYCOMED AMERSHA | GB | 5,48 | -0,79 |
| OCE | NL • | 23,9 | -0,83 |
| OLIVETTI | IT • | 3,09 | -3,44 |
| RACAL ELECT CON | GB | 5,61 | +0,26 |
| RADIOMETER -B- | DK | 43,04 | -3,03 |
| ROLLS ROYCE | GB | 3,89 | +1,19 |
| SAGEM | FR • | 539,5 | -1,65 |
| SAP AG | DE • | 285 | +0,71 |
| SAP VZ | DE • | 317 | +2,26 |
| SEMA GROUP | GB | 10,76 | -0,13 |
| SIEMENS AG | DE • | 60 | -2,28 |
| SIRTI | IT • | 5,02 | -1,95 |
| SMITHS IND PLC | GB | 13,73 | +1,06 |
| STMICROELEC SIC | FR • | 83 | -2,81 |
| TANDBERG DATA A | NO | 3,61 | -1,58 |
| THOMSON CSF /RM | FR • | 31,5 | -1,56 |
| WILLIAM DEMANT | DK | 56,01 | +0,01 |
| ZODIAC /RM | FR • | 181,4 | -0,33 |
| ▶ DJ E STOXX TECH P | | 559,57 | -1,51 |

## SERVICES COLLECTIFS

| | Code pays | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|---|
| ANGLIAN WATER | GB | 11,15 | -1,15 |
| BRITISH ENERGY | GB | 9,43 | +0,93 |
| CENTRICA | GB | 1,69 | -0,85 |
| EDISON | IT • | 8,64 | -1,48 |
| ELECTRABEL | BE • | 360,5 | -1,93 |
| ELECTRIC PORTUG | PT • | 20,19 | .... |
| ENDESA | ES • | 22,86 | -1,56 |
| EVN | AT • | 118 | .... |
| GAS NATURAL SDG | ES • | 87,6 | +0,34 |
| HAFSLUND -A- | NO | 5,81 | .... |
| HAFSLUND -B- | NO | 3,49 | -1,64 |
| IBERDROLA | ES • | 14,88 | +0,20 |
| ITALGAS | IT • | 4,72 | -2,48 |
| NATIONAL GRID G | GB | 6,95 | +1,48 |
| NATIONAL POWER | GB | 7,82 | +2,27 |
| OESTERR ELEKTR | AT • | 142,95 | -0,89 |
| POWERGEN | GB | 12,17 | -1,75 |
| RWE | DE • | 37,3 | -0,53 |
| SCOT POWER | GB | 8,70 | -0,50 |
| SEVERN TRENT | GB | 13,13 | -0,87 |
| SUEZ LYON EAUX/ | FR • | 170,3 | -0,70 |
| SYDKRAFT -A- | SE | 24,07 | .... |
| SYDKRAFT -C- | SE | 18,14 | .... |
| THAMES WATER | GB | 15,35 | -0,75 |
| TRACTEBEL | BE • | 163 | -0,18 |
| UNION EL.-FENOS | ES • | 15,26 | -1,48 |
| UNITED UTILITIE | GB | 11,65 | -0,49 |
| VIAG | DE • | 482 | -1,23 |
| VIVENDI/RM | FR • | 238,5 | -1,04 |
| ▶ DJ E STOXX UTIL P | | 323,55 | -0,32 |

# EURO NOUVEAU MARCHÉ

15/02 12 h 32 ▶

## AMSTERDAM

| | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|
| AIRSPRAY NV | 27,4 | +1,11 |
| ANTONOV | 0,88 | -1,12 |
| C/TAC | 16,8 | -1,86 |
| CARDIO CONTROL | 9 | +2,27 |
| CSS | 15,75 | -1,56 |
| HITT NV | 8,2 | -2,38 |
| INNOCONCEPTS NV | 19,2 | +1,05 |
| NEDGRAPHICS HOLD | 16,4 | .... |
| POLYDOC | 2 | .... |
| PROLION HOLDING | 74,7 | -0,93 |
| RING ROSA | 9,8 | -2 |
| RING ROSA WT | 1,9 | -5 |
| UCC HOLDING NV | 14,45 | -0,69 |

## BRUXELLES

| | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|
| ENVIPCO HLD CT | 1,7 | .... |
| FARDEM BELGIUM ABC | 16,5 | -2,94 |
| INTERNOC HLD | 4,75 | +1,06 |
| INTL BRACHYTHER B | 11,2 | -0,88 |
| LINK SOFTWARE B | 8 | +4,03 |
| PAYTON PLANAR | 2,68 | +3,08 |
| SYNERGIA | 7,5 | .... |

## FRANCFORT

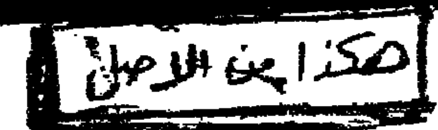
| | Cours en euros | % Var. veille |
|---|---|---|
| 1 & 1 AG & CO.KGAA | 126 | -4,97 |
| AIXTRON | 212 | -0,93 |
| AUGUSTA BETEILIGUN | 58,75 | -5,80 |
| BB BIOTECH ZT-D | 30,55 | -2,55 |
| BB MEDTECH ZT-D | 17,9 | .... |
| BERTRANDT AG | 78 | -2,50 |
| BETA SYSTEMS SOFTW | 22,7 | -3,40 |
| CE COMPUTER EQUIPM | 149 | -7,52 |
| CE CONSUMER ELECTR | 221 | -4,74 |
| CENIT SYSTEMHAUS | 233 | -2,92 |
| DRILLISCH | 182 | .... |
| EDEL MUSIC E 98 | 420 | -2,33 |
| ELSA | 63,5 | .... |
| EM.TV & MERCHANDI | 919 | +8,55 |
| EUROMICRON | 32,3 | .... |
| GRAPHISOFT NV | 23,55 | -1,46 |
| HOEFT & WESSEL | 160 | -2,74 |
| HUNZINGER INFORMAT | 133 | .... |
| INFOMATEC | 299 | +6,78 |
| INTERSHOP COMMUNIC | 118 | -0,84 |
| KINOWELT MEDIEN | 197 | -3,43 |
| LHS GROUP | 42 | -3,45 |
| LINTEC COMPUTER | 145 | -0,68 |
| LOESCH UMWELTSCHUT | 11,2 | .... |
| MENSCH UND MASCHIN | 78,01 | +0,66 |
| MOBILCOM | 390 | -3,22 |
| MUEHL PRODUCT & SE | 17,5 | -8,91 |
| MUEHLBAUER HOLDING | 87 | -1,14 |
| PFEIFFER VACU TECH | 41 | +0,74 |
| PLENUM | 168,4 | -0,15 |
| PSI | 86 | -9,47 |
| QIAGEN NV | 70 | -0,71 |
| REFUGIUM HOLDING A | 31 | -4,32 |
| SACHSENRING AUTO | 17,5 | .... |
| SALTUS TECHNOLOGY | 38,5 | -3,75 |
| SCM MICROSYSTEMS | 73,5 | +2,73 |
| SER SYSTEME | 392 | -3,69 |
| SERO ENTSORGUNG | 11,8 | +1,72 |

**★ CODES PAYS ZONE EURO**

FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

**CODES PAYS HORS ZONE EURO**

CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.





# VALEURS FRANÇAISES

● Le titre **France Télécom** a perdu 1,87 % à l'ouverture des transactions, lundi 15 février, après la publication d'une hausse de 5,2 % de son chiffre d'affaires consolidé pour 1998, à 24,64 milliards €.

● L'action **Lagardère** a plongé de 3,51 % en début de matinée, lundi 15 février. En échange de l'apport de sa division hautes technologies et d'une soulte en espèces, le groupe Lagardère prendra 33 % du capital du nouvel ensemble Aerospatiale.

● Le titre **Thomson-CSF** a reculé de 0,78 %, lundi 15 février au matin. Le groupe d'électronique de défense a racheté à Aerospatiale la participation de 50 % détenue par ce dernier dans le capital de Sextant Avionique.

● L'action **Dassault Aviation** a reculé de 0,12 %, à l'ouverture de la séance du 15 février. Le groupe est indirectement concerné par cet accord puisque Aerospatiale contrôle 45,76 % de son capital.

● L'action **Hermès** a chuté de 5,2 %, lundi 15 février au matin après la publication d'une hausse de 6 % de ses ventes pour 1998. Si les activités cuirs, parfums et arts de la table se sont bien comportées, les ventes de carrés de soie, produit vedette, ont reculé de 13,5 %.

● Le titre **Eramet** a poursuivi sa progression dans les premières minutes de transactions, lundi 15 février. Il s'est adjugé un gain de 6,2 % après un bond de 10,34 %, vendredi 12 février.

## RÈGLEMENT MENSUEL

LUNDI 15 FÉVRIER — **Cours relevés à 12 h 30**

Liquidation : 19 février

| France ▶ | Précédent en euros | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | % Var. 31/12 (1) |
|---|---|---|---|---|---|
| B.N.P. (T.P.) | 143 | 146 | 957,70 | + 2,09 | − 4,23 |
| CR.LYONNAIS(TP) | 140,40 | 140,50 | 921,62 | + 0,07 | + 0,72 |
| RENAULT (T.P.) | 440,80 | 437 | 2866,53 | − 0,86 | + 4,77 |
| SAINT GOBAIN(T.P. | 179,70 | 179,90 | 1180,07 | + 0,11 | − 2,06 |
| THOMSON S.A (T.P | 143,90 | 140,10 | 919 | − 2,64 | − 2,23 |
| ACCOR | 215,70 | 213,60 | 1401,12 | − 0,97 | + 15,77 |
| AGF | 52,40 | 52,15 | 342,08 | − 0,47 | + 2,45 |
| AIR LIQUIDE | 135,60 | 135,80 | 890,79 | + 0,14 | − 13,11 |
| ALCATEL | 95 | 95 | 623,16 | ---- | − 8,91 |
| ALSTOM | 24,05 | 23,40 | 153,49 | − 2,70 | + 17,17 |
| ALTRAN TECHNO. # | 241,50 | 241,50 | 1584,14 | ---- | + 17,51 |
| ATOS CA | 199,90 | 196 | 1285,68 | − 1,95 | − 3,78 |
| AXA | 119,40 | 119,70 | 785,18 | + 0,25 | − 3,07 |
| BAIL INVESTIS | 125,10 | 127 | 833,07 | + 1,51 | + 2,33 |
| BAZAR HOT. VILLE | 95,10 | 95,80 | 628,41 | + 0,73 | − 19,42 |
| BERTRAND FAURE | 54,90 | 54,60 | 358,15 | − 0,54 | − 5,78 |
| BIC | 55,30 | 53,75 | 352,58 | − 2,80 | + 13,73 |

| International ▶ | Précédent en euros | Cours en euros | Cours en francs | % Var. veille | % Var. 31/12 (1) |
|---|---|---|---|---|---|
| AMERICAN EXPRESS | 88,75 | 88,30 | 579,21 | − 0,50 | + 1,61 |
| A.T.T. # | 75,80 | 76,10 | 499,18 | + 0,26 | + 15,39 |
| BARRICK GOLD # | 17,05 | 17,28 | 113,22 | + 1,23 | + 3,66 |
| CROWN CORK ORD.# | 25,56 | 25,91 | 169,96 | − 2,44 | − 1,18 |
| DE BEERS # | 14,51 | 14,35 | 94,13 | − 1,10 | + 28,93 |
| DU PONT NEMOURS | 46,03 | 48 | 314,86 | + 4,27 | + 2,56 |
| EASTMAN KODAK # | 57,35 | 57,50 | 377,18 | + 0,26 | − 6,04 |
| FORD MOTOR # | 52,80 | 51,10 | 335,19 | − 3,21 | − 0,68 |
| GENERAL ELECT. # | 85,25 | 86,70 | 568,71 | + 1,70 | − 1,25 |
| GENERAL MOTORS # | 75,20 | 74,95 | 491,64 | − 0,33 | + 22,26 |
| HITACHI # | 5,79 | 5,72 | 37,52 | − 1,20 | + 11,93 |
| I.B.M # | 152,50 | 154,45 | 1012,80 | + 1,24 | − 2,40 |
| ITO YOKADO # | 53,25 | 53,75 | 352,58 | + 0,93 | − 3,76 |
| MATSUSHITA # | 15 | 15,06 | 98,79 | + 0,40 | + 4,51 |
| MC DONALD'S # | 71,25 | 72,10 | 472,94 | + 1,19 | + 10,83 |
| MERCK AND CO # | 133,10 | 133,90 | 878,33 | + 0,60 | + 5,18 |
| MITSUBISHI CORP. | 4,85 | 4,82 | 31,62 | − 0,61 | + 1,26 |
| MOBIL CORPORAT.# | 77,10 | 76,35 | 500,82 | − 0,97 | + 0,46 |
| MORGAN J.P. # | 96 | 95,50 | 626,44 | − 0,52 | + 4,42 |
| NIPP. MEATPACKER | 12,80 | ---- | ---- | ---- | − 3,25 |
| PHILIP MORRIS # | 38,48 | 35,60 | 233,52 | − 2,41 | − 21,99 |
| PROCTER GAMBLE | 78 | 78 | 511,65 | ---- | − 1,82 |
| SEGA ENTERPRISES | 16,90 | 17,95 | 117,74 | + 6,21 | − 1,37 |
| SCHLUMBERGER # | 45,20 | 44,51 | 291,97 | − 1,52 | + 12,45 |

**ABRÉVIATIONS**
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

**SYMBOLES**
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite; ♦ cours précédent.

**DERNIÈRE COLONNE RM (1) :**
Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; Mardi daté mercredi : montant du coupon ; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon en euros; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

## NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 15 FÉVRIER — Cours relevés à 12 h 30

## SECOND MARCHÉ

LUNDI 15 FÉVRIER — Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

## SICAV ET FCP

Une sélection. Cours de clôture le 12 février

## LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

**DISPARITIONS**

# Michel Seuphor

## Un historien de l'art abstrait

**MICHEL SEUPHOR** est mort à Paris dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 février, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans (*Le Monde* du 13 février).

Michel Seuphor est connu comme historien de l'art abstrait, comme exégète et défenseur de ses tendances les plus rigoureuses, comme un inconditionnel de Mondrian, qu'il a beaucoup fréquenté à Paris dans les années 20, et auquel il a consacré une monographie incontournable (1956), dans laquelle son adhésion à l'œuvre du peintre prend une belle tournure. Il écrit par exemple : *« Lorsque je regarde une peinture néoplastique de Mondrian, mon esprit s'arrête, les multiples affairements de la vie quotidienne tombent de moi comme des écailles, ma pensée entre calmement dans un jardin nouveau où tout est noblesse, vérité, évidence. Pour tout esprit contemplateur cet art est un merveilleux royaume de transcendance. »* Seuphor était d'abord écrivain, mais on le sait moins. Son œuvre purement littéraire est abondante et variée dans sa forme : poèmes, romans autobiographiques, essais, aphorismes, chroniques, pamphlets, Mémoires enfin… L'homme était un intellectuel voyageur, actif et remuant, à la façon des champions des avant-gardes qu'il fréquenta dans les années 20. C'était aussi un artiste, un dessinateur dont l'œuvre d'ailleurs été plus d'une fois exposée dans les musées.

Fernand-Louis Berckelears, le futur Michel Seuphor (anagramme d'Orpheus) est né en 1901 à Anvers, où il passe une jeunesse d'abord rêveuse, puis militante, pour la cause flamande. Il y fonde en 1921 une revue d'action politique et culturelle, *Het Overzicht (Le Panorama)*, qui paraîtra jusqu'en 1925 et deviendra toujours plus internationale et avant-gardiste. Michel Seuphor découvre la poésie dadaïste et l'art géométrique du mouvement hollandais De Stijl. Pour la revue, il commence à voyager à Berlin, à Paris, et à nouer des relations avec Tzara, Marinetti, Kandinsky, les cubistes, Fernand Léger, Ozenfant, les Delaunay, et beaucoup d'autres poètes et plasticiens. Anvers devient trop petit. En 1925, Michel Seuphor, s'installe à Paris. Il devient alors un familier de Mondrian qu'il voit presque tous les jours à la terrasse du Dôme, de Arp et Sophie Taueber, et du photographe André Kertesz, fraîchement arrivé de Budapest. Rencontres, débats, mais aussi échappées dans la poésie (*Lecture élémentaire*, 1928), avant d'entreprendre la défense de l'art abstrait. Contre l'empire grandissant du surréalisme, il fonde le groupe Cercle et Carré, à Vanves, en 1930.

**UNE PÉRIODE TROUBLÉE**

En 1934, de sérieux problèmes de santé incitent Michel Seuphor à quitter la capitale. Il s'installa à Anduze, dans le Gard, et se fait oublier pendant de longues années. Des années de crise (mystique), d'écriture et de dessin, puis de militantisme local et de pamphlets. Une période troublée mais fertile en écrits : poèmes, articles, chroniques, essais, romans, aphorismes, pas forcement retenus par le monde littéraire. De retour à Paris en 1948, incité par le marchand Aimé Maeght, il se lance *dans un ouvrage sur l'art abstrait : L'Art abstrait, ses origines, ses premiers maîtres*, avec lequel il s'impose comme historien, critique et philosophe de l'art. Il écrit ensuite un *Dictionnaire de la peinture abstraite* (1957), *La Peintre abstraite, sa genèse, son expansion (1962)*, et *Art abstrait* en quatre volumes dont les troisième et quatrième sont réalisés en collaboration avec Michel Ragon (1971-1974).

Avec *Le Style et le Cri* et *Le Commerce de l'art* (1965), l'écrivain conjugue poésie, jugements et réflexions sur l'art. L'artiste prend aussi le relais. Depuis 1952, Seuphor pratique ce qu'il appelle *« le dessin à lacunes »* : des figures blanches nées de l'interruption de lignes parallèles tracées à la main. Depuis les années 80, Michel Seuphor vivait non loin du pont Mirabeau, au sixième étage d'un immeuble où il continuait d'écrire, et de publier, romans, essais, contes moraux, et à l'occasion réglait quelques comptes avec ses adversaires, d'hier et d'aujourd'hui, à propos notamment de l'affaire des trois Mondrian acquis en 1978 par le Musée national d'art moderne. Consulté, Michel Seuphor les *avait authentifiés. Il se trompait*, mais avait du mal à le reconnaître.

*Geneviève Breerette*

# Karin Waehner

## Une pionnière de la danse contemporaine

**KARIN WAEHNER**, chorégraphe, pédagogue, est décédée *dans la nuit de mercredi 10 février* des suites d'un cancer du cerveau. Elle était âgée de soixante-douze ans.

Aussi haute de stature que de verbe, Karin Waehner, en France, où elle s'était établie en 1953, perpétuait avec conviction l'enseignement expressionniste de Mary Wigman qu'elle avait suivi de 1946 à 1949 à Leipzig. Jeune danseuse, originaire de Haute-Silésie, elle choisit alors de quitter l'ex-RDA pour l'Argentine, où une rencontre avec le mime Marceau la détermine à venir à Paris. Forte personnalité, elle participe aux premiers développements de la danse contemporaine, en compagnie de ceux, qui comme elle, ont été formés aux courants allemands, soit par Mary Wigman – telle Jacqueline Robinson – soit par Jean Weidt, dit le Danseur rouge – tels Dominique et Françoise Dupuy.

Précurseuse, Karin Waehner est de toutes les aventures. Elle danse avec Jerome Andrews, les Dupuy, crée sa propre compagnie, les Ballets Karin Waehner. En 1960, elle crée et dirige l'enseignement du contemporain à la Schola Cantorum, un poste qu'elle occupait jusqu'à ses derniers jours. Jean Massé, qui fut son danseur, considéré comme son héritier spirituel, témoigne : *« Ses cours ont vu défiler plusieurs générations d'interprètes très différents les uns des autres, de Susan Linke à Angelin Preljocaj, de Jean Pomares à Pierre Doussaint. »*

*« C'est une des dernières tenantes d'une certaine philosophie du mouvement qui disparaît*, dit Odile Cougoule, *jadis dans sa compagnie*, aujourd'hui journaliste à la revue *Danser. Elle formait des humains plus que des danseurs, attentive à ne pas dissocier la technique de la créativité. »* L'œuvre de Karin Waehner mêle des soli qu'elle composait pour elle-même (*L'oiseau qui n'existe pas*, *Poème*, avec Daniel Gélin) et des chorégraphies de groupe. On se rappelle les pièces des années 80 : *Les Marches*, *Sehnsucht*, *La Femme aux trois objets*…

En 1986, elle organise conférences et tournées à l'occasion du centenaire de la naissance de Mary Wigman, dont elle défend la mémoire envers et contre tout, et notamment contre ceux qui accusent celle qu'elle vénère de collusion avec le régime nazi (ce qui est un fait avéré)…

En novembre 1998, on pouvait voir Karin Waehner dans *L'Eloge de l'ombre*, mis en scène par Jacques Rebotier. Surprise par une maladie découverte tardivement, elle prit la *décision d'attendre sa fin certaine*, en stoïcienne. Une cérémonie aura lieu le mardi 16 février, à 11 h 15, en l'église Notre-Dame-des-Blancs-Manteaux, à Paris. Un hommage lui sera rendu en mars à la Schola Cantorum.

*Dominique Frétard*

# Loïc Chotard

## Un fervent du XIXe siècle

**LOÏC CHOTARD**, ingénieur de recherche auprès de Paris-IV, spécialiste du XIXe siècle, est mort lundi 8 février à la Salpêtrière d'un lymphome.

Né en 1960, il avait fait sa carrière en marge de l'Université à partir d'immenses lectures dominées par le sens des rapports entre l'art, l'histoire et la société. Amateur fervent et curieux de ce qui, du XIXe siècle, détient les clés du nôtre, il avait commencé par republier quelques romans plus ou moins oubliés de l'époque, aux éditions France-Empire dirigées par son père, Yvon Chotard, décédé en novembre 1998. Attentif aux images aussi bien qu'aux faits et aux textes, il avait consacré sa thèse au photographe Nadar. Il fut aussi la cheville ouvrière de la publication des *Correspondances romantiques*, le décrypteur des codes intimes de Vigny (PUF), *pointant les erreurs d'Henri* Guillemin.

Directeur de collection chez Flammarion, balzacien et nervalien invétéré, il avait décidé de s'attaquer à la littérature d'aujourd'hui, aux hommes et aux femmes de jadis, comme à sa propre vie – sans arrogance ni provocation, dans le respect consciencieux des êtres et des faits. Son premier roman publié, *Tiers-Monde* (Stock, « Le Monde des livres » du 25 novembre 1994), s'inscrit, avec une nouveauté aiguë, dans la tradition de la description des déviances qui fait de l'homosexualité, *par exemple, cette intrusion tierce* propre à dégonfler les baudruches manichéennes. Ce jeune mort nous laisse sa soif ardente de l'amitié, de la joie, de la justesse, l'envol suspendu d'une œuvre à poursuivre et un second roman prêt à publication.

*Jacques Seebacher*

# Marguerite Puhl-Demange

## La patronne du « Républicain lorrain »

**MARGUERITE PUHL-DEMANGE**, PDG du quotidien *Le Républicain lorrain*, est morte, jeudi *11 février, à l'âge de soixante-cinq* ans au centre hospitalier Alexis-Vautrin de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Née le 25 mars 1933 à Metz (Moselle), elle était la fille de Victor Demange, fondateur du quotidien en juin 1919. Très tôt, elle a hérité de la passion de son père pour la presse. Dès quatorze ans, elle écrit des contes et des chroniques dans une page destinée aux enfants. Bachelière à seize ans, elle n'a pas vingt ans quand elle entre au *Républicain lorrain* après être sortie major de sa promotion de l'institut d'études politiques de Strasbourg. A vingt-cinq ans, elle est nommée directrice du journal. Elle travaille avec son père, dont elle est très proche et qu'elle admire beaucoup. Elle lui succède comme PDG, en 1971, et dirige le journal avec son mari, Claude Puhl, ancien président du Syndicat national de la presse quotidienne régionale (SNPQR). L'un de leurs fils, Mathieu Puhl, est aujourd'hui directeur général du quotidien.

**FIBRE JOURNALISTIQUE**

Dans le journal, on l'appelle *« la Patronne »* et elle affiche sa fierté d'être aussi directrice de la rédaction. Elle publie régulièrement des chroniques littéraires sous le pseudonyme de Claude Fleury. Considérée comme une *« forte personnalité »*, dans le monde de la presse, et dans sa région, elle était appréciée de sa rédaction, car elle conservait sa fibre journalistique. Une journaliste avoue aujourd'hui que *« le journal a le sentiment d'être orphelin »*. On l'appelait aussi *« la fille de son père »*, dont elle a maintenu l'héritage, rédactionnel et capitalistique. A la suite de son père, elle a défendu la Lorraine, plaidant pour la sidérurgie ou pour l'implantation d'une université à Metz. Elle a publié un livre d'entretiens avec Jean-Marie Pelt et Georges Suffert, *La Lorraine au quotidien* (Le Centurion, 1986).

Marguerite Puhl-Demange incarnait un journal qui s'identifiait à sa région et à une famille. Elle était une des représentantes des journaux familiaux dans un monde de la presse régionale en plein bouleversement, notamment dans le nord-est de la France où le quotidien de Metz assiste aux grandes manœuvres qui se déroulent autour de *La Voix du Nord* – qui était son allié – et des *Dernières nouvelles d'Alsace*, passées dans le giron de son principal concurrent, *L'Est républicain*.

*Alain Salles*

**■ LE PÈRE JACQUES LOEW**, l'un des premiers prêtres-ouvriers, est mort dimanche 14 février à Echourgnac (Dordogne), à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Né le 31 août 1908 à Clermont-Ferrand, avocat du barreau de Nice, il découvre la foi à l'âge de vingt-quatre ans. Entré chez les dominicains, il est ordonné prêtre en 1939, collabore avec le Père Lebret à la revue *Economie et humanisme*, puis travaille, de 1941 à 1954, comme docker sur les quais de Marseille, tout étant curé de paroisse à Port-de-Bouc. Après la décision de Rome de mettre fin à l'expérience des prêtres-ouvriers, il fonde la Mission ouvrière saint Pierre et Paul pour l'évangélistion du monde ouvrier, présente en Europe, en Afrique et en Amérique latine. Ses écrits ont exercé une grande influence spirituelle et missionnaire, notamment ses cahiers de *Fêtes et saisons* et ses livres au Cerf : *Si vous saviez le don de Dieu* (1958) ; *Dans la nuit j'ai cherché* (1969) ; *Comme s'il voyait l'invisible* (1964). Ou au Centurion : *Le Bonheur d'être homme* (1988). En 1989, il avait reçu le Grand Prix catholique de littérature.

---

**AU CARNET DU « MONDE »**

### Naissances

*M. et M^me Michel Grandjean*
sont heureux d'annoncer la naissance de leur petite-fille,

**Camille, Michèle, Olivia GRANDJEAN,**

Sue Krause et Olivier Grandjean,
9, chemin de l'Aqueduc,
78430 Louveciennes,
3742 North Magnolia,
Chicago, IL60613.

**Frédéric DÉVÉ**
**et Benedetta CALDARULO**
ont la joie d'annoncer la naissance de

**Lorenzo,**

le 20 janvier 1999, à Rome.

Via Annia Faustina, 15,
00153 Rome (Italie).

### Anniversaires de naissance

– 16 février 1999.

**Hélisa,**

tu as dix-huit ans aujourd'hui et nous t'aimons tous. Très fort.

Philippe, Marie-Louise, Caroline, Charles, Louis,
Ta famille et tous tes amis.

– le 16 février 1999.

**Nordyn,**

il y a trente ans, tu venais au monde. Il me fallait ce support de choix pour te souhaiter un joyeux anniversaire !

Ta femme.

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

### Décès

– M^me Jan Denys Bakker,
née Marcelle Ruff,
*son épouse,*
Marie-Claude et Richard Boisson,
ses enfants,
Et Cédric,
son petit-fils,
Les familles Sluis, Bakker et Ruff,
ont la *peine de faire part du décès de*

**Jan Denys BAKKER,**

survenu le 7 février 1999, à l'âge de soixante-neuf ans.

– René Bruckner,
son mari,
Pascal Bruckner,
son fils,
et Caroline Thompson,
*Eric et Anna Bruckner,*
ses petits-enfants,
ont la grande douleur de faire part du décès de

**Monique BRUCKNER,**
*ancien professeur au collège*
Notre-Dame-de-Sion
à Petropolis (Brésil),

endormie dans la paix du Seigneur le 11 février 1999, munie des sacrements de l'Eglise.

*« Aussi longtemps que nous vivrons, elle continuera de vivre dans nos cœurs et notre mémoire. »*

De la part,
Des *familles Bruckner, Collin, Cortese,* Demongeot, Fourteau, Francon, Gallet, Robin,
De leurs enfants et petits-enfants,
De tous ses amis, en particulier ceux du CIRPA, qui l'ont soutenue de leur amitié chaleureuse.

La messe de funérailles a été célébrée le lundi 15 février en l'église Saint-Etienne-du-Mont, à Paris-5e.

Monique Bruckner reposera dans la sépulture familiale à Hauteville-Lompnes (Ain).

38, rue Cabanis,
75014 Paris.

**[Monique Bruckner était la mère de Pascal Bruckner, écrivain et philosophe, que *Le Monde* accueille dans ses colonnes.]**

– Les présidents des syndicats départementaux Sams,
Le conseil d'administration de la Fnams,
*Le personnel de la Fnams*
et de Labosem,
ont la tristesse de vous informer du décès de

**M. Robert DUGAST,**
président d'honneur
de la Fédération nationale des agriculteurs multiplicateurs de semences,

survenu vendredi 12 février 1999.

Les obsèques auront lieu mardi 16 février à 16 h 30, en l'église de Vaupillon, près de Condom (Gers).

M^me Robert Dugast,
93, rue Michel-Ange,
75016 Paris.
Le Mirail, 32100 Beaumont.

– M^me Pierre Laroque,
sa mère,
Nicole et Pierre-Louis Laroque-Gras et Maxime,
Michel et Marie-France Laroque, Gaëlle, Anne et Christine,
Anne et Jacques Cosnes, *Marianne et* Cécile,
Jean-Louis et Gloria Rie
et leurs enfants,
Catherine et Philippe Gaultier et leurs enfants,
Et toute la famille,
ont la *douleur de faire part de la mort de*

**MARTINE LAROQUE,**
conseiller d'Etat,
président de sous-section

survenue le 11 février 1999, à l'âge de cinquante-six ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Vendredi 12 février.

**Xavier PAGÈS**

nous a quittés pour entreprendre sa grande traversée.

Tous ceux qui l'aiment se réuniront et prieront avec lui au cours de la cérémonie qui aura lieu mercredi 17 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, à Paris.

Alzira

Elsie Pagès, Frédéric, Alzira Pagès,
et ses petits-enfants.

– Josette Michelot,
son épouse,
Vincent et Barbara Michelot,
Cécile et Robert Ferguson,
ses enfants,
Martin, Marianne, Ariane, Angus,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

**Philippe MICHELOT,**
*maître de conférences à l'université*
Blaise-Pascal de Clermont-Ferrand,
vice-président du Conseil national
des Universités, onzième section,

survenu le 11 février 1999.

La cérémonie religieuse a été célébrée le 15 février en l'église de Saint-Saturnin (Puy-de-Dôme).

L'inhumation aura lieu le mardi 15 février à 14 heures, au cimetière de *Saint-Seine-sur-Vingeanne (Côte-d'Or)*, où l'on se réunira.

17 *bis*, avenue du Général-de-Gaulle,
63670 La Roche-Blanche.

– Le président de l'université Blaise-Pascal,
Le directeur de l'UFR lettres, langues et sciences humaines,
Les enseignants, chercheurs, personnels et étudiants de l'université Blaise-Pascal,
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Philippe MICHELOT,**
maître de conférences

– M^me Robert Weiss,
Les docteurs Jacques et Nadine Temkine et leurs enfants,
M^me Hélène Weiss,
son fils et son petit-fils,
M^me Stéphane de Lapierre,

font part du décès, survenu le 3 février 1999, du

**Docteur Robert WEISS.**

L'incinération a eu lieu le 5 février 1999 à Cuers (Var).

Cet avis tient lieu de faire-part.

9, rue Victor-Duruy,
75015 Paris.

– M^me Annie Mazeaud,
son épouse,

Jean-François Mazeaud,
*Anne Mazeaud,*
Pierre-François et Fanny Mazeaud,
Christophe et Christine Mazeaud,
ses enfants,

Pierre Mazeaud,
son frère,
Ses petits-enfants,
Sa famille, ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès du

**docteur François MAZEAUD,**

*survenu le 11 février 1999, dans sa* soixante-et-onzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 17 février 1999 à 14 heures, en l'église d'Héricy, (Seine-et-Marne) et sera suivie de l'inhumation.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Le Bas de la Courbe,
61150 Ecouché-Argentan.
26, rue de Champagne,
77850 Héricy.

### Anniversaires de décès

**Richard**
***ROUD***

13.2.89

Nîmes

### Séminaires

**COLLÈGE INTERNATIONAL DE PHILOSOPHIE**

**● Séminaires**

Hélène Cixous : **« Vues sur mers ou la mère à voir II : la chasse du bonheur »,**
20 février, 6 et 20 mars, 3 et 10 avril, 9 h 30-15 h 30, USIC, 18, rue de Varenne, Paris.

Bruce Begout, Natalie Depraz, Francisco Varela et Pierre Vermersch : **« Exploration de l'expérience et pratique de la description phénoménologique »,**
18 février, amphi. A., 18 mars, amphi. B, 15 avril, amphi. A, 18 heures-20 heures, 20 mai et 17 juin, 19 h 30-21 h 30, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Sidi Mohammed Barkat : **« Les fondements de la violence politique I »,**
17 février, amphi. B, 31 mars, amphi. A, 14 avril, 5 et 19 mai, 2 juin, amphi. E, 18 heures-20 heures, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Bernardo Correa, Stéphane Douailler, Georges Navet et Patrice Vermeren : **« Les dialogues philosophiques »,**
23 février : F. Naishtat « Principes de la philosophie de l'action », et M. Heler « Le recours à la réflexion éthique dans l'activité scientifique », 10 mai : U. Moulines « L'incohérence dialogique du relativisme culturel », 25 mai : A. M. Garcia Raggio « *La philosophie sociale de la première génération positiviste* », 18 h 30-20 h 30, Maison de l'Amérique latine, 217, boulevard Saint-Germain, Paris.

Yves Michaud : **« Identités et démocratie »,**
17 février, 10 et 31 mars, 14 avril, 5 mai, 18 h 30-20 h 30, amphi Stourdzé, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marilia Aisenstein, Sylvie Dreyfus et *François Villa* : **« Comment des théories peuvent-elles se confronter dans le champ de la psychanalyse ? »,**
17 février, 17 et 31 mars, 14 avril, 20 h 30-22 h 30, amphi A, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

Marjolaine Hatzfeld : **« Lacan dans le pari de Pascal »,**
18 février, 11 mars, 1er avril, 6 et 27 mai, 20 heures-22 heures, amphi. A, 17 juin, 20 h 30-22 h 30, amphi. B, Carré des sciences, 1, rue Descartes, Paris.

**L'accès à toutes les activités du Collège est libre et gratuit (dans la limite des places disponibles). Renseignements sur salles, répondeur : 01-44-41-46-85. – Autres renseignements : 01-44-41-46-80**

**CARNET DU MONDE**
Fax : 01-42-17-21-36
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96

**SPORTS** Elève à l'Institut national du football de Clairefontaine (Yvelines), Jérémie Aliadière, quinze ans, a donné son accord pour rejoindre, lors de la saison 1999-2000, le club anglais d'Arsenal dans lequel figurent plusieurs internationaux français. ● LA FÉDÉRATION française de football (FFF) a diligenté une enquête pour faire la lumière sur ce départ, estimant que l'entraîneur français d'Arsenal, Arsène Wenger, a bénéficié d'une « complicité » sur place. ● CETTE AFFAIRE ne doit pas faire oublier les négociations financières, souvent occultes, auxquelles les clubs français se livrent avec les familles de jeunes issus des centres de préformation. ● MARIE-GEORGE BUFFET, ministre de la jeunesse et des sports, confie, dans un entretien au *Monde*, que *« ce commerce est une atteinte à l'éthique sportive »* et annonce que sa future loi d'orientation abordera le problème.

# Le football français veut prévenir le départ de ses jeunes espoirs

## Le club anglais d'Arsenal, dirigé par le Français Arsène Wenger, a recruté, pour la saison 1999-2000, Jérémie Aliadière, âgé de quinze ans, issu de l'Institut national du football (INF). Ce transfert pas comme les autres porte un nouveau coup au système de formation « à la française »

IL S'APPELLE Jérémie Aliadière, il n'a pas encore seize ans et son nom est associé au dernier « scandale » en date du football professionnel. Que lui reproche-t-on ? Pas grand-chose au regard du chemin emprunté par ses illustres aînés. Footballeur en herbe originaire de Rambouillet (Yvelines), Jérémie Aliadière vient de donner son accord pour rejoindre, pour sept ans, Arsenal, le club entraîné par Arsène Wenger et au sein duquel évoluent notamment Emmanuel Petit, Nicolas Anelka et Patrick Vieira. Au mois de juillet, accompagné de ses grands-parents, le jeune attaquant s'installera dans une maison située non loin de London Colney, le centre d'entraînement des célèbres *« canonniers »*.

Sitôt rendu public, ce transfert pas comme les autres a provoqué une levée de boucliers au pays des champions du monde. Jérémie Aliadière est actuellement en troisième et dernière année à l'Institut national du football (INF) de Clairefontaine (Yvelines). Appelés à passer professionnels, les 62 pensionnaires de ce centre de préformation sont régulièrement courtisés par les équipes de division 1 et de division 2 de l'Hexagone. A la fin de leur cursus, ils sont en droit de s'engager pour le club de leur choix. Dans un passé récent, des joueurs comme Thierry Henry et Nicolas Anelka sont sortis de cette antichambre classée au rang d'institution.

C'est la première fois qu'un club étranger s'approprie un élève de l'INF. *« Ses parents ont clairement attendu qu'Arsenal s'intéresse à lui. Si Arsenal présente des arguments sportifs non négligeables, il a également de solides arguments financiers »*, accuse Claude Dusseau, le directeur de l'établissement.

*« Si Jérémie a choisi Arsenal, c'est uniquement parce qu'il a toujours rêvé de porter le maillot de cette équipe. A aucun moment, il n'y a eu marchandage »*, se défend Bertrand Sonet, l'agent qui veille sur sa carrière depuis maintenant un an. Le club s'est engagé à débourser 1,3 million de livres (198 000 €) pour engager l'adolescent : une somme qui englobe les différents frais engagés (logement, billets d'avion...) mais aussi et surtout ses futurs premiers salaires de footballeur professionnel.

Indignée par cette affaire, la Fédération française de football (FFF) a souhaité ne pas en rester là. Une commission d'enquête, composée de quatre membres, a été créée le 29 janvier lors d'un conseil fédéral pour le moins houleux au cours duquel des soupçons de « trahison » ont été lancés. *« Il y a un ripou quelque part. Tout le monde sait qu'il existe des gens dans l'entourage des jeunes footballeurs qui portent une double casquette : éducateur d'un côté et intermédiaire de l'autre, en échange d'une petite commission »*, confie l'un des membres du conseil fédéral.

Dans un premier temps, les regards se sont tournés vers les salariés de l'INF, Claude Dusseau et ses adjoints, André Mérelle et Joachim Francisco Filho. Les trois techniciens ont reçu, depuis, le soutien de plusieurs élus fédéraux ainsi que de la Ligue nationale de football (LNF) pourtant virulente lors du dernier conseil fédéral. *« Il est primordial de savoir ce qui s'est passé. L'INF est financé par l'Etat, par la FFF et par la ligue. On ne peut accepter que les fruits de notre investissement soient récoltés par des clubs non français »*, s'indigne Jacques Thébault, le directeur général de la LNF.

L'enquête pourrait, aujourd'hui, se diriger vers l'AS Saint-Etienne. Le club du Forez a signé un contrat de partenariat avec Arsenal en juillet 1998 à une époque où il connaissait de sérieuses difficultés financières. L'accord permet notamment à Arsène Wenger d'être prioritaire en matière de transfert sur les élèves du centre de formation stéphanois. *« Arsenal avait l'intention de nous confier Jérémie pendant deux ans. Au-delà de cette période, nous l'aurions effectivement laissé partir en Angleterre. Mais comme l'enfant et sa famille ne voulaient pas venir chez nous, Arsenal a préféré le recruter tout de suite, de peur de se le faire prendre par quelqu'un d'autre »*, explique Gérard Soler, le directeur sportif des Verts.

**RECOURS DIFFICILES**

Si l'enquête n'en est qu'à ses débuts, la FFF réfléchit parallèlement à la suite à donner pour que ce genre d'événement ne se reproduise pas. Une plainte auprès de la Commission européenne a été évoquée, mais elle n'a guère de chances d'aboutir vu qu'aucune effraction n'a été commise par la famille Aliadière ni par Arsenal. Un recours auprès de l'Union européenne de football (UEFA) est également envisageable, une clause ayant été votée il y a deux ans afin d'interdire les transferts de joueurs amateurs d'un pays à l'autre. Mais cette mesure est en contradiction avec les articles du traité de Rome relatifs à la liberté de circuler ; de cette contradiction était né, il y a trois ans, l'arrêt Bosman (pour les sportifs professionnels uniquement).

Reste le volet légal. Marie-George Buffet, la ministre de la jeunesse et des sports, a l'intention de présenter devant le Parlement quatre mesures d'urgence, en perspective de la nouvelle loi d'orientation sur le sport ; l'une de ces dispositions concernera la protection des apprentis footballeurs. Le texte pourrait être voté avant l'été, ce qui le rendrait applicable dès le début de la saison prochaine. Il sera, quoi qu'il en soit, trop tard pour Jérémie Aliadière : à la rentrée prochaine, l'adolescent sera déjà en Angleterre.

*F. P.*



OLIVIER PRÉVOST/TEMPSPORT

*Jérémie Aliadière joue déjà en bleu dans la sélection cadets.*

### L'Angleterre recherche un nouveau Michael Owen

**Le recrutement, par Arsenal, du Français Jérémie Aliadière s'inscrit dans un contexte particulier : les principaux clubs anglais sont tous en quête, en effet, du *« nouveau Michael Owen »*, du nom de l'attaquant international de dix-neuf ans qui fait les beaux jours de Liverpool. A la mi-janvier, Arsenal a incorporé dans ses rangs un autre adolescent, Jermaine Pennant, âgé de quinze ans. Son club d'origine, Notts County (D3), aurait touché 2 millions de livres (près de 3 millions d'euros) à titre de compensation. Aujourd'hui, les ténors du championnat anglais lorgnent sur un autre surdoué : Cherno Samba, quatorze ans, actuellement à Millwall (D3), a reçu des propositions financières de quatre clubs de division 1. Il a marqué 122 buts en 32 matches la saison dernière. En Italie, enfin, un petit Napolitain de dix ans, Vincenzo Sarno, a défrayé la chronique : le club de Torino a offert 400 000 francs (61 000 €) à sa famille pour obtenir la garantie de lui faire signer son premier contrat quand il aura quatorze ans.**

# Dans la course aux prodiges, les clubs français ne traînent pas

**SI LE DÉPART** du jeune Jérémie Aliadière en Angleterre met en émoi jusqu'aux plus hautes autorités du sport, il ne doit pas occulter les méthodes parfois controversées des clubs français de division 1 pour acquérir tel ou tel espoir du ballon rond. Faute de garde-fous, le système laisse une grande marge de manœuvre aux pratiques de recrutement. Cadeaux à la famille, promesses de salaires, primes à la signature... La course au prodige ne s'embarrasse guère de moralité.

Il y a aujourd'hui environ 250 jeunes footballeurs de très bon niveau, âgés de 13 à 16 ans, répartis dans 7 centres de préformation, dont celui de Clairefontaine. Les clubs professionnels français – qui financent ces équipements via la Ligue nationale de football (LNF) – se livrent à une lutte sans merci pour attirer les meilleurs vers leurs propres centres de formation dans lesquels l'âge minimum autorisé est de 15 ans. Priorité est donnée aux arguments « classiques ».

**LA MAIN AU PORTEFEUILLE**

Il en va, tout d'abord, de la réputation du centre de formation : Nantes, Auxerre, Lyon, se taillent la part du roi. Il convient, également, de mettre en avant la qualité de l'enseignement scolaire prodigué. Certains clubs proposent ainsi des cours à la carte. D'autres ne manquent pas de rappeler leur taux de réussite au bac, comme le PSG qui reste sur un brillant 100 % obtenu en 1998.

Afin de faire visiter ses installations, l'AS Monaco invite enfants et parents pendant plusieurs jours dans des hôtels luxueux de la principauté. L'entraîneur de l'AJ Auxerre, Guy Roux, n'hésite pas à se déplacer lui-même à la rencontre des familles. *« Je n'y vais pas pour faire du cinéma »*, assure le Bourguignon, qui se souvient avoir rendu visite à six reprises aux parents de Patrice Loko. Cela n'empêcha pas ce dernier de signer au FC Nantes.

Mais les clubs doivent aussi mettre la main au portefeuille. On promet de prendre en charge des billets de train ou d'avion, des polices d'assurance personnelle en cas de blessure, des meubles, des survêtements... *« Il arrive que le club trouve un emploi au père du garçon qui est au chômage »*, indique Dominique Bijotat, le responsable du centre de préformation de Châteauroux. *« Une fois, nous avons donné 65 000 francs [9 893 €] aux parents d'un jeune joueur qui nous intéressait parce que le pavillon familial allait être saisi »*, raconte Guy Roux.

Le principe est celui de l'offre et de la demande : *« S'il y a dix clubs sur un même garçon, on peut assister à de véritables enchères »*, se désole André Mérelle, l'un des éducateurs du centre de Clairefontaine. Les parents se voient ainsi proposer de signer des « conventions » avec les clubs : y sont précisés les futurs salaires que touchera leur enfant au cours de sa formation et lors de son premier contrat professionnel.

Si cela n'est pas suffisant, des *« primes à la signature »* sont alors gracieusement proposées. Il y a deux ans, pour enrôler un jeune talent originaire des Lilas (Seine-Saint-Denis), le PSG a offert *« moins de 100 000 francs [15 220 €] à sa famille*, raconte Marc Collat, le responsable de la formation. *On peut penser que les parents qui ont amené leurs enfants sur les stades tous les week-ends pendant des années méritent une compensation. »* Ces indemnités de transfert qui n'en portent pas le nom peuvent atteindre et même dépasser, dit-on, le demi-million de francs.

*F. P.*

### TROIS QUESTIONS À...

### *MARIE-GEORGE BUFFET*

**1 Que pense la ministre de la jeunesse et des sports du départ d'un jeune footballeur français dans un club anglais ?**

Qu'un jeune de quinze ans soit acheté par un club professionnel me touche profondément. Ce commerce est une atteinte à l'éthique sportive. C'est d'autant plus inquiétant qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé. Nous savons que dans la périphérie du football, des gens repèrent des jeunes talents et se livrent à un véritable trafic.

**2 Dans votre future loi d'orientation sur le sport, y aura-t-il un ou plusieurs articles visant à protéger la formation des footballeurs français ?**

Oui. Je proposerai au Parlement deux dispositions essentielles. La première consiste à interdire toute transaction commerciale sur un jeune sportif mineur. Deuxième mesure : un jeune sportif issu d'un centre de formation devra signer son premier contrat professionnel avec le club qui l'a formé. Cette disposition va donner un fondement juridique aux règles qui s'appliquent dans le sport français. Il s'agit là d'une sorte d'obligation de retour envers la collectivité qui consacre d'importants moyens financiers et humains à la formation. Notre objectif est de préserver l'originalité d'une formation sportive unique au monde. De cette manière, nous maintenons un lien structurel entre une mission d'intérêt général et le sport professionnel. En clair, le gouvernement refuse de livrer le sport professionnel aux seuls appétits financiers.

**3 Ne risque-t-on pas de se heurter à la législation européenne, notamment au traité de Rome ?**

Nous avons eu le même type de débat à propos de la loi sur le dopage. Certains me disaient d'attendre, craignant qu'en se montrant aussi déterminée, la France ne se retrouve isolée en Europe. C'est exactement l'inverse qui s'est produit. Si nous ne voulons pas laisser s'instaurer un commerce d'enfants et voir nos centres de formation devenir des marchés d'approvisionnement des clubs les plus riches, il faut légiférer sans tarder. Jusqu'à une période récente, la logique qui prévalait en Europe était de considérer le sport comme une marchandise, les clubs comme des entreprises, et la loi de la libre concurrence au-dessus des règlements sportifs. Aujourd'hui, cette vision a nettement reculé. Le contexte est favorable à une reconnaissance, au sein de la Communauté européenne, de la spécificité du sport comme élément constitutif d'une culture, d'une identité, d'une citoyenneté.

*Propos recueillis par Frédéric Potet*

### Le championnat de France de football de D1

| | |
|---|---|
| Monaco-Rennes | 4-2 |
| Lyon-Nantes | 2-1 |
| Bordeaux-Bastia | 2-0 |
| Lorient-Montpellier | 1-1 |
| Lens-Paris SG | 2-1 |
| Toulouse-Marseille | 1-0 |
| Strasbourg-Auxerre | remis |
| Sochaux-Le Havre | remis |
| Nancy-Metz | remis |

| | Rouges | Jaunes |
|---|---|---|
| 1 Auxerre | 0 | 39 |
| 2 Nantes | 1 | 33 |
| 3 Lorient | 1 | 37 |
| 16 Bordeaux | 5 | 52 |
| 17 Lens | 6 | 41 |
| 18 Bastia | 11 | 69 |

CLASSEMENT

| | Points | J | G | N | P | Diff. | Chgts | Séries |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 Bordeaux | 52 | 24 | 16 | 4 | 4 | +31 | ▲ | GNGNG |
| 2 Marseille | 51 | 24 | 15 | 6 | 3 | +22 | ▼ | GNPGP |
| 3 Lyon | 41 | 23 | 11 | 8 | 4 | +12 | = | NGGGG |
| 4 Monaco | 38 | 23 | 11 | 5 | 7 | +12 | ▲ | PNGGG |
| 5 Nantes | 38 | 24 | 10 | 8 | 6 | +8 | ▼ | NGNGP |
| 6 Rennes | 37 | 24 | 10 | 7 | 7 | 0 | ▼ | NNGNP |
| 7 Montpellier | 33 | 24 | 9 | 6 | 9 | +4 | = | GNGNN |
| 8 Lens | 32 | 24 | 9 | 5 | 10 | −1 | ▲ | GNPPG |
| 9 Auxerre | 31 | 23 | 8 | 7 | 8 | +3 | ▼ | PGNP– |
| 10 Bastia | 30 | 24 | 9 | 3 | 12 | −3 | ▼ | GNPPP |
| 11 Paris SG | 28 | 24 | 7 | 7 | 10 | −1 | = | PPPGP |
| 12 Metz | 28 | 23 | 7 | 7 | 9 | −7 | = | PGPG– |
| 13 Strasbourg | 25 | 23 | 5 | 10 | 8 | −6 | = | NPPN– |
| 14 Nancy | 24 | 23 | 6 | 6 | 11 | −9 | = | PGPP– |
| 15 Toulouse | 24 | 24 | 5 | 9 | 10 | −16 | ▲ | PPGGG |
| 16 Le Havre | 22 | 23 | 5 | 7 | 11 | −12 | ▼ | PGNP– |
| 17 Lorient | 21 | 24 | 4 | 9 | 11 | −18 | = | GPNPN |
| 18 Sochaux | 17 | 21 | 3 | 8 | 10 | −19 | = | NNNP– |

1 Bordeaux 51 buts • 2 Marseille 42 buts • 3 Montpellier 41 buts.

1 Bordeaux, Marseille 20 buts • 3 Lyon 21 buts.

1 Wiltord (Bordeaux) 17 buts • 2 Laslandes (Bordeaux) 14 buts • 3 Maurice (Marseille) 11 buts.

25e JOURNÉE : Jeudi 25 février : Montpellier-Monaco, Nantes-Bordeaux, Marseille-Strasbourg, Paris SG-Lyon. Vendredi 26 février : Bastia-Toulouse, Auxerre-Lens, Le Havre-Lorient, Rennes-Nancy, Metz-Sochaux.

# Marseille, surpris par Toulouse, abandonne la tête

**LES GIRONDINS** de Bordeaux ont repris la tête du championnat de France de division 1. Grâce à un doublé de leur attaquant nouvellement international, Sylvain Wiltord, les joueurs d'Elie Baup ont battu Bastia (2-0), samedi 13 février, pour le compte de la 24e journée. Privés de leur meneur de jeu Ali Bernarbia, alité, les Bordelais ont tranquillement attendu la deuxième mi-temps pour imposer leur puissance. Avec dix-sept réalisations personnelles depuis le début du championnat, Sylvain Wiltord a accru son avance au classement des buteurs.

Les Girondins ont profité, parallèlement, du faux pas de l'Olympique de Marseille chez l'un des mal classés, le Toulouse FC. Dominés pratiquement toute la rencontre, les Phocéens se sont inclinés sur un penalty du vétéran portugais Oceano, trente-six ans, à un quart d'heure de la fin. Il s'agit de la quatrième victoire consécutive pour l'entraîneur Alain Giresse, revenu en Haute-Garonne après s'être fait licencier du Paris-Saint-Germain. Cette perte de pouvoir de l'OM n'a pas été du goût de ses supporteurs : trois stadiers chargés de la surveillance du Stadium ont été blessés à la suite d'incidents provoqués par des Marseillais à la fin de la rencontre.

**OPTION POUR LYON**

Derrière les deux leaders, l'Olympique lyonnais a pris une option sur la troisième place, synonyme de qualification aux tours préliminaires de la Ligue des champions. Le club rhodanien, qui devait annoncer, lundi 15 février, un accord de partenariat économique avec le groupe de communication Pathé, a pris le dessus sur le FC Nantes (2-1) grâce à deux buts de son capitaine, Alain Caveglia.

Eliminé des deux coupes, l'OL devra désormais se méfier de l'AS Monaco. Dans l'autre match au sommet du week-end, les joueurs de la principauté ont enregistré leur troisième succès de suite en championnat en battant le Stade rennais (4-2). Le Nigerian Victor Ikpeba a inscrit deux buts. Successeur de Jean Tigana à la tête de l'équipe monégasque, Claude Puel avait aligné quatre joueurs de moins de vingt-deux ans en défense : Philippe Christanval, Jérôme Rodriguez, David Di Tommaso et Willy Sagnol.

En raison du froid et de la neige, trois matches ont dû être reportés samedi : Strasbourg-Auxerre, Sochaux-Le Havre et Nancy-Metz. En déplacement à Lens, les joueurs du Paris-Saint-Germain ont demandé à l'arbitre d'annuler la rencontre en raison du mauvais état de la pelouse du stade Félix-Bollaert, mais le match a été joué tout de même et les Parisiens l'ont perdu. Ironie du sort, le but de la victoire lensoise (2-1) a été inscrit par Nicolas Laspalles, qui portait le maillot du PSG il y a encore quelques semaines. Blessé suite à un choc, le capitaine parisien Francis Llacer souffre d'un décollement de la plèvre et sera indisponible pendant six semaines.

# Aux championnats du monde, le bob à quatre français est atteint par la grâce

## Premier titre devant les Suisses et les Canadiens

**UNE SECONDE** et vingt centièmes : sur une piste de bobsleigh, *c'est énorme. Enorme comme la victoire* de l'équipage français dimanche à Cortina d'Ampezzo (Italie) dans le championnat du monde de bob à quatre. Pour son premier *titre mondial dans* cette *discipline*, le premier aussi à échapper aux Allemands et aux Suisses depuis trois décennies, le bob français piloté par Bruno Mingeon n'a pas fait les choses à *moitié* : vainqueur des quatre manches, il a avalé la piste italienne d'une trajectoire souple et glissée, là où ses adversaires se faisaient chahuter et passaient en force.

Bruno Mingeon, considéré depuis plusieurs années comme l'un des meilleurs pilotes du monde et déjà médaillé de bronze avec les mêmes coéquipiers (Max Robert, Emmanuel Hostache et Eric Le Chanony, tous formés à l'école de *l'athlétisme*) lors des Jeux olympiques de Nagano (1998), a pu exprimer toute la palette de son talent sur une piste qui lui convenait à merveille.

*Cette victoire française* a tout pour faire sensation. Elle couronne une démarche totalement atypique. Le bobsleigh est en France un sport sans racines : peu de pratiquants, *une seule* et *unique piste*, à La Plagne, construite en 1992 à l'occasion des JO d'Albertville, un intérêt quasi nul du public, des médias et des sponsors. Rien ne le prédestinait à sortir un *jour* des rôles de figuration.

Mais, en 1994, à l'occasion des JO de Lillehammer, la Fédération française des sports de glace (FFSG) manifeste un intérêt soudain pour cette discipline pratiquée par un nombre réduit de *nations et où les médailles* sont donc sans doute plus abordables qu'ailleurs. « Nano » Pourtier, pionnier du ski acrobatique et *mentor du champion olympique* Edgar Grospiron, vient d'être congédié par la fédération de ski. Il est mandaté par la FFSG pour une mission d'observation auprès du bob français.

En juin 1994, il prend la direction des équipes de France de bob, un sport qu'il avoue ne pas connaître. Ses qualités de meneur d'hommes vont faire merveille. Il recrute un entraîneur italien, Ivo Ferriani, instaure une concurrence sans pitié parmi les athlètes, engage des opérations de détection, lance des partenariats technologiques... « *Notre progression ne relève pas du miracle*, assure-t-il. *C'est le résultat d'une méthode, à base de rigueur et de travail, une méthode que la FFSG m'a laissé la totale liberté d'appliquer comme je l'entendais. J'ai pu m'entourer de techniciens expérimentés et me consacrer à la gestion des hommes et de l'équipe.* » Une équipe renforcée, au début de la saison 1999, par un kinésithérapeute et un préparateur physique italien.

« *Le budget annuel de l'équipe de France se situe entre 1,2 et 1,4 million de francs, l'équivalent du budget de fonctionnement d'un seul des bobs suisses* », souligne « Nano » Pourtier avec un soupçon de fierté. C'est l'opération commando par excellence : des moyens concentrés sur un effectif réduit et un ratio podiums/dépenses très supérieur à la moyenne. L'équipe de France détient il est vrai une source de plus-value *non négligeable* : en Bruno Mingeon, elle possède en son sein un homme dont les doigts sont capables de faire jaillir de l'or de la glace.

**Gilles Van Kote**

# Aux Mondiaux de Vail, Lasse Kjus a remis la polyvalence au goût du jour

## Dans la station du Colorado, le Norvégien a gagné cinq médailles en cinq épreuves

**Il est le vrai héros des championnats du monde ski alpin. *Médaille d'or en super-G et en géant*, médaille d'argent en descente, en slalom et au combiné, Lasse Kjus, vingt-huit ans, a montré que *la polyvalence avait encore du bon.* Mais, pour être resté fidèle aux valeurs d'antan, le Norvégien n'en est pas moins adepte des méthodes « modernes » de préparation, qui lui ont valu d'avoir été contrôlé positif lors de la saison 1998-1999.**

VAIL (Etats-Unis)
*de nos envoyés spéciaux*

*Pour une fois, il a vraiment souri.* Lui qui doit être un supporteur inconditionnel de Buster Keaton a même manifesté sa joie avec une exubérance presque latine. En devenant champion du monde de slalom géant,

**SKI**

Lasse Kjus, vingt-huit ans, n'a pas seulement empoché, vendredi 12 février, son deuxième titre de la quinzaine et sa quatrième *médaille* d'affilée, il a emporté « *la plus belle victoire de sa carrière* ». Dimanche 14 février, il a laissé filé le slalom pour 11 centièmes de seconde au profit de l'inattendu Finlandais Kalle Palander. Son butin de cinq médailles *(deux d'or et trois d'argent)* en cinq épreuves est unique dans les annales du ski alpin. Il place le Norvégien au même niveau que Jean-Claude Killy et l'Autrichien Toni Sailer, *qui ne disputaient toutefois* que trois épreuves à leur époque (le classement du combiné se faisant par addition des temps de la descente et du slalom).

Lasse Kjus est né plutôt timide. C'est skis aux pieds qu'il préfère exprimer sa puissance, extérioriser son tempérament et afficher sa volonté. Il est l'actuel meilleur produit d'exportation du système de formation des champions norvégiens mis au point au milieu des années 80. Sa philosophie repose sur ce qu'on pourrait appeler la « *périodisation de l'entraînement* » sur un cycle de quatre années : dominante *polyvalence sportive* la première année, endurance ensuite, puissance et individualisation plus poussée enfin. Selon le Slovène Ales Gartner, l'un des entraîneurs-clefs de l'organigramme norvégien, « *le but de la préparation physique est de faire des athlètes capables de tenir toute la saison et sur tous le fronts, le travail technique et spécifique sur neige peut ensuite être individualisé* ».

Lasse Kjus a été en quelque sorte « *programmé* » et « *formaté* » pour *être un champion tout temps, toute* neige, tout-terrain, toute discipline. Que ce Norvégien introverti, monolithique et sans effervescence soit l'athlète de référence des *championnats du monde* est conforme à l'évolution du ski alpin de compétition. Et que ses exceptionnelles performances et sa stature impressionnante éveillent des soupçons de dopage colle malheureusement aussi à l'époque...

Le président de la Fédération internationale de ski (FIS), Gian-Franco Kasper, n'élude pas la question : « *Certes, Lasse Kjus a été contrôlé positif à Kitzbühel mais il a fourni un certificat médical le disculpant. Les rumeurs de dopage qui ont suivi ont fait le tour de la presse mondiale. Elles proviennent d'un article autrichien destiné à déstabiliser l'équipe norvégienne. Jusqu'à preuve du contraire, pour moi, il n'y a pas d'affaire Lasse Kjus.* »

Les organisateurs, dont l'objectif était de proposer « *la dernière grande fête du siècle* », ont pu tranquillement privilégier la qualité technique des épreuves et le choix de *terrains* suffisamment sélectifs pour qu'émergent les meilleurs. Objectif atteint : Lasse Kjus, bien sûr, mais aussi son compatriote Kjetil-André Aamodt, les Autrichiens *Hermann Maier*, Hans Knauss, Christian Mayer, Alexandra Meissnitzer, Anita Wachter, Renate Götschl, ou encore la Suédoise Pernilla Wiberg, figurent au palmarès, *dans la plus pure logique sportive.*

### PEU DE SURPRISES

Le public américain, si jovial et bruyant, aurait sûrement aimé plus de sensations à *l'image* des victoires en slalom de l'Australienne Zali Steggall et du Finlandais Kalle Palander. Mais les skieurs de haut niveau, pour peu qu'on leur offre des préparations et des profils de pistes sélectifs, démontrent alors un savoir-faire tout à fait impressionnant, qui laisse peu de place aux surprises. Les duels Kjus-Maier, la domination des descendeuses autrichiennes, les deux slaloms *géant et la descente messieurs* resteront les morceaux de choix du bon millésime 1999.

A l'heure de la spécialisation à outrance, il est amusant de constater que la polyvalence, cette vertu originelle du *ski alpin*, s'impose à nouveau comme une tendance à suivre. Une vérité que devront prendre en compte les dirigeants, entraîneurs et skieurs français qui présentent un *bilan* plus que décevant : une médaille de bronze avec Florence Masnada en combiné, la 6e place avec Mélanie Suchet en descente, la 8e d'Yves Dimier au combiné, la 9e pour Leila Piccard en géant et la 10e pour Raphaël Burtin *dans le géant.*

Les absences, entre autres, de Régine Cavagnoud, Jean-Luc Crétier et Nicolas Burtin ne peuvent suffire à expliquer le manque de présence des coureurs *français dans l'impitoyable* bagarre du haut niveau. Manque de fond technique ? Insuffisance de puissance physique ? Faiblesse psychologique ? Absence de moyens financiers ? Malchance ? Effectif réduit en qualité et quantité ? Désintérêt national pour le ski ? Ces questions, toutes légitimes, et leurs réponses embryonnaires se retrouvent plus ou moins dans la bouche des responsables fédéraux.

« *Nos athlètes skient bien mais ils n'ont pas la carrure du haut niveau*, constate, désabusé, Jean-François Saurin, directeur technique national, qui se console comme il peut avec un brin de dérision. *C'est l'année de tous les changements : l'Italie, l'Allemagne et les Etats-Unis reviennent bredouilles. La France a au moins le privilège de figurer au tableau d'honneur.* »

**Gilles Chappaz et Paul Miquel**

### *Treize médailles pour l'Autriche*

**Avec les cinq médailles de Lasse Kjus, la Norvège est deuxième au classement des médailles (trois d'or, quatre d'argent, cinq de bronze) mais la première place revient à l'Autriche (cinq d'or, trois d'argent et cinq de bronze). Dans deux épreuves féminines, le super-G et la descente, les Autrichiennes ont réussi le triplé. Autrichiens et Norvégiens se partagent vingt-deux des trente médailles mises en jeu. La Suède avec deux médailles, dont une d'or, finit troisième. La France, pour sa part, enregistre un *résultat décevant* et doit se contenter de la seule médaille en bronze obtenue par Florence Masnada dans le combiné.**

### TROIS QUESTIONS À...
## *BERNARD CHEVALIER*

**1 L'équipe de France revient des championnats du monde avec *une médaille de bronze, gagnée* par Florence Masnada dans le combiné. En tant que président de la Fédération française de ski, que vous inspire ce bilan ?**

Je suis d'abord très déçu, notamment à cause des revers de nos slalomeurs car *nous étions* persuadés que Pierrick Bourgeat ou Sébastien Amiez ramèneraient une médaille. Mais, d'une manière générale, je crois qu'il faut prendre *en compte notre manque de* chance. Aucune équipe ne peut se permettre de perdre trois de ses leaders comme nous l'avons fait. Les blessures de Régine Cavagnoud, *Jean-Luc Crétier* et Nicolas Burtin nous ont été fatales.

**2 Comment expliquez-vous, *justement*, le *nombre* invraisemblable de blessures dont les skieurs français ont été victimes ?**

Difficile de savoir mais, au risque de me répéter, je crois que *la part de malchance* a été déterminante. Peut-être que les Français sont plus « fragiles » que les autres compétiteurs. Il faudra affiner l'analyse, mais on peut d'ores et déjà penser que la préparation physique n'a pas été suffisamment *adaptée à chaque* individualité. Il faudra sérieusement réfléchir à ce problème dans un proche avenir.

**3 *Pierrick Bourgeat* et Raphaël Burtin incarnent désormais la relève du ski alpin français. Où sont les autres ?**

Nos équipes en juniors en Coupe d'Europe marchent relativement bien, mais on arrive certainement à un changement de *générations. C'est assez clair à la* fois chez les filles et chez les garçons. On doit maintenant accepter cette situation et assimiler ce phénomène pour continuer à être *pointilleux dans les sélections* nationales. Pour cela, il ne fallait piocher que dans les quinze premiers mondiaux pour constituer l'équipe de France des championnats du monde. C'est ce que nous avons fait. Je pense que nous *avons eu raison. Cela n'aurait servi* à rien d'envoyer des jeunes au casse-pipe. Cette politique est une volonté fédérale qui va petit à petit se mettre en place pour les *juniors*, car, *hélas*, nous ne disposerons jamais d'un vivier de jeunes skieurs talentueux, comme c'est le cas en Autriche.

***Propos recueillis par Paul Miquel***

# *L'or des slaloms échappe aux grandes puissances*

VAIL (Etats-Unis)
*de notre envoyé spécial*

Sur les pistes de Vail, les skieurs le répétaient à *l'envi : pendant les championnats du monde*, tout est possible. Contrairement à la Coupe du monde où chaque épreuve compte pour le classement final, les résultats des Mondiaux sont parfois imprévisibles car ils se jouent sur « *une course d'un jour* ». Pourtant à Vail, *jusqu'aux ultimes* épreuves, le duel austro-norvégien a plus ou moins travesti les statistiques habituelles. Mais, dans les deux slaloms qui ont clôturé les épreuves, le Finlandais Kalle Palander et l'Australienne Zali Steggall ont finalement créé la surprise en prouvant qu'ils avaient un sens aigu de l'acuité historique.

Dimanche 14 février, l'intrépide Kalle Palander a donc imposé l'extrême agressivité de son style pour ravir la médaille d'or au Norvégien Lasse Kjus. « *Pendant la première manche, je pensais finir dans les cinq premiers*, a-t-il remarqué. *Quand je me suis élancé pour la seconde manche, je pensais que je pouvais finir sur le podium. Et, juste avant l'arrivée, j'ai enfin cru à la médaille d'or.* »

### EFFORTS SUR LE SKI ALPIN

*Grâce à cette couronne mondiale*, Kalle Palander devient le premier Finlandais à remporter un titre majeur dans une discipline alpine alors que son pays est plus habitué aux médailles en ski nordique. Influencée par sa voisine norvégienne, la Fédération finlandaise de ski – comme celle de Suède, d'ailleurs – semble avoir décidé de porter ses efforts vers *l'alpin*.

Chez les dames, samedi 13 février, la surprise a été offerte par la victoire de l'Australienne Zali Steggall. Le marsupial skieur qui orne le sympathique écusson de l'équipe de ski *australienne a gagné* un nouveau titre après la médaille de bronze déjà acquise aux Jeux olympiques de Nagano l'an passé par la même skieuse. Au terme d'une seconde manche d'anthologie, l'Australienne, âgée de vingt-quatre ans, a *joliment coiffé toutes ses* adversaires.

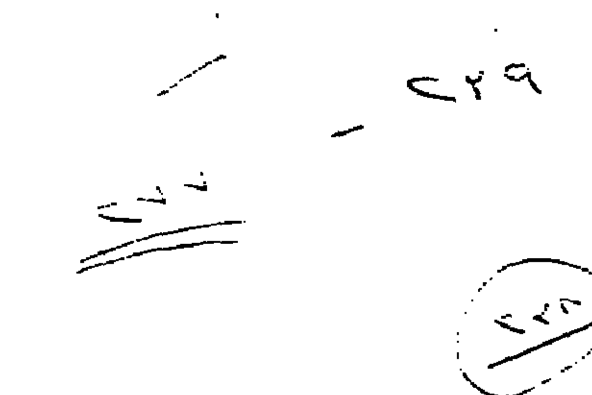
La blonde Zali Steggall a su profiter du tracé réalisé par son entraîneur autrichien, Helmut Spiegel, pour déployer un ski à la fois fluide et offensif. « *Zali Steggall est une slalomeuse du vertige qui possède un sens extrême de l'équilibre et une incroyable capacité de concentration sur des longues distances*, explique son entraîneur. *En plus, elle aime la neige dure et les pentes raides. C'est la raison pour laquelle j'ai utilisé à fond la verticalité du mur final... là où plusieurs autres skieuses ont échoué.* »

Zali Steggall devient la première Australienne à décrocher une médaille d'or aux championnats du monde. Grâce à des parents nomades, la jeune femme a passé dix années de son enfance à Morzine, où elle a découvert la neige et surtout l'amour du ski de compétition. « *Avant de m'aligner à Vail, j'ai tout fait pour arriver au meilleur niveau*, a-t-elle expliqué. *Dans la cabane, avant de m'élancer, j'ai entendu le public qui applaudissait Pernilla Wiberg. J'ai alors compris qu'elle était en tête et qu'il fallait que je réussisse une course parfaite.* »

En toute simplicité, elle a effectué le meilleur parcours, devançant de 8 dixièmes de seconde la Suédoise Pernilla Wiberg (argent) et la jeune Norvégienne Trine Bakke (bronze), alors que la première Française, Florence Masnada, ne pointe qu'à la quatorzième place.

***Pa. M.***





# Salt Lake City salit l'image des Jeux de Sydney

## Mis en cause par la commission d'éthique américaine, Phil Coles, membre du Comité international olympique, a dû démissionner du comité d'organisation des JO de 2000

**L'ancien canoétiste Phil Coles, aujourd'hui membre du Comité international olympique (CIO), est cité dans le rapport d'enquête réalisé par le Comité d'éthique des Jeux olympiques d'hiver de Salt Lake City (2002). On lui reproche d'avoir bénéficié de quatre voyages aux Etats-Unis, *notamment un pour assister au Super Bowl, la finale du championnat professionnel de football américain, alors que le règlement du CIO n'autorise qu'une seule visite dans les villes candidates. Homme portant plusieurs casquettes, Phil Coles a dû quitter son poste au* comité d'organisation des Jeux olympiques de Sydney (2000). Son nom est associé à *d'autres affaires. La presse australienne a révélé que sa compagne était employée dans une agence de voyages de luxe travaillant* pour des membres de comités olympiques et des parraineurs étrangers.**

**AUCKLAND (Nouvelle-Zélande)**
*de notre correspondante*

Ancien sélectionné olympique de canoë, pilier du milieu sportif australien, membre du Comité olympique international (CIO) ainsi que du Comité d'organisation des Jeux olympiques de Sydney (Socog), Philip Coles est aujourd'hui dans l'œil du cyclone. L'homme n'a pas eu d'autre choix que de renoncer à ses fonctions auprès de l'organisation des Jeux de Sydney lorsque le rapport sur la candidature de Salt Lake City révéla qu'il avait, lui aussi, abusé des bénéfices que lui procure sa fonction olympique. Le document, rédigé par le Comité d'éthique de Salt Lake City, indique que les familles de Philip Coles et de son collègue du Guatemala, Willy Kaltschmitt Lujan, ont bénéficié de quatre déplacements aux Etats-Unis.

Un de ces voyages, organisé autour du Super Bowl (la finale du championnat de football américain), aurait coûté à Salt Lake City 20 000 dollars (17 700 €). Depuis février 1994, les membres du CIO sont supposés n'effectuer qu'une seule visite par ville candidate. En outre, les cadeaux aux membres du CIO ne doivent pas coûter plus de 150 dollars (132 €). Phil Coles a jugé ces accusations *« fallacieuses »*, blâmant le *« comportement immoral »* des auteurs du rapport. Volant au secours de son collègue de « mission », le représentant guatémaltèque a déclaré : *« Ils nous ont emmenés au Super Bowl. Nous n'avons rien demandé. Notre plus grosse erreur fut sans doute d'accepter. »*

A soixante-sept ans, bien que Phil Coles soit plutôt perçu comme honnête, l'ancien champion n'en est pas à sa première polémique. Il y a un mois, il fut contraint de démissionner d'un poste de « conseiller olympique » auprès d'un vaste groupe hôtelier, embarrassé par les révélations de l'*Australian Financial Review* dénonçant un flagrant conflit d'intérêts.

**EXTRAVAGANCES**

Dimanche, un autre quotidien australien, *The Sun Herald*, révélait que la compagne de M. Coles, Patricia Rosenbrock, par ailleurs consul honoraire du Guatemala, travaille pour le bureau de Sydney d'une agence de voyages, Jet Set Sport, dont les clients sont le Comité olympique américain et plusieurs comités olympiques européens.

Avant que n'éclate cette nouvelle affaire, le CIO avait indiqué qu'il allait falloir faire la part des choses entre un membre clairement corrompu et un membre, comme Phil Coles, s'étant laissé aller à certaines extravagances peu conformes à l'esprit olympique. C'est toutefois la première fois, depuis le début du scandale qui a entouré la candidature américaine pour les Jeux d'hiver de 2002, qu'un Australien est cité. La révélation a été particulièrement mal reçue du ministre des Jeux olympiques en Nouvelle-Galles du Sud, et président du Socog, Michael Knight, qui s'est déclaré *« aussi impatient que vous* [les médias] *d'entendre les explications* [de Phil Coles] ».

Sydney s'inquiète de ce nouvel élément qui va forcément porter préjudice à l'image des JO, prévus en septembre 2000. Déjà fin janvier, l'un des membres du comité de candidature avoua avoir promis de l'argent à deux membres africains du CIO, si la candidature de Sydney l'emportait. Et ce, à la veille du vote. Le 10 février, le Socog avait approuvé une enquête indépendante sur la candidature de Sydney. Phil Coles n'a pas participé à cette réunion. Il était malade.

Mais le signe le plus inquiétant pour Sydney est sans doute venu de Holden. Le constructeur automobile australien qui apporte, dit-on, 30 millions de dollars australiens (18,3 millions d'euros) et doit fournir 2 500 véhicules, s'est déclaré sincèrement soucieux d'une future communication autour des JO. Le Socog doit encore trouver 200 millions de dollars australiens (122 millions d'euros) en sponsoring.

*Florence de Changy*

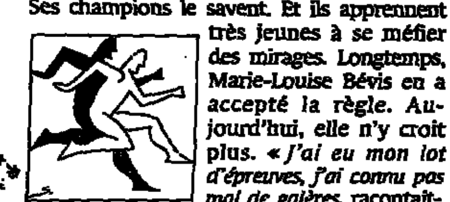
### *Les doutes d'un sponsor olympique*

**La société sud-coréenne de matériel électronique Samsung s'interroge sur la pertinence de son partenariat olympique depuis que les affaires de corruption minent le Comité internationale olympique (CIO) et pourrait bien se retirer. *« Nous devons prendre connaissance des conclusions des différentes enquêtes avant de prendre notre décision »*, a expliqué Kim Se-hun, président de la firme, lundi 15 février, dans un entretien au quotidien australien *Sydney Morning Herald*. Samsung, qui appartient au premier cercle des partenaires du CIO, au même titre que Coca-Cola ou Visa, a apporté 50 millions de dollars (43,5 millions d'euros) sur quatre ans. Il y a quelques jours, la compagnie d'assurances américaine John Hancock, autre partenaire olympique de taille, a annoncé qu'elle ne ferait plus figurer les anneaux olympiques aux côtés de son logo tant que les soupçons de corruption persisteraient.**

# Marie-Louise Bévis, championne de France et RMiste

**LIÉVIN**
*de notre envoyé spécial*

L'athlétisme n'aime pas l'illusion. Il lui préfère la justesse et l'exactitude. Par principe. Ses champions le savent. Et ils apprennent très jeunes à se méfier des mirages. Longtemps, Marie-Louise Bévis en a accepté la règle. Aujourd'hui, elle n'y croit plus. *« J'ai eu mon lot d'épreuves, j'ai connu pas mal de galères,* racontait-elle avec douceur, dimanche 14 février, au soir des championnats de France en salle au stade couvert de Liévin. *J'espère seulement maintenant que mon histoire servira aux autres athlètes. »*


ATHLÉTISME

Son histoire ? Un mauvais film. Spécialiste du 400 m, cette jeune fille au regard timide a patiemment escaladé le sommet de cette discipline, dans l'ombre immense de Marie-José Pérec. En 1996, elle gagne son billet pour les Jeux d'Atlanta, mais reste bloquée à la porte. *« J'étais remplaçante au 4×400 m »*, se souvient-elle. L'année suivante, Marie-José Pérec change de couloir et se concentre sur le 200 m. Marie-Louise Bévis en profite. Un premier titre national en salle, l'hiver, puis un autre l'été, en plein air. *« J'ai tout gagné cette année-là »*, raconte-t-elle avec fierté.

A l'époque, l'athlétisme suffit à remplir son existence. Elle vit de ses primes, d'une aide versée par l'Etat au titre de la préparation olympique et de quelques contrats. Un début d'aisance matérielle, pas encore la fortune. Mais Marie-Louise Bévis n'a pas besoin de plus. Elle est athlète professionnelle. Du moins veut-elle le croire.

**« J'AI VU LE REGARD DES GENS CHANGER »**

La suite ? Elle en parle avec peine. En 1998, un virus se glisse dans sa foulée et la laisse sur le flanc. *« Certains jours, j'étais si faible que je m'écroulais dans le métro,* raconte-t-elle. *Et il fallait m'emmener aux urgences. »* Sa saison estivale n'y survit pas. Il lui faut renoncer à disputer la moindre compétition. Et se résigner à voir son nom disparaître des bilans. Faute de résultats, ses revenus s'effritent. Elle rogne sur tout, abandonne son appartement pour une chambre dans un foyer, visite les assistantes sociales. *« J'aurais bien aimé trouver un emploi,* dit-elle, *mais je n'ai pas la moindre formation. J'ai arrêté mes études après un BEP. Et je n'ai jamais vraiment jamais travaillé. Du coup, je n'avais même pas droit aux Assedic. »* Parfois, il lui faut solliciter l'aide de ses proches pour ne pas sombrer dans la misère. Son entraîneur paye souvent le loyer.

Elle mange rarement à sa faim. *« Je n'avais plus de contrat d'équipement sportif,* raconte-t-elle. *J'étais obligée de payer moi-même mes chaussures et mes survêtements. J'ai même porté les affaires de Marie-José Pérec. On est bonnes copines, elle m'a donné un coup de main. »* A force de démarches, Marie-Louise Bévis obtient finalement de toucher le RMI. Un début d'embellie. *« Mais j'ai vu le regard des gens changer,* dit-elle. *Quand je racontais mon histoire, mes amis eux-mêmes ne me croyaient pas. Une championne de France RMiste, cela leur semblait impossible. »*

Aujourd'hui, la jeune femme a retrouvé l'allure d'une athlète. Et, surtout, son quotidien l'épargne désormais du pire. Elle bénéficie depuis la fin de l'année passée, grâce au service social de la Fédération française d'athlétisme, d'un contrat emploi-solidarité chez EDF. Salaire : 2 900 francs mensuels. Son nouveau club, le CA Montreuil, lui donne un coup de main pour payer son loyer. Et elle a conservé l'acquis d'une aide à la préparation olympique, une bourse de 9 000 francs par an, versée en deux fois.

Son histoire, Marie-Louise Bévis la croit volontiers exemplaire. *« Une carrière d'athlète est fragile,* avoue-t-elle. *On se croit au sommet, mais tout peut s'écrouler. »* En France, ils sont une dizaine à vivre confortablement de l'athlétisme. Les autres prient le ciel que la blessure ne vienne jamais se mettre en travers de leur route.

*Alain Mercier*

# Le peloton cycliste professionnel demande que l'on laisse « du temps au temps »

**MARSEILLE**
*de notre envoyé spécial*

*« C'est pour parler de sport au moins ? »* L'interrogation voile à peine une exigence. Formulée par Frédéric Moncassin, le coureur français de l'équipe Crédit agricole, elle résume l'état d'esprit en ce début de saison des cyclistes professionnels. A écouter le petit monde du vélo, on aurait que trop parlé des problèmes de dopage depuis l'été 1998. *« Les gars en ont marre »*, souligne Marc Madiot, le directeur sportif de l'équipe de la Française des jeux. *« Les coureurs disent : maintenant parlons de vélo » »*, confirme son homologue au sein de l'équipe du Crédit agricole, Roger Legeay.


CYCLISME

On ne saurait cependant tourner aussi aisément une page comme celle-là. De fait, au Tour méditerranéen, qui s'est achevé, dimanche 14 février, avec la victoire finale de l'Italien Davide Rebellin (Polti), le *« séisme »* de 1998 revenait plus qu'à son tour dans les conversations. Hein Verbruggen, le président de l'Union cycliste internationale (UCI), avait même jugé bon de se déplacer afin de prendre la température du peloton. Il aura certainement pu constater que certains ont accusé le *« coup de semonce »*, comme le souligne Stéphane Heulot, le coureur de la Française des jeux.

Mais, en ce début de saison, un terme revient sur toutes les lèvres : suivi médical longitudinal. Trois mots pour résumer la série de contrôles biologiques auxquels les coureurs professionnels sont dorénavant tenus de se soumettre quatre fois l'an. Décrétée et mise en place en France par la Fédération de cyclisme (FFC), cette mesure serait, à écouter coureurs et directeurs sportifs, la garantie d'une évolution saine.

**« C'EST BIEN POUR NOUS »**

*« Il n'y avait pas d'alternative »*, ajoute Stéphane Javalet, directeur sportif de l'équipe BigMat Auber. *« C'est bien pour nous »*, assure Emmanuel Magnien de la Française des jeux. La volonté de repartir sur de nouvelles bases trouve-t-elle d'ores et déjà une traduction sur les routes ? Il y aurait quelques petits signes. *« Cela roule aussi vite mais moins longtemps »*, note Gérard Guillaume, relevant que *« tout le monde joue le jeu dans les équipes françaises, au grand soulagement du plus grand nombre »*.

Mais, de l'avis général, le premier véritable bilan du comportement du peloton ne pourra venir que plus tard dans la saison. Sans doute après les classiques. *« Il faut laisser du temps au temps, laisser le temps de poser ces nouvelles fondations et puis voir à uniformiser les réglementations d'un pays à l'autre »*, considère Marc Madiot.

Le tout est de savoir si ce suivi longitudinal ne risque pas de rester un terme facilement brandi, sans réel changement des comportements. En tablant notamment sur le secret médical. On peut se poser la question à voir le coup de sang des cyclistes après la publication, voici deux semaines par le quotidien *Libération*, des premiers éléments tirés des premiers contrôles : ceux-ci font apparaître un taux de fer anormalement élevé dans le sang d'une grande proportion d'athlètes, pouvant refléter des prises d'EPO.

*« Les coureurs n'ont pas supporté de voir ces résultats dévoilés comme cela et l'amalgame, tous dopés, qui a été fait »*, explique Jean-Claude Ducasse, président de l'Union nationale des cyclistes professionnels, qui affirme avoir porté plainte contre X. *« C'est un bilan à un temps donné. C'est dans le temps que l'on verra si ces anomalies sont inquiétantes »*, considère pour sa part Gérard Guillaume, qui souligne que *« tout cela justifie bien les mesures de suivi qui ont été prises »*. De toute façon, comme le résume Stéphane Heulot, les coureurs doivent désormais être conscients que *« c'est notre avenir personnel que l'on joue tous »*.

*Philippe Le Cœur*

### *L'Italien Davide Rebellin de bout en bout*

**Un vent mauvais a soufflé sur le Tour méditerranéen. Non que les affaires de 1998 aient rattrapé le peloton, même si la fouille par la police de véhicules de l'équipe italienne Lampre le 8 février, à un péage à Antibes (Alpes-Maritimes), avait pu laisser penser le contraire. Si le peloton a été malmené, c'est par un mistral violent et glacial. Ce qui n'a pas empêché les raids solitaires, tel celui victorieux de Guillaume Auger (BigMat Auber) le 12 février à Miramas. Mais ce vent du nord, souvent défavorable, a permis à l'Italien Davide Rebellin (Polti) de ne pas être réellement inquiété par ses adversaires les plus dangereux et de conserver de bout en bout son maillot de leader conquis le premier jour au mont Faron, au-dessus de Toulon. Vainqueur en 1998 des Trois Vallées Varésines et du Tour de Vénétie, Davide Rebellin, 27 ans, s'est adjugé le Grand Prix Suise et la Classica San Sebastian en 1997, et a fini sixième du Tour d'Italie 1996.**

# Le Finlandais Tommi Makinen devance l'Espagnol Carlos Sainz au Rallye de Suède

**DÉJÀ VAINQUEURS** du Rallye Monte-Carlo, les Finlandais Tommi Makinen et Risto Mannisenmaki (Mitsubishi) se sont adjugé, dimanche 14 février, la 48e édition du Rallye de Suède, deuxième épreuve de la saison. Sous des conditions climatiques plutôt clémentes, le triple champion du monde s'est attribué 9 des 19 spéciales (*Le Monde* daté 14-15 février), et devance l'équipage espagnol Sainz-Moya (Toyota). Au classement du championnat du monde des pilotes, Tommi Makinen conforte sa place de leader (20 points), suivi par le Français Didier Auriol (Toyota) qui, à 13 longueurs, partage le fauteuil de dauphin avec le Finlandais Juha Kankkunen (Subaru).

## DÉPÊCHES

■ **ATHLÉTISME : l'Ethiopien Haile Gebrselassie a battu le record du monde du 5 000 m en salle,** dimanche 14 février, en 12 min 50 s 38 au meeting de Birmingham. Le précédent record était détenu depuis le 19 février 1998 par le Kényan Daniel Komen (12 min 51 s 48).

■ **FOOTBALL : la Lazio Rome s'est hissée en tête du championnat d'Italie,** grâce à un match nul obtenu à Cagliari (0-0), dimanche 14 février lors de la 21e journée. Au classement, les Romains devancent, à la faveur d'une meilleure différence de buts, la Fiorentina qui s'est inclinée à Udinese (1-0).

■ **Saint-Etienne renforce sa place en tête du championnat de France de D2,** après sa victoire à Wasquehal (3-1), samedi 13 février lors de la 27e journée. Le terrain du stade de l'Aube étant gelé, Troyes, son dauphin à sept points, a été contraint à l'inactivité face à Amiens.

■ **JUDO : au Tournoi de Paris,** qui s'est achevé dimanche 14 février, le seul titre des Français a été remporté par Ferrid Kheddar (– 73 kg). Une médaille d'argent et sept troisièmes places complètent ce modeste tableau.

■ **RUGBY : l'US Dax, Bègles-Bordeaux et Biarritz,** respectivement vainqueurs de Béziers (32-14), Montferrand (44-13) et Narbonne (27-6), ont assuré leur qualification pour la deuxième phase du championnat de France, lors de la 13e journée, disputée samedi 13 et dimanche 14 février.

■ **TENNIS : le Français Jérôme Golmard a gagné dimanche 14 février son premier titre en s'imposant** en finale du tournoi de Dubaï, face à l'Allemand Nicolas Kiefer (6-4, 6-2).

■ **LOTO : résultats des tirages nº13 effectués samedi 13 février. Premier tirage :** 7, 9, 10, 22, 34, 37 ; *numéro complémentaire* : 16. **Rapports pour 6 numéros :** 2 531 160 F (385 872 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 41 595 F (6 341 €) ; 5 numéros : 4 915 (749,28 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 222 F (33,84 €) ; 4 numéros : 111 F (16,92 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 24 F (3,65 €) ; 3 numéros : 12 F (1,82 €). **Second tirage :** 3, 10, 20, 27, 45, 46 ; numéro complémentaire : 1. 6 numéros : 16 192 800 F (2 468 576 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 71 670 F (10 926 €) ; 5 numéros : 7 620 F (1 161,66 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 314 F (47,86 €) ; 4 numéros : 157 F (23,93 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 30 F (4,57 €) ; 3 numéros : 15 F (2,28 €).

# Beaucoup de grisaille

MARDI, l'air froid et sec qui recouvrait le pays ces derniers jours est remplacé par des masses d'air humides et plus douces. Le risque de neige ou de verglas, encore présent en tout début de journée dans l'Est, disparaît rapidement en plaine.

**Bretagne, pays de loire, Basse-Normandie.**– Près de la Manche, après une matinée compromise par le crachin, l'après-midi laisse entrevoir de belles éclaircies. Les températures sont de l'ordre de 7 à 10 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** – Quelques pluies vont passer du nord au sud, surtout sur les régions situées au nord de la Seine. Après la pluie matinale, le Nord-Picardie profite de bons rayons de soleil. Il fait de 6 à 9 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.**– Du val de Saône à l'Alsace, risque de verglas en début de journée, avec quelques flocons ou pluies verglaçantes. Les régions de plaine retrouvent de petites pluies et des températures positives, de 4 à 7 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.**– Quelques flocons possibles à l'aube dans le Rouergue et toute la journée dans les Pyrénées au-dessus de 1 000 mètres. Les nuages occupent le devant de la scène mais se contentent de donner quelques bruines éparses. Il fait de 8 à 11 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** – Les nuages s'étendent à l'ensemble des régions, gagnant les Alpes en fin de matinée. Un peu de neige en montagne, quelques pluies en plaine, verglas possible au petit matin à Lyon. Le mercure atteindra 4 à 8 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.**– Le soleil s'impose rapidement. Le vent d'ouest d'abord anodin se renforce sensiblement en cours de journée pour atteindre 70 kilomètres/heure en rafales. Il fait de 8 à 12 degrés.

**16 FEVRIER 1999**
**Prévisions vers 12h00**

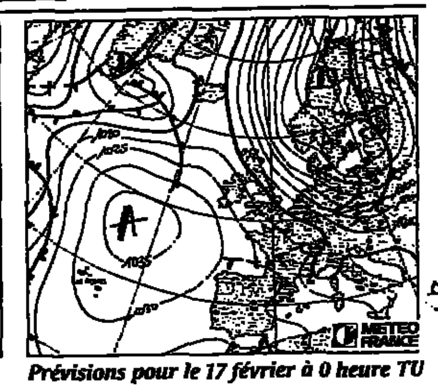
Ensoleillé – Peu nuageux – Brèves éclaircies – Couvert – Brume brouillard – Averses – Pluie – Orages – Neige – Vent fort

METEO FRANCE

**PRÉVISIONS POUR LE 16 FEVRIER 1999**
*Ville par ville, les minima/maxima de température* et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | PAPEETE | 25/30 S | KIEV | -5/-3 C | VENISE | -3/8 S | LE CAIRE | 11/25 C |
| | | | | POINTE-A-PIT. | 21/27 C | LISBONNE | 7/14 S | VIENNE | -4/2 N | MARRAKECH | 4/14 S |
| | | | | ST-DENIS-RÉ. | 24/29 S | LIVERPOOL | 4/8 C | **AMÉRIQUES** | | NAIROBI | 17/30 S |
| | | | | **EUROPE** | | LONDRES | 3/8 N | BRASILIA | 18/30 S | PRETORIA | 19/29 N |
| | | | | AMSTERDAM | 1/5 N | LUXEMBOURG | 0/3 C | BUENOS AIR. | 22/28 C | RABAT | 6/15 S |
| **FRANCE métropole** | | NANCY | -1/5 P | ATHENES | 7/13 P | MADRID | -3/13 N | CARACAS | 21/27 N | TUNIS | 5/12 N |
| AJACCIO | 4/10 N | NANTES | 3/11 C | BARCELONE | 6/13 S | MILAN | -4/8 S | CHICAGO | 0/5 P | **ASIE-OCÉANIE** | |
| BIARRITZ | 4/10 P | NICE | 2/12 N | BELFAST | 1/6 N | MOSCOU | -7/-3 N | LIMA | 22/25 P | BANGKOK | 22/32 S |
| BORDEAUX | 4/11 P | PARIS | 2/9 P | BELGRADE | -7/0 S | MUNICH | -5/-1 C | LOS ANGELES | 10/17 C | BOMBAY | 22/31 S |
| BOURGES | 0/7 C | PAU | 0/9 C | BERLIN | -1/2 P | NAPLES | 0/9 S | MEXICO | 8/21 N | DJAKARTA | 25/27 P |
| BREST | 5/10 P | PERPIGNAN | 2/12 N | BERNE | -5/3 C | OSLO | -13/-3 S | MONTREAL | -8/-4 N | DUBAI | 17/24 S |
| CAEN | 5/9 C | RENNES | 3/10 P | BRUXELLES | 1/5 C | PALMA DE M. | 4/13 C | NEW YORK | -1/6 S | HANOI | 19/25 N |
| CHERBOURG | 6/9 N | ST-ETIENNE | -1/6 C | BUCAREST | -8/3 S | PRAGUE | -4/-2 | SAN FRANCIS. | 8/13 P | HONGKONG | 17/24 S |
| CLERMONT-F. | 0/7 C | STRASBOURG | -2/4 P | BUDAPEST | -7/-2 S | ROME | -2/10 S | SANTIAGO/CHI | 11/31 S | JERUSALEM | 10/19 N |
| DIJON | -3/4 P | TOULOUSE | -1/9 P | COPENHAGUE | -3/3 C | SEVILLE | 3/16 S | TORONTO | -5/2 C | NEW DEHLI | 14/25 S |
| GRENOBLE | -2/7 C | TOURS | 2/8 N | DUBLIN | 3/8 C | SOFIA | -9/0 S | WASHINGTON | -2/11 N | PEKIN | 1/14 S |
| LILLE | 2/8 N | **FRANCE outre-mer** | | FRANCFORT | 0/4 P | ST-PETERSB. | -9/-5 | **AFRIQUE** | | SEOUL | 2/8 S |
| LIMOGES | -1/8 C | CAYENNE | 24/28 N | GENEVE | -4/3 C | STOCKHOLM | -4/5 N | ALGER | 5/13 N | SINGAPOUR | 24/30 C |
| LYON | -2/5 P | FORT-DE-FR. | 22/27 N | HELSINKI | -6/1 | TENERIFE | 10/12 N | DAKAR | 17/22 S | SYDNEY | 23/29 S |
| MARSEILLE | -1/7 N | NOUMEA | 25/28 P | ISTANBUL | 3/7 S | VARSOVIE | -5/-1 | KINSHASA | 21/32 C | TOKYO | 4/12 S |

*Situation le 15 février à 0 heure TU*



*Prévisions pour le 17 février à 0 heure TU*

## LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AÉRIEN.** La compagnie autrichienne Lauda Air doit ouvrir cet été de nouvelles destinations, l'accent étant mis sur la Floride, les Caraïbes et Bali. A compter du dimanche 11 avril, elle porte de quatre à cinq par semaine ses vols entre Paris et Miami *via* Munich et, à partir du lundi 10 mai, elle desservira Orlando une fois par semaine avec une extension vers Puerto Plata, en République dominicaine. Egalement à partir du 10 mai, Cancun, au Mexique, sera desservie chaque lundi par un vol non-stop de Vienne, la liaison vers Mexico étant, en revanche, suspendue. Enfin, une deuxième rotation hebdomadaire sera proposée entre Vienne et Denpasar *via* Bangkok. Renseignements au 0802-825-825.

■ **ÉTATS-UNIS.** A l'automne, la compagnie américaine Amtrak proposera une nouvelle liaison ferroviaire rapide (2 h 45) entre les villes de Boston et de New York.

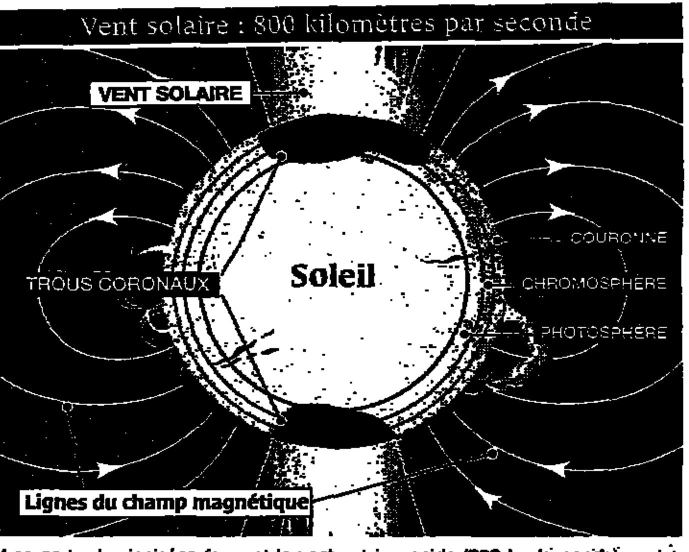
ASTRONOMIE

# Des fontaines de particules jaillissent des deux pôles du Soleil

**LA PARTIE SUPÉRIEURE** de l'atmosphère solaire, la couronne, émet dans l'espace un flot continu de particules électriquement chargées. Propulsées à des vitesses comprises entre 400 à 800 kilomètres par seconde, ces particules constituent le vent solaire qui étend son influence jusqu'aux confins du système solaire.

Pressentie par la théorie, l'existence de ce vent a été mise en évidence par l'étude des comètes et confirmée par les satellites. Des mesures plus récentes effectuées par la sonde américano-européenne Ulysse en 1994 ont précisé que le vent rapide (800 km/s) prenait sa source dans les trous coronaux situés aux pôles nord et sud de notre étoile. Des zones où les lignes du champ magnétique solaire sont ouvertes et ne se referment qu'à des distances infinies.

Des observations plus fines réalisées sur les pôles solaires par le satellite américano-européen SOHO (Solar and Heliospheric Observatory) ont permis à Donald Hassler, du Southwest Research Institute de Boulder (Colorado) aux Etats-Unis, aidé dans sa tâche par une équipe de chercheurs allemands, britanniques, français et norvégiens, de décrire plus précisément ce processus dans la revue *Science* du 5 février. *« On sait maintenant que le vent solaire prend sa source en dessous de la couronne, à quelques milliers de kilomètres de la surface du Soleil, dans les mailles du réseau magnétique de la chromosphère »* explique Jean-Claude Vial, de l'Institut d'astrophysique spatiale (CNRS-université Paris-XI, Orsay), un des cosignataires de l'article.



Les particules ionisées formant le vent solaire rapide (800 km/seconde) sont émises aux deux pôles du Soleil, dans les profondeurs de son atmosphère. *Il leur faut un peu plus de deux jours pour arriver au niveau de la Terre.*

**SOLEIL ET LUNE DE LA SEMAINE • vendredi 19 février 1999 • (à Paris)**

7h 54 Lever – Coucher 18h 16

9h 40 Lever – Coucher 22h 17

Infographie : Le Monde

**COMME L'HERBE POUSSE**

Dans la chromosphère, le champ magnétique solaire est organisé en un réseau rappelant celui des nids d'abeille. *« Si l'on compare ces cellules aux carreaux posés sur le sol d'un patio, le vent solaire s'échappe à la manière de l'herbe qui pousse entre les carreaux, et plus précisément aux angles »*, précise Helen Mason, de l'université de Cambridge (Grande-Bretagne). Ainsi, de véritables « fontaines » de gaz électrifié *« comparables à des cataractes d'eau s'engouffrant dans les fissures d'un barrage »* se déversent autour des régions magnétiques du Soleil, avant de se jeter dans l'espace à la vitesse de 3 millions de kilomètres à l'heure. Cette mesure a été obtenue grâce à l'utilisation du spectromètre Sumer (Solar Ultraviolet Measurements of Emitted Radiation) embarqué à bord de SOHO. Mis au point à l'Institut d'astrophysique spatiale par Philippe Lemaire et fabriqué par le Max-Planck-Institut für Aeronomie de Lindau, en Allemagne, cet instrument, doté d'une grande résolution spectrale et spatiale, a pu étudier de « petites » régions de 1 000 kilomètres de diamètre et évaluer la vitesse d'expulsion des particules. Il a aussi établi que la température des trous coronaux frisait les 800 000 degrés et était donc inférieure à celle (2 millions de degrés) régnant dans la zone équatoriale de la couronne.

Malgré ces résultats, *« on ne connaît toujours pas le mécanisme précis qui produit le vent solaire. C'est un sujet épouvantablement compliqué, sur lequel il y a beaucoup d'idées mais pas de certitude »*, regrette Jean-Claude Vial.

Dans les années 50, l'Américain Eugene Newman Parker a proposé un mécanisme d'émission du vent solaire fondé sur l'agitation thermique. Soumis à une température supérieure à 1 million de degrés, les électrons du plasma solaire échappent au champ de gravité de l'astre et sont propulsés dans l'espace à des vitesses supersoniques. Mais, dit Jean-Claude Vial, ce modèle *« ne marche pas »* avec ce vent rapide qui prend naissance dans des zones « froides ».

**DES IMPACTS SUR TERRE**

Le satellite SOHO, à nouveau en ordre de marche malgré une série de problèmes techniques, permettra peut-être d'apporter des éléments nouveaux sur un sujet qui déborde la simple curiosité scientifique. Les particules émises par le Soleil bousculent en effet l'environnement terrestre en créant de superbes aurores boréales dans l'atmosphère terrestre mais aussi parfois, lors des grandes périodes d'activité de notre étoile, des perturbations importantes dans les télécommunications et les réseaux de distribution du courant électrique. Le 13 mars 1989, une telle bouffée de particules a privé d'électricité six millions de Canadiens pendant neuf heures.

***Christiane Galus***

## MOTS CROISÉS — PROBLÈME N° 99040

*♦ SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).*

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| I | | | | | | | | | | | | |
| II | | | | | | | | | | ■ | | |
| III | | | | | | | | | ■ | | | |
| IV | | | ■ | | | | ■ | | | | | |
| V | | | | | | ■ | | | | | | |
| VI | | | | | | | | ■ | | | ■ | |
| VII | | | ■ | | | ■ | | | | | | |
| VIII | | ■ | | | | | ■ | | | | | |
| IX | | | | ■ | | | | ■ | | | | |
| X | | | | | | | | | ■ | | | |

**HORIZONTALEMENT**

I. Pénitence ou plaisir... selon ses goûts. – II. Passe son temps à recouvrer. Cale sur le marbre. – III. Apportent des modifications dès qu'on les joint. Celui de l'an 2000 fait peur aux PC. – IV. Croqué sur le vif. Vient d'avoir. Ile de rêve. – V. Homme politique et philosophe italien. Tenterai ma chance. – VI. Plein de menaces. Mises en garde. – VII. Prises de décision. Prises de décision. Ses graines relèvent. – VIII. Grandes ouvertes. Espace protecteur. – IX. Aux Pays-Bas ou au Nigeria. Cuisine asiatique. Interrompt la partie. – X. Font de jolis revers. Zone de libre-échange.

**VERTICALEMENT**

1. Ouvrir sa marque au marché. – 2. Donnent des formes aux *miches. Bas de gamme.* – 3. *Point* gagnant sur le court. Conjonction. Protégeait les futures mamans sur les bords du Nil. – 4. Extermination. – 5. Fugitif en apparence. – 6. Qui a tendance à prendre son temps. Dans la partie. – 7. Résiste dans le foyer. Trois points. Personnel. – 8. Voltaire lui fit dire « A moi, Auvergne ». Lettres de regrets. – 9. Dans les règles. Salit la réputation. – 10. Petite exploitation au Sud. – 11. Prépara la graine. Joli coup à la table. – 12. Laisse aller.

***Philippe Dupuis***

**SOLUTION DU N° 99039**

**HORIZONTALEMENT**

I. Statisticien. – II. Argutie. Odra. – III. Cœlentérés. – IV. Ri. Amiante. – V. Iso. Silésie. – VI. Shunté. Is. Os. – VII. Tutoyées. – VIII. Aï. Er. Cécité. – IX. Ite. Aphérèse. – X. Sinuosités.

***VERTICALEMENT***

1. Sacristain. – 2. Trois-huit. – 3. Age. Out. Es. – 4. Tula. Noé. – 5. Item. Tyran. – 6. Sinisée. Pu. – 7. Tétai. Echo. – 8. Enlisées. – 9. Cortès. Cri. – 10. Idées. Niet. – 11. Ers. Io. Tsé. – 12. Na. Fessées.

## AFFAIRE DE LOGIQUE — PROBLÈME N° 109

# Le grand triangle

**ON PROLONGE** les trois côtés d'un triangle ABC d'une longueur égale à la moitié du côté prolongé (comme sur le dessin) pour former un grand triangle DEF.

Quel est le rapport de l'aire du grand triangle ainsi construit sur celle du petit ?

Les trois côtés prolongés du petit triangle recoupent les côtés du grand triangle en trois points G, H et I.

Dans quel rapport ces points divisent-ils le côté qu'ils coupent ? (Par exemple, dans quel rapport G divise-t-il DE ?)

***Elisabeth Busser et Gilles Cohen***
© POLE 1999

**Solution du problème dans *Le Monde* du mardi 23 février.**

E, I, A, G, B, C, D, H, F

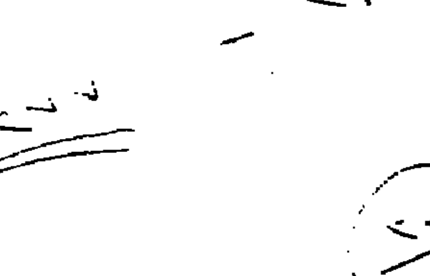
**Solution du problème n° 108 paru dans *Le Monde* du 9 février.**

La roue D tournera de 14 tours.

● La rotation complète de la roue A, qui a 36 dents, entraînera la rotation de la roue B de 3,6 tours (*puisqu'elle a 10 dents*) et donc la rotation d'autant de la roue C. Or, cette dernière ayant 35 dents, entraînera $35 \times 3,6 = 126$ dents de la roue D. Il ne reste plus qu'à constater que cela entraîne une rotation de cette dernière de 14 tours, puisque $14 \times 9 = 126$.

● Pour obtenir 15 tours de la roue D sans changer les roues A et B, il faut transformer les 3,6 tours de la roue B (et donc C) en 15 tours. Le nombre de dents de la roue C doit être plus important que celui des dents de la roue D dans le rapport $15/3,6 = 25/6$. Il suffit donc que les roues C et D aient respectivement 25 et 6 dents (ou des nombres proportionnels de dents).

*Le Monde* est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037


Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex



PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Vice-président : Gérard Morax
Directeur général : Stéphane Corre
*21bis, rue Claude-Bernard - BP 218*
*75226 PARIS CEDEX 05*
*Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26*



**MUSIQUE** Cuba est à la mode. Alors que les touristes affluent vers l'île, les bacs des disquaires sont submergés de productions locales. Le succès du vétéran Compay Segundo ou celui de l'album *Buena Vista Social Club* encouragent les maisons de disques à exploiter le filon. Musisoft a ainsi signé un accord avec Egrem, la firme d'Etat cubaine d'enregistrements et d'éditions musicales. D'autres labels, Naïve, Last Call ou Lusafrica, participent à une production pléthorique. ● BOLIVIEN d'origine, Carlos Arguedas est un interlocuteur en or pour les maisons de disques. Souvent avec des moyens de fortune, cet archiviste a enregistré sur place une centaine d'heures de bandes et soixante-dix groupes. ● EN FRANCE, P 18, Sergent Garcia et Manu Chao, l'ancien chanteur de La Mano Negra, ont scellé des alliances fructueuses entre la musique cubaine et les sons d'ici.

# L'industrie du disque alimente la fièvre cubaine

Nouvelles signatures, collections, pluie de rééditions... Depuis l'ouverture de l'île au tourisme, les bacs des disquaires sont submergés de titres de salsa ou de « son ». Les éditeurs se défendent de céder à un effet de mode

**L'ATTRACTION** cubaine continue. Tandis que les touristes affluent toujours plus nombreux vers l'île, celle-ci n'en finit pas d'exporter ses musiques. La France, qui depuis les années 30 a régulièrement des poussées de fièvre pour les rythmes cubains, traverse en ce moment une phase de ferveur aiguë. Après avoir redonné une seconde jeunesse au nonagénaire Compay Segundo, venu y chanter la première fois en 1995, puis à d'autres vétérans du *son* cubain arrivés dans son sillage, elle accueille avec gourmandise tous les musiciens de Cuba. Soirées, concerts, bals et cours de danses siglés « Cuba » s'y multiplient.

Conséquence de cet engouement : les bacs des disquaires sont submergés de productions cubaines. Sans doute alléchées par les succès de Compay Segundo (soixante mille exemplaires vendus en France, deux cent cinquante mille en Europe pour *Lo Mejor de la Vida*, chez East West) et de *Buena Vista Social Club*, l'album réunissant des stars de Cuba autour du guitariste américain Ry Cooder (un million dans le monde ; primé par un Grammy Award américain en 1998), les maisons de disques jouent la carte cubaine. Dès sa création, Musisoft, la société fondée par Henri de Bodinat (*Le Monde* du 8 juillet 1998), s'est positionnée d'emblée sur le créneau. Elle a signé un accord avec Egrem, la firme d'Etat cubaine d'enregistrements et d'éditions musicales, notamment en vue de l'exploitation de son fonds de catalogue, riche d'environ six mille titres.



PIERRE-RENÉ WORMS

*Chepin-Choven, une des nombreuses formations enregistrées dans l'île par Carlos Arguedas.*

**NOMS SURREPRÉSENTÉS**

« *Nous avons acheté pour quelque 900 000 F (environ 138 000 €) les droits de distribution en Europe, sauf l'Espagne et les Pays-Bas, de vingt-cinq albums* », dit Jean Karakos, directeur général de Musisoft. Les premières sorties sont prévues pour mars : Septeto Turquino, Septeto Habanero, Compay Segundo et Carlos Puebla. Des valeurs sûres certes, mais aussi des noms déjà surreprésentés. Ces albums se distingueront par leur packaging, promet Jean Karakos, qui se défend de « *prendre la musique cubaine comme un truc de mode* ». « *J'ai toujours aimé ça*, insiste-t-il. *D'ailleurs, le premier disque que j'ai sorti en 1960, c'était* La Pachanga, *un 45-tours de musiciens cubains qui venaient d'arriver à Paris, Los Churembeles* ». L'idée du bel objet, du travail d'édition soigné permettant de repérer un disque au milieu des autres est aussi celle de Patrick Zelnik, directeur de Naïve, dont la première production, *Te di la vida entera*, « *la bande originale du livre de Zoé Valdés*, La Douleur du dollar », est également inspirée par Cuba.

Ce disque réunit une douzaine de titres cubains des années 50 et 60, réinterprétés pour la plupart par l'orchestre du Café Nostalgia, un bar de Miami où se retrouvent les exilés de Cuba. Naïve s'apprête à sortir un disque de ce groupe, en attendant d'autres projets cubains. « *Parce qu'on s'intéresse à tous les pays musicaux, ceux où la musique fait partie de la vie des gens*, précise Patrick Zelnik. *Cuba est un pays musical, au même titre que le Brésil par exemple.* » Le patron de Naïve se réjouit du succès actuel des musiques cubaines. « *C'est quelque chose qui va durer, à condition qu'on ne presse pas trop le citron. D'autre part, il ne faut pas que la notion de musique cubaine soit plus forte que la notion d'artiste.* »

Il est nécessaire d'individualiser les projets. D'où l'erreur de faire des compilations et des collections. Un point de vue auquel Patrick Mathé, directeur du label Last Call, apparemment ne souscrit pas. Début 1999, il ouvre un axe cubain dans son catalogue, en créant la collection « Lo Mejor de la Musica Cubana ». D'ici au mois de juin, Last Call aura mis cinq albums en circulation (Aliamen, Maravilla de Florida, Chepin-Choven, Son del Cauto, Son Caliente). D'autres suivront : des groupes pas encore connus ici et enregistrés à Cuba, avec un studio mobile, par Carlos Arguedas *(lire ci-dessous)*. Comme ses collègues, Patrick Mathé se défend d'avoir voulu surfer sur la vague cubaine. « *Au départ, c'est l'histoire d'une rencontre. J'ai aimé la façon de travailler de Carlos, avec une association locale, en contact direct avec les musiciens, en dehors des institutions gouvernementales, qui, il faut bien le dire, ont tendance à voler un peu les gens. Ce qui m'a plu également dans cette histoire, c'est que pour une fois, là-bas, les musiciens ont gagné tout de suite un peu d'argent. Ils ont eu chacun un cachet de 1 500 F (environ 230 €), ce qui dans les standards cubains est une somme raisonnable.* »

Egalement nourri par la récolte de Carlos Arguedas, Indigo – branche musiques du monde Label Bleu, label de jazz de la Maison de la culture d'Amiens – commence à se positionner sur le terrain. Sans excès. Pas question pour Christian Mousset, directeur artistique, de trop se disperser. « *Ce n'est pas la musique cubaine qu'il faut défendre, ce sont ses créateurs*, souligne-t-il, rejoignant la position défendue chez Naïve. *Nous voulons développer leur carrière, les faire tourner dans les festivals européens.* » Asere, un groupe de jeunes de La Havane mordus de *son*, Estrella de la Charanga, un orchestre dans la tradition du mythique Orquesta Aragon, et la délicieuse chanteuse Magaly Bernal, les Cubains de la maison Indigo, seront à l'affiche cette année du festival Musiques Métisses d'Angoulême (du 20 au 24 mai).

**LE PUBLIC FERA LE TRI**

Pour François Post, directeur des éditions et de la promotion à Lusafrica, le concert est primordial pour les artistes cubains, « *puisqu'on n'a pratiquement pas accès aux radios et à la télévision pour ces musiques* ». Que Lusafrica, où émarge Cesaria Evora, pioche également désormais dans le vaste champ des musiques cubaines (Orquesta Aragon, Septeto Habanero, Afro Cuban Jazz Project...) n'est somme toute pas surprenant. D'origine cap-verdienne, José Da Silva, créateur du label, a grandi à Dakar, où la musique cubaine était très en vogue ; il adore depuis toujours l'Orquesta Aragon. « *Et puis, entre Cuba et Le Cap-Vert*, ajoute François Post, *il y a des cousinages certains, pour ce qui concerne l'atmosphère, la manière d'appréhender la musique, les approches musicales, qui sont identiques, et aussi la façon de jouer de la guitare par exemple.* »

Qu'il y ait une production pléthorique de disques cubains n'est pas vraiment alarmant. C'est même logique, souligne-t-il, depuis que Cuba s'est ouvert, car « *ce pays a un potentiel immense, avec des artistes qui sont formés depuis la plus petite enfance* ». Il faut faire confiance au public. Petit à petit, celui-ci s'éduque aux musiques cubaines, comme il s'est éduqué aux musiques africaines dans les années 80. Il saura au final faire le tri. « *Abondance de biens ne nuit pas* », dit le proverbe.

***Patrick Labesse***

## Discographie

- **Afro Cuban Jazz Project**, *Descarga Uno*, 1 CD Lusafrica-Musisoft.
- ***Te di la vida entera*** (musique du roman de Zoé Valdés, *La Douleur du dollar*), 1 CD Naïve-Auvidis.
- **Estrella de la Charanga**, *Sones y Danzones*, 1 CD Indigo-Harmonia Mundi.
- ***Buena Vista Social Club*** (avec Ry Cooder, Compay Segundo, Ibrahim Ferrer, Ruben Gonzalez...), 1 CD World Circuit-Night & Day.
- **Asere**, *Cuban Soul*, 1 CD Indigo-Harmonia Mundi.
- **Orquesta Aragon**, *Quien Sabe, Sabe*, 1 CD Lusafrica-BMG.
- **Son del Cauto**, *El amor es libre*, 1 CD Last Call-Wagram.
- **Orchestre Yakaré**, 1 CD Playasound/Auvidis.
- **La Banda municipale de Santiago de Cuba**, 1 CD Buda-Adès.
- **Compay Segundo**, *Cien Anos de Son (Best of)*, 1 CD East West-Warner.

# P 18, Sergent Garcia, les Cubano-Urbains de Paris

**EN 1992**, La Mano Negra, alors groupe symbole du rock alternatif, traversait l'Atlantique sur le *Melquiades*, un cargo armé par la Ville de Nantes. Sortant des entrailles du navire à chaque escale latino-américaine, la troupe de théâtre Royal de luxe, les compagnies de Philippe Decouflé et de Philippe Genty menaient la sarabande, assez fort pour rappeler que la France, malgré les apparences, a les pieds plantés au nord et la tête au sud. La Mano Negra, enracinée dans la deuxième génération d'émigrés espagnols, n'en était pas à son coup d'essai en matière de latinité : les bistrots de La Havane, les pentes du Machu-Picchu, les favelas de Bogota ou de Rio de Janeiro ressoudaient l'entente de ce rock explosif.

La Mano Negra dissoute, Manu Chao, le chanteur de tête, est parti en voyage bohémien en Amérique du Sud, glissant paresseusement l'album *Clandestino*, produit artisanal de haute volée, dans les meilleures ventes françaises de 1998. Pendant ce temps, Tom Darnal scellait une alliance transatlantique avec Barbaro Teuntor, trompettiste du groupe cubain Sierra Maestra, rencontré à La Havane en 1992. Il mettait dans son sac un groupe cubain très afro, Ire Ire, deux violonistes de l'Orquesta Aragon et les mariait avec des Parisiens échantillonneurs, des MC bavards et des manipulateurs de machines électroniques (*DJ Sree*). La salsa et le *son*, les tambours et la trompette prennent au passage un méchant coup de démultiplication rythmique et de bouclages synthétiques, avec extraits de discours du « Che », la voix de Mercedita Valdés, la petite mère de la négritude cubaine, etc.

Ces allers-retours Paris-La Havane sont réjouissants. Ils s'écoutent dans un album enregistré aux studios Icaic de La Havane, *Urban Cuban* (Tabata Tour-Virgin). Ils vont se découvrir sur scène aux Méditerranéennes, un festival « *latin* » qui tient sa version estivale en septembre à Céret (Pyrénées-Orientales) et sa version hivernale à Paris en février.

**RAGAMUFFIN ET SALSA**

Sergent Garcia, un ancien membre du groupe de rock provo Ludwig Von 88, a endossé le cousinage Mano Negra avec davantage de rigueur. Le mariage de raggamuffin et de salsa donne envie de sauter en rythme. Sur son album (*Un Poquito quema'o*, à paraître le 23 février chez Labels-Virgin), Sergent (Bruno) Garcia a même organisé l'occupation pacifique et ragga d'*El Manisero*. Il y a tracé des parallèles avec le salsero cubain Isaac Delgado, avec le rappeur américano-dominicain Mangu, autant qu'avec les mélodies politiquement aguerries, néanmoins naïves, de Manu Chao.

***Véronique Mortaigne***

★ **Les Méditerranéennes : le 15, Ska P, à La Cigale, 120, boulevard Rochechouart, Paris 18e. Mº Pigalle. 19 h 30. Tél. : 01-49-25-89-99. 110 F. Nouvelles scène espagnole : Amparanoia le 16, Oscar & Co le 19. Scène latino-française : le 17, P18, le 18, Flor del Fango, le 20, Sergent Garcia. L'Européen, 3, rue Biot, Paris 17e. MºPlace-de-Clichy. 20 h 30. Tél. : 01-43-87-97-13. 110 F.**

# Carlos Arguedas, chasseur de « son »

**PALMA SORIANO**
**(Santiago de Cuba)**
*de notre envoyé spécial*

Le soir tombe sur Palma Soriano. Carlos Arguedas va pouvoir se mettre au travail. « *C'est la nuit qu'on peut le mieux avancer. La ville est calme, il n'y a pas de bruits de camions qui viennent perturber l'enregistrement.* » Le studio où les prises ont lieu n'est pas un modèle d'étanchéité au niveau sonore, mais il faut faire avec les moyens du bord. Ici, à 100 kilomètres de Santiago de Cuba, c'est dans le cinéma Liberacion qu'il a installé son studio mobile en janvier, pour la troisième année consécutive.

**PORTRAIT**

**Cet archiviste a enregistré soixante-dix groupes, avec les moyens du bord**

Originaire de Bolivie, Carlos Arguedas vit en France depuis de nombreuses années. Il y participe à la formation du groupe Bolivia Manta en 1977, puis se consacre à la production discographique à partir de 1985, lançant le label Aspic, consacré à la musique latino-américaine. Deux ans plus tard, il négocie un contrat avec la société d'Etat cubaine Egrem, en vue de ressortir quelques perles qui sommeillent dans les archives. « *Mais je me suis rendu compte qu'ils vendaient les mêmes bandes à plusieurs partenaires.* » Des bandes que l'on retrouve parfois bradées en CD « mid-price » dans les grandes surfaces. Après trois rééditions (une compilation de *son*, un album de Merceditas Valdés, un autre de Celeste Mendoza), Carlos Arguedas met fin à cette collaboration hasardeuse, gardant toujours une oreille tendue vers Cuba.

En 1995, lors d'un festival de musiques hispano-américaines à Cayenne, en Guyane, il rencontre les responsables de l'association cubaine Anoch. L'Association nationale d'orchestres charangas de Cuba organise chaque année depuis 1985, à Palma Soriano, une rencontre de charangas, ces orchestres avec flûte et violons qui commencèrent à régner sur l'île à partir des années 20, et dont le prototype est l'Orquesta Aragon (actuellement en train d'enregistrer l'album de ses soixante ans de carrière à La Havane). En 1996, Carlos Arguedas signe un accord avec Anoch en vue de la constitution d'un fonds d'archives sonores des musiques populaires de l'île, notamment celles de l'Est, « *un travail qu'Egrem ne peut pas faire* », précise le chasseur de sons investi de la mission d'archiviste.

**COUPURES DE COURANT**

Les habitants de Palma Soriano sont désormais habitués à voir débarquer chaque année, avec ses machines, son enthousiasme et ses longs cheveux tressés, cet amateur éclairé de musique cubaine. Ils lui pardonnent de leur voler pendant quelques jours leur cinéma pour y enregistrer des groupes. En trois ans, Carlos a mis en boîte cent heures de bandes, soit soixante-dix groupes, à Palma Soriano, mais aussi à Santiago et dans d'autres villes de l'Est. Il doit composer avec les coupures de courant. Un groupe électrogène est ici un luxe. En cas de pépin, « *on a une heure devant soi pour sauver la dernière prise, grâce à la batterie du studio mobile* ». Chaque groupe est enregistré en trois jours.

Le soir du 18 janvier, c'est au tour de Son del Cauto de s'engouffrer derrière la façade bleu et blanc du cinéma Liberacion. Fondé en 1962 à Palma Soriano, Son del Cauto est l'un des groupes les plus populaires de la région. Il a une émission quotidienne sur une radio locale de la ville et se produit régulièrement à la Casa de la Trova, située à deux pas du cinéma, interprétant un *son* à la saveur paysanne qui fait le bonheur des habitants du quartier.

A l'intérieur du cinéma, Carlos Arguedas a disposé entre les fauteuils une vingtaine de panneaux de contreplaqué, pour « isoler » micros et musiciens. La climatisation, trop bruyante, est coupée.

L'enregistrement commence. Dehors la nuit s'installe, les rues se vident. Depuis le discours de Fidel Castro à La Havane, au début du mois, à l'occasion du congrès de la police nationale, et l'annonce de peines aggravées pour les infractions (drogue, prostitution, location clandestine de chambres ou de taxis...), les contrôles se sont multipliés, et l'ambiance n'incite pas à traîner en ville le soir.

***P. La.***

# John Mellencamp, héros des anonymes du Midwest

## A quarante-sept ans, le chantre de l'Amérique rurale et grand pourfendeur du reaganisme signe son quinzième album

**BELMONT et BLOOMINGTON (Indiana)**
*de notre envoyé spécial*

Eté indien sur l'Indiana. A la mi-décembre 1998, des étudiants flânent en T-Shirt dans Bloomington. D'un snack-bar s'échappe le refrain de *Jack and Diane*, le tube qui a lancé la carrière du héros local. John Mellencamp habite aux environs de la ville universitaire, dans une propriété verdoyante, avec dépendances, atelier de peinture, forêt, lac. Un confortable pied-à-terre que 30 millions d'albums écoulés dans le monde (25 millions aux Etats-Unis) lui permettent d'entretenir.

La route qui mène de sa maison à son studio de Belmont correspond bien à celle décrite dans les notes de pochette de *Scarecrow*, l'un des grands disques de *basic rock* des années 80 : l'herbe est grasse, les champs de la Corn Belt abritent quelques fermes isolées. Pourquoi Mellencamp est-il resté attaché à cette terre quand tant de ses collègues s'agglomèrent à Los Angeles ou à New York ? *« Précisément parce qu'ils vivent là-bas ! Si vous voulez voir quelque chose d'un peu authentique aux Etats-Unis, c'est ici. »* T-shirt noir recouvrant partiellement un tatouage, biceps saillants, jean noir, bottes noires : à quarante-sept ans, Mellencamp a conservé son allure de petite frappe.

*John Mellencamp* est son quinzième album. Ses débuts, en 1976, ne pouvaient laisser présager pareille longévité. Il est pris sous l'aile de Tony DeFries, le *« manager terrible »* de David Bowie – caricaturé récemment dans le film *Velvet Goldmine* –, qui le rebaptise Johnny Cougar. Le jeune rebelle, père à dix-sept ans, n'aligne sur microsillon que des reprises indigentes sous influence stonienne. Les *rock-critics* se déchaînent : sous-Springsteen, clône de Bob Seger... Mellencamp, lui-même, n'est pas tendre avec ces années : *« Cela m'a énervé qu'on me lapide et donné la ténacité pour continuer. Quand j'ai commencé à enregistrer, j'avais vingt et un ans et j'étais épouvantablement immature. Tout ce qui m'intéressait alors, c'était avoir suffisamment de fric pour draguer. Je ne comprenais pas un type comme Costello. Au même âge, il considérait la musique avec beaucoup de sérieux. Il a d'ailleurs enregistré de grandes choses. »*

**« SHOWMAN » TEIGNEUX**

Avec l'album *American Fool* (1982), le *« little bastard »* (« petit salaud ») prend son envol, avant de décrocher la lune grâce à sa trilogie *Uh-Uh/Scarecrow/The Lonesome Jubilee*. Sur disque, une collection d'hymnes éclôt, sauvagement joués par un groupe soudé et sudatoire comprenant le batteur Kenny Aronoff, l'un des meilleurs du rock selon ses pairs. Sur scène, le loubard des petites surfaces se transforme en *showman* teigneux. *« Aux Etats-Unis, je jouais devant 20 000 personnes. A Paris, devant 3 000. Cela n'a jamais eu d'importance. Dans le registre du pur rock'n'roll, qui donne du bon temps et le sentiment, pour un soir, d'appartenir à une communauté, on reconnaîtra que nous avons été un des meilleurs groupes scéniques de l'époque. Je ne sais pas qui nous dépasse : les Rolling Stones ? Prince ? »* On lui souffle les rivaux du E Street Band. *« Ils étaient bons, mais j'ai toujours pensé que nous avions plus d'énergie, de gaieté, de légèreté. »*

Springsteen magnifie la civilisation automobile du New Jersey, Mellencamp se fait le porte-voix des ruraux anonymes du Midwest, chronique ce « Heartland » de l'Amérique dont les mégalopoles se gaussent. La chanson *Small Town* vante un provincialisme paisible et des valeurs qui, en France, seraient sans doute taxées de réactionnaires : bon sens terrien, respect des anciens.

En même temps, *Rain on the Scarecrow*, un de ses meilleurs titres, donne la parole aux fermiers ruinés pendant le reaganisme triomphant. Pour les soutenir, Mellencamp fonde en 1985, avec Neil Young et Willie Nelson, l'organisation Farm Aid, en refusant d'apparaître à la grande kermesse médiatico-humanitaire de Band Aid. Son action s'est poursuivie : *« La situation dans les campagnes s'est améliorée avec Clinton, mais des problèmes demeurent. Je suis en contact avec les fermiers noirs du Sud qui souffrent de la discrimination et ne peuvent obtenir de prêts. Ce pays est toujours raciste. »*

*The Lonesome Jubilee* (1987), porté par le violon de Lisa Germano et une instrumentation puisant dans la tradition appalachienne, permet à sa popularité de traverser enfin l'Atlantique, même s'il considère n'avoir jamais obtenu de succès en Europe – *« En France, les gens croient que je suis un chanteur de country ! »* Ses disques suivants répéteront des formules éprouvées, à l'exception de l'avant-dernier, *Mr Happy Go Lucky*, tentative périlleuse de renouvellement à coups d'échantillonneurs et de beats.

**RÉSONANCE BIBLIQUE**

L'album *John Mellencamp* entend marquer *« la troisième phase de* [sa] *carrière »*. Sa musique recherche une synthèse entre son style classique et les innovations technologiques. Enflammée par un tube en or, *Your Life is Now*, la première partie du disque renoue avec le meilleur de son inspiration. La seconde, hybride, éclatée, déconcertera sans doute ses fans.

Ses textes, eux, ont une résonance biblique nouvelle. Les héros romantiques de ses débuts, Jack et Diane, réapparaissent dans un paradis définitivement perdu (*Eden is Burning*). *Fruit Trader* revisite l'histoire de Caïn et Abel. On pense à Dylan, à raison. *« Bob est le seul artiste dans ce métier. Nous autres ne sommes que membres d'une communauté, celle du pop-rock »*, s'incline John Mellencamp, devant la statue du Commandeur.

*Bruno Lesprit*

**★ *John Mellencamp*, 1 CD Columbia. Une compilation de quatorze titres, *The Best That I Could Do (1978-1988)*, a paru en 1998, chez Mercury.**



D. CLINCH

*Le musicien de l'Indiana a vendu près de 25 millions de disques aux Etats-Unis, mais reste méconnu en Europe.*



### *La peinture comme antidote au rock*

**Une attaque cardiaque en 1994 a appris à John Mellencamp à prendre soin de lui et de la distance par rapport à la vie de rockstar. Envahissante, la musique doit alors composer avec une autre muse, la peinture. *« En fait, depuis l'album* Big Daddy [1989], *j'en avais assez. Ma vie privée était un champ de ruines. Peindre a un avantage : je suis seul, sans groupe, maison de disques, public. »***

**Mellencamp a découvert les impressionnistes dans les musées parisiens, pendant les escales de ses tournées. Il passe progressivement à l'expressionnisme, exécute de sombres autoportraits, fait poser ses proches. Dans son panthéon, Beckmann et Soutine rejoignent Woody Guthrie et Sam Cooke. Ses toiles ont fait l'objet d'une première exposition importante en 1989, aux côtés de celles de Miles Davis, à la Triangle Gallery de Los Angeles.**

**★ Un recueil présentant soixante-quinze de ses peintures, *Mellencamp, paintings and reflections*, a été publié, en anglais, chez HarperPerennial (1998).**



**DÉPÊCHES**

■ **INSTITUTIONS : Basques, Catalans et Galiciens demandent la suppression du ministère espagnol de la culture.** Les nationalistes du Pays basque, de Catalogne et de Galice ont officiellement demandé, le 12 février, la suppression du ministère espagnol de la culture, estimant que l'Espagne ne saurait avoir *« une seule culture »*. Selon le document rendu public par les nationalistes, réunis depuis l'été de 1998 dans le mouvement dit de la « Déclaration de Barcelone », *« ce ministère n'a pas de sens et il tombera comme une pomme mûre »* un jour ou l'autre, car l'Espagne est *« un Etat plurinational, plurilinguistique et pluriculturel »* dans lequel les régions devraient disposer de compétences exclusives en matière de culture.

■ **PHOTO : le prix World Press Photo 1998, qui récompense le meilleur cliché de presse de l'année,** a été attribué le 12 février à Amsterdam à l'Américaine Dayna Smith, du *Washington Post*, pour une photographie en noir et blanc montrant la douleur d'une femme albanaise lors des funérailles d'un commandant de l'Armée de libération du Kosovo à Izbica. Son cliché a été sélectionné parmi 36 836 autres, proposés par 3 733 photographes de 116 pays.

■ **CINÉMA : selon le quotidien spécialisé *The Hollywood Reporter*, Steven Spielberg est pressenti** pour réaliser une nouvelle adaptation de *La Machine à explorer le temps*, de H. G. Wells. Le film serait une coproduction Warner/DreamWorks et devrait sortir aux Etats-Unis à l'été 2000.

# Les propos malheureux du commissaire français de l'Arco

**NICOLAS BOURRIAUD**, le commissaire responsable de la sélection des galeries françaises à la foire d'art contemporain de Madrid, l'Arco (*Le Monde* daté 14-15 février), a déclenché en Espagne une embarrassante polémique. Alors que la France est l'invitée d'honneur de la foire, le supplément culturel du journal *ABC* daté du 4 février a publié un entretien dans lequel Nicolas Bourriaud tient des propos très négatifs sur l'art espagnol, affirmant notamment : *« On ne voit ni les artistes ni les critiques dans les circuits internationaux. (...) L'Espagne est absente du débat international. (...) Je connaissais à Madrid un critique espagnol important que je ne voyais jamais dans aucune exposition en Allemagne ou dans d'autres pays et je lui demandais la raison de cela. Il me répondit qu'il voyageait uniquement aux Etats-Unis. Ça me paraît incroyable, surtout à ces moments où l'Europe commence à être une réalité. Avant, dans les années 80, les Espagnols voyageaient toujours en Allemagne, ils étaient obsédés par elle. (...) A un moment où, dans le monde de l'art en Europe, les frontières tombent, en Espagne, elles se construisent. »*

Interrogé par *Le Monde*, Nicolas Bourriaud a accusé *ABC* d'avoir déformé ses propos. La rédaction d'*ABC* confirme avoir retranscrit fidèlement l'entretien, dont elle possède un enregistrement.

# Où pêcher les architectes du futur ?

## Trois initiatives pour présenter les jeunes talents

**LES ÉCOLES** sont en crise, la profession est elle-même sérieusement confrontée à la baisse de la commande, mais aussi, ce qui n'arrange pas le moral général, à la disparition des bons vieux modèles et des repères doctrinaux. Où chercher, dans ce contexte, la jeune architecture, les talents naissants, les idées neuves ? Surtout, comment repérer dès à présent la relève, après la génération des constructeurs qui s'est imposée depuis un quart de siècle et a pu confirmer son savoir-faire à la faveur des grands travaux ? Ce sont les questions que vont poser, en y répondant chacune à sa manière, deux institutions dans les semaines à venir.

Le concours Europan d'abord, qui organise du 18 au 20 février un Forum des villes et des jurys à la Manufacture des Œillets (Ivry) avec la participation de 65 villes de toute l'Europe. Délaissé par Didier Rebois, qui fut l'un de ses initiateurs – il reste secrétaire général –, Europan est le successeur du Programme architecture nouvelle (PAN), un concours français qui permettait à l'Etat de mettre le pied à l'étrier aux plus doués des jeunes diplômés. Le PAN a disparu dans la spirale européenne. Comme ont d'ailleurs disparu les *Albums de la jeune architecture* (en 1994), autre formule qui pendant quinze ans a permis aux maîtres d'ouvrage de faire leurs emplettes à la sortie des écoles. Les *Albums* devraient renaître dans la foulée du nouvel Institut français d'architecture (IFA).

La nouvelle échelle d'Europan et sa structure, à peu près aussi simple que la Commission de Bruxelles, ne facilitent pas la compréhension de cet outil pourtant précieux. C'est en effet une démarche d'échange et de repérage de l'excellence communautaire qui conduit les jeunes architectes à mieux appréhender non seulement leur futur territoire professionnel, mais aussi la diversité des situations urbaines. Pour les têtes chercheuses qui participent à ce concours, il y a 120 places à prendre et, surtout, 120 projets à construire pour de bon. Le forum d'Ivry, sur le thème des nouveaux paysages de l'habitat, apportera aux amateurs les éclaircissements nécessaires sur cet Europan, cinquième du genre.

**ÉCLATEMENT DES TENDANCES**

La relève des *Albums de la jeune architecture*, quant à elle, a été opportunément, mais occasionnellement, prise par la revue *d'A*, (pour d'Architecture), dans son numéro d'octobre 1998. Reprenant le principe de l'exposition « Quarante architectes de moins de quarante ans », organisée naguère par l'IFA, cette revue d'actualité qui, dans son numéro de janvier, entreprend de redonner couleur aux cheveux gris de la construction française, a commencé une collection de trente architectes de moins de trente ans. Heureuse initiative qui a montré la fertilité des écoles, l'éclatement des tendances, le côté « touche-à-tout » de cette génération qui n'a plus d'idéal, ni moderne, ni postmoderne, ni rationaliste ni déconstructiviste, et qui butine allègrement les mille fleurs cultivées une à une par leurs aînés.

Le Fonds régional d'art contemporain (FRAC) du Centre a d'ailleurs décidé de vérifier cette hypothèse à l'occasion des premières rencontres internationales d'architecture, qui auront lieu en avril et mai à Orléans. La manifestation s'appellera Archi Lab. Lab pour laboratoire, bien sûr. Marie-Ange Brayer et Frédéric Migayrou, maîtres d'œuvre de cette expérience, ont exploré le vaste monde pour trouver 30 équipes – sans véritable condition d'âge, hormis la fraîcheur de l'esprit. L'exposition aura d'ailleurs lieu sur l'ancien site des subsistances militaires, en plein cœur d'Orléans, la ville de Jean-Pierre Sueur (PS). Huit jeunes agences françaises, seulement, participeront au festin, confrontées aux plus remuantes de leurs homologues américaines, japonaises, hollandaises, britanniques ou allemandes. Plus un Croate, un Espagnol, un Autrichien et deux Australiens.

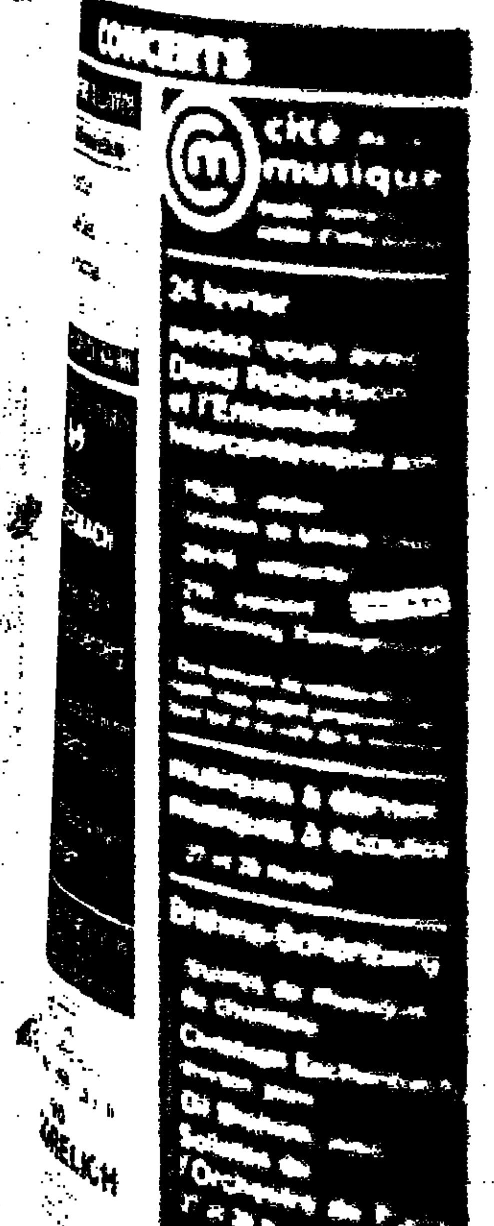
Hormis les habitués des Salons français (Roche et Cie, Seraji, Decq et Cornette, du Besset et Lyon, Jakob et MacFarlane), la plupart des participants sont inconnus du public. Migayrou, qui est le machiavélique penseur de cette réunion de brûleurs d'idoles, va pêcher ses noms et ses images dans quelques revues toniques (il présente un bel échantillon de ces publications dans le dernier numéro de *d'A*, janvier-février), et dans une passion irrépressible pour l'avatar le plus plasticien du métier d'architecte.

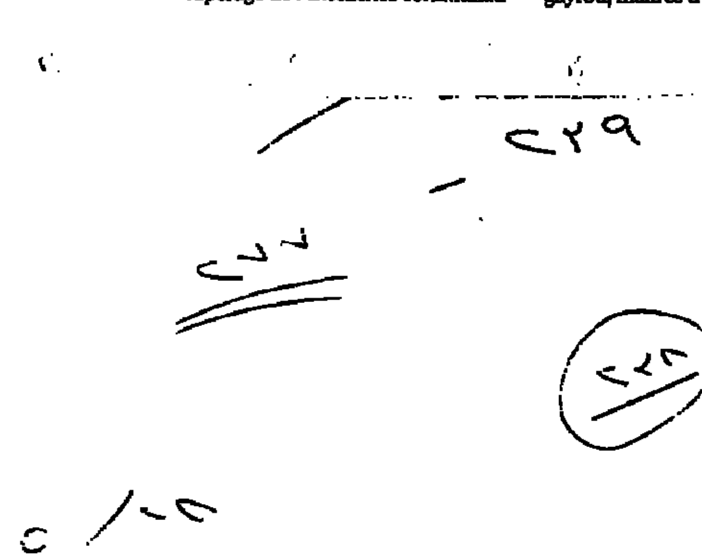
*Frédéric Edelmann*

**★ Europan 5, Forum des villes et des jurys, du 18 au 20 février, Manufacture des Œillets, Ivry-sur-Seine.**

**★ Archi Lab, premières rencontres internationales d'architecture. Rencontres et débats du 14 au 16 avril. Exposition du 14 avril au 30 mai. Renseignements : FRAC Centre : 02-38-62-47-67. e-mail : archilab.orleans@wanadoo.fr**

**★ Magazine *d'A*, en vente dans les kiosques et les librairies spécialisées (44 F), 25, rue du Petit-Musc, 75004 Paris. Tél. : 01-53-01-97-00.**





# Le petit peuple du début du siècle dans la voix de Marcel Maréchal

## La pièce de Louis Guilloux mise en scène au Théâtre du Rond-Point

**_La Maison du peuple_ est le premier récit, écrit en 1920, de l'écrivain Louis Guilloux, fils d'un cordonnier de Saint-Brieuc épris de socialisme. Sous la direction de François Bourgeat, Marcel Maréchal sert une nouvelle fois l'un de ses auteurs de prédilection, qu'il connaît mieux que tout autre. Avec des moyens rudimentaires, il livre son texte avec une foi, une conviction qui emportent l'adhésion des spectateurs.**

**LA MAISON DU PEUPLE, de Louis Guilloux. Adaptation et mise en scène : François Bourgeat. Avec Marcel Maréchal. THÉÂTRE DU ROND-POINT, 2 _bis_, avenue Franklin-Roosevelt, Paris 8e. Mo Franklin-Roosevelt. Tél. : 01-44-95-98-10. Du mercredi au samedi, à 18 h 30. Durée : 1 h 10. 50 F (7,6 €). Jusqu'au 20 février.**

*« Un train venait d'arriver. Des voyageurs tâchaient de s'ouvrir un chemin. Et, brusquement, la nouvelle courut : on a assassiné Jaurès. »* C'est un enfant, Louis Guilloux, qui raconte les luttes ouvrières de son père, cordonnier à Saint-Brieuc, dans les premières années du siècle. Il se bat pour fonder une section socialiste. Ce qui lui demande du mal. *« Les camarades se plaignaient d'être délaissés par le Parti, qu'ils accusaient de réserver ses efforts à la région parisienne et aux départements avancés, comme le Nord. »*

Le père Guilloux se présente en 1909 aux élections municipales. *« Une ville doit être administrée pour le bien de tous, et non pour le profit de quelques-uns. Il n'est pas juste que l'argent des contribuables de notre ville ne serve qu'à faire des travaux dont l'armateur Le Den a besoin au port. »* Il milite pour la rénovation des quartiers pauvres, il répète que l'iniquité commence par ce partage entre les boulevards des villas, des beaux immeubles, et les maisons en ruine des faubourgs. Les parents, les grands-parents de Louis Guilloux, vivent dans le noir et le froid. Mais quand le docteur Rébal, qui conduisait la liste socialiste, est élu, il prend un virage en épingle à cheveux, conduit une politique de droite, sous des dehors de centre droit.

*La Maison du peuple*, le premier récit de Louis Guilloux (il l'a écrit en 1920), est l'un des grands livres de notre temps. Albert Camus a dit qu'il le reprenait sans cesse. Il rappelait que Guilloux montrait là, mieux qu'aucun autre, comment la pauvreté détruit les différentes forces de vivre. Relisant *La Maison du peuple*, Camus écrivait : *« Un excès de pauvreté raccourcit la mémoire, détend l'élan des amitiés et des amours. Quinze mille francs par mois, la vie d'atelier, et Tristan n'a plus rien à dire à Yseult. L'amour aussi est un luxe, voilà la condamnation. »*

### L'INSURRECTION DES PAGES

L'écriture de *La Maison du peuple* est d'une pureté et d'un calme inouïs, comme une lumière patiente qui susciterait, peu à peu, un miracle d'énergie. Difficile de ne pas penser à ces lignes d'Antonin Artaud : *« Il ne me faudrait qu'un seul mot parfois. Un simple petit mot sans importance, pour être grand, pour parler sur le ton des prophètes, un mot-témoin, un mot précis, un mot bien macéré dans mes moelles, sorti de moi, qui se tiendrait à l'extrême bout de mon être. »*

Marcel Maréchal a, toute sa vie, lui aussi, lu et relu Louis Guilloux, et l'a fait entendre, dans ses théâtres. Deux chaises, une longue table, un cache-nez tricoté rouge, l'image floue d'un navire à quai à Saint-Brieuc, et une poignée de feuilles manuscrites. C'est là tout le « théâtre » utile à Marcel Maréchal pour lever tout l'orage, toute l'insurrection des pages de Louis Guilloux. Le public retient son souffle. Ce qui est poignant c'est à quel point Maréchal est déstabilisé par l'âme miraculeuse du texte. Il tâte. Il fait comme s'il ne se rappelait pas. Il repart en douceur, il s'affermit, il sombre dans un silence, il guette... Vous diriez une bête sauvage, à la limite de la forêt. « *mes yeux sont éblouis du jour que je revois* »... Il ne faut pas manquer la rencontre Guilloux-Maréchal ; c'est immense.

*Michel Cournot*

# La musique trouble de Bernard Cavanna ovationnée à Radio-France

**PRÉSENCES 99. Œuvres de John Cage, Bernard Cavanna, Michel Longtin et Pascal Dusapin, par Noëmi Schindler (violon) et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, Dominique My (direction). Maison de Radio-France, le 13 février.**

Le dernier concert d'orchestre inscrit au programme de Présences 99 s'est imposé comme une édifiante synthèse du festival. Nullement hasardeuse d'un point de vue théorique, la croisière musicale entreprise entre les trois capitales a pris l'allure d'une délicate excursion au sein d'une sorte de triangle des Bermudes de l'indépendance esthétique. Les Français ont globalement donné l'impression de s'y aventurer par souci d'émancipation, les Québécois de s'y perdre avec plaisir et les Américains d'y régner en flibustiers. Ainsi John Cage s'est-il embarqué dès 1947 avec *The Seasons* pour écumer les mers du pittoresque orchestral. A peine chorégraphique – même au sens de Merce Cunningham qui en fut le destinataire –, cette douteuse pastorale se complaît dans la navigation entre deux eaux, lyrique et épique, sereine et mouvementée, candide et cérébrale, balançant entre le faux angélisme de Charles Ives et l'authentique mièvrerie de Frederick Delius.

L'expression recherchée par Bernard Cavanna dans son *Concerto pour violon* (en création mondiale) n'est pas moins trouble. Cependant, si Cage intrigue par une succession d'élans brisés (mélodiques et harmoniques), Cavanna fascine par une très prenante dérive (chromatique jusque dans les micro-intervalles). L'œuvre s'ouvre sur une course-poursuite entre l'orchestre et l'instrument soliste mais ne sacrifie pas aux conventions de l'animation haletante. Accessible au premier degré d'une lutte désespérée, la musique n'en est pas pour autant simpliste. Sa lisibilité immédiate se double d'une profondeur émotionnelle particulièrement fouillée, comme en témoigne, par exemple, le travail effectué par le compositeur sur un fond orchestral toujours mouvant afin d'engloutir le violon mais aussi de le fuir dans une même poussée pathétique.

### UNE VOIX HUMAINE SANS ÊTRE POPULISTE

Noëmi Schindler confère à cette page expansive un caractère bergien. Gageons qu'avec une telle sensibilité (rare dans l'Hexagone mais très répandue chez les compositeurs de l'Europe de l'Est avec toutefois moins de « tenue »), le concerto de Cavanna aurait été hué à Paris il n'y a pas si longtemps. Le 13 février, il a été ovationné par un public ravi d'avoir découvert une voix d'aujourd'hui, humaine sans être populiste.

En glissant plusieurs séquences de type hollywoodien (pastiches de musiques de films signées John Barry, John Williams ou Jerry Goldsmith) dans un habile mais vain patchwork intitulé *La Route des pèlerins reclus*, le Québécois Michel Longtin a lui paru, en revanche, assez démagogue et n'est jamais parvenu à faire entendre une voix personnelle. Tout au plus quelques accents (qui ont provoqué des sourires chez la clairvoyante Dominique My placée à la tête du Philharmonique de Radio-France) parmi lesquels on aura reconnu ceux de l'élégie sibélienne.

Sibelius compte aussi parmi les références de Pascal Dusapin, mais pas de manière ostentatoire. *Extenso* pourrait, par exemple, être au compositeur français honoré par Présences 99 ce que *Tapiola* fut au maître finlandais : la trace symphonique de la mutation permanente d'une seule et unique figure. Celle modelée par Dusapin joue à tourner sur elle-même selon un dégradé à la fois stylisé et énergique. Puisqu'il s'agit d'extension, osons rapprocher *Extenso* de ce qu'aurait pu être la mise en mouvement picturale par Francis Bacon d'une sculpture d'Alberto Giacometti.

*Pierre Gervasoni*



# Peindre, une question vitale pour Alix Le Méléder

**ALIX LE MÉLÉDER. Maison d'art contemporain Chaillioux, 5, rue Julien-Chaillioux, 94 Fresnes. Tél. : 01-46-68-58-31. Du mardi au vendredi, de 14 heures à 19 heures ; le samedi, de 10 heures à 13 heures et de 14 heures à 18 heures ; le dimanche de 10 heures à 13 heures. Entrée libre. Jusqu'au 21 mars.**

A Fresnes, il y a tout ce qui fait une banlieue. Et la prison. A Fresnes, il y a aussi les restes d'un village, avec une église qui sonne les heures. Au bout de la rue qui glisse vers l'église, il y a la maison Chaillioux. Le mot maison est juste, parce que ce n'est pas plus que cela, un bâtiment ordinaire, deux étages, des pièces de taille modeste, qui abrite un centre d'art contemporain et ses expositions. On se doute que le budget – DRAC Ile-de-France, conseil général du Val-de-Marne et municipalité de Fresnes – n'a rien de vertigineux. Trois personnes et peu d'argent maintiennent, ici, l'art en vie.

On expose ici, pour la première fois, des toiles d'Alix Le Méléder, toiles récentes d'une artiste née en 1955 qui ne se montre que fort peu. Elles n'ont pas de titre. Elles sont de format carré. Elles sont, comme on dit, abstraites. Entendez par là que la peinture n'imite ni objet ni figure. Pour autant, on pourrait parfaitement soutenir que les œuvres ont un sujet, la présence. Chacune semble échappée à la disparition. Il s'en est fallu de peu qu'il n'y ait rien et que le carré blanc le reste, vide. Des touches et des coulures se sont déposées, plus ou moins nombreuses et serrées, se recouvrant ou s'écartant, se confondant ou se fuyant.

Quand elles prolifèrent, elles tissent un voile de couleurs, si mince, si déchiré et effiloché qu'il ne cache pas le vide en avant duquel il flotte. Quand les taches se raréfient, elles s'accrochent aux quatre bords, comme pour résister à l'expansion d'une force venue du centre de la toile, force qui les rejette. La couleur devient plus intense, la répartition des accents chromatiques plus régulière, comme pour opposer au vertige une harmonie. Sérénité crispée.

Une telle peinture a une histoire, qui passe par Jackson Pollock et Sam Francis. Ils peignaient au sol et Le Méléder peint contre le mur de l'atelier, à la verticale, mais elle fait tourner la toile, de sorte que les coulures glissent dans quatre directions opposées et que la fluidité du geste qui éclabousse saute aux yeux, dans ses toiles comme dans celles de ses grands prédécesseurs. Le Méléder ne cherche pas à organiser un système critique et à mettre à nu méthodiquement les composantes de la peinture – beaucoup l'ont fait depuis une quarantaine d'années et certains continuent obstinément à le faire, au risque de s'enfermer dans la répétition. Elle ne produit pas des tableaux d'après un discours. Elle peint parce que c'est pour elle une question vitale. Le plus remarquable est que cela se voit si nettement, si violemment.

*Philippe Dagen*

## SORTIR

### PARIS

**R. L. Burnside**
Découvert sur le tard par le monde du rock alors qu'il était depuis des lustres un mythe bien actif pour celui du blues, le chanteur et guitariste R. L. Burnside, soixante-douze ans, natif de l'Etat du Tennessee, où il réside toujours, balance sa musique telle quelle, sans les ornementations et les clins d'œil à la modernité dont se pare parfois le genre. Ce blues-là est celui des fondations, aride et âpre, avec le grain de l'authenticité.
*New Morning, 7-9, rue des Petites-Ecuries, 10e. Mo Château-d'Eau. 21 heures, le 15. Tél. : 01-45-23-51-41. De 110 F à 150 F.*

**Dave Weld and The Imperial Flames**
Guitariste, chanteur et co-leader du groupe Little Ed and Blues Imperials, Dave Weld, spécialiste de la *slide* guitar, cette six-cordes à la sonorité miaulante, mène dorénavant sa propre formation. Elle sera présente pour la première fois à Paris, au jazz-club de l'Hôtel Méridien-Etoile. Le groupe compte quelques pointures, de celles qui ont appris leur métier patiemment, en accompagnant des stars. Avec Dave Weld, le blues se sert de grandes goulées de *soul music*.
*Jazz Club Lionel-Hampton, 81, boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 17e. Mo Porte-Maillot. Les 15, 16, 17, 18, 19 et 20, 22 h 30. Tél. : 01-40-68-30-42. 130 F.*

## GUIDE

### FILMS NOUVEAUX

**A tout jamais, une histoire de Cendrillon**
d'Andy Tennant
(France-Etats-Unis, 2 h 01)
**Disparus**
de Gilles Bourdos
(France/Suisse, 1 h 50).
**Le Fils adoptif**
d'Aktan Abdykalykov
(France-Kirghizistan, 1 h 21).
**Fin août, début septembre**
d'Olivier Assayas
(France, 1 h 52).
**Fragments sur la misère**
de Christophe Otzenberger
(France, 1 h 30).
**Happiness (*)**
de Todd Solondz
(Etats-Unis, 2 h 14).
**Ma meilleure ennemie**
de Chris Columbus
(Etats-Unis, 2 h 05).
**1 001 pattes**
de John Lasseter et Andrew Stanton
(Etats-Unis, dessin animé, 1 h 35).
**Le Père**
de Majid Madjidi
(Iran, 1 h 36).
**Pi**
de Darren Aronofsky
(Etats-Unis, 1 h 25).
**Teatro di guerra**
de Mario Martone
(Italie, 1 h 50).
(*) Film interdit aux moins de 12 ans.

### TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/mn)

### FESTIVALS

**Littérature et cinéma**
*Le Christ interdit*, de Curzio Malaparte (1950), mardi 16 février à 14 heures, 16 heures, 18 heures, 20 heures et 22 heures ; *Les Nus et les Morts*, de Raoul Walsh (1958), d'après Norman Mailer, mercredi 17 à 14 heures, 16 h 30, 19 heures et 21 h 30 ; *Le Journal d'une femme de chambre*, de Jean Renoir (1946), d'après Octave Mirbeau, jeudi 18 à 14 heures, 16 heures, 18 heures, 20 heures et 22 heures ; *Plus fort que le diable*, de John Huston (1953), d'après Truman Capote, vendredi 19 à 14 heures, 16 heures, 18 heures, 20 heures et 22 heures (copie annoncée en mauvais état) ; *En quatrième vitesse*, de Robert Aldrich (1955), d'après Mickey Spillane, samedi 20 à 14 heures, 16 heures, 18 heures, 20 heures et 22 heures ; *Quand la ville dort*, de John Huston (1950), d'après William Burnett, dimanche 21 à 14 heures, 16 heures, 18 heures, 20 heures et 22 heures ; *Témoin à charge*, de Billy Wilder (1957), d'après Agatha Christie, lundi 22 à 14 heures, 16 h 30, 19 heures et 21 h 30. Films en version originale sous-titrée.
*Grand Action, 5, rue des Ecoles, 5e. Mo Jussieu, Maubert-Mutualité. Tél. : 01-43-29-44-40.*

### EXPOSITIONS

**Les Monuments d'éternité de Ramsès II**
*Musée du Louvre, aile Richelieu, entrée par la Pyramide, 1er. Mo Palais-Royal, Louvre. Tél. : 01-40-20-51-51. De 9 heures à 17 h 45. Fermé mardi. Jusqu'au 10 mai. Billet d'accès au musée : 45 F de 9 heures à 15 heures, 26 F après 15 heures et dimanche, gratuit pour les moins de 18 ans, pour tous le 1er dimanche de chaque mois.*
**Archéologie du Grand Louvre : les fouilles du Carrousel (1989-1990)**
*Musée du Louvre, aile Sully, fossés du Louvre médiéval, entrée par la Pyramide, 1er. Mo Palais-Royal. Tél. : 01-40-20-51-51. De 9 heures à 17 h 45 ; nocturne lundi et mercredi jusqu'à 21 h 45. Fermé mardi. Jusqu'au 28 juin. Billet d'accès au musée : 45 F de 9 heures à 15 heures, 26 F après 15 heures et dimanche, gratuit pour les moins de 18 ans et pour tous les premiers dimanches de chaque mois.*
**Rosemarie Trockel, Carsten Höller, Peter Fischli et David Weiss**
*Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, 16e. Mo Alma-Marceau. Tél. : 01-53-67-40-00. De 10 heures à 17 h 30 ; samedi et dimanche jusqu'à 18 h 45. Fermé lundi. Jusqu'au 28 mars. De 19 F à 27 F.*

### ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.
**Têtes raides**
*Lavoir moderne parisien, 35, rue Léon, 18e. Mo Château-Rouge. Les 15 et 16, jusqu'au 20, 20 heures. Tél. : 08-03-80-88-03. 100 F.*
**Les Négropolitains**
chantent Boby Lapointe
*Théâtre d'Edgar, 58, boulevard Edgar-Quinet, 14e. Mo Edgar-Quinet, Montparnasse-Bienvenüe. Les 15 et 16, jusqu'au 28, 20 h 15. Tél. : 01-42-79-97-97. De 70 F à 90 F.*

### RÉSERVATIONS

**The Winter's Tale (en anglais)**
de William Shakespeare, mise en scène du Footsbarn Theatre, avec Agnieszka Bihel, Christophe Bihel, Paddy Fletcher, Rod Goodall, Paddy Hayter, Harry Holtzman, Shaji Karyat Velayudhan, Heinzi Lorenzen, Clémence Massart et Messaouda Sekkal.
*Sous chapiteau, 47, quai d'Austerlitz, 13e. Mo Gare-d'Austerlitz. Les mardi 16 et mardi 23, 19 heures ; Du mercredi 17 au samedi 20, 20 heures ; le dimanche 21, 16 heures. Tél. : 01-53-05-19-19. 90 F et 140 F.*
**Richard Galliano Trio**
avec Jean-Marie Ecay et Rémi Vignolo
*Sunset, 60, rue des Lombards, 1er. Les 17, 18, 19, 20, 23, 24, 25, 26 et 27, 20 heures et 22 heures. Tél. : 01-40-26-46-60. De 80 F à 120 F.*
**Michel Graillier**
*Petit Opportun, 15, rue des Lavandières-Sainte-Opportune, 1er. Les 17 et 24, 22 h 30. Tél. : 01-42-36-01-36. 80 F.*

### DERNIERS JOURS

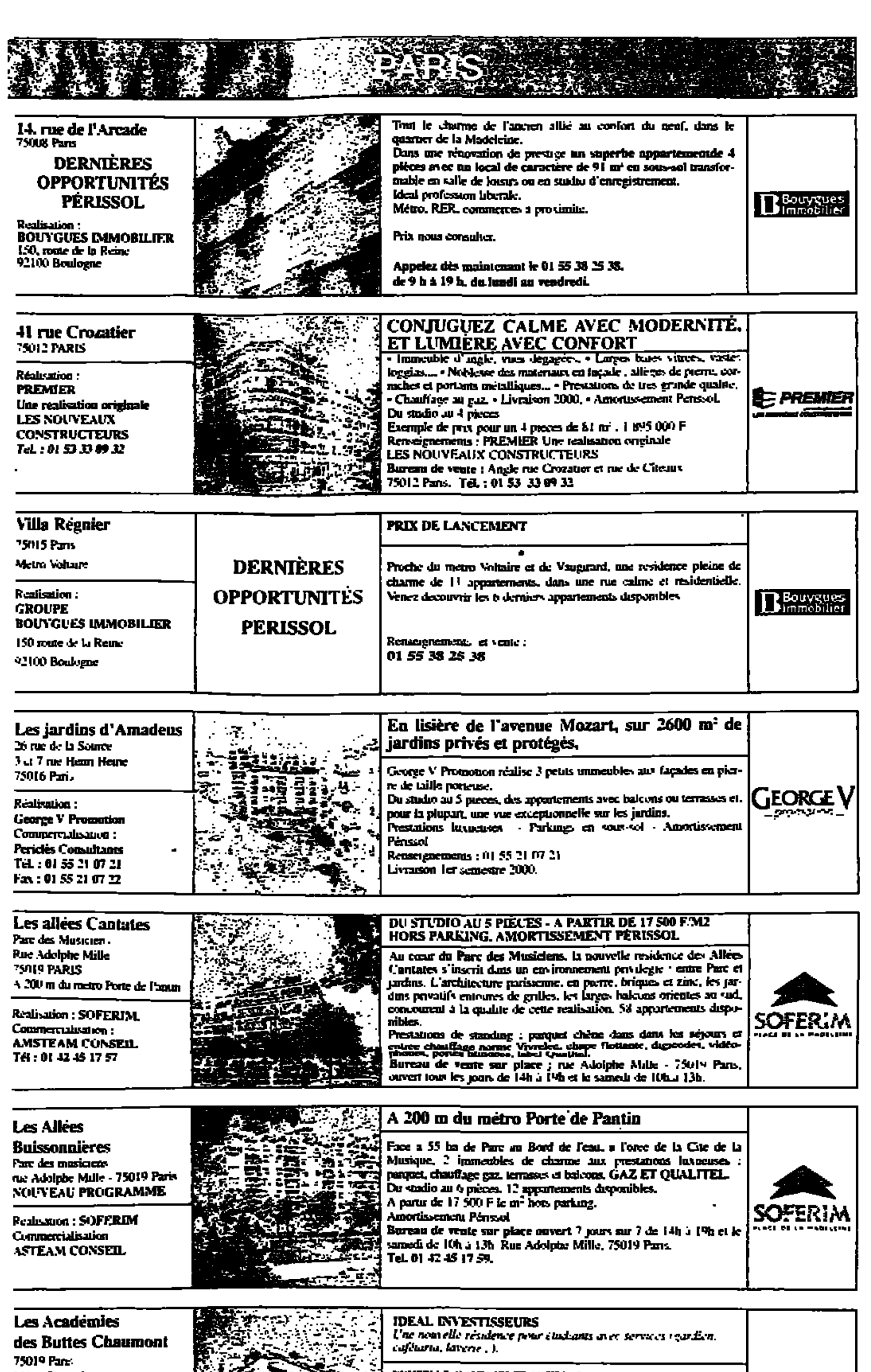
**16 février :**
**Ile des morts ; le Gardien de tombeau**
d'August Strindberg et Franz Kafka, mise en scène de Frédéric Fisbach, avec Gérard Cherqui, Jean-Charles Dumay, Yves-Noël Genod, Christian Montout, Benoît Resillot et Margaret Zenou.
*Studio-Théâtre, 18, avenue de l'Insurrection, 94 Vitry. Jusqu'au samedi 20. 20 h 45. Tél. : 01-46-82-40-17. De 50 F à 120 F.*
**Lorenzaccio**
d'Alfred de Musset, mise en scène de Gérard Gelas, avec Marie-Noëlle de Witte, Gérard Amalric, Guillaume Lanson, Christelle Martin, David Neveux, Michel Paume, Hervé Pezière, Jean-Charles Raymond, Damien Rémy, André Rousselet, Annie Rousset, Henri Talau et Marjorie Alacchi.
*Théâtre de l'Est parisien, 159, avenue Gambetta, 20e. Mo Pelleport, Saint-Fargeau. 20 h 30 ; les mercredi 17 et jeudi 18, à 19 heures. Tél. : 01-43-64-80-80. Durée : 3 h 10. 90 F et 140 F.*
**Les Oranges**
d'Aziz Chouaki, mise en scène de Laurent Vacher, avec Jean-Claude Leguay et Gilles Andrieux (musicien).
*Cité internationale (Théâtre), 21, boulevard Jourdan, 14e. RER Cité-Universitaire. 20 heures. Jusqu'au jeudi 18 (15 heures). Tél. : 01-43-13-50-50. Durée : 1 h 30. De 55 F à 110 F.*

هكذا من الأصل



# NEUF ET RÉSIDENTIEL

## PARIS



**14, rue de l'Arcade**
75008 Paris

**DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PÉRISSOL**

Realisation :
BOUYGUES IMMOBILIER
150, route de la Reine
92100 Boulogne

Tout le charme de l'ancien allié au confort du neuf, dans le quartier de la Madeleine.
Dans une rénovation de prestige un superbe appartementde 4 pièces avec un local de caractère de 91 m² en sous-sol transformable en salle de loisirs ou en studio d'enregistrement.
Ideal profession liberale.
Métro, RER, commerces à proximite.

Prix nous consulter.

**Appelez dès maintenant le 01 55 38 25 38, de 9 h à 19 h, du lundi au vendredi.**

Bouygues Immobilier

---

**41 rue Crozatier**
75012 PARIS

Réalisation :
PREMIER
Une realisation originale
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Tel. : 01 53 33 09 32

**CONJUGUEZ CALME AVEC MODERNITÉ, ET LUMIÈRE AVEC CONFORT**

• Immeuble d'angle, vues degagées. • Larges baies vitrees, vastes loggias... • Noblesse des materiaux en façade, allèges de pierre, corniches et portants métalliques... • Prestations de tres grande qualite. • Chauffage au gaz. • Livraison 2000. • Amortissement Perissol.
Du studio au 4 pieces
Exemple de prix pour un 4 pieces de 81 m² : 1 895 000 F
Renseignements : PREMIER Une realisation originale LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Bureau de vente : Angle rue Crozatier et rue de Citeaux 75012 Paris. Tél. : 01 53 33 09 32

PREMIER

---

**Villa Régnier**
75015 Paris
Metro Voltaire

Realisation :
GROUPE BOUYGUES IMMOBILIER
150 route de la Reine
92100 Boulogne

**DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PERISSOL**

PRIX DE LANCEMENT

Proche du metro Voltaire et de Vaugirard, une residence pleine de charme de 11 appartements, dans une rue calme et residentielle. Venez decouvrir les 6 derniers appartements disponibles

Renseignements et vente :
**01 55 38 25 38**

Bouygues Immobilier

---

**Les jardins d'Amadeus**
26 rue de la Source
3 et 7 rue Henri Heine
75016 Paris

Réalisation :
George V Promotion
Commercialisation :
Periclès Consultants
Tél. : 01 55 21 07 21
Fax : 01 55 21 07 22

**En lisière de l'avenue Mozart, sur 2600 m² de jardins privés et protégés.**

George V Promotion réalise 3 petits immeubles aux façades en pierre de taille porteuse.
Du studio au 5 pieces, des appartements avec balcons ou terrasses et, pour la plupart, une vue exceptionnelle sur les jardins.
Prestations luxueuses - Parkings en sous-sol - Amortissement Périssol
Renseignements : 01 55 21 07 21
Livraison 1er semestre 2000.

GEORGE V promotion

---

**Les allées Cantates**
Parc des Musiciens
Rue Adolphe Mille
75019 PARIS
A 200 m du metro Porte de Pantin

Realisation : SOFERIM
Commercialisation :
AMSTEAM CONSEIL
Tél : 01 42 45 17 57

**DU STUDIO AU 5 PIECES - A PARTIR DE 17 500 F/M2 HORS PARKING, AMORTISSEMENT PÉRISSOL**

Au cœur du Parc des Musiciens, la nouvelle residence des Allées Cantates s'inscrit dans un environnement privilegie : entre Parc et jardins. L'architecture parisienne, en pierre, briques et zinc, les jardins privatifs entoures de grilles, les larges balcons orientes au sud, concourent à la qualite de cette realisation. 58 appartements disponibles.
Prestations de standing : parquet chêne dans dans les séjours et entree chauffage norme Vivrelec, chape flottante, digicodes, vidéophones, portes blindees, label Qualitel.
Bureau de vente sur place ; rue Adolphe Mille - 75019 Paris, ouvert tous les jours de 14h à 19h et le samedi de 10h à 13h.

SOFERIM

---

**Les Allées Buissonnières**
Parc des musiciens
rue Adolphe Mille - 75019 Paris
NOUVEAU PROGRAMME

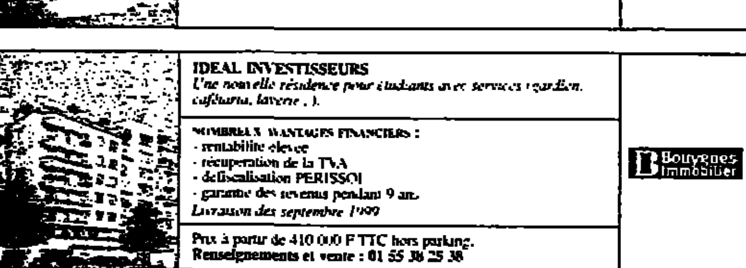
Realisation : SOFERIM
Commercialisation
ASTEAM CONSEIL

**A 200 m du métro Porte de Pantin**

Face a 55 ha de Parc au Bord de l'eau, a l'oree de la Cite de la Musique, 2 immeubles de charme aux prestations luxueuses : parquet, chauffage gaz, terrasses et balcons. GAZ ET QUALITEL.
Du studio au 6 pièces. 12 appartements disponibles.
A partir de 17 500 F le m² hors parking.
Amortissement Périssol
Bureau de vente sur place ouvert 7 jours sur 7 de 14h à 19h et le samedi de 10h à 13h Rue Adolphe Mille, 75019 Paris.
Tel. 01 42 45 17 59.

SOFERIM

---



**Les Académies des Buttes Chaumont**
75019 Paris
Métro Botzaris

Realisation :
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne

IDEAL INVESTISSEURS
*Une nouvelle résidence pour étudiants avec services (gardien, cafétaria, laverie...).*

NOMBREUX AVANTAGES FINANCIERS :
- rentabilite elevee
- récuperation de la TVA
- defiscalisation PERISSOL
- garantie des revenus pendant 9 ans.

*Livraison dès septembre 1999*

Prix à partir de 410 000 F TTC hors parking.
Renseignements et vente : 01 55 38 25 38

Bouygues Immobilier

---

**L'orée de la Nation**
bd de Charonne
75020 Paris

Realisation : HDI

Commercialisation HDI

DU STUDIO AU 6 PIECES
LANCEMENT

Au point de rencontre des 20ème, 11ème, et 12ème arrondissements, à deux pas de la Nation, le boulevard de Charonne offre l'avantage d'une artère préservee et calme. Dans cet environnement arbore, HDI vous propose en avant-première une realisation composee de 2 bâtiments donnant sur un vaste jardin intérieur, dotee de prestations de grande qualite.
Ouverture, bureau de vente sur place : 54, bd de Charonne, ouvert tous les jours, sauf mardi et mercredi, de 14h à 19h
Tel. : 01 43 73 83 85

HDI Groupe QUILLERY

---



## RÉGION PARISIENNE

**Résidence "La Vallière"**
45/49, route de Chatou
78 Carrières-sur-Seine

Réalisation :
Groupe FRANIM

**Livraison immédiate. Superbes appartements du 2 P au 4 P. A partir de 14 000F/m².**

Construction traditionnelle - prestations de qualité exceptionnelle.
Calme total dans un cadre de verdure en bord de Seine.
6 km de la Défense - Labels QUALITEL et PROMOTELEC PAS et prêt à taux 0%

APPARTEMENT MODÈLE sur place, du jeudi au dimanche de 15 h à 19 h (autres jours sur rendez-vous)
Tel. 01 39 57 26 10

FRANIM

---

**Les Jardins de Montrouge**
59 Avenue Henri Ginoux
(ex rue de Bagneux)
92120 Montrouge
A 300m de Paris XIVème
Realisation :
LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Tel. : 01 40 92 00 00

**BALCON/TERRASSE PLEIN SUD, AU CALME SUR JARDIN INTÉRIEUR**

• A proximite des commerces, des écoles et des transports.
• Façade de pierre, corniches...
• Parquet de chêne dans toutes les pièces.
• Chauffage individuel au gaz.
• Livraison été 2000
• Amortissement Périssol.

Exemple de prix pour un 4 pièces de 78 m² : 1 540 000 F
Renseignements : LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS
Tél. : 01 40 92 00 00

LES NOUVEAUX CONSTRUCTEURS

---

**Les Terrasses d'Issy**
76-80, bd Rodin
Issy-les-Moulineaux

Realisation :
Sogeprom
Commercialisation :
Espace vente constructa
134, bd Haussmann 75008 Paris
Tél. : 01 56 59 64 00

**DOMINEZ PARIS**

A 250 mètre du RER C, des appartements avec vue sur Paris et sur l'ouest, dans un parc prive de 2 000 m². Prestations de qualité.
46 appartements 33 de disponibles, du studio au 5 pièces, balcons, terrasses
Prix moyen : 16 600 F/m²
Renseignez-vous dés aujourd'hui pour profiter du meilleur choix. Idéal PERISSOL.
Bureau de vente : ouvert sur place 76-80, bd Rodin à Issy-les-Moulineaux lundi de 14h à 19h, jeudi et vendredi 10h00 à 12h30 et de 14h à 19h, samedi et dimanche de 10h à 12h45 et de 14h à 19h.
Tél. : 01 45 29 09 49

SOGEPROM

---

**Jardins de Saint-Cloud**
92 Saint-Cloud

Realisation :
GROUPE BOUYGUES IMMOBILIER
150 route de la Reine
92100 Boulogne
http : //www.stimbatir.fr

PRIX DE LANCEMENT

INVESTISSEZ maintenant pour vous constituer un patrimoine de qualité du studio au 4 pièces, dans une résidence de standing à deux pas du Parc de Saint-Cloud.

DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PERISSOL
Informations et vente :
**01 55 38 25 38**
du lundi au vendredi

Bouygues Immobilier

---

**Neuilly Marine**
Angle rue de la Marine et bd Seurat, 92 Neuilly/Seine

**DERNIÈRES OPPORTUNITÉS PERISSOL**

Réalisation :
Groupe Bouygues Immobilier
150, route de la Reine
92100 Boulogne

**Profitez des dernières disponibilités : un studio, un 4 pièces et une maison de 5 pièces.**

Superbe résidence de 3 étages située dans la partie résidentielle de l'Ile de la Grande Jatte, caractérisée par sa tranquillité et la multiplicité des espaces verts. Architecture raffinée et prestations de très grande qualité. Les appartements ont été conçus pour vous assurer confort et qualité de vie
Livraison 2ème trimestre 99

Prix : Nous consulter

Renseignements et vente : 01 55 38 25 38
http : www.franceconstruction.fr

Bouygues Immobilier

---



٥٢٩

# LE BAROMETRE DE L'IMMOBILIER PAR LES NOTAIRES

CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS

5 pièces et + 8%
studio 21%
4 pièces 12%
3 114 195 F
1 534 653 F
979 421 F
3 pièces 23%
2 pièces 36%

**Répartition des ventes d'appartements anciens vendus libres à Paris à usage d'habitation en 1998**

Les appartements de 4 pièces et plus, appartements familiaux classiques, ont enregistré une augmentation des montants moyens de transaction de 5% environ.

Les appartements de plus petite taille restent toutefois relativement stables.

Ce mouvement marque une rupture avec ce que nous avons connu depuis 1990. Le marché est globalement entré dans un contexte de stabilité des prix mais leur pouvoir d'achat ayant augmenté les acquéreurs se positionnent sur des appartements de plus grande taille.

Il est à noter que 80% des acqusitions se réalisent sur des biens de moins de 3 pièces ou moins avec un budget financier inférieur à 1 million de francs.

Pour plus d'information : www.paris.notaires.fr

Chambre des Notaires de Paris - Place du Châtelet - Paris 1er - Téléphone : 01 44 82 24 00

## VENTES

### PARIS 3e

**MARAIS**
5/6 P. a rénover
4e ét. asc.
Imm. ravalé. 2 850 000 F
Agence Beaubourg. – 01-42-71-87-88 et 01-44-61-94-40

### PARIS 5e

**NOTRE-DAME**, rare vue, soleil, duplex gd séjour + chbre, asc. park. ss-sol aménagé 4 200 000 F
SERGE KAYSER 01-43-26-43-43

**JARDIN DES PLANTES**
3 P. 58 m², 3e ét., asc., calme, 1 210 000 F – 01-40-51-06-07.

### PARIS 7e

**AVENUE SUFFREN**
Rare 5 P, 126 m², grande allure, à rafraîchir, 4e ét. superbe, pierre de taille.
4 200 000 F
VALMONT 01-44-94-04-40

### PARIS 9e

**RUE J.-B. PIGALLE**, récent 60 m², 2 chbres, parfait état, calme, soleil.

**RUE DE LA ROCHEFOUCAULD**
pierre de taille, 115 m², 3 chbres, charme, belles réceptions, balcon.
01-42-27-85-00

**TRUDAINE**
Studio 32 m², 6e asc., vue, 670 000 F
X'IMMO 01-40-25-07-05

**MARTYRS-TRUDAINE**
beau 7 P, 186 m², dble expo. pierre de taille, balcon, 4 450 000 F
X'IMMO 01-40-25-07-05

**RUE DES MARTYRS**
**6 PCES 160 m²**
3e asc. + 2 chbres serv. avec douches + box 3 150 000 F
VALMONT 01-44-94-04-40

**TRUDAINE**
Ancien, asc., dble liv. 5 chbres 160 m², à revoir, cheminée, 2 serv. box., urg.
01-43-35-18-36

### PARIS 10e

**RUE DE CHABROL**
2 P. 34 m² balcon, 5e étage, sans asc. Plein sud.
420 000 F 01-44-94-04-40.

### PARIS 11e

**LOFT 200 M²**
autour d'un patio 3 700 000 F
S. KAYSER 01-43-26-43-43

### PARIS 13e

**CORVISART 4/5 P.**
standing. 2 bains, dble expos. box
CENTURY 21 – TGA 01-44-08-61-21

**PORT ROYAL**
Vue degagée, 3 pièces parquet. cheminée, 1 150 000 F – 01-43-26-43-43

Pres parc Montsouris récent 1975, sej. 3 chbres, gde cuis., 2 bns, 92 m², à rafraichir, park.
01-43-35-18-36

**GÉRER**
*L'Optimisation Immobilière*

**LE NOUVEAU MONDE**
**69, RUE DUNOIS**
– 3 P. à partir de 900 000 F
– 4 P à partir de 1 000 000 F
Bur. de vente s/place 26e étage, mercredi 11 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h et le vendredi, de 15 h à 18 h.
GÉRER 01-60-92-05-67 ou 06-07-62-63-00.

### PARIS 14e

ALÉSIA. Imm. 1930, asc. ét. élevé 4 P., 95 m², parfait état sans vis-à-vis, calme.
01-43-35-18-36.

**100 m² STANDING**
4e ét., balcon/jard. sud 2 ch., séj., dbl., soleil, park.
Exclusivité J.-P. MAURIN 01-43-37-50-50

### PARIS 15e

**ALLERAY**
Maison s/3 niv. séj., 3 chbr., gde cuis., 2 bns, 150 m², chem., poutres, bon état, calme, 01-43-35-18-36.

**90 m² 4 P. PDT**
LEFEBVRE. Soleil, vue, 2 chbres, séj. dble, 32 m² 4e ét., ch. svce 8 m²
J.-P. MAURIN Gobelins immo. 01-43-37-50-50

### PARIS 17e

**SQUARE DES MUSICIENS**
Beau 3 P. parfait état, 2e étg. asc.
1 580 000 F - 01-44-94-04-40

**VILLIERS**
BEAU 2 P., 43 M², 5e étg., asc.
750 000 F - 01-44-94-04-40

### 92 HAUTS-DE-SEINE

**LEVALLOIS contig. NEUILLY**
Part. à part. appart. 2 pièces Ent. NEUF GRAND STANDING 51,35 m², 3e étage. Park. s/sol.
Frais notaire réduits/Périssol
Prix : 1,22 MF
Tél. : 01-45-34-38-57 ou 01-47-57-58-22

**● ENCHÈRE ●**
NOTAIRE 01-45-61-55-70

**BOURG-LA-REINE**
5, rue André-Theuriet studio + parking, 3e ét. Loué 24 000 F/an 3 658,78 €
MAP 150 000 F, 22 867,35 €
Visites 22 et 25/2 : 10 h a 12 h, 6/3 : 14 h à 16 h.

**FONTENAY-AUX-ROSES**
19, rue Joseph-Bouille studio, 3e étage.
Loué 25 584 F/an 3 900,26 €
MAP 150 000 F 22 867,35 €
Visites 18/2 et 5/3 : 15 h à 17 h, 27/2 : 11 h à 13 h.

**SCEAUX**
33, rue des Imbergères Studio 3e étage.
MAP 150 000 F, 22 867,35 €
Visites 18/2 et 5/3 : 11 h à 13 h, 27/2 : 15 h a 17 h.

**BOULOGNE**
Prop. vd stud. 34 m², standing, calme, ensol., parfait état. Px : 650 000 F.
Tel. : 06-10-01-57-16

**● ENCHÈRE ●**
NOTAIRE 01-46-99-77-61

**BOULOGNE**
60, rue de la République
2 P. 42,29 m², 3e ét.
MAP 320 000 F
48 783,69 €
Visites 19/2 : 11 h à 13 h
24/2 et 3/3 : 15 h à 17 h.

Neuilly/Victor-Hugo, imm. stand., 1er ét. s/jard. tr. clair, calme, refait neuf, lux. dble séjr + 2 ch., 93 m²+10 m² balc. 2 WC + 2 S.d.B., cave + park.
2,370 MF. – 01-49-26-94-11

### 94 VAL-DE-MARNE

**CHARENTON, 300 m Paris**
face au bois de Vincennes, beau 3 p. r-d-c, 103 m². Très belles prestations
2 000 000 F
I.P. 01-48-83-32-88.

**SAINT-MANDÉ**
Beau 3 pces avec 1 séj., 2 chbres, 1 cuisine, salle de bains, wc, cave, ... 4e étage. 1 150 000 F.
AG. DU LAC : 01-48-08-59-59.

### VILLIERS/MARNE

4 PCES, 80 m², état neuf construction récente, centre ville prox. gare RER, SNCF
Prix . 980 000 F
Tél. : 01-49-30-63-55
06-10-68-65-99

### ÉTRANGER

**QUÉBEC/ SAINT-SAUVEUR**
App. 3 cr. E.S.O., meublé, cuis. équipée. CAC. sa/sam, sdb, mazz. Foyer face pistes ski. Pav. lois. : sauna, tourb., pisc. int. Poss. loc. si abs. 70 000 dollars can.
Tél. : 00-1-450-227-4100.
Fax : 00-1-450-227-7324.

**NUITS-SAINT-GEORGES**
vigneron rech. investisseurs pour achats vignes d'appellation suite retrocession SAFER.
03-80-61-28-22/ 06-80-70-97-91
RCS B 325 354 611

**AIX-EN-PCE MONTAIGUET**
Belle bastide contempor. 250 m² s/2 ha en restanque s/les hauteurs, séj. chem. 4 ch., SdB, SdE, bx volumes gde terrasse, vue impren. annexes 150 m², pisc, tennis cave, garage, 3 200 000 F
AIX – Tél. : 04-42-26-93-26

**"La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de PARIS - siège social 21 rue Georges Auric 75019 PARIS - désire vendre un ensemble immobilier sis 45 rue Gauthey - 75017 PARIS.**

Pour tout renseignement, écrire à la Direction de la Gestion - 21 rue Georges Auric 75019 PARIS - correspondant M. Jean-François CRISPIN, avec la mention sur l'enveloppe "vente de la rue Gauthey".

Prière de ne pas téléphoner et de ne pas se présenter sur place.

N.B. - Date limite des offres sous pli cacheté : lundi 12 avril 1999 à 17h30.

Seules les offres sans conditions suspensives seront retenues, les conditions de la vente et les jours de visite seront précisés par retour du courrier".

## ACHATS

**INTER PROJETS**
recherche sur Paris et Est parisien volumes atypiques à vendre ou a louer.
Tél. : 01-42-83-46-46.

## LOCATIONS

**AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40**

**PARIS 15e**
– 4 mn m° Dupleix, 12/12 *bis*, rue Edgar-Faure, studio 31 m², 3e étage, balc., 6 m², cave + park. Loyer 4 064 F ch. comp. Com. 2 571 F

– 126, rue Saint-Charles, 3 P, 73 m², 4e étage, cave et park. Loyer 7 888 F ch. comp. Com. 5 018 F.

**AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40**

**PARIS 8e**
52, bd Malesherbes
Très bel imm. haussmannien
M° SAINT-AUGUSTIN
Appts entièrement rénoves 7/8 P. de 265 m² 33 058 F nets, 5e et dernier ét., dble réception. salle à manger 4 ou 5 chbres, possib. chbres de service, chauff. coll.

- 8e superbe studio neuf avec jardin, 85 m², 5 500 F + ch
- 16e PASSY. vue Seine, 2 P., 78 m², 7 900 F + ch.
- 15e Javel, 15e et., vue Seine 4 p. 100 m². park. 10 185 + ch :
- 16e Kléber, 4 P. 120 m² meublé s/jard. 13 000 net
VALMONT 01-44-94-04-40

**CANNES**
Loue 3/4 pièces 83 m², dans agréable maison de ville. Jardin, dépendances.
Tél. : 01-45-32-65-28 ou 04-93-39-27-38.

**AGIFRANCE LOCATIONS 01 49 03 43 40**

**PARIS 16e**
- 90/92, rue de la Faisanderie, m° Porte-Dauphine ;
- 5 P, 140 m², 1er étage, 3 chbres, balc., 24 m², cave et 2 parkings, loyer 18 511 F ch. comp. Com. 10 301 F :
- 3 P, 109 m², 5e et., terrasse 28 m², cave et park., loyer 16 300 F, ch. comp., comm. 9 263 F.

- Proche place Victor-Hugo, appt d'exception refait neuf superbe 7 P. de 280 m², 4e ét., réception 85 m², 4 chbres, 4 salles de bains. Loyer 35 368 F ch. comp.

**PASTEUR 15e**
2/3 P. 56 m², refait neuf, 1 chbre, dble living, cuis., s. de bains, w.-c., 5 200 F + charges.
Tél. 01-45-54-29-39.

**EMBASSY SERVICE**
43 avenue Marceau – 75116
Rech. pour CLIENTS ETRANGERS APPTS HAUT DE GAMME HÔTEL PARTICULIER & VILLAS OUEST PARIS VIDES ET MEUBLÉS GESTION POSSIBLE
**01-47-20-30-05**

**MASTER GROUP**
47, rue Vaneau, 75007 Paris rech. appts. vides ou meublés. Toutes surfaces pour cadres banques et grandes sociétes
Tél. : 01-42-22-98-70

**15e CONVENTION F3**
refait neuf. Imm. bourgeois. meublé luxe, très clair, calme balcon. 2e et.. cuis. équipée. double vitrage, fax, TV, cave, poss. park., sérieuses garanties 9 000 F/m + faibles charges.
Tél. : 01-39-75-42-58.

**APPARTEMENTS DE VACANCES**
Monts métallifères (Saxe) à partir de 155 FF pour 2 pers/jour (hors saison).
Infos : M. Bochmann, Rosental 29, D-08289 Schneeberg.
Fax : 0049-377221325.

Loue près Arles-Avignon appt ds mas XVIIIe, jardin 2/3 pers., semaine ou mois libre févr. à oct.
Tél/fax : 04-90-91-44-67

**BEAU PIANO**
**1/2 QUEUE** palissandre 1925. 204 cm, très belle sonorité. 35 000 F visible Paris-19e.
Tél. : 01-42-17-39-43 (en journée) ou 06-13-02-86-71.

La Colline aux enfants cherche **FAMILLES RELAIS** sur Paris et région parisienne pour accueillir temporairement enfants de 3 à 10 ans.
Tel : 01-40-50-11-24.

**SKI DE FOND**
**JURA** (près Métabief, frontière suisse)
3 h de Paris par TGV, en pleine zone nordique 1 000 m altitude, chez ancien sélectionné olymp. Chambres en pension ou demi-pension, salle de remise en forme, ambiance familiale
Réserv. : 03-81-49-00-72.

## EN VUE

■ Un fleuriste de Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine) s'est fait voler trois roses par trois individus armés, samedi 13 février, veille de la Saint-Valentin.

■ *« Au lieu d'envoyer des fleurs, SVP, faites parvenir une lettre au ministre de la santé pour qu'il améliore nos services hospitaliers »*, informait l'avis de décès de **Carmelita Trachy** rédigé par son neveu **Errol**, indigné que sa tante, quatre-vingt-treize ans, soit restée pendant quarante-huit heures sur une civière dans un couloir de l'hôpital Royal Victoria, à Montréal, avant d'être opérée.

■ Mercredi 10 février, **Mel Lastman**, maire de Toronto, souffrant de palpitations cardiaques, passait encore neuf heures dans le corridor des urgences d'un hôpital sans obtenir un lit.

■ L'hôpital numéro 10 d'Irkoutsk, en Sibérie, manquant d'appareils d'aspiration médicale, s'est fait livrer, faute de moyen, une trayeuse à vache électrique capable de traiter simultanément dix patients.

■ Les douaniers de l'aéroport du Caire ont extrait, samedi 13 février, cent soixante-sept téléphones portables des quarante poches du gilet d'un Egyptien en provenance de Paris.

■ Le livre *Cinq mille ans de Chine* contenant 984 coquilles, **Wang Zinshang**, lecteur de la province du Zhejiang, vient de porter plainte contre Drapeau rouge, l'éditeur.

■ Afin de récupérer le permis de conduire qu'on lui avait retiré pour myopie l'an dernier, **Elie Berthoud**, ancien gendarme, alerte centenaire, suppliait depuis, menaçait, mettait en émoi le canton de Genève. Farceur, le service suisse des autos et de la navigation vient de le lui rendre sous verre et frappé du tampon *« annulé »*.

■ Un paraplégique, accidenté de la route, a été récemment condamné, par le tribunal correctionnel de Bourges, à huit mois de prison ferme pour avoir causé la mort d'une femme en conduisant en état d'ivresse.

■ Les autorités sanitaires d'Afrique du Sud qui ont distribué gratuitement, au cours d'une campagne contre le sida, des milliers de préservatifs percés, agrafés à leur mode d'emploi, lancent un appel à la vigilance du public.

■ Mercredi 10 février, une habitante de Montesilavano, en Italie, qui ne pouvait plus payer son loyer, chassée de son appartement après avoir perdu son mari, arpente le bord de mer par gros temps, hésite, avance, recule, se jette à l'eau. Une vague roule la désespérée sur une plage de Pescara, puis se retire, la laissant à pieds secs.

*Christian Colombani*

# La revue de Sartre rend hommage à Georges Bataille

## Le numéro spécial des « Temps modernes » consacré à l'auteur du « Bleu du ciel » permet de revenir sur deux aventures qui ont marqué le monde culturel français de l'après-guerre

**GEORGES BATAILLE** aurait-il récusé, pour lui, l'appellation d'« homme de revues », comme le fait Claude Lanzmann en tête du beau numéro des *Temps modernes* (décembre-janvier-février, n° 602) consacré à l'auteur du *Bleu du ciel* ? Peut-être, mais alors par goût du paradoxe. Car, de la fin des années 20 à l'après-guerre, Bataille n'a cessé de fonder et de diriger des revues, et, dans les temps intermédiaires, il collaborait, donnait des articles à une foule de publications, refusant de concevoir l'activité intellectuelle comme un confortable quant-à-soi, un simple lieu de rassemblement et d'enrichissement.

Cette fragmentation généralisée du travail de l'esprit n'est pas occasionnelle ou aléatoire chez Bataille. Elle est, au contraire, conforme à son projet, existentiel plus encore que littéraire ou politique : projet marqué, construit – c'est là aussi un paradoxe – sur le désir sans frein et la volonté de dépense. On peut imaginer qu'un jour, jeune encore, Bataille décida de ne plus compter et de ne s'épargner qu'en vue de la dilapidation. Soulignons combien cette décision, à laquelle il se tint farouchement, le place dans une position singulière. A l'exception de Maurice Blanchot, peu d'écrivains et d'intellectuels ont opté, optent encore, pour ce choix si coûteux. Choix qui fit de Bataille – et, dans un ordre différent, de Blanchot – une sorte de « journaliste » brûlé, consumé à sa tâche.

Les Temps Modernes

Georges Bataille

Deux axes logiques dominent ce numéro spécial des *Temps modernes*. D'une part, le rapport Bataille-Sartre, superbement analysé, dans son aporie même, par Jean-François Louette. 1945-1946 : tandis que l'auteur de *La Nausée* crée *Les Temps modernes*, Bataille fonde *Critique*. S'inauguraient ainsi deux aventures centrales dans le monde culturel français de l'après-guerre. On sait que Sartre, en 1943, consacra une lumineuse critique à Bataille, ce *« nouveau mystique »* qui venait de publier *L'Expérience intérieure*. En 1952, comme une lointaine réponse à Sartre, Bataille publie une étude sur le *Saint Genet*. Sur ces parallèles qui ne se rencontrent jamais, sur ces deux conceptions du monde, et singulièrement de la communauté – pathétique chez Bataille, raisonnée et visant à l'efficacité chez Sartre –, Jean-François Louette jette un regard pénétrant.

Le deuxième axe est celui de l'histoire, retracée par Francis Marmande, et détaillée dans les autres contributions. Histoire qui est, d'abord, celle de toutes ces revues – de *Documents* (1929-1930) à *Critique* (1946), en passant par *La Critique sociale* (1931-1934), la revue de Souvarine, et *Acéphale* (1936-1939) – auxquelles Bataille, jamais seul, apporta son énergie vitale. De l'anthropologie à la littérature, de l'économie à la politique, le champ embrassé est vaste, à la mesure des convulsions du monde, avec l'exigence d'en saisir les constantes et les ruptures.

Cette histoire ne s'arrête pas à la mort de Bataille (1962). Elle s'étend, prospère, continue, comme *Critique* (avec, après Jean Piel, Philippe Roger) et *Les Temps modernes* (avec Claude Lanzmann). *Tel Quel* (Philippe Sollers rappelle sa dette à l'égard de Bataille), *TXT* (Christian Prigent analyse le sens de cette *« haine de la poésie »* qui fonda une certaine idée de l'avant-garde), *Aléa* (Jean-Christophe Bailly), furent les moments de cette extension du domaine de la réflexion et du combat. Domaine que *Lignes* (Michel Surya) et *La Revue de littérature générale* (Olivier Cadiot et Pierre Alféri) n'ont pas fini d'étendre.

*Patrick Kéchichian*

## DANS LA PRESSE

**EUROPE 1**
*Alain Duhamel*

■ Philippe Séguin a choisi d'apparaître durant les quatre mois qui viennent comme le dépositiaire de la légitimité présidentielle, comme le porte-étendard de Jacques Chirac. Le président est populaire et sa fonction est rassembleuse. Philippe Séguin tente de se placer dans son sillage. De surcroît, Jacques Chirac rassemble naturellement les eurosceptiques – c'est son tempérament instinctif – et les euroréalistes dont il est devenu à l'Elysée l'exemple le plus frappant. Encore Philippe Séguin aura-t-il à gérer le numéro deux de sa liste, Alain Madelin, plus européen que lui et tout aussi imprévisible, qui tentera d'imposer lui aussi sa marque sur la campagne. Encore devra-t-il prendre garde à ne pas affaiblir Jacques Chirac en portant ses couleurs. La pire des choses serait, pour le président de la République, d'être réduit au score de la liste Séguin.

**LE TEMPS**
*Maria-Pia Mascaro*

■ L'acquittement de Bill Clinton répond en définitive à une logique politique. Non tant pour absoudre l'homme, que pour sauvegarder le système. Le renvoi pur et simple de Bill Clinton en Arkansas par la seule volonté d'une majorité républicaine hargneuse aurait signifié la fin de l'équilibre entre l'exécutif et le législatif. Les Pères Fondateurs en créant l'outil de la destitution pour se débarrasser d'un président incapable de gouverner ou abusant de son pouvoir lui avaient prévu des garde-fous. En requérant la majorité des deux tiers du Sénat, ils mettaient le système à l'abri des coups d'Etat parlementaires et des vendettas politiques. Le Parti républicain vient de l'apprendre à ses dépens.

**THE ECONOMIST**

■ Il était clair, sinon dès le début, du moins peu après, que le procès en destitution du président n'aurait jamais dû avoir lieu. Cette machine lourde et énorme, dont les travaux paralysent l'exercice normal du pouvoir, ne devrait être mise en marche que pour éliminer un président dont les deux partis politiques et le peuple estiment qu'il constitue une menace pour le pays. Les délits commis par Bill Clinton, le parjure et l'obstruction de justice – et non, faut-il le répéter, le fait qu'il ait eu une aventure torride – étaient, à notre avis, graves et honteux. M. Clinton a dissimulé ses erreurs de conduite privées en mentant au public, ce qui a eu pour conséquence de détruire la confiance que le public avait en lui. A cela, la bonne réponse d'un homme d'honneur aurait été de donner sa démission. Mais la majorité des Américains ne l'a pas entendu ainsi ; et il s'est trouvé encore moins d'Américains pour estimer que ces délits justifiaient le renvoi du président.

## SUR LA TOILE

**INTERNET À MATIGNON**

■ Lionel Jospin a annoncé que, dans le cadre de la Fête de l'Internet, il réunirait à l'hôtel Matignon le 17 mars prochain *« les acteurs les plus impliqués du développement de la société de l'information en France : élus, animateurs d'associations, responsables d'entreprises, agents de l'Etat »*.

**PLAYBOY CONTRE NETSCAPE**

■ Le groupe d'édition Playboy a porté plainte pour détournement de marque contre le moteur de recherche Excite et la société Netscape, propriétaire du site-portail NetCenter. Il reproche à NetCenter d'envoyer en temps réel des bandeaux publicitaires pour d'autres sites érotiques à tous les visiteurs faisant une recherche sur les mots Playboy et Playmate. De plus, les résultats de la recherche les orientent vers un annuaire de sites pour adultes liés à Netscape par des accords publicitaires. – *(AFP.)*

**BILLETS D'AVION**

■ Air France a annoncé l'ouverture prochaine de son service de vente de billets sur Internet, d'abord pour les Etats-Unis dès le mois d'avril, puis pour la France avant la fin de l'année. – *(AFP.)*

# www.place-publique.fr

## Un webmagazine et une base de données pour soutenir les actions d'entraide en France

*« NOTRE BUT est de soutenir les initiatives en faveur d'une société plus solidaire et plus citoyenne »* : Philippe Merlant, spécialiste en communication d'entreprise, anime le site Web Place publique avec l'aide d'une douzaine de journalistes indépendants réunis au sein d'une association à but non lucratif. Place publique est d'abord une base de données recensant une centaine d'actions d'entraide dans toute la France, classées par thèmes ou par régions, allant du soutien scolaire dans les banlieues défavorisées à la réinsertion des femmes RMistes ou à l'aide à domicile en milieu rural. L'internaute désireux de créer sa propre association y trouvera aussi des renseignements sur la marche à suivre, ainsi que quelques conseils : *« Nous voulons inciter les gens à participer plus activement à la vie de la cité, et Internet nous aide à faire bouger les choses. »*




Cette ambition avait failli tourner court. En avril 1997, un an après son lancement, le site doit être mis en sommeil faute de financement : *« Nous avons alors pris notre bâton de pèlerin pour démarcher les mécènes. Finalement, une dizaine d'entreprises ont accepté de mettre la main à la poche »*, raconte Anne Dhoquois, rédactrice en chef du site. Depuis le 19 janvier 1999, date de sa résurrection, Place publique publie un webmagazine mensuel rédigé par l'ensemble de l'équipe sous la direction de Philippe et Anne. Les reportages racontent la vie et l'action de citoyens anonymes qui s'engagent au quotidien, comme les beurs d'une cité de Meurthe-et-Moselle créant un journal de quartier ou les « écolo-cantonniers » du Val-de-Marne.

Place publique publie également des dossiers sur les 35 heures, le PACS ou la régularisation des sans-papiers, accompagnés de rubriques d'informations pratiques baptisées « Pour en savoir plus et agir » : *« Nous livrons toutes nos sources, y compris les coordonnées des personnes rencontrées sur le terrain, afin que le lecteur puisse les contacter et se joindre à leur combat. »*

Par ailleurs, la rubrique « Au Web citoyen » rend compte des campagnes d'opinion menées sur Internet, comme le mouvement de soutien aux chômeurs en lutte, la pétition pour l'arrêt des reconduites vers l'Algérie ou le comité d'action pour le jugement de Pinochet. Enfin, les habitués de Place publique pourront bientôt débattre de tous ces sujets dans le forum de discussion qui devrait ouvrir prochainement.

*Christophe Labbé et Olivia Recasens*



# Arrêt sur textes *par Alain Rollat*

**ON NE JETTE PAS** la pierre à un confrère sans prendre le risque qu'elle vous revienne à la figure. Loin de nous l'idée de faire la leçon aux journalistes qui, en 1985, étaient chargés d'éclairer notre lanterne sur les risques d'attraper le sida par transfusion sanguine. Ils essayaient d'y voir clair sur un terrain où le cheminement de la vérité était déjà sapé par le mensonge.

On ne saurait leur reprocher d'avoir mis du temps à faire le tri entre les demi-vérités qu'ils ne pouvaient pas voir, celles qu'ils ne savaient pas voir, celles qu'ils ne voulaient pas voir, celles qu'ils entrevoyaient sans pouvoir, ou vouloir, les dire, et celles qu'ils disaient parfois à des gens qui ne voulaient pas les entendre. Justice leur a déjà été rendue, puisque chacun sait que le rôle des médias a été déterminant dans la découverte des dysfonctionnements dont toutes les conséquences criminelles ne sont pas encore jugées.

On ne jettera donc pas la pierre à cette consœur, figure de proue de l'information médicale, qui avait accepté, dimanche, sur La Cinquième, de soumettre ses écrits de l'époque au crible d'« Arrêt sur images ». Elle honorait sa profession en consentant à rendre des comptes après en avoir demandé. Il n'est pas facile d'avoir à expliquer pourquoi, à la une du *Matin*, on titre un jour *« Sida : état d'urgence »* et, le lendemain, *« Sida : pas de panique »*. Cela l'est encore moins quand il s'agit d'expliquer pourquoi il se passe deux ans entre le moment où l'on assure, à la « une » du *Matin*, en 1985, que *« les risques d'être contaminé par le sida, après une transfusion sanguine, s'effondrent »* et celui où l'on révèle, dans *L'Express*, en 1987, *« la tragédie des hémophiles »*.

L'exercice est d'autant plus périlleux que si la télévision se prête bien à l'arrêt sur images, le moindre de ses arrêts sur textes dénature l'écrit. A trop vouloir se justifier, sans avoir le temps de le faire, surtout quand on le fait sous le regard contradictoire d'un juriste rigoureux, comme c'était le cas dimanche, on prend alors le risque de verser dans la suffisance du rubricard solitaire, porté par la qualité incomparable de ses connaissances spécifiques à traiter avec condescendance le jugement d'autrui. C'est classique.

Cette éminente consœur était tellement habitée par ses certitudes successives, il y avait tant d'assurance dans sa façon de répondre aux remarques, *« ce n'est pas vrai »*, *« ce n'est pas le problème »*, *« vous vous trompez complètement... »*, qu'elle finissait par donner à l'expression de sa vérité univoque une prétention à l'absolu qui lui donnait un profil péremptoire. C'est dommage.



LUNDI 15 FÉVRIER

# GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

21.20 La Saint-Valentin. Je t'aime, moi non plus. Invités : Catherine Anthony, Jean-Claude Bologne, Anne Boulay, André Comte-Sponville, Jean-Didier Vincent. Forum Planète
21.50 L'Ecran témoin. A quel sein se vouer ? Invités : Le docteur Bénédicte Bayet, Patrick Saillez, Jean-Luc Fagnart, Marie-Noëlle Dechesne. RTBF 1

## MAGAZINES

18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Umberto Pelizzari, Kristofer Astrom, Pierre Arditi, Eva Bravo et Laetitia Roy. Canal +
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. Invité : François Hollande. LCI
21.00 Le Grand Journal. LCI
21.05 Le Point. Les tombeaux flottants de la marine marchande. Peggy's Cove, Nouvelle-Ecosse. Le chien fait partie de la famille. TV 5
22.50 D'un monde à l'autre. Les agriculteurs. Invité : Jean Glavany. France 2
23.20 Carte blanche à... Philippe Douste-Blazy. Forum Planète
0.45 Le Cercle. France 2

## DOCUMENTAIRES

19.00 Nature. La Ruée vers l'or vert. Le tiers monde menacé par la biotechnologie. Arte
19.00 Les Bardes de Gengis Khan. Muzzik
19.55 L'Eden russe. Odyssée
20.15 Reportage. Nucléaire, le coût d'arrêt. Arte
20.25 La Vie en mer du Nord. Odyssée
20.30 Le Baiser. Forum Planète
20.35 L'Epopée des fusées [6/13]. Planète
20.55 L'Eté des manchots. Odyssée
21.45 Bo, l'arbre de Bouddha. Odyssée
22.05 L'Histoire de l'Italie au XXe siècle. Le fascisme au pouvoir. Planète
22.15 Chypre, otage de l'histoire. Odyssée
22.35 Les Parois de la mémoire. [2/6]. Le pilier central du Fréney. Planète
23.10 Biosphère. Odyssée
23.25 Chasing Marc Behm. Planète
0.05 Les Mentawaï. Odyssée
0.15 Jimi Hendrix at Woodstock. Canal Jimmy
1.00 La Case de l'Oncle Doc. Christine Spengler, retour à Phnom Penh. France 3

## MUSIQUE

21.00 Cosi fan tutte. Dir. Ion Marin. Muzzik
21.55 Pacific 231, d'Arthur Honegger. Par l'orchestre de la Télévision suisse italienne, dir. Marc Andreae. Mezzo
22.05 Barenboïm interprète la Sonate nº 32, de Beethoven. Mezzo
22.45 La Folle Journée de Nantes. Cité des congrès 1999. Mezzo
0.15 The Return of Maria Callas. Londres 1973. Muzzik
0.45 Jazz 6. Jazz et humour : Fats Waller, Louis Armstrong, Louis Jordan. M 6

## TÉLÉFILMS

20.10 Deux petites voix. Peter Levin. RTBF 1
20.50 Le Monde à l'envers. Charlotte Brandström [1/2]. TF 1
20.55 Les Allumettes suédoises. Les Noisettes sauvages [3/3]. France 2
22.50 Les Amants du lac. Joyce Bunuel. 13ème

## COURTS MÉTRAGES

22.25 Courts au 13. Ecchymose. Marc Sieger. 13ème Rue
22.28 Les Faell. Lyonel Kouro. Canal +
23.50 Court-circuit. Home on the Range. Henrike Goetz et Patrick Orth. Shoot Express. Colin Mowbray. Arte

## SÉRIES

20.15 Ellen. Sainte Ellen. RTL 9
21.25 New York Police Blues. A coups de marteau. Canal Jimmy
22.10 La Rédac. La photo. Disney Channel
23.05 Buffy contre les vampires. [1/2]. Kendra. Série Club
23.50 Cosmos 1999. Le retour du voyageur. Série Club
0.10 New York Police Blues. Tout est bien qui finit bien. TSR
1.45 Cop Rock. A Three Corpse Meal (v.o.). Canal Jimmy

# Le Monde TÉLÉVISION

## CANAL JIMMY

**17.20 DJ, la voix du rock'n'roll**
Grâce à l'apparition d'un mélange explosif de rockabilly blanc et de rhythm'n'blues noir, la radio va connaître, à la fin des années 50, un développement phénoménal. A l'aide d'images d'archives, ce documentaire de Paul Eichgrun rend un hommage mérité aux disc-jockeys de la station WLAC basée à Nashville, qui fit découvrir à des millions d'auditeurs James Brown, Fats Domino et Otis Redding.

## ARTE

**22.25 Laura ■■■**
Un inspecteur de police new-yorkais tombe amoureux d'une morte, Laura, tuée et défigurée par un coup de fusil à bout portant. Depuis plus de cinquante ans, ce film, qui révéla en France Otto Preminger, hante l'imaginaire de ceux qui l'ont vu et revu. Sublime de beauté et de mystère, Gene Tierney y règne entre rêve et réalité, actrice de légende à tout jamais Laura, immortelle, mythique.

## FRANCE-CULTURE

**0.05 Radio Archives**
Quarante ans aprés, France-Culture rediffuse les entretiens bien connus de Claude Lévi-Strauss avec Georges Charbonnier. Publiés en 1961 chez Plon, réédités en 10-18 en 1973, ils demeurent, plus qu'une introduction à l'œuvre de Lévi-Strauss, une des meilleures illustrations de ce que peut être un journalisme culturel intelligemment conduit. Un grand moment de radio et d'intelligence.

# FILMS

18.20 Silverado ■■ Lawrence Kasdan (Etats-Unis, 1985, 130 min) ○. Cinéstar 1
19.30 Irma la douce ■■ Billy Wilder (Etats-Unis, 1963, 150 min) ○. Cinétoile
20.50 Les Vestiges du jour ■■ James Ivory (Etats-Unis, 1993, 140 min) ○. France 3
20.55 La Blonde explosive ■■ Frank Tashlin (Etats-Unis, 1957, 95 min) ○. Téva
21.00 Le Sens de la vie ■■ Terry Jones (Grande-Bretagne, 1983, v.o., 110 min) ○. Paris Première
22.10 Excalibur ■■ John Boorman (Irlande, 1981, v.o., 135 min) ○. Ciné Cinéma 1
22.25 Laura ■■■ Otto Preminger. Avec Gene Tierney, Dana Andrews (Etats-Unis, 1944, N., v.o., 85 min) ○. Arte
22.40 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, 110 min) ○. Ciné Cinéma 2
22.50 La Vie de Brian ■■ Terry Jones (Grande-Bretagne, 1979, v.o., 100 min) ○. Paris Première
22.50 Traquée ■■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1987, 100 min) ○. Cinestar 2
23.00 L'Espoir ■■ André Malraux (France, 1939, N., 75 min) ○. Histoire
23.05 Winslow contre le roi ■■ Anthony Asquith (GB, 1946, N., v.o., 105 min) ○. Ciné Classics
0.50 Le Mécano de la «General» ■■■ Buster Keaton et Clyde Bruckman (Etats-Unis, 1926, N., muet, v.o., 80 min) ○. Ciné Classics
1.00 Cocoon ■■ Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 115 min) ○. Ciné Cinéma 2

# PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

### TF 1

18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Boom, Météo.
20.50 Le Monde à l'envers. Téléfilm. C. Brandström [1/2] ○.
22.45 Y a pas photo ! Les histoires étonnantes et drôles du surnaturel.
0.15 Culture !
0.50 TF1 nuit, Météo.
1.05 Très chasse.

### FRANCE 2

19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Les Allumettes suédoises. Les Noisettes sauvages. Téléfilm. Jacques Ertaud [3/3] ○.
22.50 D'un monde à l'autre. Les agriculteurs.
0.25 Journal, Météo.
0.45 Le Cercle.

### FRANCE 3

18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Cosby. ○.
20.30 Tout le sport.
20.50 Les Vestiges du jour ■■ Film. James Ivory ○.
23.10 Météo, Soir 3.
23.40 Le Chemin des écoliers ■ Film. Michel Boisrond ○.
1.00 La Case de l'Oncle Doc. Christine Spengler, retour à Phnom Penh.
1.55 Le Magazine du cheval.

### CANAL +

▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Pas si vite.
20.40 L'Héritage de la haine ■ Film. James Foley ○.
22.28 Les Faell.
22.30 Buud Yam ■■ Film. Gaston JM Kaboré (v.o.) ○.
0.10 Boxe Hebdo.
1.20 Opération peur ■ Film. Mario Bava (v.o.) ○.
2.45 Territoire comanche ■ Film. Geraldo Herrero (v.o.) ○.

### ARTE

19.00 Nature. La Ruée vers l'or vert.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Nucléaire, le coût d'arrêt.
20.40 Shanghai Triad ■ Film. Zhang Yimou (v.o.) ○.
22.25 Laura ■■■ Film. Otto Preminger (v.o.) ○.
23.50 Court-circuit. Home on the Range (v.o.) ○. Shoot Express (v.o.) ○.
0.20 Topkapi ■ Film. Jules Dassin ○.

### M 6

19.20 Mariés, deux enfants. ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. ○.
20.40 Décrochage info, Les Produits stars.
20.50 Opération dragon ■ Film. Robert Clouse ○.
22.40 Les Sept Vampires d'or ■ Film. Roy Ward Baker ○.
0.15 Culture pub. Microsoft. Le mariage.
0.45 Jazz 6. Jazz et humour : Fats Waller, Louis Armstrong, Louis Jordan.

## RADIO

### FRANCE-CULTURE

20.30 Agora. Gerald Messadié (David, Roi).
21.00 Le Grand Débat. Politique et science : qui est responsable ? Invités : Monette Vacquin, Olivier Beaud, Philippe Douste-Blazy, Alain Etchegoyen, Axel Kahn.
22.10 Fiction. Sam Shepard.
23.00 Nuits magnétiques.

### FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert à quatre. Donné en direct par l'Orchestre de chambre de Lausanne, dir. Jesus Lopez-Cobos.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Bel Aujourd'hui.

### RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Casse-Noisette, suite op. 71a, de Tchaïkovski, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Herbert von Karajan.
20.40 Francis Poulenc et la musique ancienne.
22.53 Les Soirées... (suite). Œuvres de Schubert, Beethoven.

MARDI 16 FÉVRIER

# GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

21.20 Grèce antique, la mémoire en héritage. Invités : Jacqueline de Romilly, Paul Demont, Monique Trédé, Jean-Pierre Vernant, François Villard. Forum Planète
23.25 Carnaval, le monde à l'envers. Invités : Yvonne de Siké, Marie-claude Groshens, Annie Sidro, Pierre Povigna, Guillaume d'Andlau. Forum Planète

## MAGAZINES

15.05 1 an de +. Invité : Michel Charasse. Canal +
17.10 Le Débat de Pierre-Luc Séguillon. LCI
18.00 Stars en stock. Robert De Niro. Greta Garbo. Paris Première
18.00 et 21.00 Le Grand Journal. LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Gaspard Noé, « La Mouche », Nick Nolte, Jamel Caviezel, Sophie Fontanel. Canal +
19.00 Archimède. Le désert, source de vie ? Bâiller n'est pas s'ennuyer. Nouvelles de la route. Arte
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
20.00 20h Paris Première. Romane Bohringer. Paris Première
20.50 Les Moments de vérité. M 6
21.00 Le Gai Savoir. A-t-on le droit de tout dire ? Paris Première
21.05 Temps présent. Les avoirs oubliés. TV 5
22.45 La Vie à l'endroit. Cancre et pourtant surdoué. France 2
23.30 Science 3. Le Mystère de la Grande Pyramide. France 3
0.20 Zone interdite. An 2000 : la peur de l'apocalypse. M 6
0.40 Le Cercle. France 2
1.45 Saga-Cités. Emeutes urbaines, et après ? France 3

## DOCUMENTAIRES

17.00 Cinq colonnes à la une. Planète
19.00 Le Musée d'Orsay. Vers le XXe siècle. Odyssée
19.10 Les Possédés du jeu. Planète
19.55 Bo, l'arbre de Bouddha. Odyssée
20.00 Les Tribus indiennes. [8/20]. Les Crows. Planète
20.15 Reportage. Balzac 1999. Arte
20.20 Boat people, les oubliés de l'espoir. Odyssee
20.30 Athènes et la Grèce antique. Forum Planète
20.35 Tsar Boris. [1/2]. Planète
20.45 La Vie en face. Le Monde selon Zhouzhou. Arte
20.45 Les Descendants. [2/13]. Les Bernadotte. Histoire
20.50 Pour une chanson d'amour. France 3
21.25 Divorce, quand le rabbin s'en mêle... Planète
21.45 Les Ateliers du rêve. [2/6]. Cent fleurs pour la Chine. Histoire
21.45 On the Road Again. Inde. Odyssée
21.50 David Hockney en perspective. Canal +
22.30 Venise sous les masques. Forum Planète
22.35 La Chine, dragon millénaire. La Route de la soie. Odyssée
23.00 L'Egypte. [5/5]. Post mortem. Histoire
23.05 L'Eté des manchots. Odyssée
23.20 L'Epopée des fusées. [6/13]. Objectif Lune. Planète
0.50 Bébés volés. France 3

## SPORTS EN DIRECT

17.00 Natation. Coupe du monde. Eurosport
19.00 Football. Match amical. Strasbourg - Bayern Munich. Eurosport
21.00 Boxe. Combat international WBC. Bruno Wartelle - Pablo Sarmiento. Eurosport
2.05 Basket NBA. Canal +

## MUSIQUE

20.45 Juliet Letters'. Avec Michael Thomas, violon ; Ian Belton, violon ; Paul Cassidy, alto ; Jacqueline Thomas, violoncelle ; Elvis Costello, guitare et chant. Mezzo
21.00 War Requiem, de et par Benjamin Britten. Royal Albert Hall 1964. Muzzik
22.35 Zarzuela : El Barbarillo de Lavapies. Par les Chœurs du Théâtre Calderón, dir. José A Irastorza. Muzzik
22.45 La Folle Journée de Nantes. Cité des congrès 1999. Mezzo

## THÉÂTRE

21.40 Claus Peymann s'achète un pantalon. Thomas Bernhard. Mise en scène. Philip Tiedemann (v.o.). Arte
23.10 Avant la retraite. Thomas Bernhard. Mise en scène. Claus Peymann (v.o.). Arte

## TÉLÉFILMS

17.15 Les Cahiers bleus. Serge Leroy. Festival
18.30 Séparés mais égaux. George Stevens Jr [2/2]. Téva
18.50 Le Chien de Munich. Michel Mitrani. Festival
20.30 Jennie, Lady Randolph Churchill. James Cellan Jones [2/3]. Festival
20.40 Chérie, nous avons été rétrécis. Dean Cundey. Canal +
21.15 Manège. Marc Angelo. RTBF 1
22.25 Bonheur d'occasion. Claude Fournier. Festival
22.45 Fenêtre sur meurtre. Eric Till. M 6

## SÉRIES

17.20 Seconde B. Mademoiselle Casanova. TMC
17.50 Hartley, cœurs à vif. France 2
18.30 Les Repentis. La dernière tentation de Vic. RTL 9
18.45 Cosmos 1999. L'enfant d'Alpha. Série Club
19.35 Happy Days. Eugène superman. Série Club
19.35 Tel père, tel fils. Maboul de cristal. TMC
19.50 La Vie de famille. [1/3]. Vive Paris. RTL 9
20.00 Larry et Balki. Contes de Noël. TMC
20.05 Cosby. France 3
20.15 Ellen. So Funny. RTL 9
20.40 The Practice. La loi du talion. Question de morale. Série Club
20.55 La Vie à cinq. Un enfant encombrant. Téva
21.00 Seinfeld. Décalage. Canal Jimmy
21.45 Ally McBeal. The Real World (v.o.). Téva
22.15 Twin Peaks. (v.o.). Série Club
22.15 La Rédac. Une bonne leçon. Disney Channel
22.50 Fallen Angels. Un poison qui fait mouche (v.o.). Canal Jimmy
23.05 High Secret City. Les loups entre eux. Au cœur de la nuit. TF 1
23.15 Millennium. Analyse diabolique. TSR
23.20 Star Trek, la nouvelle génération. Héritier légitime (v.o.). Canal Jimmy
0.10 Star Trek. Deep Space Nine. Dramatis Personage (v.o.). Canal Jimmy
1.00 Cop Rock. A Three Corpse Meal (v.o.). Canal Jimmy
1.45 Friends. The One with the Yeti (v.o.). Canal Jimmy
2.10 Absolutely Fabulous. Le magazine (v.o.). Canal Jimmy

# Le Monde TÉLÉVISION

## CINÉ CINÉMA 3

**16.05 L'ambition de Saïd Taghmaoui**
Révélé par *La Haine*, le film de Mathieu Kassovitz, Saïd Taghmaoui s'affirme comme un acteur ambitieux et exigeant. Enfant des cités, fils d'immigrés marocains né en France, il ne veut plus se limiter aux rôles de *« beur de service »*. Il le confesse au réalisateur Frédéric Compain dans un long entretien tourné fin 1995. Une conversation sans clichés, intelligente et lucide.

## CANAL +

**21.50 David Hockney en perspective**
En 1964, David Hockney, jeune peintre anglais en vogue à Londres, découvre Los Angeles. Pouvant y vivre son homosexualité à l'air libre, il s'y installe en 1978. C'est là que Pierre Saint-Jean et Monique Lajournade l'ont rencontré. Hockney est d'un commerce agréable, malgré la surdité qui ne lui permet plus de mettre *« la vision et l'écoute en harmonie »*.

## CINÉ CINÉMA 3

**22.10 Excalibur ■■**
Inspirée des légendes des chevaliers de la Table ronde et de la recherche du Graal, cette œuvre est restée exceptionnelle, tant par sa puissance visuelle que par sa haute signification spirituelle. John Boorman l'a réalisée en 1981 en Irlande. Les admirables décors, costumes, éclairages recréent un univers à mi-chemin entre l'*heroic fantasy* et le Moyen Age des peintres préraphaélites. En v.o.

# FILMS

13.25 Traquée ■■ Ridley Scott (Etats-Unis, 1987, 105 min) ○. Cinéstar 2



13.45 Winslow contre le roi ■■ Anthony Asquith. Avec Robert Donat, sir Cedric Hardwicke (Grande-Bretagne, 1948, N., v.o., 105 min) ○. Ciné Classics
14.25 Cocoon ■■ Ron Howard (Etats-Unis, 1985, 115 min) ○. Ciné Cinéma 1
14.30 Jardins de pierre ■■ Francis Ford Coppola (Etats-Unis, 1987, 110 min) ○. Cinéstar 1
15.30 Le Mécano de la «General» ■■■ Buster Keaton et Clyde Bruckman (Etats-Unis, 1926, N., muet, v.o., 80 min) ○. Ciné Classics
18.15 Trente secondes sur Tokyo ■■ Mervyn LeRoy (Etats-Unis, 1944, N., 135 min) ○. Ciné Classics
18.30 L'Espoir ■■ André Malraux (France, 1939, N., 75 min) ○. Histoire
19.30 1941 ■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1979, 115 min) ○. Cinétoile
20.30 Ludwig ou le crépuscule des dieux ■■■ Luchino Visconti [1/2] (Fr. - It. - All., 1972, 115 min) ○. Ciné Cinéma 1
20.30 Je vous aime ■■ Claude Berri (France, 1980, 100 min) ○. Ciné Cinéma 3
20.50 Indiana Jones et la dernière croisade ■■■ Steven Spielberg (Etats-Unis, 1989, 135 min) ○. TF 1
21.25 Les 39 Marches ■■ Alfred Hitchcock (Grande-Bretagne, 1935, N., 90 min) ○. Cinétoile
22.10 L'Eau froide ■■ Olivier Assayas (France, 1994, 95 min) ○. Cinéstar 1
22.10 Excalibur ■■ John Boorman. Avec Nigel Terry, Helen Mirren (Irlande, 1981, v.o., 140 min) ○. Ciné Cinéma 3
22.25 La Reine des bandits ■■ Shekhar Kapur (Grande-Bretagne, 1994, 120 min) ○. Ciné Cinéma 2
22.30 Monsieur Hire ■■ Patrice Leconte (France, 1989, 85 min) ○. Paris Première
0.40 Le Trésor de la Sierra Madre ■■■ John Huston (Etats-Unis, 1948, N., v.o., 125 min) ○. Ciné Classics

# PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

### TF 1

14.35 Arabesque. ○.
15.30 La loi est la loi. ○.
16.25 L'homme qui tombe à pic. ○.
17.15 Sunset Beach. ○.
17.40 Beverly Hills. ○.
18.30 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Indiana Jones et la dernière croisade ■■■ Film. Steven Spielberg ○.
23.05 High Secret City. Les loups entre eux ○. Au cœur de la nuit ○.
0.50 Le docteur mène l'enquête.

### FRANCE 2

13.50 Derrick. ○.
14.55 Soko. ○.
15.50 La Chance aux chansons.
16.45 Des chiffres et des lettres.
17.15 et 22.35 Un livre, des livres.
17.20 Cap des Pins. ○.
17.50 Hartley, cœurs à vif. ○.
18.45 Et un, et deux, et trois.
19.20 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.25 Qui est qui ?
20.00 Journal, Météo.
20.55 Jersey Girls ■ Film. ○ David Burton Morris.
22.40 Bouche à oreille.
22.45 La Vie à l'endroit. Cancre et pourtant surdoué.
0.20 Journal, Météo.
0.40 Le Cercle.

### FRANCE 3

14.48 Le Magazine du Sénat.
14.58 Questions au gouvernement.
16.10 Grands gourmands.
16.40 Les Minikeums.
17.45 Le Kadox.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.05 Cosby. ○.
20.35 Tout le sport.
20.50 Pour une chanson d'amour.
22.55 Météo, Soir 3.
23.30 Science 3. Le Mystère de la Grande Pyramide.
0.25 Magazine olympique.
0.50 Bébés volés.

### CANAL +

13.35 Big Brother ■ Film. ○ Jackie Chan.
15.05 1 an de +.
15.50 Partir avec National Geographic. L'Arbre magique du Serengeti.
16.50 Power Rangers 2 Film. ○ Shuki Levy et David Winning.
▶ En clair jusqu'à 20.40
18.30 Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 Chérie, nous avons été rétrécis. Téléfilm. ○ Dean Cundey.
21.50 David Hockney en perspective.
22.44 Les Faell.

22.45 Bean ■ Film. Mel Smith (v.o.) ○.
0.15 Riches, belles et cruelles Film. Bunny Schpoliansky ○.

### LA CINQUIÈME/ARTE

13.45 Le Journal de la santé.
14.00 L'Art et la Manière.
14.30 La Cinquième rencontre... Santé, science.
16.00 Les Grandes Aventures du XXe siècle.
16.30 Les Dessous de la Terre.
17.00 Au nom de la loi. ○.
17.30 100 % question.
18.00 Les Coulisses de la science.
18.20 Météo.
18.30 Le Monde des animaux. A l'ombre du Kilimandjaro.
19.00 Archimède.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Balzac 19-99.
20.45 La Vie en face. Le Monde selon Zhouzhou.
21.40 Comedia, hommage à Thomas Bernhard. Claus Peymann s'achète un pantalon. Pièce de Thomas Bernhard (v.o.). 23.10 Avant la retraite. Pièce de Thomas Bernhard (v.o.).

### M 6

13.30 La Force de vivre. Téléfilm. Harry Winer ○.
15.15 Les Routes du paradis. ○.
16.15 Boulevard des clips.
17.40 Les Nouvelles Aventures de Robin des Bois. ○.
18.25 Loïs et Clark. ○.
19.20 Mariés, deux enfants. ○.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. ○.
20.40 E = M 6 découverte.
20.50 Les Moments de vérité.
22.45 Fenêtre sur meurtre. Téléfilm. ○ Eric Till.
0.20 Zone interdite. An 2000 : la peur de l'apocalypse.

## RADIO

### FRANCE-CULTURE

20.02 Les Chemins de la musique. [2/5].
20.30 Agora. Françoise Waquet.
21.00 Poésie studio.
22.10 Mauvais genres. Jacques Serguine (Le Délit du corps).
23.00 Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.

### FRANCE-MUSIQUE

19.40 Prélude.
20.00 Festival Présences 99. Le trio de Philippe Milanta.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Le Dialogue des muses.

### RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées de Radio Classique. Suite pour orchestre nº 4 BWV 1069, de Bach, par l'Orchestre du Festival de Musique ancienne de Boston, dir. Andrew Parrott. 20.40 Rudolf Kempe, chef d'orchestre.
22.38 Les Soirées... (suite).

**SIGNIFICATION DES SYMBOLES**

**Les codes du CSA**
Tous publics
○ Accord parental souhaitable
△ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
○ Interdit aux moins de 18 ans

**Les cotes des films**
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

**Les symboles spéciaux de Canal +**
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde
MARDI 16 FÉVRIER 1999

# Les bidonneurs

*par Pierre Georges*

*FAUDRA-T-IL inventer le Pandore d'or ? Ou le CRS-César du plus grand bidonneur ? Ou le Navarro du meilleur vrai-faux figurant ?* C'est tout de même assez *époustouflant* et très inquiétant. En quelques semaines, trois magnifiques flagrants délits de « bidonnage » ont été découverts à la télévision française.

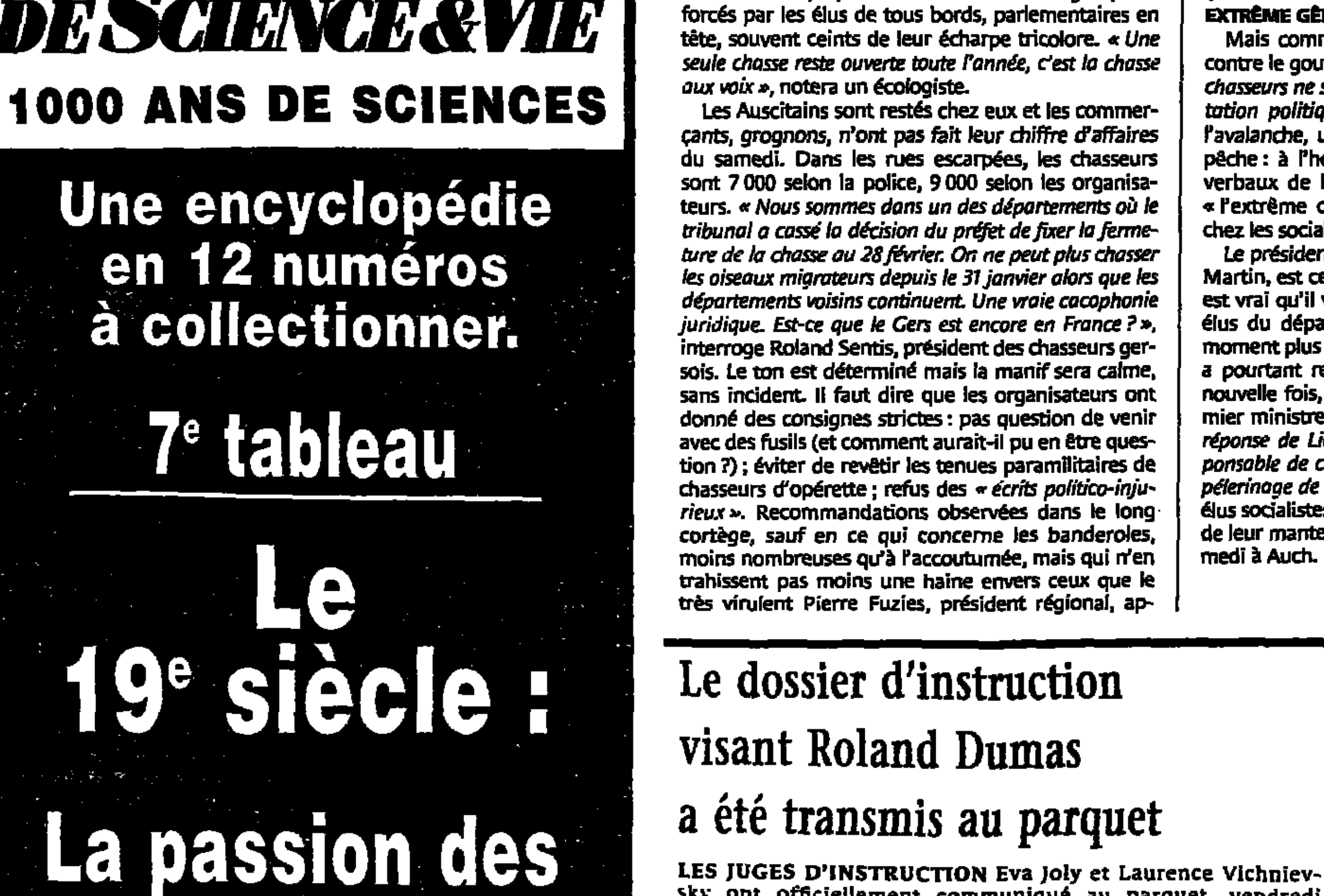
*Le bidonnage, nom explicite*, est en matière de presse, l'art douteux de truquer un reportage écrit, parlé ou filmé. Soit pour faire le récit minutieux et héroïque d'événements *auxquels l'auteur n'a pas assisté.* Soit pour truquer en simulant des événements qui ne correspondent à aucune réalité de terrain. Soit enfin pour reconstituer, reconstruire l'*actualité au prix de quelques tours* de passe-passe qui permettent de donner à un reportage fabriqué l'allure du plus vrai que la vérité, et du plus sensationnel que la sensation.

Les bidonneurs sont les faux-monnayeurs du journalisme. Et ils sévissaient bien avant la télévision, en presse écrite notamment. Dans le secret de la corporation ouverte à tous les vents, c'est peu dire que des réputations ont été parfaitement établies d'as du reportage en chambre d'hôtel capables de vous raconter un événement comme s'ils y avaient assisté. Le genre *avait, a et aura toujours ses maîtres* puisque aussi bien la profession de journaliste n'est pas imperméable aux fripouilles et aux faussaires, voire aux Tartarin de plume ou de micro.

Et ces mêmes bidonneurs, ou leurs cousins, ont trouvé un formidable champ d'exploration dans le reportage télévisuel. Comme l'écrit peut se nourrir du romanesque et le parlé du bruitage, le filmé peut se parer de la fiction. Faux et usage de faux reportage, le goût du sensationnel, du scoop, du fric aussi, chavire les déontologies élastiques.

Donc trois affaires révélées en quelques semaines, grâce notamment à l'équipe d'*Arrêt sur images*, qui, sur la Cinquième, passe lesdites images au tamis de l'expertise en falsifications. Les trois flagrants délits procèdent tous du même système : des reportages-vérité, dans le genre vérité reconstituée et interprétée par des figurants. Premier cas : un document réalisé par Philippe Buffon, de la société de production privée AVP News, et diffusé, le 5 décembre, par l'émission *Reportages* de TF 1. Sujet : l'arrestation en live d'une bande de dealers à Lille. Images-choc. Les gendarmes *y jouaient aux gendarmes* comme aux dealers. Bidonnage. Deuxième cas : un reportage sur des sauvetages en montagne réalisé par un réalisateur indépendant, Tony Comiti et diffusé par France 3. Sauveteurs et sauvés étaient des CRS. Bidonnage. Troisième cas : Philippe Buffon encore, TF 1 et Reportages toujours, le 27 juin dernier, une arrestation musclée sur l'autoroute, à Orange, d'un voleur de voiture par une patrouille de gendarmerie. Le voleur était bien évidemment un gendarme en plein rôle de composition. Bidonnage.

Bref, scandale, enquêtes dans les *chaînes, sanctions internes*, sanctions du CSA, la machine répressive est en route. Et tant mieux, le ménage doit être fait et les vraies responsabilités établies dans ces entreprises répétées de tromperie sur l'image. Mais tout de même une remarque : avant que d'accuser le marché, l'audimat, qui transformeraient le journaliste naturellement bon en faussaire malgré lui, convenons qu'il y a de sa*crés flibustiers dans ce métier !*




# Le meurtre des « fiancés de Fontainebleau » semble avoir été élucidé

## Trois hommes appartenant au milieu du braconnage ont été arrêtés

**DIX ANS** d'enquête auront donc été nécessaires pour obtenir les premiers éléments sérieux dans l'affaire des « Fiancés de Fontainebleau » découverts morts, le 10 janvier 1989, deux mois et demi après avoir été tués par balles lors d'une promenade en forêt. Un étudiant de vingt-huit ans, Cédric Mabille, son père et un ami de la famille ont été mis en examen pour *« homicide volontaire »* et incarcérés, samedi 13 février, par Françoise Méry-Dujardin, juge d'instruction au tribunal d'Evry (Essonne). Interpellé à son domicile de Montpellier (Hérault), jeudi 11 *février, où il suivait des études de* droit, le jeune étudiant a, semble-t-il, reconnu sa participation au meurtre qui coûta la vie à Anne-Sophie Vandamme et Gilles Naudet, *respectivement âgés de* vingt-quatre et vingt-cinq ans. Les deux autres personnes arrêtées n'ont pas confirmé les faits. Les trois suspects ont été incarcérés dans des maisons d'arrêt différentes.

Le 31 octobre 1988, le jeune couple stationne sa Peugeot 304 beige sur le parking des Feuillardières, dans une partie très touristique de la forêt domaniale de Fontainebleau, et entame une *promenade, en compagnie de leur* berger des Pyrénées, Dundee, en direction du massif de Coquibus. Parvenus près de la Mare-aux-joncs, ils paraissent avoir rencontré des personnes appartenant *au milieu du* braconnage. Leur chien a-t-il été confondu avec un animal sauvage et abattu par des chasseurs ? Ont-ils, eux-mêmes, été pris pour cible ? L'instruction n'a, pour l'instant, par encore permis de répondre à ces questions.

Lors d'une battue, le 10 janvier 1989, une troupe de chasseurs découvre les corps à une trentaine de mètres de la Mare aux joncs. Les tueurs n'ont pas voulu laisser de té*moins d'une scène sur laquelle* Cédric Mabille donnera peut-être plus de détails. Anne-Sophie Vandamme est morte d'une balle dans la nuque et son compagnon a été atteint d'un *projectile au visage et d'un dans la* nuque. Le corps du chien est également retrouvé troué de deux balles. Les assassins, qui ont utilisé des armes de calibre 22 long rifle, se *sont enfuis au volant d'un véhicule* 4X4. les gendarmes ont relevé des traces de pneus sur le sentier, peut-être celles d'une Lada, et de la peinture claire sur un rocher.

### UNE ENQUÊTE DIFFICILE

L'étudiant en droit, qui pourrait permettre, aujourd'hui, de relancer l'affaire, est originaire de la ville de Gironville (Essonne). Passionné d'armes à feu, il était connu pour son goût prononcé pour la chasse sauvage en forêt de Fontainebleau, habillé de vêtements militaires et armé de son fusil et d'un couteau. Son père, divorcé depuis lors, ancien pilote de ligne, *a été arrêté* à Boulogne-sur-Mer (Pas-de – Calais). Le troisième suspect, connu des services de gendarmes comme un habitué du braconnage, réside toujours dans le département de l'Essonne.

L'enquête dans le milieu très fermé du braconnage est apparue particulièrement difficile. Il aura fallu plusieurs centaines d'auditions, de nombreuses fausses pistes, notamment celles de groupes paramilitaires d'extrême droite ou d'un jardinier portugais, pour cerner les probables auteurs de ces meurtres. Mais les éléments décisifs paraissent avoir été réunis lors d'arrestations de braconniers au mois de janvier 1998 et 1999. Relâchés après leurs auditions, ils auraient conduit les gendarmes sur les traces des trois hommes en livrant certains détails sur les habitués du massif de Coquibus. Ce lieu est connu par les braconniers pour être un lieu de rendez-vous discret pour l'exercice du tir. La légende affirme même que Jacques Mesrine venait s'y entraîner. *Les gardes forestiers dressent* régulièrement des procès-verbaux contre les amateurs d'armes. Des caches d'explosifs attribués à des mouvements terroristes ont même été retrouvées sur la Mare-aux-joncs. Ce plateau de la forêt de Fontainebleau a d'ailleurs dû être source d'inspiration puisque les cartes y indiquent la présence de la Gorge aux loups, la Gorge aux fauves et la Gorge aux frissons.

***Jacques Follorou***

# *Les Verts, cibles de l'« extrême chasse » réunie à Auch*

**AUCH**
*de notre correspondant*

Ils sont venus des quatre coins du Gers et des départements voisins, de Midi-Pyrénées et d'Aquitaine, symboles, disent-ils, de *« cette France profonde en mouvement, rétive à tous ceux qui veulent les empêcher de chasser en rond »*. Auch, préfecture du Gers, premier département rural de France, est devenue pour une après-midi, samedi 13 février, le *« cœur de cible »* de tous ceux qui portent un fusil dans la région, renforcés par les élus de tous bords, parlementaires en tête, souvent ceints de leur écharpe tricolore. *« Une seule chasse reste ouverte toute l'année, c'est la chasse aux voix »*, notera un écologiste.

Les Auscitains sont restés chez eux et les commerçants, grognons, n'ont pas fait leur chiffre d'affaires du samedi. Dans les rues escarpées, les chasseurs sont 7 000 selon la police, 9 000 selon les organisateurs. *« Nous sommes dans un des départements où le tribunal a cassé la décision du préfet de fixer la fermeture de la chasse au 28 février. On ne peut plus chasser les oiseaux migrateurs depuis le 31 janvier alors que les départements voisins continuent. Une vraie cacophonie juridique. Est-ce que le Gers est encore en France ? »*, interroge Roland Sentis, président des chasseurs gersois. Le ton est déterminé mais la manif sera calme, sans incident. Il faut dire que les organisateurs ont donné des consignes strictes : pas question de venir avec des fusils (et comment aurait-il pu en être question ?) ; éviter de revêtir les tenues paramilitaires de chasseurs d'opérette ; refus des *« écrits politico-injurieux »*. Recommandations observées dans le long cortège, sauf en ce qui concerne les banderoles, moins nombreuses qu'à l'accoutumée, mais qui n'en trahissent pas moins une haine envers ceux que le très virulent Pierre Fuzies, président régional, appelle les *« ayatollahs de la verdure »*.

En tête du cortège, à côté du sobre *« Vive la chasse plurielle »*, on peut lire de subtils *« Voynet, on va te gâver »*, ou *« Con-bandit, tu vas prendre une avoynée »*. Sans compter le *« baiser du vampire »* – Saint-Valentin oblige ? – au-dessus d'une photo du premier ministre en train d'embrasser la ministre verte. Une affiche très politique que les élus socialistes gersois associés à la manifestation s'efforcent d'ignorer.

### EXTRÊME GÊNE

Mais comment ne pas entendre les salves tirées contre le gouvernement du haut de la tribune ? *« Les chasseurs ne sont pas tous à droite, c'est leur représentation politique qui l'est »*, plaide, volontaire sous l'avalanche, un responsable du PS gersois. Il n'empêche : à l'heure des discours, certains dérapages verbaux de la chasse aux Verts, sport préféré de « l'extrême chasse », suscitent une extrême gêne chez les socialistes présents.

*Le président socialiste du conseil général*, Philippe Martin, est cependant accueilli poliment au micro. Il est vrai qu'il vient annoncer le soutien unanime des élus du département aux chasseurs en colère. Un moment plus tôt, le président régional, Pierre Fuzies, a pourtant reçu l'ovation du jour en mettant une nouvelle fois, avec virulence, la pression sur le premier ministre : *« Si, après le 28 février, il n'y a pas de réponse de Lionel Jospin, nous le tiendrons pour responsable de ce qui pourra se passer. Et nous ferons le pèlerinage de Cintegabelle. »* Au bas de la tribune, les élus socialistes ont remonté encore un peu plus le col de leur manteau. Le fond de l'air était plutôt frais samedi à Auch.

***Daniel Hourquebie***

# Le dossier d'instruction visant Roland Dumas a été transmis au parquet

**LES JUGES D'INSTRUCTION** Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont officiellement communiqué au parquet, vendredi 12 février, le dossier d'instruction visant Roland Dumas. Les *services du procureur disposent de trois mois* pour faire connaître leurs réquisitions à l'encontre des six personnes mises en examen, dont l'ex-compagne du président du Conseil constitutionnel, Christine Deviers-Joncour. Si le parquet n'a pas répondu au terme de ce délai, les juges sont habilitées à décider seules de renvoyer ou non les protagonistes devant le tribunal correctionnel.

Mis en examen pour *« complicité et recel d'abus de biens sociaux »*, M. Dumas est soupçonné d'avoir pris part – à un titre indéterminé – au versement, en 1991 et 1992 par Elf-Aquitaine, de quelque 59 millions de francs (8,9 millions d'euros) de commissions occultes, ainsi que d'avoir indirectement bénéficié d'une partie de ces sommes.

M. Dumas, qui conteste les charges, a sollicité un non-lieu puis réclamé, le 12 janvier, l'annulation de la procédure enquête et la saisine de la Cour de justice de la République, compétente pour instruire des faits reprochés à un ministre dans l'exercice de ses fonctions.

Tirage du *Monde* daté dimanche 14-lundi 15 février 1999 : 582 114 exemplaires. – 3

## DÉPÊCHES

■ **AFGHANISTAN : une soixantaine de personnes sont mortes dans le séisme** qui a secoué Kaboul *et ses environs, vendredi* 12 février. Il y aurait également 500 blessés et quelque 7 000 sans-abri. De nombreuses maisons se sont effondrées dans la région de Maida Shahr, à 30 *kilomètres* à l'ouest de Kaboul, la plus touchée. – *(AFP.)*

■ **CHINE : la journaliste dissidente Gao Yu,** détenue depuis le mois d'octobre 1993 *a été libérée*, lundi 15 février, *« pour raisons médicales »*, a annoncé un groupe de défense des droits de l'homme basé à Hongkong. Agée de cinquante-six ans, elle avait été condamnée en 1993 à six ans de détention pour *« divulgation de secrets d'Etat »* dans une série d'articles sur les réformes structurelles parus dans un mensuel hongkongais. Sa peine devait s'achever en octobre. *« Gao Yu a été libérée en milieu de journée. Elle est rentrée chez elle, a pris un repas et se repose »*, a déclaré à l'AFP par téléphone un porte-parole du Centre d'information des droits de l'homme et du mouvement démocratique en Chine. – *(AFP.)*

# Laurent Joffrin devrait quitter « Libération » pour le « Nouvel Obs »

**LAURENT JOFFRIN**, directeur de la rédaction de *Libération*, devrait retourner au *Nouvel Observateur* comme directeur de la rédaction. Laurent Joffrin devait annoncer sa décision, lundi 15 février, en fin de matinée. Il remplace Bernard Guetta qui lui avait succédé en juillet 1996.

*Bernard* Guetta avait affronté l'opposition d'une partie de la rédaction et a démissionné en raison de désaccords avec Claude Perdriel (*Le Monde* du *13 février). Il contestait* le choix des « unes » et prônait un changement important du magazine, alors que son PDG souhaitait une évolution plus lente.

Certains, au *Nouvel Observateur*, souhaitaient le retour de Laurent Joffrin, qui maîtrisait le subtil équilibre des pouvoirs au sein de l'hebdomadaire entre Claude Perdriel, Jean Daniel et la rédaction. Avec la montée des *tensions* entre Claude Perdriel et Bernard Guetta, des contacts ont été pris avec Laurent Joffrin.

Le fondateur du *Matin de Paris* lui a proposé, samedi, de retrouver *sa place de directeur de* la rédaction, en lui donnant des assurances écrites sur son rôle. Son contrat devrait fixer ses responsabilités et lui donner une latitude nette et franche. Cofondateur de l'hebdomadaire, Jean Daniel devient le *« garant des orientations politiques, éthiques et culturelles »* du journal.

L'annonce du probable départ de Laurent Joffrin a jeté un froid à *Libération. Si on lui reprochait* parfois son manque de présence au sein du journal, on appréciait ses talents de diplomate. Ses éditoriaux lui avaient valu *l'hommage de l'hebdomadaire* de Jean-François Kahn, *Marianne*. La société des rédacteurs a fait pression pour qu'il reste.

Serge July devrait s'impliquer davantage dans la direction de la rédaction en attendant de choisir un successeur à Laurent Joffrin. Le choix du nouveau directeur de la rédaction devra recevoir, lors d'un vote, l'aval de la rédaction.

### CHAISES MUSICALES

Né en 1952, Laurent Joffrin a commencé sa carrière au service économique de l'Agence France-Presse. Il rejoint *Libération* en mai 1981, après un bref passage au journal économique *Forum international*. Il devient chef du service société, puis du service économique en 1986, avant d'être *nommé* éditorialiste et responsable des pages « Rebonds ». En 1988, il succède à Franz-Olivier Giesbert – qui rejoint *Le Figaro* – au poste de *directeur de la rédaction du Nouvel Observateur.*

Il retourne à *Libération* en 1996 comme directeur de la rédaction, alors que Serge July *abandonne cette fonction pour* se consacrer à son rôle de PDG. Laurent Joffrin revient dans un journal affecté par l'échec de son ambitieuse nouvelle for*mule en 1994 et* par son rachat par le groupe Chargeurs de Jérôme Seydoux. Il va tenter de faire oublier « Libé 3 ».

L'image du quotidien se re*dresse et retrouve* une partie du ton qu'il avait un peu perdu. En 1997, le quotidien voit sa diffusion repartir à la hausse et obtient une étoile d'or de l'Office *de justification de la diffusion* (OJD), réalisant son meilleur score de diffusion depuis 1991.

Le départ de Bernard Guetta et son remplacement par Laurent Joffrin inaugurent un jeu de chaises musicales, à la *tête des rédactions de plusieurs* journaux. *Libération* cherche un directeur de la rédaction. Franz-Olivier Giesbert a pris des distances par rapport à la direction de la rédaction du *Figaro* pour se consacrer au *Figaro Magazine*. Enfin, la succession de Roger Thérond à la tête de *Paris-Match* est également ouverte.

***Alain Salles***